S
7342

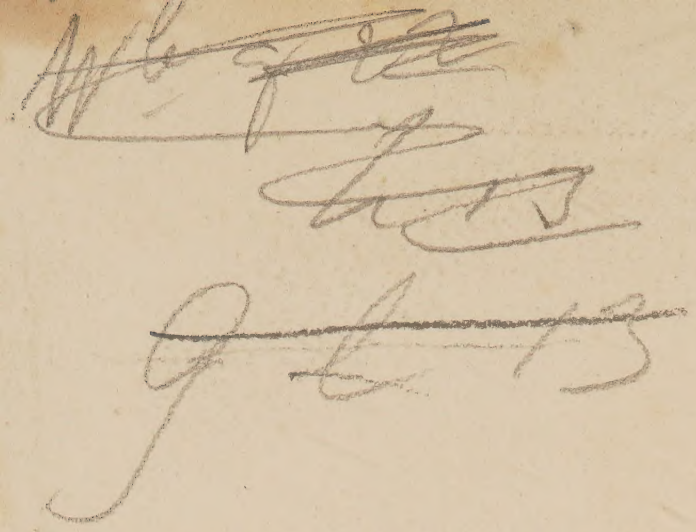

Digitized by the Internet Archive
in 2021 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/s7342id1398587

RECUEIL
DE MÉMOIRES
DE MÉDECINE,
DE CHIRURGIE ET DE PHARMACIE MILITAIRES.

RECUEIL
DE MÉMOIRES
DE MÉDECINE,
DE CHIRURGIE ET DE PHARMACIE MILITAIRES;

Faisant suite au Journal qui paraissait sous le même titre.

RÉDIGÉ,

SOUS LA SURVEILLANCE DU CONSEIL DE SANTÉ,

Par M. FOURNIER-PESCAY, Médecin, Secrétaire du Conseil de Santé, ancien Chirurgien en chef adjoint des armées.

PUBLIÉ PAR ORDRE DE S. EXC. LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

ROYAL COLLEGE OF SURGEONS OF ENGLAND

TOME SIXIÈME.

PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE MADAME HUZARD
(née VALLAT LA CHAPELLE),
Rue de l'Éperon Saint-André-des-Arts, n°. 7.

1819.

MÉMOIRES
DE MÉDECINE,
DE CHIRURGIE
ET DE PHARMACIE MILITAIRES.

TOPOGRAPHIE
PHYSIQUE ET MÉDICALE
DE
L'ILE D'OUESSANT;

PAR J.-B. BEAUFILS, *chirurgien aide-major.*

UN séjour de quatre ans dans l'île d'Ouessant m'a mis à même d'apprécier les diverses descriptions que j'en avais lues, et je me suis convaincu que la plupart de leurs auteurs n'avaient parlé que par tradition. D'après cette remarque, j'ai cru devoir exposer ici tout ce que j'ai pu observer touchant cette île, afin d'en tirer des inductions qui puissent tourner à l'avan-

tage de tous ses habitans, et sur-tout à celui de la garnison.

Ainsi, après avoir considéré la nature du sol, du climat et des productions, je jetterai un coup d'œil sur l'administration de cette colonie, sur les établissemens qui y existent, et j'indiquerai ceux dont elle aurait besoin; ensuite je ferai connaître les indigènes, leurs usages, leur industrie, leurs mœurs, etc., et je fixerai particulièrement l'attention sur les considérations d'hygiène, relatives aux militaires. Enfin l'histoire et le traitement des maladies les plus communes chez les habitans et les soldats, feront le dernier article de cet essai, que je terminerai par quelques réflexions sur le *service de santé* de l'île.

L'ile d'Ouessant, *Oxantus*, *Ussa* des anciens, dont le nom a paru à quelques modernes signifier, en langue teutonique, *sables du couchant,* et que la tradition du pays appelle *Theulé,* est située par les 48° 28′ 30″ de latitude septentrionale, et 12° 35′ 27″ de longitude orientale du méridien de l'île de Fer, à cinq lieues de l'extrémité nord-est de la Basse-Bretagne, dont elle a dû faire autrefois partie, et à laquelle elle se trouve encore liée aujourd'hui par une chaîne d'îlots et de bas-fonds. Sa position à l'entrée de la Manche, et de l'embouchure de la

rade de Brest, lui a toujours donné une grande importance militaire; aussi y entretient-on habituellement une garnison qui, pendant la guerre, a souvent été portée jusqu'à huit cents hommes. Cette île est la plus considérable et la plus avancée en mer, de ce groupe que l'on appelle collectivement *les îles d'Ouessant;* les plus remarquables ensuite sont celles de *Trielen*, celle de *Béniquet*, où les vaisseaux ennemis trouvent un mouillage et de l'eau douce, lorsqu'ils font le blocus de la rade de Brest; et l'îlot de *Keller*, qui n'est séparé de la métropole que par un chenal fort étroit, où les courans sont toujours extrêmement rapides.

La forme de l'île d'Ouessant est fort irrégulière : très-découpée par ses bords, elle est oblongue dans le sens du nord-est au sud-ouest, et présente une longueur d'environ une lieue et demie sur une lieue de largeur. Deux baies, dont la plus considérable est au sud-ouest, s'avancent assez loin sur deux points opposés de ses côtes, et semblent annoncer que les eaux de la mer feront entièrement disparaître, par la suite, la portion de terrain intermédiaire, basse et sans défense, ainsi qu'elles l'ont fait autrefois pour en isoler le rocher de *Keller*, et pour séparer l'île de la terre ferme, à des époques qui se perdent dans la nuit des temps.

De ces deux baies, celle du sud-ouest, appelée *Porspool*, est, à la vérité, la plus vaste; mais elle a l'inconvénient de se sécher à toutes les marées, et elle est d'ailleurs parsemée de rocs, ce qui la rend peu praticable; l'autre, située au nord-est, et qu'on nomme *Stif*, est beaucoup moins étendue, mais elle a un bon fond, et réunit avec cela un si grand nombre d'autres avantages, qu'il semble que la nature ait voulu presque tout épargner au génie de l'homme, pour en faire un port excellent. C'est aussi le lieu de débarquement le plus ordinaire.

La surface de l'île est assez inégale : sa plus grande élévation est une espèce de plateau que couronne la chapelle Saint-Michel; de là le terrain s'abaisse insensiblement, pour se relever ensuite et former une sorte de ceinture de falaises escarpées, d'environ neuf mètres de hauteur, qui, jetant dans la mer de nombreuses ramifications, hérissent les environs d'écueils et de brisans.

La roche primitive fait la base de cette île; divers granites et des schistes, dont les couches sont quelquefois séparées par du quarz pur, constituent le fond du sol. Les débris de ces pierres, réduits en sable, forment, avec le *détritus* des végétaux et des coquillages, l'*humus*

des endroits cultivables, qui n'occupent guère que les deux tiers du territoire. La couche de terre végétale est extrêmement mince, et la nécessité où l'on est de se servir des gazons pour combustible, ne contribue pas peu à l'épuiser encore de plus en plus : aussi, sans les engrais abondans que fournit la mer, on n'obtiendrait pas la moindre récolte sur ce sol aride.

L'Armorique a toujours passé, à juste titre, pour le pays où les effets de l'Océan sont le plus remarquables; mais c'est sur-tout à l'île d'Ouessant, qui en est la partie la plus avancée, que ces effets sont terribles. La rigueur des influences atmosphériques se montre ici dans toute son âpreté: les vents du nord-est qui règnent presque toute l'année, et qui sévissent sur-tout vers les équinoxes, les tempêtes et les ouragans, très-communs à ces époques, les orages, plus fréquens en hiver qu'en été, les pluies habituelles, dans presque toutes les saisons, enfin les brumes épaisses qui se montrent en l'absence des autres météores, concourent à faire de cette île la terre la plus inhospitalière. Au reste, les gelées y sont faibles et passagères, et la neige n'y séjourne point; la chaleur brûlante de la canicule, dont on ne peut se préserver par l'ombrage, y serait quelquefois insupportable, sans les pluies accidentelles et les brises régulières de

terre et de mer, qui viennent en tempérer l'ardeur. En résumé, l'on peut dire que la nature de ce climat est caractérisée par la continuité du mauvais temps pendant les deux tiers de l'année, et, pour le reste, par une suite de variations de l'atmosphère, tellement brusques, que l'on éprouve souvent, dans un même jour, la température de trois saisons différentes.

En conséquence de la nature du sol, les pierres de première formation sont les minéraux qui se présentent par-tout sous diverses formes : du quarz, du schorl, du mica et une argile grossière qui occupe les lieux bas, en sont les débris et composent toute la minéralogie de l'île. Du reste, l'on n'y voit aucune trace de métaux, de produits volcaniques, ni de pierres calcaires; et si l'on en trouve, par hasard, quelques échantillons, ils sont évidemment dus au délestage des bâtimens étrangers.

Il serait difficile que, dans un fonds de cette nature, l'eau ne fût pas de la plus grande pureté; celle des puits nombreux creusés dans le roc, ainsi que celle des ruisseaux formés par la filtration des eaux pluviales, ne laissent rien à désirer : elles dissolvent parfaitement le savon, et les réactifs n'y démontrent absolument aucune substance étrangère; mais ces jolis courans d'eau, répandus de tous côtés dans l'île, n'ont

qu'une existence incertaine et variable comme les eaux qui leur donnent naissance ; et s'ils sont abondans pendant environ dix mois de l'année, ils sont ordinairement desséchés pendant la saison des chaleurs ; les habitans ont alors recours à leurs puits, et les bestiaux s'abreuvent à des marécages entretenus, dans certaines vallées, par le défaut de pente. Avec un peu d'industrie, on pourrait faire de ces marais stériles et malsains, une couple d'étangs permanens ; on fournirait ainsi à l'agriculture une certaine étendue de terrain, propre à former d'excellentes prairies, dont le bétail a si grand besoin dans ce pays, où l'on voit à peine quelques brins d'un gazon aussi maigre que rare.

En général, la végétation est ici peu active ; mais elle est sur-tout languissante parmi les plantes cultivées : les arbres ne réussissent que dans les jardins où ils sont abrités par des murailles ; et dès que leur cime s'élève au-dessus de ces murs protecteurs, l'âpreté des vents du nord-ouest a bientôt desséché l'extrémité de leurs rameaux, et mis des bornes à leur accroissement. C'est pourquoi les espaliers et les arbustes d'agrément réussissent assez bien ; et que la vigne, quand elle est convenablement exposée, donne de petits raisins qui parviennent souvent à leur maturité.

Les plantes potagères et les fleurs des jardins croissent également dans ces enclos, et l'expérience m'a prouvé qu'avec la précaution d'employer pour engrais le fumier des étables, on pourrait se procurer des petits pois, des artichauts, des ognons, des petites raves, des choux, des carottes, des porreaux, etc., tandis que les paysans qui cultivent en plein vent et qui fument leurs terres avec du *varec*, n'obtiennent que des panais, des navets, des *parmentières* et des fèves de marais. Les champs destinés aux céréales sont aussi fumés avec les débris des plantes marines; et c'est à cet engrais que l'on doit l'avantage de récolter un peu de seigle et de froment, et une grande quantité d'orge, dont les insulaires font leur principale nourriture; le superflu devient ensuite un objet d'exportation considérable. Au reste, ces grains sont, ainsi que les autres plantes cultivées, d'une petitesse et d'une débilité qui annoncent une espèce de dégénération.

Quant aux plantes sauvages, elles diffèrent moins des plantes analogues du continent : j'ai eu le loisir de les étudier dans des excursions fréquentes sur tous les points de l'île, où elles sont assez nombreuses; mais j'ai fait une attention particulière à celles qui sont du domaine de la *matière médicale;* et je m'en suis souvent

servi dans ma pratique civile et militaire; j'ai signalé ces plantes médicinales dans une note placée à la fin de cet essai, sous le titre d'*Herbier médical de l'île d'Ouessant.* Il en est plusieurs dont on pourrait faire un objet de commerce; mais les habitans se bornent à récolter les racines de patience et de bardane, dont ils approvisionnent les hôpitaux de la marine de Brest.

La classe immense de la cryptogamie *pélagienne* est ici fort riche en espèces; et le naturaliste pourrait, avec facilité, compléter ses collections, aux dépens des fumiers, où les insulaires entassent, sans égard, les *varecs* les plus curieux avec les *fucus* les plus communs.

On ne rencontre point de bêtes fauves dans ce maigre coin de terre; il y avait autrefois des lapins, mais leur espèce se trouve aujourd'hui reléguée sur l'îlot de Keller, où l'on prend quelquefois plaisir à les regarder s'ébattre sur les falaises couvertes de fougère. Les seuls quadrupèdes sauvages d'Ouessant, sont ceux de la nombreuse famille des rongeurs parasites, auxquels on a soin d'opposer leur ennemi naturel.

Le bétail consiste : 1°. en une assez grande quantité de moutons, dont le plus grand nombre se vend aux marchés du *Conquet*, petite ville située à la pointe de la Bretagne; 2°. en quelques bœufs et vaches que l'on n'exporte point; 3°. et

en une certaine quantité de chevaux que leur agilité, jointe à leur petite taille, faisaient autrefois rechercher pour la commodité des enfans et des dames; mais ils sont, ainsi que les bêtes à cornes, tellement dégénérés aujourd'hui, qu'on serait tenté de les croire d'espèces particulières, si l'expérience n'avait démontré que des chevaux analogues, importés du continent, finissaient par devenir aussi chétifs, après une ou deux générations. L'âpreté du climat et le défaut de fourrage en sont, sans doute, les causes : réduits à l'herbe rare des guérets et à quelques plantes du rivage, ils n'ont pas même la ressource de pouvoir brouter le feuillage des buissons; et la maigre paille de l'orge est le plus souvent leur unique nourriture.

En général, la volaille y prospère et est d'un assez bon produit. La quantité d'oiseaux de mer, tant indigènes que de passage, est très-considérable; et plusieurs d'entre eux, tels que les courlis, fournissent un assez bon aliment. On voit aussi, selon la saison, des bécasses, des bécassines, des cailles, des pluviers dorés, des canards et des oies sauvages, etc. L'hirondelle s'y montre, mais n'y fait jamais son nid; enfin, on trouve dans la campagne l'alouette, le rouge-gorge, le moineau et autres oiseaux communs au continent.

On pêche, aux environs de l'île, les mêmes poissons que sur les côtes de Bretagne et de Normandie ; ils sont variés et fort abondans ; les plus ordinaires sont la julienne, le lieu, le merlan (tous trois du genre des gades), le congre ou anguille de mer, la raie, le turbot, la sole et autres poissons plats ; le maquereau, qui est très-abondant lors de son passage ; le chien de mer, aliment ordinaire des pauvres ; la sardine et le fameux *rouget*, si recherché de nos modernes Lucullus.

A la basse-marée et en toute saison, l'on prend dans les anfractuosités des rochers, mis à sec, une grande quantité de crustacés, tels que le homard, la langouste, les divers crabes ; et l'on pêche, avec des petites *troubles*, des chevrettes, près de l'embouchure des ruisseaux. On trouve souvent aussi des sèches (*sepia*), dont on ne se soucie guère, et la grande espèce d'oursin violet, dont on est fort friand.

Les coquillages que l'on mange le plus ordinairement, sont l'huître, la moule, le pétoncle commun, le manche de couteau, les peignes, dites coquilles de Saint-Jacques, les patèles, etc.

On ne rencontre aucune espèce de serpens dans cette île ; mais la famille des batraciens y pullule merveilleusement : les marécages en sont remplis, et l'on voit très-communément

des crapauds dans l'intérieur des habitations, sans que les insulaires, par l'effet de l'habitude, y fassent la moindre attention.

Les insectes sont les mêmes que sur le continent voisin, et les espèces parasites y sont tout aussi répandues : les poux et les puces y fourmillent constamment; dans la chaleur de l'été, des myriades de cousins vinnent joindre leur importunité à celle de la mouche commune, dont les nombreux fumiers, les débris de poissons, répandus par-tout, et la malpropreté extrême des habitans, favorisent on ne peut mieux la multiplication.

Les ruisseaux et les marécages abondent en excellentes sangsues; elles m'ont été d'un fréquent et très-utile secours dans ma pratique.

On ne trouve aucun fossile à Ouessant. L'îlot de Keller possède une petite tourbière dont on tire tout le parti possible, et qui, si elle était plus considérable, serait un trésor pour ce pays, absolument dépourvu de combustible.

L'autorité civile se compose du maire et de son adjoint, sur lesquels repose l'administration de l'île ; un juge de paix est chargé de la partie judiciaire et n'a pas souvent de différens à concilier; car, ainsi que je le dirai en parlant des habitans, ils sont généralement doux et loyaux.

Il n'existe ici aucun établissement pour les malades ou infirmes, ni aucun homme de l'art : les médecins civils les plus voisins habitent le Conquet ; mais, depuis la guerre, les Ouessantais se sont accoutumés à compter sur l'officier de santé de la garnison. Une espèce de sage-femme est en possession de faire les accouchemens, et se mêle très-souvent aussi de *faire la médecine.*

Autrefois il n'y avait à Ouessant qu'un seul moulin banal, qui était un des apanages du seigneur de l'île ; mais aujourd'hui elle en possède huit, qui sont dispersés sur les diverses hauteurs.

On ne trouve pas une école dans ce pays agreste, et pourtant aucun n'en a plus besoin ; il est à désirer que l'administration paternelle qui s'empresse de répandre par-tout le bonheur avec les lumières, porte bientôt un regard de bienveillance sur le rivage armoricain, dont la civilisation est extrêmement arriérée ; je ne doute point que le bienfait de l'enseignement mutuel, introduit chez les Bas-Bretons, n'y ranime bientôt les germes, presque étouffés, de l'agriculture, du commerce et des arts.

La marine de Brest entretient ici deux employés, savoir : un directeur des cémaphores et un syndic des gens de mer. Leurs fonctions

consistent dans la communication des signaux avec le continent, dans le classement des marins, le pilotage, l'entretien du phare, etc.

Ce phare, construit autrefois par le célèbre Vauban, sur la hauteur qui domine la baie du Stif, est beau et fort élevé. On y brûlait jadis du charbon de terre sur une sorte de grand réchaud; depuis long-temps, ce moyen incommode a été remplacé par une soixantaine de gros lampions, d'où jaillit un faisceau de lumière qui s'aperçoit de plusieurs lieues en mer. Ce perfectionnement est déjà quelque chose; mais, qu'il est encore loin, pour l'économie et l'intensité de la lumière, du système nouveau des quinquets à réverbères mobiles! Ce fanal sert à préserver les navires des nombreux écueils qui entourent l'île, en leur indiquant le mouillage excellent qui se trouve au pied même de la tour.

En effet, la baie du Stif est une sorte de port, creusé par la nature, où les plus gros bâtimens trouvent un fond sûr et un excellent ancrage; mais malheureusement ce port manque d'abri, et devient impraticable dans la mauvaise saison, à cause de l'impétuosité du vent du nord-ouest et de la violence des vagues. A cette époque le triste insulaire est obligé, afin qu'elles ne soient pas brisées, de tirer toutes

ses embarcations à sec, sur la plage, et dès-lors toute communication cesse avec la grande terre. C'est cette particularité qui a fourni le sujet du charmant poëme de Gresset, *le Carême impromptu*. Il serait pourtant bien facile de tirer parti des avantages nombreux que présente cet endroit, pour en faire, à peu de frais, un port excellent, que sa position rendrait très-précieux, tant pour les navires de cabotage, que pour tout ce qui est relatif au premier département de la marine royale: que l'on envoie seulement, de Brest, un ingénieur et des outils; on trouvera sur les lieux, des matériaux et des ouvriers nombreux et excellens. Au moyen d'une simple digue, on transformerait cette anse en un port de relâche, dont l'utilité serait bientôt appréciée : on faciliterait la navigation et l'on éviterait bien des naufrages.....

L'autorité militaire est confiée à un capitaine de l'état-major des places, qui prend le titre de lieutenant du Roi, commandant de l'île. Il a sous ses ordres la garnison, et même, en temps de guerre, une bonne partie des habitans, accoutumés à faire le service de canonniers-garde-côtes, aux six batteries qui défendent l'approche de leur île. Outre ces redoutes, qui sont armées chacune d'une pièce de trente-six, en fer, il en existe deux autres, placées à l'embouchure

de la baie du Stif, et dont les feux se croisent.

Le commandant habite la maison appelée le *Gouvernement*, construite autrefois pour le logement du gouverneur de l'île, qui réunissait tous les pouvoirs. Les vétérans du pays, témoins des luttes scandaleuses qui ont quelquefois lieu entre les diverses autorités, sur-tout quand la peuplade est bloquée par l'hiver, assurent qu'on était plus tranquille et plus heureux sous l'ancien mode d'administration.

Le service de santé de la garnison est confié à un chirurgien aide-major des Hôpitaux militaires, sous la police du sous-intendant militaire de Brest; il reçoit une caisse d'ambulance dite de *premiers secours,* pour traiter seulement les maladies légères ou d'urgence; il envoie aux Hôpitaux de la marine, à Brest, tous les hommes qui ont besoin d'un traitement sérieux.

L'origine des Ouessantais se perd dans l'obscurité des temps fabuleux : la tradition qui les fait descendre des Celtes est assez confirmée par analogie du langage; mais ils mêlent à leur histoire une foule de contes absurdes qui se perpétuent d'âge en âge.

Les seules antiquités que l'on remarque dans cette île, sont les vestiges d'un mur très-épais, construit sans ciment, et les traces d'une petite

enceinte carrée, que l'on fait remonter au temps des Druides. On y trouve aussi les ruines d'un vieux château dont tous les historiens parlent, et qu'on estime avoir été bâti par les Romains, qui possédaient cette île du temps d'Agricola; aucun autre monument, n'attestant d'ailleurs l'intervalle de ces époques reculées jusqu'à nos jours, on serait autorisé à mettre en question la célébrité antique attribuée à ce coin de terre; mais les recherches chronologiques n'étant point notre but, nous ne suivrons pas les historiens dans la description des guerres du moyen âge, qui ravagèrent tant de fois les côtes de France et leurs îles, ni dans l'établissement du vrai culte, à Ouessant, par Saint-Paul-Aurélien; nous ne ferons pas non plus la critique de ces romans qui ont peint cette île comme un pays enchanté; mais, nous renfermant dans notre objet, nous allons dire quelques mots sur la constitution physique, les mœurs, les usages et l'industrie des Ouessantais, et nous parlerons, en dernier lieu, des maladies auxquelles ils sont plus particulièrement sujets.

Cette espèce de colonie se compose d'environ deux mille âmes. Une vingtaine de maisons, groupées autour de l'Église paroissiale, forment ce qu'on appelle le bourg; le reste des habitations consiste en une infinité de chaumières,

éparses sur toute la surface de l'île, qui se ressemblent toutes par l'humidité et la malpropreté, et dont la mauvaise distribution confond d'ordinaire les émanations des hommes et celles des bestiaux. La maçonnerie se compose de pierres du pays, rangées sans beaucoup d'art, et consolidées ensemble avec de l'argile, où l'on mêle quelquefois un peu de chaux, qui vient de la rade de Brest. Le chaume, soutenu par quelques portions de planches, forme la toiture. Dans ces réduits qui, pour la plupart, n'ont ni clefs, ni serrures, on sent bien que le mobilier doit se ressentir de l'état agreste des habitans et de leur éloignement de pays plus civilisés.

Les Ouessantais, outre une assez belle taille, ont sur-tout une constitution très-robuste, dont ils sont redevables aux exercices fatigans auxquels ils se livrent dès l'enfance, et à la rudesse de leur climat; ils sont, en général, peu maladifs, et l'on en voit beaucoup parvenir jusqu'au quatorzième lustre, sans infirmités.

Leur caractère se compose de douceur, de franchise, mais sur-tout de beaucoup d'insouciance; leur ingénuité étonne les étrangers; les délits et les crimes, malheureusement trop communs ailleurs, leur sont inconnus; et malgré leur extrême penchant à l'ivrognerie, les que-

relles sont tout-à-fait rares parmi eux ; enfin, on ne les voit pas plus souvent se disputer ou se battre, que se faire des complimens ou des caresses.

Si les travaux de l'agriculture, auxquels elles sont livrées, procurent aux femmes d'Ouessant une constitution vigoureuse, ils contribuent, avec un costume passablement bizarre, à leur faire perdre une partie des agrémens de leur sexe : leur taille, assez bien faite d'ailleurs, est ensevelie dans une sorte de spencer de toile ou d'indienne, que surmonte un large fichu de couleur, jeté sans goût sur leurs épaules ; leur figure qui, en général, est jolie, se trouve encapuchonnée sous un grand morceau de toile ou de batiste empesé et plié en plusieurs doubles, qu'elles font descendre sur les oreilles, et qui leur cache les cheveux et presque tout le visage. Elles portent ordinairement une jupe de gros droguet noirâtre, fabriqué dans l'île avec la laine de ses troupeaux; mais, dans les jours de fête, quelques-unes la remplacent par un jupon de ratine bleue. Ce costume, entièrement uniforme pour toutes, n'est point asservi aux caprices de la mode; c'est sans doute le même que portaient leurs aïeules, il y a plusieurs siècles; elles y tiennent beaucoup, et tirent même vanité de son antique usage; elles vont

jusqu'à prétendre qu'il est celui que portait la Sainte-Vierge.

Le vêtement des hommes a aussi conservé sa vieille simplicité ; il est d'ailleurs parfaitement adapté aux professions de marin et de pêcheur, qu'ils suivent tous ; uniforme et invariable comme celui des femmes ; il consiste en un large pantalon de drap bleu, avec une veste de même étoffe, en hiver, et de toile en été ; de sorte que l'on ne peut réellement, au costume, distinguer un habitant aisé de celui qui ne l'est pas.

Les deux sexes portent les cheveux plats, tombant seulement sur le cou, tandis que leurs voisins du continent mettent une sorte de coquetterie à les laisser descendre étalés jusqu'au milieu du dos.

On ne voit de souliers que chez les principaux habitans de l'île, dans les jours de cérémonie, et chez les hommes employés sur les vaisseaux du l'État ; la chaussure habituelle consiste en sabots grossièrement façonnés, que l'on se dispense souvent de porter dans la belle saison, et que l'on dépose toujours, lorsqu'on va sur les roches, pêcher des crustacés ou récolter le *varec*.

Le pain n'est pas pour eux la base indispensable de la nourriture : ils en mangent peu,

et ils le fabriquent ordinairement avec du simple farine d'orge non blutée, qui, vu la maigreur des grains, contient nécessairement une grande proportion de son. Le défaut de bois leur interdit l'usage des fours ; aussi sont-ils réduits à la méthode qui était usitée *du temps d'Abraham.* Un morceau de pâte, pesant environ six kilogrammes, et plus ou moins bien façonné, est placé sur le milieu de l'âtre bien chauffé et nettoyé ; on entasse par-dessus des gazons secs, auxquels on met le feu ; la combustion lente de ces substances, aidée de la chaleur du foyer, opère tant bien que mal la cuisson de cette espèce de pain, dont il est facile de présumer la qualité.

Le combustible dont je viens de parler serait insuffisant, seul, pour les besoins de la peuplade ; et l'on est obligé, pour y suppléer, d'avoir recours à une autre matière plus incommode encore, et sur-tout fort dégoûtante : les excrémens des bestiaux, pétris avec de la paille et de la fougère, sont aplatis en gâteaux minces et séchés à l'air, et c'est avec un pareil chauffage que l'on est réduit à faire cuire les alimens, et que l'on cherche à corriger le froid humide de la plupart des habitations.

Un peu de viande de boucherie, le produit des basse-cours et quelques légumes servent,

mais rarement, à varier la nourriture habituelle ; l'empire de la coutume et de l'uniformité s'étend jusqu'au régime alimentaire ; le mets familier dans ce pays est un mélange de poisson frais ou salé, selon la saison, et de pommes-de-terre pelées, que l'on cuit ensemble avec un peu d'eau, et dont le sel est le seul condiment. Toute une famille se réunit autour de cette misérable préparation, et, se servant de ses doigts, à défaut de fourchettes, qui sont inconnues, mange avec appétit un mets que l'habitude seule peut rendre supportable.

L'eau pure est la boisson ordinaire du pays, et sa bonne qualité est du moins un avantage précieux; on n'emploie guère le *vin* que comme moyen thérapeutique ; mais l'*eau-de-vie* est l'objet de la passion dominante de nos insulaires ; marins ou pêcheurs, ils contractent tous, dès l'enfance, l'habitude de fumer, et ne manquent pas d'y joindre celle de boire des liqueurs alcooliques. C'est à se procurer ce breuvage, qu'ils emploient tous les produits de leur industrie et de leur commerce : dès que la vente des récoltes ou de la pêche a fait naître dans la maison une aisance momentanée, toute la famille s'abandonne, sans réserve, au plaisir de boire ; les femmes et les enfans ne sont nullement étrangers à cette passion crapuleuse. Les

orgies auxquelles ces insulaires se livrent, durent aussi long-temps que les fonds peuvent y subvenir; dès qu'ils manquent d'argent, ils sont tout-à-coup condamnés à l'eau.

L'on conçoit que le trouble des fonctions digestives doit souvent être le résultat de ces excès hideux, et de cette transition subite dans la manière de vivre.

Les occasions de ces débordemens n'ont heureusement lieu que trois ou quatre fois par an; c'est, par exemple, après l'exportation du poisson sec sur Bordeaux ou Bilbaö, celle d'environ cinq cents quintaux d'orge, sur les brasseries de Brest; de quelques moutons qu'on vend aux marchés du continent, et de deux ou trois cents livres de racines de patience et de bardane que l'île fournit aux hôpitaux de la marine. Tout le commerce des Ouessantais consiste donc à vendre le superflu des produits de leur industrie, qui se borne à l'agriculture et à la pêche; quand celle-ci est empêchée par la mauvaise saison, les hommes passent leur temps à tricoter, en fumant, des bas grossiers, avec la laine de leurs chétives brebis. Quelques-uns se livrent spécialement à la confection des chaussures, des vêtemens, des étoffes et des meubles destinés à la colonie; mais aucun ne se mêle des travaux agricoles, lesquels sont ex-

clusivement du ressort des femmes. Outre la culture des champs, qui se fait toujours à la bèche, elles sont naturellement chargées des soins du ménage, elles font, en toute saison, la *récolte du varec*, et aident encore leurs maris dans le travail des salaisons.

Cette *récolte du varec* est extrêmement pénible : elle consiste à ramasser, à chaque basse marée, avec des râteaux, sur la grève ou sur les rochers, et les jambes presque toujours dans l'eau, les nombreuses plantes marines et toutes les espèces de polypiers que les flots ont jetés à la côte. Ces substances, que l'on met pourrir en tas énormes, sont l'unique ressource des insulaires pour fertiliser leurs maigres guérêts; le fumier des écuries étant, comme je l'ai dit, réservé pour le chauffage. Mais, n'y aurait-il pas plus d'avantage à faire dessécher les *varecs* afin de les convertir en mottes à brûler, et à restituer aux engrais les produits des écuries ?

La *pêche* est de deux sortes : la première se fait à la perche, sur les rivages de l'île, et elle est confiée aux enfans, qui y courent souvent des dangers, soit en tombant du haut des rocs, soit en se laissant surprendre par la marée. L'autre sorte, appelée pêche à la ligne, est la plus importante; elle se fait en bateau, quelquefois auprès de la côte, mais le plus souvent

en pleine mer : quatre hommes vigoureux partent au coucher du soleil, emportant dans l'embarcation des vivres pour plusieurs jours ; leur attirail est fort simple : il consiste en une corde grosse comme une petite plume à écrire, longue d'environ cinquante brasses, et garnie, de distance en distance, de petites ficelles portant les hameçons. Chaque homme est muni de trois ou quatre de ces lignes, roulées avec soin sur une planchette carrée. Cette pêche est très-fatigante pour ces gens qui, presque constamment mouillés, passent la nuit et une partie du jour à cet exercice, et prennent tout au plus trois ou quatre heures pour se livrer au sommeil ; ce travail pénible dure ordinairement cinq nuits ; on estime que chaque bateau peut prendre, par an, de cinq à dix mille kilogrammes de poisson. Ce résultat est d'autant plus remarquable, que ces pêcheurs ne font aucun usage des filets. La majeure et la plus belle portion de la pêche est achetée sur les lieux par des femmes normandes, qui préparent le poisson pour en faire le commerce ; elles y trouvent un bénéfice d'environ trois cents pour cent, que les Ouessantais perdent par leur insouciance.

Il n'y a que des catholiques romains dans cette peuplade. On voit, sur différens points de l'île, sept à huit chapelles qui tombent en

ruines, et qui ne servent plus aujourd'hui qu'à faire l'office de casernes, dans le besoin. L'église paroissiale, située au milieu du bourg, est desservie par un curé et un vicaire qui, outre la direction spirituelle dont ils sont chargés, partagent, jusqu'à un certain point, le pouvoir des autorités civiles par leur sage influence sur la population. Cette église, beaucoup trop petite pour une cure de deux mille âmes, menace ruine de toutes parts, et les moyens manquent absolument pour la réparer. Lorsque l'on y est entassé, sur-tout après une petite pluie, on est vraiment menacé d'être suffoqué par les vapeurs épaisses et l'odeur infecte qui s'exhalent de tant d'individus, dont la plupart sont habitués à une extrême négligence pour les soins les plus ordinaires de propreté.

Un seul cimetière, attenant à l'église, sert pour toute la colonie; il est entouré d'une petite muraille délabrée, qui n'empêche plus les bestiaux d'aller y brouter.

On regarde comme sacrées les dernières volontés des parens; mais là, comme par-tout ailleurs, l'intérêt des héritiers les rend souvent illusoires. Les hommes ne portent point le deuil; il consiste, chez les femmes, en un petit bonnet de laine rouge, fixé au sommet de la coiffure,

que des voyageurs ont à tort décrit comme une pièce ordinaire du costume.

Ici, ce sont les filles qui demandent ou font demander les garçons en mariage; mais cette singularité est la seule qu'il y ait dans la coutume générale relative aux unions; car, malgré le peu de différence qui existe entre les fortunes, on voit presque toujours, ainsi qu'ailleurs, les convenances de l'intérêt avoir le pas sur les droits de l'inclination.

On ne danse qu'à l'occasion des noces; comme les instrumens de musique sont inconnus, c'est le plus souvent aux accens de la voix, et quelquefois au son de l'antique musette, appelée ici *bignon*, que les jeunes gens exécutent une espèce de ronde cadencée, qu'on nomme *chabadaö*, laquelle ne varie jamais. Ce n'est guère que dans cette circonstance et dans les cas où ils s'enivrent en société, qu'on peut les entendre chanter; hors de là il ne leur échappe aucune démonstration d'hilarité.

Si l'on en croit les vieillards, les mœurs seraient plus relâchées qu'autrefois dans cette île.

Il pourrait bien y avoir quelque chose de vrai dans cette assertion, et s'il fallait rechercher les causes de cette dégénération des mœurs, on les trouverait peut-être dans l'influence des circonstances, qui, pendant vingt ans de notre

révolution, ont été propres à produire ce résultat, dans le pays que je cherche à faire connaître.

Pendant cette époque, en effet, les hommes de l'île d'Ouessant, embarqués pour la plupart sur les vaisseaux de l'Etat, erraient presque continuellement sur les mers ; tandis que pendant leur absence ils étaient remplacés par les troupes d'une garnison assez nombreuse.

Il faut ajouter à ces causes l'espèce d'indépendance maritale où vivent ici toutes les femmes, dont le travail suffit constamment à l'entretien de la famille ; tandis que leurs maris, de retour de leurs courses lointaines, ont coutume de consommer dans l'ivrognerie les fruits de leurs voyages, et n'apportent ainsi aucune aisance dans le ménage. Au reste, je pense que l'occasion, plutôt qu'un penchant naturel, décide souvent de cette légèreté dans la conduite des Ouessantaises; car leurs affections sont en général très-peu raisonnées. Pourrait-on, par exemple, expliquer la tendresse singulière qu'elles portent à leurs frères qui, malgré le peu de réciprocité dont ils la payent, sont plus chéris que le père, l'époux, les enfans ?

Quoique, en général, les habitans de cette île aient une grande douceur dans le caractère et dans les mœurs, ils ont conservé, par l'empire

de l'habitude, l'usage barbare qui leur est commun avec toute l'Armorique, de piller tous les bâtimens que la tempête fait briser ou échouer sur leurs côtes. Ils se considèrent comme héritiers de ce *droit de bris* qui faisait un des apanages des anciens ducs de Bretagne; et les autorités sont quelquefois obligées d'avoir recours à la force armée, pour les empêcher de se porter aux honteux excès de la rapine. C'est, je crois, le seul cas où la police ait besoin d'employer des moyens de rigueur contre ces insulaires.

La malpropreté est réellement leur défaut essentiel : elle règne par-tout dans leurs habitations, que les bestiaux partagent avec eux, et où la puanteur des émanations diverses est encore augmentée par des débris de poisson, épars çà et là; on la retrouve dans la manière de préparer et de manger leurs alimens, et l'on ne peut s'empêcher de l'apercevoir sur leurs vêtemens qu'ils ne nettoient guère, sur leurs cheveux qu'ils ne peignent point, et sur leur peau qu'ils ne lavent jamais; les plus belles journées de l'été ne leur font pas même naître l'idée de se baigner. C'est à ce défaut de propreté qu'ils sont, en grande partie, redevables de la fréquence des poux, de la gale, des dartres, etc.

Chez un peuple aussi arriéré sous le rapport de la civilisation, il n'est point étonnant de

voir les préjugés les plus grossiers exercer un grand empire. Que d'obstacles n'ai-je point eu à vaincre avant de pouvoir y faire prospérer la vaccine? J'avais sur-tout pour antagoniste la matrone du pays, qui, intéressée à conserver son influence sur l'esprit des habitans, entretenait secrètement leur répugnance pour cette pratique.

Cette espèce de sage-femme qui abuse de l'incrédulité de ces bonnes gens, leur fait quelquefois les prescriptions les plus ridicules. Certaines pratiques superstitieuses mises en usage dans les accouchemens difficiles, font naitre une espérance trompeuse, et sont cause que l'homme de l'art est souvent appelé trop tard; d'autres fois les femmes en couche sont victimes de la confiance qu'elles accordent aux formules burlesques et souvent dangereuses dont elles attendent en vain l'expulsion de l'arrière-faix, resté en entier ou en partie, à la suite de manœuvres maladroites ou imprudentes.

Enfin tous les ans, à un jour marqué, les personnes de l'un et de l'autre sexe viennent offrir leur bras à la lancette de cette matrone, et contribuer à remplir un baquet commun où chacun croit avoir déposé avec une partie de son sang, les germes de toutes les maladies qui menaçaient de l'atteindre.

Chargé, pendant plusieurs années, du service de santé, à Ouessant, j'ai parfaitement été à même de connaître dans tous leurs détails la situation, la manière de vivre, les maladies et les besoins de la *garnison*. J'ai vu combien les militaires ont à souffrir de l'influence funeste du climat; combien il serait facile de les en préserver, en faisant seulement ici ce qu'on fait pour toutes les garnisons, en leur donnant une caserne. Certes, si l'on est convaincu de la nécessité d'un pareil établissement, même pour les troupes occupant les villes de l'intérieur, on sentira de quelle importance il serait dans cette île où, tout en payant fort cher, les officiers ne peuvent avoir qu'un coin de chaumière, un grabat, un banc et une table, et où l'on est obligé d'entasser les soldats dans des chapelles humides et menaçant ruine, circonstances qui nuisent essentiellement à leur santé, au bien du service, et au maintien de la discipline. On s'afflige en voyant ces misérables localités où, faute d'espace pour établir des couchettes, le soldat est forcé, dans quelque saison que ce soit, à dormir sur des *lits de camp;* les meilleures fournitures ne tardent pas à s'y altérer par l'humidité, et sur-tout par le défaut de soins, qui, dans ces lieux incommodes, s'étend au vêtement et même à l'armure. Joignez à toutes ces causes

d'insalubrité l'impossibilité où l'on est, faute de cheminée et de combustible, de faire du feu dans ces chapelles ; et la nécessité de les tenir constamment fermées en hiver pour se préserver du froid. Qui ne voit à combien de dangers sont exposés ceux qui, forcés d'habiter ces lieux, y respirent un air chargé de vapeurs humides, usé par la respiration, et non renouvelé ?

D'autres impressions nuisibles attendent les soldats au-dehors : la rigueur des vents en hiver, les variations brusques de température en été, ainsi que les exhalaisons putrides des innombrables tas de fumiers et des autres substances marines, répandues de tous côtés, sont autant de causes délétères qui, n'épargnant point les indigènes, doivent avoir une action bien plus facile et plus marquée sur des militaires nés dans les provinces de l'intérieur du royaume.

En considérant les diverses causes de maladies chez les hommes de la garnison, il est facile de s'apercevoir que la majeure partie de ces affections proviennent du défaut d'un logement convenable. Ce fait conduit naturellement à faire juger des avantages qui résulteraient de la construction d'une caserne ; les principaux seraient : 1°. la sûreté et la promptitude du service, les militaires étant réunis, et sous la main de leurs officiers ; 2°. la conserva-

tion de la discipline par la surveillance et l'exemple des chefs ; 3°. la commodité de la vie animale dans un corps de logis réunissant tout ce qui est nécessaire au cercle étroit des besoins du soldat ; 4°. le délassement salutaire dans un lieu clos après la garde pénible des côtes ; 5°. cette douce satisfaction qu'on éprouve dans la société de ses camarades, qui ferait oublier ici l'isolement du pays, et qui, par-tout, contribue si efficacement à l'entretien de la santé, etc.

Un tel édifice aurait besoin de quelques annexes : on ne pourrait se dispenser d'y faire une cour close, pour les appels et l'exercice de la troupe qui en ferait quelquefois le théâtre de ses récréations gymnastiques. Si l'on y joignait un petit jardin entouré de murailles, le soldat viendrait y employer utilement ses trop longs loisirs, et ce travail amusant lui procurerait, outre les plantes d'agrément, des légumes verts et des fruits qui seraient sur-tout avantageux pour les malades ou les convalescens.

Dans une des pièces hautes du bâtiment, on établirait quelques lits pour y soigner les hommes malades. Cette espèce d'infirmerie leur assurerait le repos, si nécessaire à leur situation ; elle rendrait faciles et multipliés les moyens curatifs, économiserait des journées d'hôpital, et serait d'une utilité indispensable dans les

temps où l'île est, pour ainsi dire, bloquée par la mauvaise saison.

On sentirait aussi la nécessité d'y construire une manutention, qui, bornée aux besoins du pied de paix, serait susceptible d'une grande extension en cas de guerre ; de sorte que la confection du pain pourrait être en tout temps surveillée ; l'administration trouverait, sans doute, plus d'économie et d'activité en se servant des militaires dans l'occasion.

Enfin j'avoue que je ne puis me défendre d'un sentiment pénible, quand je pense combien peu coûterait l'acquisition de tant d'avantages essentiels, puisque, comme je l'ai déjà dit à propos du port, les matériaux sont ici sous la main, et les journées d'ouvriers à très-bas prix.

En général, les fournitures de casernement sont de bonne qualité ; et si les locaux y répondaient, elles se conserveraient bien plus long-temps sans altération ; mais, dans l'état actuel, l'humidité et la moisissure les gagnent bientôt, et elles ne tardent pas à se détériorer au point de n'être plus propres au service.

Les militaires, vêtus comme les autres troupes de l'armée, sont cependant obligés de faire, dans cette île, un plus fréquent usage des capotes ; et j'ajouterai que si celles qui sont destinées

aux sentinelles, pendant l'hiver, n'étaient point ordonnées par les règlemens, c'est pour la garnison d'Ouessant qu'il faudrait établir cet usage.

S'il est utile d'être bien couvert ici dans la saison des vents et des brouillards, il n'est pas moins essentiel de l'être encore, même dans les plus grandes chaleurs de l'été : les variations subites de l'atmosphère, qui surviennent à toutes les époques du jour, et sur-tout l'extrême fraîcheur des soirées, ont souvent fait payer, par des angines et des rhumes violens, l'habitude qu'on a, dans l'intérieur, de se vêtir à la légère pendant la canicule.

On sent bien que l'usage des lessives est interdit par la nature du combustible ; mais on en est bien dédommagé par la pureté des eaux, qui rend les savonnages faciles autant qu'économiques. Aussi le soldat, qui ne saurait s'accoutumer à la malpropreté de ses hôtes, a-t-il, malgré l'incommodité du logement, un soin bien méritoire de la propreté de son linge ; et si quelquefois, par la fréquence inévitable des communications, il est infecté par la vermine ou par la gale, il ne tarde jamais à prendre les plus sûrs moyens de s'en débarrasser.

Au reste, pendant la belle saison, le règlement sur l'usage des bains pour la troupe s'exécute avec d'autant plus de facilité, qu'on

trouve des plages extrêmement commodes pour cela sur plusieurs points de la côte.

Le service militaire est plus ou moins pénible, selon que l'on est en temps de guerre ou en temps de paix, et plus ou moins désagréable, selon la saison. La garde le long de la côte est extrêmement active en temps de guerre ; aussi l'action pénétrante des vents du nord-ouest, ou l'ardeur du soleil dont rien n'abrite, deviennent des causes fréquentes d'affections catarrhales et de phlegmasies diverses ; ou bien d'érysipèles, de fièvres bilieuses, intermittentes et autres.

En temps de paix, au contraire, la garnison, n'étant assujettie qu'à un service très borné et à quelques heures d'exercice, jouit d'un assez grand loisir, mais dont elle ne peut, dans l'état actuel, tirer aucun parti utile. Dans une caserne convenable, ce loisir tournerait en partie au profit de l'entretien des armes et des vêtemens, et le surplus serait consacré à des exercices qui fortifient le corps et entretiennent la santé ; au contraire, dans l'espèce de bivouac où se trouvent nos soldats à Ouessant, l'incommodité produit le découragement, et l'ennui les mène à l'habitude du jeu, si contraire à la bonne discipline. D'un autre côté, l'insalubrité du logement, avec le défaut absolu d'exercice, sont la source de bien des maladies ; et la nécessité où

sont les soldats, de rechercher des récréations au-dehors, entraîne beaucoup d'inconvéniens, tant pour les insulaires que pour la garnison. Du reste, la promenade est triste par l'uniformité de ce pays, et la pêche est vraiment sans objet, puisque l'on peut avoir le meilleur poisson à un sou la livre.

La nourriture de la troupe est excellente dans cette île. Le pain est confectionné suivant les règlemens, quant à sa composition; mais, soit à cause de la rareté du combustible, soit par la maladresse de l'insulaire qui le fait, il est souvent mal cuit, et par conséquent indigeste.

On ne paye la viande de bœuf ou de mouton que 15 ou 20 centimes la livre, et les autres denrées sont en général au *prorata*, ce qui permet au soldat de mettre quelque variété dans son ordinaire, trop souvent fastidieux, ailleurs : c'est peut-être le seul pays, en France, où il puisse couvrir sa table de poisson de toute espèce, d'œufs, de plusieurs légumes, etc.

J'ai dit que l'eau est ici très-pure, et c'est vanter sa salubrité comme boisson. La garnison trouve à cela un très-grand avantage; mais elle apprécie particulièrement la faculté que lui procure le bon prix des vivres, de pouvoir se réconforter de temps en temps avec un verre d'eau-de-vie.

Cette agréable variété dans la nourriture, donnant plus de ressort aux organes digestifs, préserve beaucoup de militaires de ces engouemens venteux ou stercoraux, de ces coliques et diarrhées, etc., qui naissent d'un régime trop uniformément borné à la viande bouillie et aux légumes féculens ; aussi le nombre des dérangemens gastriques est-il infiniment moindre chez eux, que celui des affections produites par la diminution ou la suppression des exhalations pulmonaire et cutanée : généralement parlant, c'est à ce dernier ordre de causes que sont dues la plupart des maladies qui affectent la garnison.

La position ingrate du militaire, sous le rapport du logement, ne lui rend guère attrayant le séjour de cette île ; aussi ne voit-il pas arriver avec plaisir son tour d'y cantonner. Sa répugnance, à ce sujet, est encore augmentée par les récits de ceux qui en reviennent, et qui ne manquent point d'exagérer un peu les désagrémens de leur garnison. Il en serait bien autrement, s'il y avait une caserne..... Je crois qu'alors on pourrait plutôt désirer ce séjour que le craindre.

Cependant l'espèce d'isolement où l'on se trouve de son pays par la distance, et des habitans par le langage; l'imminence continuelle

des attaques, en temps de guerre; le passage d'un bras de mer orageux, si pénible pour ceux qui ne connaissent point encore le perfide élément; enfin, le parallèle de la terre natale avec cette triste contrée, sont autant de causes qui concourent à faire éclore, avec la plus grande facilité, les germes de la nostalgie, et qui prouvent combien il est politique de renouveler souvent cette garnison, en attendant qu'on puisse améliorer son sort.

Au total, l'ennui est ici la maladie qui attaque le plus fréquemment les militaires de tout grade. Chacun s'évertue de son mieux pour le conjurer; mais, malgré le jeu, la lecture, la chasse aux oiseaux de mer, la musique et même la fréquentation des habitans, peu d'étrangers réussissent à se rendre un tel séjour supportable; et sans cesse un souvenir, accompagné de regret, reporte l'imagination vers le lieu de la naissance.

Il me reste maintenant à exposer quelles sont les maladies qu'on remarque le plus communément, soit chez les militaires, soit chez les indigènes; c'est ce que je me propose de faire ici en peu de mots, et en suivant l'ordre nosographique.

J'ai cherché à savoir s'il y avait eu dans l'île quelques épidémies remarquables; mais il pa-

raît que, de mémoire d'homme, il n'y en a eu d'autre que celle d'une petite vérole maligne, assez meurtrière, qui a régné en 1789.

Quant aux maladies endémiques, je n'en connais que deux susceptibles d'être regardées comme telles à Ouessant; savoir, la gale et les affections dartreuses, qui ont évidemment leurs causes dans la malpropreté habituelle, et probablement dans l'usage trop fréquent du poisson salé et des liqueurs alcooliques.

Les fièvres essentielles sont en général assez rares : les éphémères, qu'on appelle ici *courbatures*, se manifestent quelquefois, chez les habitans, au retour du travail fatigant de la pêche, ou, chez les militaires, à la suite d'un excès d'exercice; mais ces légères affections suivent toujours la marche la plus simple, et sont ordinairement sans conséquence.

La catégorie des affections gastriques est ici la plus considérable : on en trouve les causes nombreuses, à l'égard des gens du pays, dans des excès d'eau-de-vie, suivis d'un retour brusque à l'eau pure. Combien n'ai-je pas vu d'affections diverses de l'estomac qui n'avaient point d'autre origine! Mais c'est sur-tout à leur mauvaise nourriture que les habitans sont redevables de la fréquence des indigestions, des coliques venteuses, des embarras gastriques et

intestinaux, etc., que j'ai eu tant d'occasions de traiter. J'ai également rencontré quelques-unes de ces affections parmi nos soldats ; mais, chez eux, elles avaient pour principe l'abondance du régime alimentaire, dans ce pays où les denrées de toute espèce sont presque pour rien.

La diète, les boissons adoucissantes, les évacuans, selon l'occasion, et quelques stimulans à la fin, m'ont presque toujours suffi pour le traitement de toutes ces maladies ; mais, dans les cas de gastrite, il m'a fallu recourir aux saignées générales, aux sangsues sur l'épigastre, aux ventouses, etc.

S'il s'est montré quelques fièvres intermittentes, ç'a été plus particulièrement chez les soldats : j'en ai guéri beaucoup dans l'île par le simple usage des plantes amères indigènes, précédé des précautions indiquées.

Je n'ai point observé dans ma pratique de fièvres de mauvais caractère ; et si l'état adynamique et ataxique atteignait quelquefois nos malades, envoyés aux hôpitaux de Brest, ne pourrait-on point attribuer ces complications à des causes dépendantes du voyage ou des nouvelles localités ?

L'imprudence, ou plus souvent encore l'inévitable exposition à l'ardeur du soleil, dans un

pays dépourvu d'arbres, a causé quelques érysipèles chez nos militaires ; mais ceux que je rencontrais chez les habitans étaient ou sympathiques, tenant alors à l'état des voies gastriques, ou, plus souvent, produits par la malpropreté : il n'est même pas rare de voir ces hommes atteints de phlegmons très-considérables, sur-tout à la suite des travaux de la salaison ; tandis que les soldats ont à peine quelques furoncles, qu'un emplâtre simple guérit très-facilement.

La rougeole ne se montre pas aussi souvent que la variole ; et celle-ci, qui est ordinairement fort bénigne, devient plus rare de jour en jour, depuis que je suis parvenu à introduire l'usage de la vaccine dans l'île.

La fatigue et les intempéries pendant la pêche, ainsi que le service de la garde sur les côtes, à l'exposition de tous les vents, sont des causes fréquentes de catarrhes, d'angines, d'ophthalmies, d'odontalgies, de péripneumonies, de pleurésies, de diarrhées, de dyssenteries, etc. Quelquefois leur intensité, ou des complications, me déterminaient à envoyer les militaires à l'hôpital ; mais la plupart de ces maladies étant simples, cédaient aux moyens ordinaires administrés dans l'île : les sangsues, dont elle abonde, m'ont été d'un grand avan-

tage, ainsi que les ventouses sèches ou scarifiées, dans beaucoup de ces affections, soit en diminuant la pléthore locale, soit en agissant comme dérivatifs. Dans une infinité de cas, la gastricité commandait l'emploi des évacuans, qui ramenait la maladie à son état de simplicité; les ophthalmies et quelques angines exigeaient des résolutifs à la fin du traitement; et les toniques ménagés assuraient la convalescence des diarrhées, des dyssenteries, etc.

Quelques métrites, causées par des pratiques vicieuses usitées pour la délivrance, et beaucoup de péritonites, suite du mauvais régime ou des imprudences des femmes en couche, m'ont fourni de nombreuses preuves de l'impéritie de la matrone, et m'ont souvent fait désirer plus de lumières de la part de l'accoucheuse, et moins de préjugés de la part des habitans.

Chez le sexe laborieux d'Ouessant, il ne doit guère se trouver de leucorrhées; aussi n'en ai-je observé que trois, et qui toutes reconnaissaient pour cause le vice dartreux, si commun chez ces insulaires.

Les affections rhumatismales sont assez fréquentes parmi les matelots et les pêcheurs; mais on en voit peu d'aiguës. Quelques vieux militaires éprouvent aussi parfois diverses douleurs

anomales, tristes, mais glorieux souvenirs de leurs pénibles campagnes.

L'insolation prolongée et l'excès de la chaleur, ou de l'exercice, sont quelquefois, chez les militaires jeunes et vigoureux, suivis d'hémorragies nasales qui deviennent un vrai bénéfice de la nature, au moyen duquel les congestions sont évitées, et tout rentre dans l'état naturel. J'en ai vu souvent des exemples, sans que, dans aucun cas, j'aie été obligé d'y apporter une attention particulière.

Je n'ai guère rencontré d'hémorroïdes chez les soldats de la garnison, et moins encore chez les habitans, que leur vie active met ordinairement à l'abri de cette incommodité.

Les hémorragies propres au sexe commencent et finissent aux mêmes époques de la vie que dans les provinces voisines; mais elles suivent leur cours avec le plus heureux calme. Les *laboureurs femelles* d'Ouessant ne connaissent point les mille et un dérangemens des menstrues, qui sont si familiers aux dames de nos villes.

Au retour de leurs voyages de long cours, les matelots rapportent souvent des affections ou des dispositions scorbutiques; comme alors ils appartienneut à la Marine royale, on les traite à l'hôpital de Brest; et lorsqu'ensuite ils rentrent chez eux, la cessation des causes et le

régime du pays natal ont bientôt effacé jusqu'aux moindres traces du mal.

Les maladies nerveuses sont aussi inconnues dans cette île que les habitudes du luxe et de la mollesse, qui les produisent le plus souvent ailleurs.

On voit quelques enfans attaqués de coqueluche ; il s'en rencontre aussi qui ont des convulsions, lesquelles sont presque toujours symptomatiques.

J'ai dit plus haut que l'ennui gagnait facilement les militaires de la garnison, et qu'il devait contribuer d'une manière très-efficace au développement des germes de la nostalgie : j'en ai vu maint exemple.

L'ivresse, qui n'est point ici le partage exclusif des hommes, est quelquefois poussée à l'excès, et son intensité, rendue plus pernicieuse par la nature de la boisson qui l'a produite, conduit fréquemment à un état voisin de l'asphyxie. J'ai eu occasion de donner mes soins à des gens morts-ivres d'eau-de-vie, et je n'ai pas toujours été sans crainte à leur sujet; souvent, lorsqu'ils se trouvent heureusement délivrés des accidens les plus dangereux, ils payent au moins leurs excès par diverses affections consécutives des organes de la digestion.

Une île, environnée d'écueils, placée dans

une mer orageuse et très-fréquentée, doit être le théâtre de bien des naufrages : ces tristes événemens, joints aux malheurs qui arrivent aux enfans sur la côte, fournissent beaucoup de cas *d'asphyxie par submersion.* Mais le port de Brest entretient à Ouessant une caisse de secours pour les noyés ; elle m'était confiée, et m'a, dans plusieurs occasîons, procuré la satisfaction de rappeler à la vie ceux chez lesquels il en restait encore un léger souffle.

La gale, comme je l'ai déjà dit, est endémique à Ouessant, ainsi que dans le reste du pays armoricain ; on la garde par habitude ; et si quelque individu cherche à s'en guérir isolément, il ne peut manquer de la reprendre bientôt, soit par le défaut de purification des vêtemens ou des lits, soit par la communication inévitable avec des habitans plus négligens que lui. Au reste, on y fait peu d'attention : il existe même un préjugé contraire à la curation de cette maladie chez les petits enfans, qui en ont parfois les pieds et les poings encroûtés. Les mères disent que *c'est leur santé*, et qu'elles ont vu souvent devenir malades ceux que l'on était parvenu à guérir.... Il est facile de voir que ce préjugé prend sa source dans les funestes résultats de traitemens peu rationnels ; car, qui ne conçoit le danger de traiter comme pour

une gale récente, et de guérir trop promptement un individu couvert depuis long-temps d'une infinité de pustules en suppuration ? Il n'y a qu'un misérable empirique qui puisse avoir l'imprudence de dessécher brusquement un exutoire ancien de toute la surface du corps.....

Nos militaires, loin de partager l'insouciante saleté des habitans, ne manquent jamais, aussitôt qu'ils se sentent atteints de cette dégoûtante maladie, de venir réclamer les secours de l'art, et de chercher à s'en débarrasser au plus vite.

Pour eux, comme pour les paysans, j'ai employé tour-à-tour divers traitemens usités; mais j'ai particulièrement à me louer de la méthode du docteur Helmeric, dont j'ai fait un usage fréquent et toujours efficace. Les bains de mer, dans la belle saison, facilitaient encore la cure, et la purification scrupuleuse des vêtemens prévenait les récidives, que le soldat évitait aussi avec un soin particulier.

Les affections dartreuses sont, comme il a été dit au commencement de cet article, fort répandues chez les Ouessantais, et leur malpropreté, qui en est une des causes, contribue beaucoup à rendre infructueux les traitemens qui leur sont faits.

Je n'ai jamais vu de scrophuleux dans cette

île. Si la maladie vénérienne s'y est quelquefois montrée, c'est qu'elle y avait été apportée par des soldats imprudens de la garnison, ou par des marins revenant de longs voyages; mais ces germes, connus et traités à temps, n'ont jamais manqué d'être promptement détruits.

Il n'est pas rare que des militaires arrivent du continent avec des symptômes syphilitiques, ou qu'il s'en développe chez eux plus ou moins de temps après leur arrivée. J'ai toujours eu soin, à chaque renouvellement de la garnison, de faire une visite scrupuleuse des nouveau-venus, que je revoyais ensuite au bout d'une quinzaine de jours. Il ne partait pour l'hôpital de Brest que ceux dont les affections résistaient aux moyens que j'avais à ma disposition, et pour qui un traitement prolongé, des bains, des frictions, etc., étaient indispensables.

Au reste, quoique je n'employasse que des moyens thérapeutiques bien bornés, j'obtenais néanmoins des succès assez constans.

Dans les maladies vénériennes récentes, la liqueur de Vanswieten, aidée d'une tisane sudorifique, me réussissait généralement : des pansemens appropriés faisaient disparaître les symptômes locaux.

Quant aux gonorrhées, elles ne m'ont point paru plus rebelles ici qu'ailleurs. Me bornant

à l'observation, quand leur marche était naturelle, je combattais les symptômes inflammatoires de la première période, et laissais ensuite le temps et la nature achever la guérison. S'il se montrait des accidens, ils étaient aussitôt combattus avec activité. D'ailleurs, j'exigeais de mes malades un repos absolu, et même je les consignais, *autant qu'il se pouvait faire;* mais le défaut de caserne empêchait une exacte séquestration. L'incommodité de leur logement ne permettant pas qu'ils y fissent de la tisane, j'étais aussi obligé de leur préparer chez moi, comme pour les malades atteints de fièvres, les boissons et tous les autres remèdes.

L'île d'Ouessant ne renferme point d'animaux venimeux; la phthisie pulmonaire y est fort rare; malgré la mauvaise nourriture des habitans, on n'y observe pas plus d'affections vermineuses qu'ailleurs : je n'y ai point vu de cancers.

Les cas de chirurgie sont peu communs ici; ils naissent, le plus souvent, de quelques accidens, comme de chutes, de blessures, etc. Je n'en ai rencontré qu'un assez notable pendant mon séjour dans l'île. Des hommes, travaillant à une carrière, furent surpris par un éboule-

ment qui, outre quelques plaies et contusions, fit à trois d'entre eux diverses fractures, plus ou moins compliquées, aux extrémités inférieures. Les soins que je leur donnai furent suivis d'un tel succès, que le plus lent à guérir marchait au bout de soixante-cinq jours.

Dénué de la plupart des moyens hygiéniques, par la nature du pays et de ses habitations, j'avais du moins à ma disposition des remèdes assez abondans : la caisse d'ambulance pour l'usage de la garnison, celle que fournit la Marine pour le secours des naufragés, à laquelle je faisais participer les insulaires ; les plantes médicinales, qui sont assez multipliées dans l'île (1); l'usage de l'eau de mer à l'intérieur ou à l'extérieur ; enfin, et sur-tout les diverses modifications du régime alimentaire, ont été, pendant quatre ans, les agens dont j'ai tiré parti pour faire la médecine, la chirurgie et la pharmacie. Je me suis donné beaucoup de peine ; mais j'en ai été payé par le plaisir de n'avoir pas perdu un seul malade de la garnison pendant ces quatre années.

Je m'arrête ici, et je croirai ma tâche rem-

---

(1) Voyez l'herbier, ci-après.

plie, si, après avoir présenté quelques traits d'un tableau physico-médical de l'île d'Ouessant, et quelques vues d'hygiène propres à améliorer le sort de la garnison, j'ai pu aussi faire sentir combien est quelquefois difficile la position de l'officier de santé qu'on attache à ce service.

HERBIER médical de l'Ile d'Ouessant.

CLASSES selon *LINNÉ.*	ORDRES.	NOMS.	*Observations.*
I.	1	Salicornia soda.	
II.	1	Veronica officinalis. . . .	rare.
		— beccabunga. . . .	Commune dans les marais.
		Gratiola officinalis.	
	2	Salvia pratensis.	
III.	1	Iris pseudo-acorus.	
	2	Triticum repens.	par-tout.
		— hybernum.	cultivés.
		Avena sativa.	
		Hordeum distichum. . . .	
		Arundo phragmites.	
		Scabiosa succisa.	sur la côte du Stif
IV.	1	Plantago major.	
	2	Cuscuta Europæa.	sur l'ulex Europæus.

CLASSES selon *LINNÉ.*	ORDRES.	NOMS.	*Observations.*
V.	1	Convolvulus sepium.	
		Primula grandiflora.	
		Borrago officinalis. . . .	dans les jardins.
		Lonicera periclymenum.	
		Atropa belladona. . . .	au bord de la mer
		Solanum nigrum.	
		— dulcamara.	
		Verbascum thapsus. . .	rare.
	2	Beta maritima.	
		Heracleum sphondylium	
		Herniaria glabra.. . . .	champs arides.
		Chironia centaurium.	
		Phellandrium aquaticum	
		Chenopodium vulvaria. .	sur les fumiers.
		Poterium sanguisorba. .	
		Crithmum maritimum.	sur les rochers de la côte.
	3	Sambucus ebulus.	
VI.	1	Convallaria multiflora.	
		Scilla verna.	coteaux riverains
	2	Rumex pulcher.	
		— crispus.	
		— acetosa.	
		— obtusifolius.	
VII.	..	. . . . .	
VIII.	3	Polygonum hydropiper.	marais.
		— Aviculare.	
		— Fagopyrum. . . .	cultivé.
IX.	1	Laurus nobilis..	Jardins abrités.

CLASSES selon LINNÉ.	ORDRES.	NOMS.	*Observations.*
X.	3	Silene gallica.	dans les blés.
		— maritima.	
		Cucubalus behen.. . . .	dans les champs.
	1	Sedum telephium.	
		Oxalis corniculata. . . .	fléau des jardins
XI.	1	Lythrum salicaria. . . .	dans les vallons.
	2	Agrimonia eupatoria.	
	3	Reseda luteola.	
		Euphorbia exigua.	
		— amygdaloïdes.	
		— peplus.	
		— helioscopia.	
		— Portlandica.	
XII.	5	Spiræa ulmaria.	
		Potentilla anserina.	
		Tormentilla reptans.	
	6	Rosa canina..	rare.
		— centifolia.	jardins.
		— moschata.	
		— gallica.	
XIII.	1	Chelidonium glaucum. .	sables riverains.
		Papaver rhæas.	moissons.
		— dubium..	
		— somnifera.	jardins.
	8	Agrostema githago.	
		Ranunculus pratensis.	
XIV.	1	Stachys recta.	terrains incultes
		Betonica officinalis.	
		Mentha aquatica.	très-commune.
		— sylvestris.	
		Marrubium nigrum. . .	au bord des chemins
		Glecoma hederacea.	
	2	Scrophularia nodosa.	
		Euphrasia officinalis.	le long des fossés.
		Digitalis purpurea.	

CLASSES selon LINNÉ.	ORDRES.	NOMS.	*Observations.*
XV.	1	Cochlearia officinalis.	
		— armoracia.	
		— danica.	
		Nasturtium aquaticum. .	très-commun.
XVI.	10	Geranium cicutarium. .	
		— moschatum.	
		— maritimum.	
	11	Malva rotundifolia.	
		— sylvestris.	
		Althæa officinalis. . . .	lieux bas.
XVII.	2	Fumaria officinalis.	
	4	Ulex Europæus.	on le cultive.
		Ononis repens.	
XVIII.	4	Hypericum perforatum.	
XIX.	1	Leontodon taraxacum. .	
		Cichorium intibus.	
		Aretium lappa.	commun.
		Bidens tripartita.	
	2	Anthemis arvensis.	
		— cotula.	
		Matricaria parthenium.	
		Chrysanthemum segetum	
		— leucanthemum.	
		Inula dysenterica. . . .	
		— crithmoïdes.	
		— pulegium.	
		— helenium.	
		— campana.	fort rare.
		Solidago virga-aurea. . .	côte du Stif.
		Eupatorium cannabinum	
		Artemisia vulgaris. . . .	commune.
		— Absinthium.	
	4	Calendula arvensis.	

CLASSES selon LINNÉ.	ORDRES.	NOMS.	*Observations.*
XX.	2	Ophris spiralis.	coteaux arides.
		Orchis bifolia.	
		— maculata.	
XXI.	3	Sparganium simplex. . .	marais.
		= ramosum.	
	4	Urtica dioïca.	
XXII.	13	Ruscus aculeatus.	bord de la mer.
XXIII.	1	Parietaria officinalis.	
XXIV.	1	Polypodium vulgare. . .	rare et chétif.
		— pinulosum.	
		— filix mas et fœmina.	très-commun.
		Adianthum nigrum.	
		Asplenium scolopendrium	
		— trichomanes.	
		— lanceolatum.	

PROJET

D'UN CODE DE POLICE SANITAIRE,

PAR M. BIDAULT,

Médecin des armées, actuellement employé à l'hôpital militaire de Longwy.

INTRODUCTION.

PARMI les ouvrages publiés jusqu'ici sur l'hygiène publique, aucun n'a pour objet spécial l'application des préceptes sanitaires, dans des temps où il règne des maladies extraordinaires, je veux dire des maladies contagieuses ou épidémiques, ou des épizooties.

Cependant, le jeune praticien qui débute dans la carrière médicale, peut, dans ces circonstances, avoir besoin d'un *vade mecum* contenant les applications possibles et avantageuses de la physique, de la médecine et de la chimie, sanctionnées par l'expérience la plus positive.

Les médecins militaires eux-mêmes et les médecins de la marine n'ont pas toujours la faci-

lité de communiquer avec MM. les membres du conseil de santé. Or, ce qui est déjà arrivé peut arriver encore : c'est que les médecins attachés aux divisions d'une armée, aux hôpitaux d'une première ligne, dans une ville en état de blocus, ou sous les murs d'une ville assiégée, et trop éloignés de leurs chefs immédiats, n'apprennent quelquefois à connaître les mesures prophylactiques que lorsqu'ils sont au milieu du danger.

La classe si nombreuse des officiers de santé, isolés dans les communes rurales, réclame un code pour se diriger, avec prudence, à l'occasion du traitement préservatif et curatif des affections populaires de nature à semer de justes ou de fausses alarmes. La plupart, n'ayant suivi que peu de cours d'hygiène et de clinique, ne connaissent souvent les conséquences ou les effets de ces maladies que lorsqu'il faut à-la-fois prévoir et combattre la nature du miasme qui les produit. Leur embarras peut donc augmenter celui de l'administration locale.

Enfin, le plus grand nombre des artistes vétérinaires étant peu familiers avec les préceptes de l'hygiène publique, il me semble qu'il importe de leur indiquer les principaux moyens qu'il convient de prendre dans les cas d'épizooties, pour qu'ils ne soient pas exposés à provo-

quer de fausses mesures, qui ajouteraient à la nature du danger, dans les communes rurales comme dans les régimens de cavalerie et d'artillerie.

Les uns et les autres me sauront gré peut-être d'avoir entrepris un travail dont le but est d'aider les moins exercés d'entre eux à prévenir, au moyen d'une marche analytique et des ressources que les auteurs les plus recommandables ont jugé les plus efficaces, diverses maladies générales, dont la nature du miasme exige un certain temps d'incubation avant de produire l'effet délétère : telles sont plusieurs maladies contagieuses, épidémiques, des animaux, qui sont l'annonce et le prélude des maladies de l'homme, et dont les phénomènes varient selon la durée de la maladie. Telles sont le pian ou yaws, le *cholera-morbus*, la fièvre jaune, qui éclatent à bord, dans les habitations des colons, dans les hôpitaux de la marine, et presque par-tout où ces maladies, et d'autres affections contagieuses sont transportées.

Je saisirai cette occasion pour faire part d'un phénomène que tous les hommes de l'art n'ont pas observé : c'est que la couleur ictérique, dans le typhus d'Amérique, ne se manifeste pas toujours sur le corps vivant, tandis qu'elle ne manque jamais de se développer après la mort.

Cette observation a été faite en Espagne, pendant la dernière guerre, soit à Jumilla, près de Murcie, soit à Eslin et à Schin, près de Caravala, par les médecins du 5e. corps d'armée. La même observation pathologique a été confirmée au lazaret de cette dernière ville et dans les champs de riz où quelques convalescens s'étaient réfugiés. Dans ce même temps, et pendant la retraite de l'armée du midi de l'Espagne, une semblable observation s'est offerte sur deux dragons maraudeurs dont la conduite devint un sujet d'alarme pour le général en chef : aucun signe extérieur n'annonça le danger de la maladie, pendant plusieurs jours durant lesquels les soldats qui avaient fait une absence suspecte, et ceux qui, ayant pu communiquer avec eux, firent partie d'une arrière-garde séquestrée des autres divisions. Cependant, plusieurs moururent après avoir inoculé le germe délétère à un aide-de-camp de M. le lieutenant-général Maransin, chargé de mettre à exécution les ordres supérieurs. Ce ne fut qu'en-deçà du Tage, sur les limites de la province de la Manche, que tout danger de contagion cessa. Ce fait, joint à plusieurs autres, pourra servir à prouver que le typhus d'Amérique est endémique par sa nature et contagieux spécifique par ses effets, et que sur-tout il se montre d'une manière intercur-

rente et avec le caractère épidémique contagieux.

On peut dire de même de la fièvre typhode ou de la nature des principes constitutifs des miasmes, encore tout aussi inconnues que la nature de leur formation. Les campagnes d'Espagne sont trop récentes pour que les médecins de l'armée française, faisant le service à l'hôpital-général de la Sangre, à Séville, en 1810, ne se rappellent point ces mesures prématurées pires que le mal, et qu'on adopta, malgré les représentations des médecins français, dans une circonstance où la fièvre typhode, avec ictère, régnant à Hocrara et à Castillo de las Guardias, fut confondue avec la fièvre jaune. La raison et le temps firent enfin justice d'une fatale prévention, et les efforts des médecins militaires ne furent pas infructueux; c'est ce qu'on n'osera pas leur contester.

Le séjour de l'armée française en Égypte fait une trop grande époque dans les annales de la médecine des armées, pour que tout le monde ne sache point que si, dans l'espace de trois années, la peste ne s'est montrée qu'une fois à Alexandrie, à Rosette et à Damiette, c'est grâces aux mesures prophylactiques, que le médecin en chef M. Desgenettes fit adopter pour se rendre maître de ce fléau dévastateur de l'Asie et de l'Afrique. Les mêmes mesures et la même conduite seront

toujours profitables et couronnées d'un succès certain, lorsqu'il s'agira de combattre un mal qui sévit quelquefois avec moins de fureur dans les pays où il règne habituellement, que dans les climats où il est transporté, ou que sur des Européens débarqués dans ceux où il prend naissance.

Si donc, par le défaut ou par l'ignorance de mesures sanitaires, ou si, par l'inexécution des mesures coercitives, la contagion peut se répandre au loin ou venir aussi facilement d'un point de la frontière mal gardée que d'Alger ou de Maroc, n'est-il pas utile et nécessaire même de répandre les règlemens de police médicale qui maintiennent et assurent la tranquillité publique?

Ces règlemens et lois sanitaires sont trop anciens et trop épars, et ne s'adaptent pas assez aux temps et aux habitudes de nos jours. Les guerres d'invasion et les courses si fréquentes de pirates, doivent nous faire former des vœux pour qu'un Code spécial soit généralement adopté, et pour que la raison triomphe des préjugés des gouvernemens non encore policés. Il serait honorable sans doute que les médecins français prissent l'initiative. Pour moi, j'ose, dans mon insuffisance, présenter à mes confrères un recueil entrepris sous les auspices et avec le suffrage de plusieurs hommes éclairés. Pour la composition de ce recueil, j'ai dû con-

sulter beaucoup d'auteurs et les usages suivis jusqu'à ce jour par les commissions sanitaires, principalement par celle de Marseille.

Le lecteur jugera peut-être que mon travail peut suppléer en partie aux règlemens sur la santé publique, et leur être même préférable, en ce qu'il est plus étendu et plus détaillé. Quant aux lois des 21 juillet 1791, 9 mai 1793, et aux arrêtés du gouvernement du 18 floréal an VII, on sait qu'ils ont moins pour but la conservation et le salut de tous, que des tarifs de marchandises et des calculs de douane. Les ordonnances antérieures à cette époque ne sont pas assez marquées par cet esprit de prévoyance et de vigilance, qui doit présider aux sages mesures propres à garantir la santé et la sûreté publiques.

Ainsi, mettre à la portée de tous ceux qui exercent une branche de l'art de guérir, les moyens de détruire ou du moins d'affaiblir les causes et les effets des maladies contagieuses, indiquer l'application des mesures qui tendent à limiter d'abord les germes contagieux dans leur étendue et leur durée, et d'en prévenir le retour, tel est l'objet de mon entreprise. Mes efforts tendent à signaler les cas où il convient de dissiper des bruits semés sans fondement réel, et à faire cesser l'effroi qu'ils ins-

pirent; j'ai aussi pour but de faire connaître dans quelles circonstances il convient d'intercepter toute communication extérieure, si les craintes sont mal fondées; ou de les rétablir dès que ces craintes sont dissipées par des succès qui reposent moins sur des remèdes que sur l'exemple et la prudence.

Faute de secours et de modèles, je dois m'attendre à ce que l'on trouvera bien des imperfections dans mon ouvrage : mais j'ai l'espoir que mes maîtres et professeurs les feront disparaître.

Aperçu statistique de la France (1).

La France est placée au centre de l'Europe; elle est séparée de l'Italie par les Alpes et la Méditerranée, de l'Espagne par les Pyrénées, de l'Allemagne par le Rhin et le Rhône, de la Grande-Bretagne par le détroit de Calais, ancien isthme de l'Océan.

La partie orientale de la France a en partage la Côte-d'Or et ses produits justement vantés, si propres à l'échange des objets étrangers.

La partie méridionale, ancienne Aquitaine, abonde en olives, en vins, en figues.

---

(1) Considéré seulement sous le rapport de la santé et de la salubrité publiques.

La partie occidentale, ancienne Neustrie, est fertile en arbres à pepins, et baignée par les eaux de l'Océan qui procurent aux habitans des côtes maritimes une pêche abondante et facile.

Enfin la partie boréale, fertilisée par des rivières navigables, possède de vastes forêts et des mines de charbon qui sont un objet d'exploitation commerciale et économique.

L'histoire naturelle des corps organiques et inorganiques laisse peu de chose à désirer.

Le fer, le soufre, les marbres, les granites, la pierre à chaux, le plâtre et les minéraux les plus utiles, se trouvent en grande quantité sur plusieurs points.

Des plantes médicinales très-nombreuses, efficaces dans la plupart des maladies, sont le résultat d'une végétation vigoureuse et d'une douce température. Leur arome et leurs sucs, recueillis par les abeilles dans les nectaires des fleurs, principalement dans la famille des labiées, rendent le miel si parfait, que celui de Narbonne est égal et peut-être supérieur à celui du Portugal et d'Andalousie, fourni par la fleur d'orange.

Les plantes potagères ajoutent à la richesse des céréales. Les fruits des arbres sont exquis. Les plus beaux arbres de l'Europe croissent par-

tout. Le chêne, le hêtre, l'orme, le noyer et le mélèse, si utiles aux travaux de construction, sont indigènes.

Les eaux des fleuves et des rivières sont remarquables par leur salubrité. Les eaux de puits seules sont, en général, d'un usage dangereux comme aliment, à cause des substances terreuses et du sulfate de potasse et de chaux qu'elles tiennent en dissolution.

Les Alpes, les Pyrénées, les montagnes de l'Auvergne recèlent dans leur sein de vastes laboratoires où le fer et les pyrites sulfureuses sont décomposés, divisés, réunis, et présentent une synthèse admirable par le but et les résultats de la nature. Les propriétés et les qualités de minéraux variés donnent naissance à une infinité de sources thermales et d'eaux froides qui ont toutes des propriétés différentes.

Dans les unes, le goût du soufre est très-sensible, comme à Barèges, Cauterets, Bagnères de Luchon, Saint-Sauveur, Acqs, Saint-Amand, Bonnes, Dignes, Caprer, Cambo, eaux chaudes, Barbotan. Dans celles-ci on trouve le fer, le soufre, des sels réunis, comme à Vichy, Plombières, Bourbonne, Balaruc, Aix, Bourbon-l'Archambaut, Rennes.

Dans celles-là, une de ces substances s'y trouve seule, très-prononcée ou très-faible,

comme à Mont-d'Or, Neris, Bagnères-Bigorre, Mont-Dorison, Châtel, Vic-le-Comte, Clermont-Ferrand, Dax, Ussat, Saint-Hart, Arles, Enghien, Roche, Forges, Aumale, Rouen, Chapelle-Godefroy, Saint-Gondon, Noyère, Passy, Monlignon, Boulogne, Saint-Myon, Bussang, Pougues, Provins, Lamotte, Vals, Contrexeville, Craussac, Merlange, Sainte-Reine, Pyrmont.

La température du calorique très-élevée, presque nulle, ou nulle entièrement, établit autant de différences que de propriétés, et autant de divisions que de principes constituans. L'effet de leur énergie diffère à raison du rapport qui existe entre la matière minéralisante, qui est le soufre ou le fer, et le calorique qui en est le dissolvant.

Jusqu'à présent, la routine s'est bornée à désigner les propriétés générales des sources minérales, sans examiner à quoi tient la propriété exclusive de chacune d'elles, le mode d'action sur les organes, le résultat dans chaque espèce, variété ou complication de maladie. De là, la nécessité de faire la part avec impartialité à chacune d'elles, afin que chaque établissement thermal soit consacré exclusivement au traitement d'une ou de plusieurs maladies.

Mais pour perfectionner une classification et

un tableau indicatif des eaux minérales de France d'après leurs principes constituans et d'après leurs propriétés exclusives, dans le traitement des maladies comprises sous l'expression générique de maladies chroniques, il me paraît qu'il serait essentiel préalablement d'obtenir diverses améliorations dans le service sanitaire. En effet, il y a si long-temps que l'on a fait l'analyse de ces eaux, qu'on ne put déterminer, à cette époque, les qualités de plusieurs sources. Telles sont, par exemple, celles de Merlange, dont la dernière analyse, publiée par les commissaires du gouvernement, date de 1761. Alors les propriétés et les effets de ces eaux n'ont pas paru assez observés, ni les vertus médicinales assez constatées. Il serait nécessaire de s'occuper maintenant de ce travail, dont le résultat sans doute serait plus satisfaisant, et auquel se joindrait un plus grand nombre d'observations pratiques. Ce serait, d'ailleurs, empêcher que plusieurs établissemens thermaux ne soient abandonnés, et faire que d'autres reprissent un rang qu'on n'aurait pas dû leur laisser perdre. Une protection plus spéciale et des travaux qui ne seront pas perdus pour l'état ni pour les particuliers, peuvent amener une amélioration sensible et des résultats importans que réclament les localités, la science, et l'in-

térêt de l'humanité, le premier de tous dans les vues d'une administration paternelle. Enfin des considérations d'un ordre majeur paraissent exiger qu'une commission de savans soit chargée de recueillir tous les documens sur des établissemens utiles, ou trop négligés, ou abandonnés à une surveillance purement locale. Des raisons non moins majeures feront légitimer la division de ces eaux par la nature de leur composition; et celle-là sera la seule bonne que l'analyse chimique forcera d'établir et de reconnaître.

Alors on saura positivement jusqu'à quel point les principes minéralisateurs diffèrent sur chacune des montagnes qui les renferment : par exemple, on constatera que sur les Pyrénées le gaz hydrogène sulfuré domine de tant de degrés, et qu'au Puy de-Dôme et dans le Cantal c'est le gaz acide carbonique qui domine à tel ou tel point;

Que sur la plus haute de ces deux chaînes sont les eaux thermales sulfureuses, comme sur la moins élevée les acidules gazeuses;

Qu'au milieu des Pyrénées, au pied du Pic-du-Midi et du Crignemole, les sources sont chaudes à tel degré, selon la quantité déterminée, et non présumée, de sulfure-hydrogéné de chaux et de potasse qu'elles tiennent en dis-

solution, mêlée à des muriates ou sulfates à base alcaline ou terreuse;

Qu'au milieu des montagnes de l'Auvergne les sources sont froides ou chaudes, et que de leur degré de température et de composition résulte ce mode d'action si varié des unes et des autres sur l'économie animale.

Alors l'usage et le mode d'administration de chacune d'elles sera bien déterminé en douches, bains et boissons, par le choix et l'emploi des nombreuses sources thermales qui doivent fixer l'attention des praticiens et celle des malades instruits et éclairés qui en feront usage. On connoîtra bien les proportions et le mélange du soufre, du fer, du bitume, et de l'élévation du calorique : de là la certitude des heureux effets des eaux thermales, comme des proportions et des combinaisons diverses de substances salines et ferrugineuses, dépend l'action des sources froides.

Autant les unes et les autres sont des ressources pour l'art et des remèdes efficaces dans un grand nombre de cas, autant il est essentiel qu'elles ne deviennent pas un prétexte de voyage pour les malades atteints de maladies organiques, d'hémoptysie et de phthisie avancées, qui y sont envoyés par des praticiens qui leur donnent l'espérance de guérison. Ces con-

seils et l'issue de ces maladies discréditent singulièrement les eaux minérales. Dans d'autres circonstances, ces mêmes praticiens provoquent une crise au lieu de l'observer, de la favoriser, de la rendre salutaire à l'aide de remèdes trop énergiques, ou au lieu de modérer les remèdes dans les maladies identiques selon les tempéramens. Ainsi, par exemple, les eaux de Barèges ont la singulière propriété d'activer la circulation sanguine, d'augmenter la fluidité des vaisseaux lymphatiques, et d'opérer la guérison des plaies d'armes à feu, des cicatrices anciennes, d'ankylose incomplète, de maladies cutanées, syphilitiques, ou compliquées de scrophules. Mais, par la raison contraire, les paralytiques ne peuvent y supporter les bains d'aucune source : ils éprouvent en y entrant une chaleur fatigante ; la respiration s'embarrasse ; le pouls devient très-accéléré ; le visage se colore et s'anime ; les vaisseaux se gonflent, et les malades sont comme dans un état apoplectique. Aucun de ces phénomènes ne se présente à Balaruc.

L'administration de ces remèdes exige donc une prudence et une sagacité égales, même dans le traitement de maladies qui ne sont pas graves de leur nature, mais qui le deviennent fortuitement. Telles sont les dartres, rebelles

quelquefois au traitement le plus méthodique, ou qui en disparaissant peuvent entraîner des maladies organiques des viscères thoraciques ou abdominaux. On doit dire de même des scrophules symptomatiques ; leur traitement exige qu'on remonte à sa source pour guérir la cause dont elles ne sont que le symptôme ; et les scrophules invétérées ne demandent pas moins d'étude et d'habileté, afin de ne pas mettre en défaut les efforts les plus soutenus. Un usage anticipé est un traitement intempestif, comme un trop long usage de fumigations de soufre peut devenir et devient réellement contraire aux tempéramens délicats ou épuisés, ainsi qu'à ceux dont les poumons ne sont pas vigoureusement organisés. L'emploi des uns devient parfois abusif; un usage mal entendu des autres est un moyen trop violent d'où résultent des affections internes dangereuses et funestes, telles que le *tabes dorsalis*, la fluxion scorbutique, etc.

Guérir beaucoup de maladies douloureuses par des moyens doux et naturels qui n'exigent ni médicamens dégoûtans, ni un régime trop austère ; faire usage de moyens efficaces qui fortifient les organes affoiblis et restituent les mouvemens des forces motrices et organiques : tels sont les résultats qu'offrent les sources minérales ; telles sont les expériences sans nombre

que présentent les annales de la médecine.

Dans quel état les fluides sont-ils plus propres à être absorbés, si ce n'est dans celui d'application immédiate et externe à-la-fois, et de vapeur? Cette assertion n'a pas besoin de développement, puisque des preuves évidentes et multipliées existent depuis long-temps.

Il n'est pas moins vrai de dire que l'application de ces remèdes est purement fondée sur l'observation pratique, mais que la théorie n'en est pas très-connue.

La transpiration est le plus prompt secours qu'on retire des eaux minérales. En usant de moyens si propres à faciliter cette sécrétion, on obtient la guérison radicale d'affections qui résistent à tous autres moyens, et sans lesquels on désespérerait du salut de beaucoup de malades.

« Nos eaux sont si merveilleuses, qu'il faut » espérer que quelque brave médecin en fera » le sujet d'une œuvre admirable pour la pos- » térité (1). »

Bordeu est le premier qui se soit assuré de leurs principes et de leurs effets. Malgré qu'il ait étudié la nature et les mouvemens excités en elle dans différentes espèces de maladies

(1) Thagaray, Hist. de Foix, Béarn et Navarre.

chroniques, on ne peut pas dire précisément par quelle fatalité beaucoup de sources sont tombées en désuétude. Il est plus exact de dire que c'est faute de soin et de capacité, et parce que les sages précautions qu'exige la disposition de la déclaration royale du 25 avril 1772, et des arrêts du conseil du 1er. avril 1774 et du 5 mai 1781, n'étant pas observées, on n'a point garanti les sources de fraude, du mélange d'eaux pluviales et d'irrigation, ni assuré la fidélité de leur transport. Cela tient sans doute aussi à ce qu'on n'est point assez fixé sur leur nature et sur leurs propriétés spécifiques. Car les eaux thermales sulfureuses, si éminemment efficaces lorsqu'il y a atonie et manque de forces vitales, sont funestes dans les cas où il y a pléthore, richesse de vitalité, excès de forces, une trop grande irritabilité ou susceptibilité des systèmes vasculaire et nerveux : par la raison contraire, l'usage des eaux minérales salines est contre-indiqué à des tempéramens épuisés et à des membres émaciés.

Lors donc que les propriétés médicinales de chacune seront de nouveau et authentiquement constatées, il sera difficile de commettre des erreurs de traitement préparatoire, de régime et de thérapeutique, dans le choix, la dose et l'application interne ou externe de remèdes pré-

parés par la main de la nature. Il s'agira d'examiner seulement si une maladie chronique existe seule, ou si deux maladies existent ensemble ; si les maladies des uns sont les maladies des autres ; si les maladies chroniques, primitives, consécutives ou symptomatiques, diffèrent entr'elles autant que les tempéramens diffèrent entr'eux; si ces affections sont toujours produites par les mêmes causes, quoique les effets soient ou paraissent analogues; enfin, si ces causes sont plus ou moins modifiées et produisent des effets plus simples ou plus ou moins compliqués.

Pour s'en servir utilement, il ne suffit pas de déterminer la nature de la maladie, et les cas où les eaux minérales sont indiquées ; il est nécessaire encore que les malades n'en fassent usage que d'après l'avis d'un médecin expérimenté. Au moyen de ces précautions, les sources minérales sont susceptibles d'exciter des crises salutaires très-remarquables par l'augmentation manifeste des sécrétions et des excrétions, en déterminant un mouvement général du centre à la périphérie, en augmentant l'exhalation cutanée, et en favorisant le jeu des poumons sans trop exalter les forces vitales.

Pour s'en servir utilement, il reste encore à établir s'il y a une différence réelle et notable

entre les eaux minérales des sources et les eaux minérales factices ; si les eaux minérales naturelles ont des principes volatils, incoercibles du fixe que l'on y découvre par l'analyse, et si c'est à cette substance gazeuse qu'on doit principalement attribuer leurs propriétés, principe volatil que l'art ne peut peut-être pas imiter ; quelles sont celles qui sont imprégnées abondamment d'un fluide élastique qui leur cause souvent des variations sensibles, quelquefois d'un jour à l'autre, et même du matin au soir; si elles sont l'effet ou le résultat d'un acte dépuratoire du système absorbant ranimé chez des individus où telle diathèse est devenue en quelque sorte une habitude de leur économie ; si elles exercent l'action la plus énergique sur ce genre d'affection; si, dans d'autres cas, elles réveillent l'action tonique du tissu cellulaire, si elles accroissent la puissance des propriétés vitales de la peau, et rétablissent le plein exercice de la transpiration ; si, pénétrantes et diffusibles, elles se répandent avec célérité dans tous les systèmes lymphatiques ; et si, lubrefiant toutes les parties, elles effacent les altérations des papilles du tissu cutané et des glandes, en donnant aux vaisseaux et aux glandes leur flexibilité et leur vigueur naturelles. Nul doute qu'alors la foule ne se presse tous les ans pour aller

témoigner sa reconnaissance au gouvernement, à l'art, et aux fontaines bienfaitrices.

Le climat de la France, salutaire par sa nature, et peu propre à engendrer des maladies populaires, n'est pas entièrement purgé de tout élément de maladies endémiques et de tous accidens épizootiques.

Dans les petites villes, dans beaucoup de bourgs et villages, les rues et les sentiers exigent la surveillance de l'autorité. Des fosses à fumier et à rouissage à côté de rues sales, bourbeuses, non pavées, des cloaques dans les bas-fonds et le long des côtes, des plantes vénéneuses qui croissent dans les mares et autres eaux stagnantes, des canaux d'irrigation négligés, le défaut de curage de citernes, puits, ruisseaux et pièces d'eau, l'aspersion et l'arrosement des légumes avec l'eau corrompue des fumiers, le voisinage des cimetières ou de dépôts de substances végétales et animales en putréfaction, commandent l'exécution de l'ordonnance du 6 de novembre 1778, celle du règlement sur la mauvaise construction des maisons, et sur le manque d'air et de lumière solaire. A peine une porte est-elle établie pour toute communication avec l'air extérieur; une simple cloison sépare, dans quelques endroits, la chambre de l'étable; l'air de ces chaumières

est si malsain, que le premier besoin de ceux qui les habitent est d'ouvrir la porte en se levant, et de respirer l'air du dehors afin de faire cesser l'état, comme apoplectique, dans lequel ils paraissent être.

Les inconvéniens du rouissage ne sont pas moindres dans les campagnes, puisque le premier effet de cette opération est de changer le système de l'aorte par la production d'une trop grande quantité d'azote et d'hydrogène qui se fait aux dépens de l'oxygène de l'air : le second est d'étioler les plantes en les privant de l'influence du soleil, de corrompre les pâturages et de charger l'air ambiant de molécules et de gaz délétères. Le gouvernement a fait donner l'espoir de mettre l'habitant de la campagne à l'abri de ces dangers.

Des pâturages aquatiques et des terres marécageuses, susceptibles de fructifier par des assolemens, dont les eaux ne sont pas mises en mouvement, exhalent des gaz irritans fournis par des plantes vénéneuses et par des reptiles en putréfaction. Des terres en friche, propres à la culture des céréales et à la plantation des semis de toute espèce, sont abandonnées aux animaux qui y sont exposés à l'insolation et au manque d'eau. Un cri général provoque un défrichement absolu et de nombreux assolemens, moins peut-

être pour la prospérité des terres que sous le rapport de la salubrité publique. Par l'exécution de ces mesures, le sol divisé par des sillons, et des étangs convertis, par des pentes légèrement inclinées, favorables à l'écoulement des eaux, en prairies abreuvées d'eau courante, acquerront une terre végétale qui sera un objet de salubrité générale et l'effet d'une mesure d'hygiène publique. Il peut en résulter, d'ailleurs, la culture de quelques substances alimentaires, telles que les cytises, les mimoses, les robiniers, les orchis et les orchidées, les endives et leurs congénères, qui contiennent plus de gluten que les légumes secs, et qui s'assimilant plus facilement, augmenteront les ressources d'une forte population. L'agriculture peut ainsi devenir plus que suffisante pour nourrir environ trente millions d'hommes répartis sur environ vingt-six mille lieues carrées de surface. Elle obtiendra ainsi des moyens assurés et positifs pour augmenter la multiplication des troupeaux de toute espèce, et pour réparer les pertes du commerce extérieur que des circonstances plus favorables offriront, au moyen de l'échange du superflu des subsistances, en établissant des relations et des résultats que la métropole obtenait autrefois des colonies de Saint-Domingue, de la Martinique,

de la Guadeloupe, de Sainte-Lucie, de Cayenne et de Grenade, des îles de France et de Bourbon. Tant d'avantages seraient vivement sentis, sous les rapports de la salubrité publique, dans les contrées exposées à des froids et à un état de sécheresse continuels, occasionnés par le trop libre accès des vents; ils ne seraient pas moins appréciés dans les vallées où l'état de l'humidité de l'air influe sur la nature et la différence des maladies endémiques et des accidens épizootiques.

Des canaux en construction à achever, et de nouveaux à entreprendre, peuvent aussi vivifier la prompte et libre circulation des produits du sol et de l'industrie : ils concourront également à l'assainissement des lieux marécageux et à la fertilisation de terres incultes ou par trop difficiles à cultiver. Ainsi le canal de l'Ourcq, en contribuant à la propreté de Paris et à la salubrité des banlieues, favorisera le commerce de détail de la capitale, où les classes inférieures se montrent si industrielles, et la classe élevée si capable d'apprécier les travaux d'un intérêt public, et d'applaudir à l'élan général du commerce et de l'agriculture. Le canal de Saint-Maur, en abrégeant le chemin pour le commerce des vins de la Bourgogne; celui de la Sensée et celui d'Orléans, destinés à suppléer au commerce ma-

ritime et à faciliter les progrès des fabriques de l'intérieur et des départemens du nord, doivent être considérés comme de grandes mesures d'hygiène publique.

Ces mesures s'étendront sans doute à d'autres points de la France, principalement à deux autres canaux : l'un, commencé à Condom, pour opérer à Bordes la jonction de la Bise avec le Lot et la Garonne, et qui aura pour résultats la fertilité et la salubrité dans plusieurs départemens du sud-ouest; l'autre, projeté depuis long-temps au pied des Pyrénées, depuis le lac de Lourde jusqu'à Baïonne, sur le littoral des départemens des Basses et des Hautes-Pyrénées, ainsi que celui des Landes, embellirait un pays pauvre et des contrées agrestes qui furent ravagées par l'épizootie de 1774, et auxquelles il ne manque qu'un canal de navigation pour répandre le travail et l'aisance, et garantir la salubrité dans la classe nombreuse des laboureurs, des artisans, des ouvriers et des marins.

L'atmosphère de la France, oxygénée par des courans d'air, n'éprouve ordinairement de variations brusques et de changement subit de température qu'aux approches de l'équinoxe.

Dans l'équinoxe du printemps, les vents tiennent souvent et généralement la station du nord-ouest et du sud-ouest.

Le vent nord-est détruit par les gelées les étamines des fleurs : il répand dans l'air des gaz irritans qui, appliqués par le moyen de la respiration, portent leur action et fixent leur siége dans les membranes et les glandes de l'œsophage et de la trachée artère; il occasionne cette toux violente et convulsive particulière aux enfans, appelée coqueluche, qui fut si fatale en 1414, 1558, 1580, 1732, 1733, et qui règne souvent épidémiquement.

Ce vent occasionne une autre affection catarrheuse, véritable rhume épidémique, qu'on appelle grippe, dont les retours et les rechutes sont fort fréquens, qui se reproduit sporadiquement ou généralement, ou par intervalles, après lesquels elle reparaît avec les mêmes symptômes et le même caractère, toutes les fois que des gaz morbides proviennent de l'altération physique de l'air, ou que sa cause est répandue dans l'atmosphère : elle règne pendant un froid violent qui a succédé à un temps humide : exemple, celle de 1797 qui n'a point paru épidémiquement depuis cette époque. Cependant cette angine légère, de nature muqueuse, renouvelle fréquemment ses attaques et reproduit son effet dans toutes les personnes disposées à recevoir l'impression délétère.

Le vent sud-est porte son irritation morbide

dans divers organes marqués par une diathèse générale inflammatoire, telles que les fièvres éruptives ou exanthématiques, ou par une fluxion partielle, comme les douleurs de la plèvre, le point de côté, le coryza, les distillations irritantes, caractère principal des maladies de l'équinoxe du printemps, empreinte remarquable des saisons sur la constitution épidémique qui les accompagne (1).

Dans le solstice d'été, les vents partagent la station entre le sud et l'ouest.

Le vent du sud, lorsqu'il est sec, brûle le calice des fleurs et leurs principes fécondans; s'il est chaud et humide, il donne naissance à des nuées d'insectes qui ravagent les récoltes. Ce vent opposé à la température naturelle du climat, accompagné d'ouragans ou de pluies, influe sur la qualité des exhalaisons qui contribuent à l'origine ou au développement d'affections générales populaires. Il dispose à la diathèse inflammatoire, à l'angine gutturale, aux phlegmasies épidémiques ataxiques, comme Bordeu les observa, dans le Béarn, en 1744 et 1745, maladies qui furent aussi observées à Montpellier peu de temps après, et à Paris en

---

(1) *Hiemales morbos æstas succedens transmutat.*
SYDENHAM.

1747, 1749, 1758, 1759 et 1762. Ce vent énerve le corps par la transpiration excessive qu'il excite; il engendre souvent l'adynamie à laquelle se joint l'ataxie, lorsque cette qualité de l'air porte son action sur le système nerveux.

Le vent d'ouest empêche les fruits de mûrir; il donne naissance, par son humidité, à l'affection adynamique vermineuse, aux fièvres à périodes intermittentes ou rémittentes. Leur durée varie comme leur intensité, et leurs phases à raison de la station atmosphérique, et de la complication avec des maladies inhérentes au sol et à l'idiosyncrasie des habitans. Il rend les digestions plus lentes, les coctions difficiles, les crises incomplètes et rares.

La fièvre gastrique est l'affection qui se présente le plus communément pendant les mois de juillet et d'août, et quelquefois avec un caractère épidémique. D'après l'intensité ou l'exacerbation, l'intermittente ou la remittente est le type commun de cette fièvre, de sorte qu'elle peut être considérée comme caractérisant la constitution médicale de l'été.

Lors de l'équinoxe d'automne, les vents soufflent de la station sud-sud-ouest, nord-est, nord plein.

Les vents de sud-sud-ouest, alternés de vents nord-est et sud-ouest, influent sur la qualité

des miasmes générateurs épidémiques, sur la chaleur des corps organiques, sur l'étendue d'une ou de plusieurs contrées : ces différences de température influent elles-mêmes sur la nature, les variétés et les complications des maladies constitutionnelles communes, sur leur marche et leur durée, sur la crise et la terminaison ; d'où résulte que les phénomènes généraux ne se présentent pas de la même manière chez tous les sujets, ce qu'il est essentiel de bien observer et distinguer.

Le vent du nord plein, le plus salutaire de tous, selon Hippocrate, Pline et Huxham, condense les corps, affermit la fibre, fortifie le tempérament, rend agile et vigoureux ; mais lorsqu'il succède brusquement à une chaleur et une sécheresse très-fortes et très-prolongées, le refoulement subit de la transpiration occasionne une tension douloureuse du larynx et de l'épiglotte, une douleur fixe des glandes pulmonaires, et une irritation des parties nerveuses des bronches, résultantes de la difficulté que l'air éprouve à pénétrer et à sortir ; ce qui produit les catarrhes.

Dans la saison d'automne, qui succède à une plus chaude, dont l'effet a été d'affaiblir les forces organiques et de détruire l'harmonie des organes et l'énergie de la vitalité, les fièvres

continuant prennent le type de rémittentes; celles d'accès sont beaucoup plus longues; les fièvres gastriques simples, marquées par une collection de mucus épais et visqueux, sont suivies d'une diarrhée symptomatique; caractère bilieux endémique qui distingue l'équinoxe d'automne.

Déjà, dès le mois d'octobre, la diathèse bilieuse cède à la disposition muqueuse et à la diathèse catarrhale; de sorte que les constitutions morbifiques de l'équinoxe d'automne peuvent, en général, être comprises dans ces deux genres d'affection. S'il s'y joint quelques épiphénomènes auxquels on ne fait pas assez d'attention, l'automne est alors plus désastreuse que les autres saisons de l'année.

Durant le solstice d'hiver, les vents tiennent la station de l'est, est-nord-est, est-sud-est.

Le vent est-nord-est procure le froid le plus piquant, retarde et suspend la circulation de la séve des arbres et la germination des céréales; il dessèche la terre et interrompt le cours de l'évaporation. Mais il est généralement fort salutaire.

Le vent est-sud-est, frais sans être violent et alterné d'une chaleur très-modérée, dispose quelquefois aux phlegmasies des membranes muqueuses, et à la répercussion du vice pso-

rique dartreux et autres, qui occasionnent des maladies accidentelles de la poitrine. Loin de changer ou de modifier cette disposition à des maladies aiguës, graves quelquefois, la qualité du vent est-sud-est la rend difficile à guérir, et lui fait prendre une terminaison qui n'est pas toujours favorable. Les unes, devenues chroniques, donnent naissance à l'asthme, au *tabes dorsalis*, à la consomption tabique du poumon, au catarrhe suffocant épidémique; les autres, dégénérées, peuvent devenir une des causes prédisposantes d'adynamie, de scorbut, de dysenterie. Dans l'un ou l'autre cas, la diathèse catarrhale constitue la première période et la disposition prochaine à ces diverses maladies.

Aux influences atmosphériques, il faut joindre l'influence délétère de quelques grands établissemens publics qui ne sont pas sans inconvéniens ou sans dangers lorsqu'ils ne sont pas sous la surveillance immédiate d'hommes familiers avec tous les préceptes de l'hygiène publique et de la police médicale. Parmi ces grands établissemens on doit spécialement comprendre les lazarets, les hôpitaux, les prisons, les dépôts où sont réunis beaucoup d'individus, etc.

Les uns sont des monumens de bienfaisance élevés à tous les genres d'infortune. De ce nombre sont les hospices d'infirmes et d'indigens,

les hospices des enfans trouvés ou abandonnés, ceux des femmes enceintes et des femmes en couches, ceux des individus des deux sexes affligés d'affections mentales.

Dans les hôpitaux, les malades sont séparés, secourus, traités par genre d'affection. Ils n'ont point à redouter les effets de l'incurie ni de l'ineptie. Les gens de l'art leur prodiguent leurs soins; leurs infirmités tournent au progrès de la science et à l'enseignement de la clinique : les élèves des trois branches de la médecine y apportent pour premier talent l'exactitude, et pour première vertu l'obéissance; tous s'efforcent de ne pas laisser devant eux leurs émules. Une administration générale pourvoit aux besoins des malheureux par une distribution équitable, par une surveillance active, continuelle et toute paternelle; et pour adoucir leur infortune, les malades voient près d'eux ces filles de Saint-Vincent-de-Paule, ces servantes hospitalières, objet de respect et de vénération, se vouer à de pieuses occupations que les malheureux savent si bien apprécier.

D'autres monumens de bienfaisance sont destinés à réparer les aberrations de la nature et les malheurs de la naissance. Environ six mille de ces malheureux, répandus dans toute la France, sont reçus dans trois instituts. Le pre-

mier, connu par le nom des Quinze-Vingts, est une réunion d'aveugles des deux sexes, de tout âge, où le premier soin est de les exempter de maladies provenant de la réunion d'un grand nombre d'hommes. Sa fondation est un effet remarquable de l'esprit du siècle de Louis IX qui le vit naître, et de ce monarque qui en ordonna l'exécution.

Le second de ces établissemens est l'institut des Sourds-Muets. Ces enfans, ne pouvant ni parler ni entendre, apprennent l'art de converser ensemble et de se mettre en communication avec tous les hommes. Grâces aux succès de l'émule de l'abbé de l'Épée, ces enfans reçoivent et transmettent par des gestes naturels et désignatifs, par des sons articulés, qu'on peut appeler une parole artificielle, le moyen d'acquérir ou de propager des lumières.

Dans le troisième, dont l'établissement honorera à jamais le caractère du vertueux et infortuné prince qui en fut le fondateur, on y enseigne aux aveugles-nés la théorie des signes méthodiques, au moyen desquels ils peuvent établir des relations et communiquer leur pensée.

L'existence des dépôts de mendicité est une preuve de la philanthropie éclairée du gouvernement. Ces maisons, destinées à diriger vers le bien général les habitudes et les loisirs de

gens sans moyens de vivre, se recommandent par des règles d'une sage administration mise en pratique. Si elles étaient placées hors de l'enceinte des villes et établies dans le voisinage de terres incultes, on pourrait peut-être leur donner un but moral et politique, en appelant les indigens valides à la réparation des routes, et à l'entretien d'une libre circulation dans les contrées peu habitées.

Les lazarets sont des établissemens de sagesse et d'utilité générale. La morale publique ainsi professée est le garant de l'autorité des lois. Les règlemens pour la santé publique des ports sont confiés à des commissions sanitaires. Ce sont les principales dispositions de ces règlemens qui tiennent lieu d'un code de santé, et qui ne sont peut-être pas assez observées sur la côte, ni suffisamment observées dans tous les bureaux de santé maritime. Les lazarets ne sont pas assez nombreux. (Voir le Rapport de la Faculté de Médecine de Paris, du 11 octobre 1817, et Annales de Médecine de Montpellier, du mois de décembre de la même année.)

Le lazaret de Toulon étant le seul affecté aux vaisseaux de l'état, et celui de Marseille à ceux du commerce, il est bien reconnu que trois lazarets seraient nécessaires sur les côtes de l'Océan, pour la préservation de la fièvre jaune et des ma-

ladies analogues, que les invasions et les guerres de l'Amérique peuvent rendre plus fréquentes. Ces établissemens et ces améliorations sont réclamés dans l'intérieur ; un sur les frontières des Alpes et d'Italie, où la contrebande perpétuelle élude toutes les précautions de salubrité publique et de la police la plus sévère, afin de prévenir le fléau dont les germes peuvent être recélés dans les marchandises qui viennent directement de l'Albanie, de la Grèce, de la Syrie ou de la Dalmatie : deux autres pourraient être placés dans le département du Cantal ou du Puy-de-Dôme, ou à Périgueux : ces précautions de sûreté seraient efficaces pour faire avorter les maladies fébriles contagieuses qui éclatent dans les camps, prisons, hôpitaux, et qui se propagent sur les lignes militaires. L'emplacement, les bâtimens et les travaux exécutés à Marseille, font désirer qu'on prenne ce lazaret pour modèle, et qu'on imite les soins et la prudence de ceux qui ont sa direction, ainsi que de ceux qui dirigent le lazaret de Toulon. Tout fait désirer également qu'on ne confie ce service qu'à des hommes de l'art, familiers eux-mêmes avec ces maladies extraordinaires, appelées contagieuses et populaires, et qui soient aidés dans leurs fonctions par de jeunes médecins qui consacrent leurs études et leur art à ce genre de service, à

l'instar des élèves des hôpitaux d'instruction, destinés spécialement au service de santé des armées de terre et de mer.

Quatre grandes villes sont le siége des hôpitaux militaires d'instruction. Maîtres et élèves se consacrent au service de l'homme de guerre. Le devoir de l'humanité est leur unique loi. Désigner les affections essentielles et primitives, indiquer les maladies symptomatiques et consécutives; présenter des tableaux descriptifs sur des faits isolés, observés, et se manifestant sporadiquement; tracer des caractères généraux par la prédominance d'un ou de plusieurs symptômes; tel est l'objet de l'enseignement: à la description générale de la nature et du siége de la maladie, joindre la classification, le diagnostic et le pronostic, l'exposition de la méthode thérapeutique, de la terminaison, de la complication, de la division des espèces et des variétés; faire distinguer les causes d'avec les effets ou les conséquences, et les symptômes d'avec les lésions qui les produisent; tels sont les soins et les talens des professeurs.

Plusieurs autres hôpitaux militaires sont réservés au traitement des maladies qui affectent le soldat dans les garnisons, les prisons militaires, les casernes et les corps-de-garde. I l très-nécessaire qu'on fumige un peu plus sou-

vent ces établissemens d'un service public, surtout ceux qui, placés au niveau du sol, sombres et étroits, sans air ni lumière solaire, peuvent devenir des foyers de maladies; que les exhalaisons provenant des sueurs et de la respiration, dans des chambres peu spacieuses, où la propreté n'est pas toujours rigoureusement observée, soient détruites par l'usage de la boîte fumigatoire et de la ventilation; qu'une police attentive et sanitaire détourne principalement le cours et les dangers de maladies légères en apparence, et qui dégénèrent en maladies d'autant plus graves qu'elles reconnaissent pour cause l'usage des viandes suspectes, celui du pain mêlé avec des substances calcaires ou argileuses, avec de l'alun, pour économiser le sel et pour rendre le pain plus blanc; enfin l'usage des alimens décomposés par les fraudes du vin et des autres boissons falsifiées. Tel est, trop généralement, l'état actuel de ces habitations, où il est assez fréquent de voir passer le soldat du quartier, ou de la prison, à l'hôpital, où l'état, qui lui tient compte de son dévouement, acquitte envers lui une partie de la dette qu'il contracte envers tous les guerriers. Plût au ciel qu'ils ne fussent soignés que par des médecins avec lesquels ils ont l'habitude de vivre! Formons des vœux pour que des infirmeries, qu'on

leur accorde avec une injurieuse parcimonie dans les hospices d'indigens, soient remplacées par des hôpitaux purement militaires.

Un superbe et magnifique hôtel, destiné aux vétérans de l'armée française couverts de cicatrices ou mutilés par la guerre, ajoute à la gloire de la France par le but, les moyens et les résultats d'un tel établissement. Là, et dans la succursale d'Avignon, se trouve cette réunion imposante de braves. Si les infirmités de la vieillesse et les accidens de la vie réclament les secours de la médecine, ou si le souvenir d'anciennes habitudes et d'anciennes affections, joint à des maux physiques graves, y devient le principe d'affections morales, le sort et la santé des malades sont confiés à des hommes habiles qui possèdent le talent d'en adoucir les peines. Le vénérable Nestor de la médecine militaire est à leur tête.

Trois facultés de médecine ont pour objet de favoriser les progrès de l'étude. L'émulation et les lumières sont excitées dans les amphithéâtres et les laboratoires : ceux-ci sont si bien surveillés qu'on n'a pas à craindre que la salubrité publique en soit compromise. On doit les considérer, sous le rapport de l'utilité, en ce qu'ils contribuent au progrès de l'art de guérir, soit en fournissant des moyens d'instruction, soit

en offrant à l'observation et à la pratique une nombreuse série d'expériences; ils ne sauraient être un sujet d'alarmes. L'art et la science ont fait des progrès incontestables par l'alliance de la démonstration anatomique et physiologique, avec les lumières de la clinique des hôpitaux. Autant des indigens de villes très-populeuses, sans asile, sans parens, sans secours, ne peuvent être soulagés réellement et entretenus efficacement dans les hôpitaux, autant l'anatomie et la physiologie sont inséparables l'une de l'autre : dire qu'on peut les enseigner séparément, c'est comme si l'on disait que les sciences physiques et mathématiques peuvent se passer d'un mutuel secours. L'unité dans l'enseignement médical est de l'essence d'une bonne direction des études : c'est à un centre unique qu'il faut porter toutes les vues. Car, en fait, le point principal, celui dont tout le reste dépend, est l'unité dans le mode d'enseigner et d'apprendre.

Mais autant cette alliance est favorable à la direction des études et aux connaissances pratiques, autant il est important qu'elle cesse au moment du doctorat. Il est de notoriété publique qu'il est par trop difficile d'être en même temps un habile chirurgien et un savant médecin. Règle générale doit donc faire loi : les exceptions ne viennent qu'après ; de là la néces-

sité de prévenir certaines fautes et certains abus, de ménager des ressources à l'une et à l'autre branche de la médecine, d'écarter les adeptes inhabiles, et d'assurer un état honorable aux étudians remplis de zèle et d'émulation, et distingués par des succès.

Les écoles secondaires futures auront à réparer le scandale de plus d'une réception faite par les jurys médicaux, éloignés des écoles spéciales, qui, par une avidité flétrissante, n'ont pas craint l'animadversion publique, ni rougi de prêter de nouveaux sujets aux successeurs de Molière.

Dans la plupart des grandes villes de France les rues étroites s'y élargissent, les carrefours s'ouvrent, les places publiques sont ornées de fontaines; des quais, des ports se construisent; de beaux ponts facilitent les communications; mais les maisons nouvellement bâties sont par trop élevées, ce qui, à côté de quelques avantages, présente plus d'inconvéniens encore.

Les mêmes inconvéniens et les mêmes dangers s'étendent encore davantage dans quelques fabriques, manufactures, usines, où les ouvriers se nuisent les uns aux autres; où la malpropreté du linge et des vêtemens, les gaz délétères et l'action de l'air corrompu en sont les causes prédisposantes et occasionnelles. Les fabriques

de mégisserie, de soufre, de vernis, de poterie, de tourbe carbonisée, et beaucoup d'autres, prohibées dans l'enceinte des villes par d'anciennes ordonnances de police non révoquées, et dont l'entière exécution peut assurer la salubrité publique, peuplent les hôpitaux d'ouvriers languissans, qui y apportent le germe de maladies contagieuses et d'affections cutanées compliquées de maladies organiques et d'épuisement.

Les prisons d'état, de justice criminelle et de détention, quoique singulièrement multipliées depuis 1793, ne présentent pas partout des germes morbides. La police éclairée veille à la santé des prisonniers, et la prévoyance de l'administration est aussi étendue que le service de santé est bien dirigé. Aussi il est rare que la fièvre typhode s'y engendre ou s'y reproduise.

La constitution et l'idiosyncrasie des Français diffère peu en général. Cependant ils sont en général bruns et bilieux à l'est et au midi; sanguins, bruns-clairs, ou d'un teint fleuri, à l'ouest et dans l'intérieur; plus blonds et peut-être un peu plus flegmatiques dans les départemens du nord : ils ont naturellement le goût des arts libéraux, des armes et des sciences; ils joignent la force et l'adresse à un courage éprouvé, la finesse des sens à la vigueur, de

l'imagination, et la fermeté de caractère à un peu de fierté, bien qu'ils soient légèrement accusés d'être inconstans dans leur caractère et dans leurs résolutions.

D'après ces remarques générales, il est aisé de voir qu'il y a des maladies inhérentes au sol de la France, au climat, à la température atmosphérique, au tempérament, au caractère, aux habitudes et au genre de vie des habitans. Ces maladies se divisent en maladies de famille ou héréditaires, en maladies individuelles, aiguës ou actives, chroniques ou passives; en maladies de canton ou endémiques, et en maladies générales populaires, simples ou contagieuses.

Les unes se fixent à la peau : elles y développent des exanthèmes et des pustules psorigineuses : d'autres attaquent les principaux viscères et y occasionnent des engorgemens, des obstructions, des tumeurs. Plusieurs d'entre elles affectent les sources de la vie, le cerveau, le cœur, les poumons; quelques-unes les glandes lymphatiques. De là l'idée heureuse de les ranger d'après le siége qu'elles occupent et d'après les phénomènes généraux qui les accompagnent.

Parmi celles qui, par leur caractère particulier et par les accidens dont elles sont suivies, exigent un secours plus pressant pour en arrêter les progrès, sont les fièvres occasionnées par

la dangereuse influence des affections morales et par un régime débilitant, marquées par des accidens ou lésions qui caractérisent le trouble dans les grands mouvemens des forces vitales, et qui se manifestent à la suite de chagrins, de désastres, de calamités : telles sont l'adynamie, l'ataxie, la fièvre gastrique et la fièvre muqueuse, qui sont les élémens compliqués, le plus ordinairement, avec la misère et les maladies stationnaires des classes inférieures.

Telle est sur-tout la fièvre typhode, toujours compliquée avec les causes prédisposantes et occasionnelles des maladies aiguës : parmi ces causes, on compte l'humidité des habitations, la décomposition de l'air, l'extrême dissolution des corps qui se corrompent, toute suppuration vicieuse atteinte de quelque degré de putréfaction, les mauvaises chairs des plaies et ulcères, l'effluve dysentérique, et tout vice dégénéré.

Elle s'aggrave dans les lieux exposés aux exhalaisons fétides de beaucoup de malades entassés dans un même endroit, et à raison des causes accidentelles ou consécutives de sa complication. Cette névrose épidémique, véritable typhus d'Europe, offre un caractère de contagion qui se propage par le contact et par les miasmes répandus dans l'air ambiant. Cela explique comment des escarmouches partielles et des ma-

raudes périlleuses ont suffi pour la répandre d'une armée dans une autre.

Les causes permanentes de contagion et de propagation qui, depuis plus d'un quart de siècle, ont répandu la fièvre typhode non-seulement dans toute la France, mais encore dans toutes les parties de l'Europe, sont les guerres d'invasion, une nourriture exiguë, l'habitude dangereuse de distribuer des vêtemens pris dans les hôpitaux, avant de les avoir fumigés, les plaies d'armes à feu produisant concurremment l'inflammation et l'adynamie, enfin la pourriture gangreneuse.

Ses ravages ont toujours été plus considérables dans les pays où les sources d'eau étaient taries ou corrompues, détournées ou disputées, où les maisons étaient à demi-closes ou abandonnées, où les troupeaux erraient sans maître, où les fruits de la terre étaient au pillage, et les habitans traités durement et obligés d'abandonner leurs labeurs à des étrangers.

Dans le cours de cette affection où, depuis l'invasion jusqu'à la terminaison, tout est crise, danger, mécompte, les mesures hygiéniques les plus promptes et les succès d'une méthode curative efficace sont le principal objet du praticien. La circulation et le renouvellement de l'air, favorisés par la ventilation et les fumigations,

sont toujours heureux pour obvier aux dangers menaçans de l'ataxie et pour remédier aux maux de la contagion; car, en principe, on détruit l'effet en détruisant la cause. La propreté du linge et celle des vêtemens sont des excitans énergiques qui aident à relever les forces vitales organiques et du système nerveux autant que les moyens pharmaceutiques.

Prévoir et diriger la convalescence, caractère qui tient le milieu entre la maladie et la santé, est le talent de prévenir les rechutes qui sont aussi fréquentes que les guérisons, et qu'on ne peut éviter qu'en mettant autant d'attention dans la convalescence que dans la maladie elle-même.

La fièvre typhode paraît avoir quelque analogie avec le typhus d'Amérique (fièvre jaune), quant à sa propagation et à la prédisposition de l'économie à le recevoir et le répandre; enfin, quant à ses effets, dont les fortes chaleurs sont le véhicule, et qui ne diminuent quelquefois que par le changement d'une température élevée à une température plus modérée.

Quelques autres maladies se succèdent ou se manifestent périodiquement ou habituellement; elles ne se développent que dans certains temps et dans certains lieux; elles ont leur mode caractéristique et leurs différences accidentelles;

elles changent de caractère et de nature dans un court espace de temps, selon leur complication avec des fièvres aiguës ou maladies analogues, et bien qu'elles se présentent avec le même cortége de symptômes.

Le foyer de ces fièvres est borné aux endroits renfermant des gaz irritans, provenant en partie de l'eau des étangs suspendue dans l'air, et qui, absorbés pendant l'acte de la respiration, ou appliqués sur le tissu cutané, portent leur action sur les nerfs olfactifs dans la membrane muqueuse pituitaire et dans tout le système gastrique et intestinal. Soit que ces miasmes soient inaperçus, ou bien qu'ils soient reconnus quelquefois par l'organe de l'odorat, ils produisent leur effet au moyen de l'application de leurs particules volatiles sous forme gazeuse. Les maladies qu'ils occasionnent se reproduisent avec une durée limitée, sporadiquement d'abord, ou généralement par intervalles, après lesquels elles reparaissent avec les mêmes symptômes et le même caractère endémique.

Mais il peut arriver que les effluves qui affectent seulement les habitans des lieux d'où ils émanent, soient entraînés par l'air, véhicule et conducteur des miasmes morbides; transportés ainsi à quatre ou cinq cents mètres au-dessus de leur origine, et répandus plus que

de coutume, ils vont incessamment infecter les habitans d'un littoral placé sous le vent des endroits insalubres.

Si l'air atmosphérique acquiert un nouveau degré d'infection par le nombre augmenté des malades, il change le caractère de la maladie et lui donne la propriété de se communiquer par le contact. Les maladies épidémiques deviennent alors contagieuses, puisqu'elles sont dues à l'air et au contact. Avant l'invasion, les mesures d'hygiène sont suffisantes : après l'invasion, c'est dans la médecine agissante qu'on trouve les secours les plus efficaces, sans toutefois qu'on renonce aux moyens préservatifs qui sont les remèdes même de ces maladies. La diathèse vermineuse, avec la disposition fébrile épidémique, s'annonce assez fréquemment. La misère, la malpropreté, l'humidité, un état d'angoisse plus ou moins apparent, la présence d'hydatides dans les premières voies, en sont les causes prédisposantes et occasionnelles. Cette affection, qui tient à l'état de l'atmosphère, du sol, des eaux, et à une disposition particulière des malades relativement aux alimens, aux travaux et au régime, a de la propension à devenir rémittente adynamique, et à se compliquer avec les maladies asthéniques.

La constitution varioleuse, ayant les préjugés pour auxiliaires, fait encore des ravages, même

au sein des grandes villes, où elle devient un sujet d'effroi pendant la canicule. L'inoculation, pratiquée depuis plus d'un siècle, est le moyen palliatif que l'obstination et l'esprit de système opposent à la nature et aux causes funestes de la variole. Pour méconnaître les bienfaits de la vaccine et un résultat efficace qu'un noble motif de gloire a enfin amené, on se plaît à persuader que l'innocuité du vaccin produit plus de mal que de bien, en transmettant, avec le préservatif, le germe de maladies de famille et d'organisation. Son triomphe n'en est pas moins assuré, puisqu'il repose sur les forces de l'évidence, et que le gouvernement en recommande et en assure les succès.

La rougeole, phlegmasie cutanée épidémique de l'enfance, se déclare et augmente vers l'équinoxe du printemps et pendant le solstice d'été.

La scarlatine, phlegmasie cutanée générale, dont le siége paraît être dans les vaisseaux de la transpiration, caractérisée par un rouge écarlate, est épidémique et contagieuse.

L'ophthalmie épidémique, phlegmasie qui affecte spécialement l'intérieur des paupières et les glandes de Meibomius, passe à l'état chronique lorsqu'on n'en éloigne ou qu'on n'en combat pas la cause immédiate et les causes éloignées. Elle est endémique dans les contrées et

les habitations basses et humides. Elle est bien plus opiniâtre lorsqu'elle est symptomatique du scrophule ou d'autres affections de ce genre.

La dysenterie, née d'abord d'une cause évidente, finit par être contagieuse et épidémique dans les endroits encombrés de sujets atteints de cette maladie. Les miasmes attachés aux vêtemens sont aussi actifs que ceux qui se propagent par le contact immédiat.

Une autre phlegmasie, gangreneuse et contagieuse par sa nature, qui consiste dans le développement d'une vésicule séreuse à base liquide, parsemée à sa circonférence de phlyctènes remplies d'une sérosité roussâtre, est endémique dans plusieurs cantons de la Bourgogne, où elle a reçu le nom de *pustule maligne*. Cette dénomination mérite d'être conservée, selon la remarque de MM. Chaussier et Esnaux, « parce » qu'elle indique avec exactitude le caractère » constant de la maladie qui, dans les premiers » instans, ressemble à la piqûre légère d'un » insecte. » Elle se transmet des animaux à l'homme.

Les pleurésies et les péripneumonies deviennent épidémiques lorsque l'adynamie s'y joint, ou si les prodromes ordinaires ataxiques se manifestent.

Les phlegmasies des membranes muqueuses

et les maladies accidentelles de la poitrine sont les affections les plus communes des adultes. La consomption tabique du poumon est comme endémique en Provence et dans le Bas-Languedoc.

Une épidémie de fièvre aiguë, au type continu ou angioténique, a été observée et décrite par M. Navières, en 1802, dans les environs de Mantes. M. Dornier a donné la description d'une épidémie de phlegmasies pulmonaires aiguës, compliquées de fièvres adynamico-ataxiques, observées durant les hivers de 1806 et 1811 dans plusieurs communes du département de l'Ain. Ceci indique qu'il existe de la connexité entre la fièvre synoque inflammatoire et les phlegmasies des organes parenchymateux, ou les affections rangées dans ces deux ordres différens; que les altérations de ces divers organes ou siéges de maladie se lient avec la connaissance des espèces et des variétés; que les métastases et les phénomènes consécutifs s'expliquent par de nouveaux faits ; enfin, que les premiers indices de ces lésions laissent apercevoir les causes primitives ou secondaires, et établissent la nécessité ou l'urgence des mêmes mesures de prévoyance.

La stature athlétique y dispose; les sanguins et les bilieux y sont plus sujets ; la grande sensi-

bilité et l'irritabilité du genre nerveux y donnent lieu; si les fortes chaleurs ne contribuent pas à les développer, du moins sont-elles susceptibles alors de se propager davantage.

Les oreillons conservent l'intensité épidémique dans quelques autres contrées, où l'on n'aperçoit d'anomalie qu'à l'approche d'une saison tempérée, c'est-à-dire aux premières annonces du printemps.

D'autres affections désignées par l'accident principal dont elles sont accompagnées, telles que les fièvres pernicieuses, exigent une attention spéciale. Un paroxysme long et violent, privant les solides de leur état de souplesse et d'élasticité convenables, suffit pour mettre la vie en danger. Exciter un mouvement qui suspende, diminue ou arrête la fièvre, est la principale indication.

Il en est de même de certaines fièvres insidieuses qui diffèrent par l'obscurité successive des périodes, par leurs progrès consécutifs et par une intermission qui n'est pas une vraie apyrexie; maladies qui tiennent à la suppression d'évacuations habituelles, à la répercussion psorique, dartreuse, ou de tout autre virus qui masque ces affections. Le traitement devient difficile, parce que les causes du mal peuvent être attribuées à certaines lésions, et non à l'ac-

tion de certains virus qui développent la fièvre et ne cèdent qu'aux remèdes spécifiques, après des évacuations préparatoires méthodiques, ou en excitant une diaphorèse complète à la fin du paroxysme, dans le but d'expulser ou de diviser le vice morbide, cause de la fièvre symptomatique. Car la durée et la résistance du paroxysme ne diminuent, ne déclinent, ne cessent que lorsque la cause de la répercussion n'existe plus, et que l'état de complication a été suffisamment détruit par les remèdes intérieurs et extérieurs analogues, avec les précautions exigées en pareil cas.

De ce nombre de maladies difficiles à guérir, est la fièvre intermittente soporeuse et spasmodique, dont l'effet se porte à la tête, et dont l'augmentation des symptômes et des accidens à chaque accès rendent le danger plus menaçant. La stature apoplectique y dispose. Changer la nature et le mode d'action du vice morbide, empêcher que son impression se prolonge, en mettant à profit les premières intermissions pour l'emploi des évacuans et des calmans, est le traitement généralement reconnu comme utile et efficace.

De ce nombre aussi est le *cholera-morbus* ou trousse-galant, mot exprimant la rapidité d'un vomissement violent auquel les tempéramens

bilieux sont les plus exposés. Sporadique ou endémique, son issue et ses événemens prescrivent d'opposer les moyens en proportion des causes et des signes. Il est essentiel, dès son invasion, de calculer le danger, en comparant la séméiologie avec les causes et les élémens, les symptômes avec la méthode curative, l'hygiène avec les effets, la durée, la marche, les métastases, la crise et l'issue. Les médicamens antispasmodiques en empêchent l'accroissement et la vigueur; ils favorisent les changemens et diminuent l'irritation locale et générale.

Le traitement des fièvres intermittentes compliquées avec le scorbut n'est pas moins difficile. L'érosion, l'hémorragie, la syncope, qui ont lieu pendant le paroxysme par le mouvement accéléré des fluides, sont des symptômes fâcheux, présagent une dégénérescence et une dissolution générales qui demandent les mêmes moyens et les mêmes modifications que dans la fièvre rémittente bilieuse, dans les fièvres gastriques et les muqueuses à divers types.

L'homme du peuple, exposé à la misère et aux privations, est sujet au scorbut. Les soldats et les matelots qui n'ont pas les ressources nécessaires pour entretenir la vie animale, en sont souvent atteints. Les particuliers aisés et les officiers supérieurs s'en préservent généra-

lement, excepté dans les temps d'une détresse générale, où les objets de première nécessité viennent à manquer pour tout le monde. Le scorbut n'est point contagieux; mais il est endémique dans quelques contrées, comme l'Auvergne. La disposition organique aux affections atoniques développe la fluxion scorbutique dans quelques endroits humides qui favorisent ce vice des humeurs, résultant d'erreurs dans le régime diététique, dans l'exercice, dans le choix de l'air et des alimens. Le préservatif est à côté du mal.

La fièvre gastrique est, ainsi que ses espèces, endémique en automne; elle est fort commune aux environs de Bordeaux, et, en général, au midi de la France, dans la classe des ouvriers, et des moissonneurs sur-tout.

La plupart de ces affections ont leurs antidotes ou préservatifs, leurs remèdes ou moyens curatifs. Mais il en est qui tiennent à un vice radical; celles-là sont incurables. Il en est qui menacent de rechutes continuelles; celles-ci ont des causes connues, occultes, ou accidentelles, que l'étude et l'observation judicieuse font souvent reconnaître.

Il est d'observation que l'usage immodéré de l'eau-de-vie, du rum, du rack, et enfin de toutes les boissons alcooliques, et du tabac à fumer,

produit dans la jeunesse des irritations graves qui abrègent les jours ou anticipent sur la vieillesse ; que les maladies nerveuses sont communes chez les femmes nubiles; que les apoplexies sanguines sont très-fréquentes dans la classe aisée, et que la goutte y est fort répandue; que beaucoup d'enfans succombent à la violence du catarrhe anomal épidémique, vulgairement connu sous le nom de coqueluche, et que la terminaison du croup, angine trachéale ou membraneuse, est très-souvent fâcheuse; enfin, que le catarrhe et l'asthme sont les dernières maladies de beaucoup de vieillards. Toutes choses égales d'ailleurs, le nombre des personnes avancées en âge est bien plus grand dans les campagnes et sur les montagnes que dans les villes et que dans les plaines basses et humides.

La nature des émanations insalubres qui s'exhalent des fosses d'aisance mal construites, et la manière dont ces émanations altèrent ou infectent l'air atmosphérique, donnent naissance à cette maladie appelée mitte, grave et mortelle pour les ouvriers qui en sont atteints. M. le professeur Hallé la considère comme pouvant devenir contagieuse consécutivement et secondairement. Les dangers de cette maladie, ou d'autres motifs, ont donné, dit-on, l'idée à

un citoyen estimable de présenter un moyen à l'aide duquel les fosses d'aisance, si dispendieuses pour les propriétaires des maisons de Paris, l'objet de tant de surveillance de la part de la police, et un sujet de crainte générale, seraient remplacées par des tinettes portatives, vides, qui seraient renouvelées dans un laps de temps déterminé.

Une maladie appelée suette, caractérisée par des sueurs très-copieuses, qui se déclara en Angleterre en 1486, et qui a fait beaucoup de ravages jusque vers le milieu du seizième siècle, a paru aussi dans la Picardie. Elle est accompagnée de la prostration des forces et de palpitations de cœur; sa terminaison a lieu en vingt-quatre heures d'une manière heureuse ou funeste. C'est l'*ephemera sudatoria* des sauvages, la fièvre élode des anciens, avec adynamie et sueurs continuelles, dès le début, qui épuisent les malades. M. le professeur Pinel la regarde comme une variété de la peste. Quoi qu'il en soit, la suette exige une grande attention; son mode d'invasion, ses attaques, ses symptômes, son caractère et son issue, sont de nature plus que suffisante pour faire légitimer toutes les précautions de sûreté et d'hygiène que le praticien et l'autorité ne doivent pas rendre vaines par des mesures tardives de salut commun.

Les affections psoriques sont endémiques dans plusieurs contrées de la Bretagne et des départemens de l'ouest. La présence de l'acare en est la cause interne, immédiate, comme l'a démontré savamment, par des recherches et par des preuves irrécusables, M. le docteur Fournier, dans l'article Gale du *Dictionnaire des Sciences médicales*. La contagion en est la cause externe déterminante. L'incurie en propage le virus contagieux, qui s'attache au système cutané par sa tendance à s'introduire dans les pores, et par son analogie avec l'humeur perspirante. Le préservatif est à la portée de presque tout le monde. L'autorité locale peut l'offrir aux plus malheureux ou aux plus obstinés. Le traitement curatif n'est pas moins facile depuis que, dans ces derniers temps, plusieurs hommes de l'art nous ont appris le moyen efficace de suspendre et d'arrêter l'action du virus qui excite et développe les pustules, qui se renouvellent et se reproduisent lorsqu'on n'éloigne pas la véritable cause. Les bains de vapeurs de soufre sont offerts par le gouvernement aux indigens de la capitale : il ne les refusera point aux habitans du Morbihan, du Finistère, etc.

Les maladies de la peau, ulcéreuses au dernier degré d'intensité, dues en partie à la malpropreté et à l'usage d'alimens salés, et peut-être

à une constitution chaude et sèche, et qui sont en partie l'effet des effluves marécageux, sont fort répandues dans les anciennes provinces de la Bresse et du Bas-Berri.

La lèpre, produite par un vice spécial du sang et des fluides, a paru dans diverses contrées de la France. M. L. Valentin l'a observée, il y a quelques années, sur quatre individus de la commune de Vitrolles, département des Bouches-du-Rhône. (*Voyez* l'article ÉLÉPHANTIASIS, du *Dictionnaire des Sciences médicales*, où M. Fournier en cite divers exemples.)

La teigne humide et le virus herpétique semblent héréditaires dans certaines familles de l'Auvergne.

Le goître, maladie stationnaire au pied des Alpes, du Jura et des Pyrénées, dû à un vice des localités, se perpétue par les liens du mariage. Son vice radical ne saurait être extirpé ou amélioré qu'autant que le gouvernement deviendra la providence tutélaire de cette classe malheureuse. Ce n'est que par des sacrifices et des bienfaits qu'on pourra réparer un défaut de première conformation, et prévenir la dégénérescence de l'espèce.

La colique nerveuse est endémique dans quelques endroits où l'air et les sources d'eau sont altérés ; l'air, par une atmosphère nébuleuse,

les eaux par des conduits de plomb, par des couches de chaux ou métalliques.

Les scrophules sont communes dans les grandes villes : la disposition héréditaire, les accouchemens difficiles, la coutume des femmes de confier leurs enfans à des nourrices étrangères, les disparates dans les alliances, en sont les causes principales. Les enfans, d'ailleurs sains, contractent par l'inoculation lente et longue des vaisseaux et des glandes lymphatiques, le vice scrophuleux, qui ne se manifeste qu'après un long séjour dans ces organes, et qui se déclare par le rachitis, qui est une affection symptomatique d'un ou de plusieurs vices dégénérés.

La manie, l'épilepsie et les diverses névroses se transmettent dans quelques familles. L'épilepsie est quelquefois une maladie feinte. Les médecins ont eu occasion de guérir, à l'exemple de Haew, Sauvages, Pringle, Tissot, Poissonnier et Colombier, un grand nombre de malades de cette espèce.

La nostalgie est très-familière parmi les recrues, chez lesquels l'amour du lieu natal ou tout autre devient une maladie, et que les afflictions du cœur entretiennent par la fixité des idées sur le même objet. Cette affection a cela de particulier, que ces nostalgiques éprouvent des terreurs paniques et des anxiétés; la frayeur

leur ôte l'appétit et leur coupe, pour ainsi dire, les jambes à la vue du moindre appareil militaire. Le seul remède qu'on a vu opérer dans la première période, a été l'exercice sur une couverture de lit qui excite une fièvre artificielle, graduée et salutaire. Cet excitateur des forces vitales favorise la transpiration et le sommeil, et échauffe l'imagination, comme font l'eau-de-vie ou le rum qu'emploient certains combattans pour se familiariser avec l'odeur de la poudre. Mais il convient de saisir l'à-propos, et de ne pas employer le remède trop tard.

Des maladies, rares autrefois, sont fréquentes depuis environ trente ans : telles sont les vésanies. Les malheurs des temps ont atteint un grand nombre de personnes qui n'ont pas su se montrer supérieures à la mauvaise fortune. Le bouleversement des facultés intellectuelles, les désordres des idées et de l'imagination en sont résultés. Le philanthrope, auteur du *Traité sur les aliénations mentales*, a assez indiqué les moyens de soigner ces malades avec douceur, de faire toute sorte d'efforts pour que le déréglement de leur imagination ne soit que passager, d'en prévenir le retour à force d'attention dans la maladie, d'oubli des peines dans la convalescence, d'indulgence et d'amitié après que les malades ont recouvré la santé.

La syphilis et la blennorrhagie chronique, ou catarrhe urétral contagieux, sont devenus très-communs par le passage fréquent et non interrompu d'indigènes et d'étrangers, et par d'autres causes qui sont hors de notre sujet.

Le voisinage des côtes et les courses sur mer exposent plus que jamais à la contagion de la fièvre jaune ou typhus d'Amérique. Des bâtimens croiseurs, partis de la Caroline méridionale et de la Zone Torride, ou en rade aux ports de la Havane, Cumana, Porto-Bello, sur une étendue de plus de mille lieues, peuvent transmettre le vice épidémique contagieux sur les côtes de France; bien que cette maladie ne se manifeste épidémiquement que dans une température de 36 à 43 degrés de latitude, l'expérience démontre suffisamment que, dans certaines circonstances, son infection peut se communiquer par le contact immédiat, et que ses effets rapides et sensibles ne laissent aucun délai. Ce typhus, endémique aux Antilles et à Saint-Domingue par sa nature, est tellement spécifique par ses effets, qu'il sévit avec la même fureur dans les pays où il est produit que dans les climats où il est importé. Il est donc nécessaire de se prémunir contre la cause immédiate, la contagion, par l'éloignement et l'isolement des individus suspects; d'en circonscrire le

germe. Enfin, le commerce avec l'Asie et l'Afrique, et plus encore les courses des pirates sur l'Océan, la Méditerranée et l'Adriatique, exposent à une lésion profonde du système nerveux et des glandes, caractérisée par des exanthèmes, par une suppuration critique des glandes inguinales, axillaires et des parotides, avec fièvre et ataxie, la peste enfin. Parmi les causes déterminantes, toutes tiennent à des causes étrangères, telles que l'introduction d'objets infectés, la contagion ou l'inoculation individuelles, les émanations subtiles contagieuses qui se dégagent d'objets pestiférés. Une seule cause occasionnelle peut appartenir à l'air ou au climat de la France, la température assez élevée, favorable au progrès et à la violence du typhus d'Orient. La peste de 1720, qui décima les habitans de Marseille et de la Gaule narbonnaise, celle de Metz et de Nancy, qui se manifesta bien antérieurement et lorsque ces villes étaient sous la domination espagnole, en sont des preuves irrécusables. Sa contagion a un mode d'agir et des symptômes si effrayans, que les préceptes de police médicale et sanitaire sont les premiers dont on a à s'occuper d'abord. Les succès de la préservation sont infaillibles.

Qui aime la patrie n'attend pas le jour du danger, ni même le signal d'hostilité, pour servir

son pays. Réunir les moyens d'empêcher et de circonscrire les progrès de tout vice délétère, est notre tâche. Rendre ces mesures populaires là où il ne se trouve ni commissions sanitaires, ni praticiens habitués à vivre au milieu des dangers des contagions, tel est le but et l'objet de mon entreprise : heureux si mon travail peut paraître utile, ou s'il peut inspirer le désir de faire mieux!

CODE

DE POLICE MÉDICALE ET SANITAIRE.

In patriam populumque fluit.

On entend par police médicale et sanitaire cette partie de la science qui a pour objet la connaissance des causes, de la marche, de la manière d'agir et des épiphénomènes de certaines affections qui compromettent, par des accidens naturels ou de force majeure, la santé et la sûreté publiques. Remarquable par la solidité des principes et par la certitude dans les mesures, elle présente constamment les mêmes précautions, la même application des règles de nécessité que prescrivent la cause de la maladie et les effets.

Ces règles fixent le régime de vie, les propriétés et les ressources des médicamens employés pour circonscrire les accidens : elles sont une garantie contre la négligence qui hésite à prendre des mesures vigoureuses, et contre tout esprit systématique ou d'obstination qui peut paralyser l'action de l'autorité, empêcher ou retarder l'exécution des préceptes sanitaires, en faisant méconnaître des devoirs et en favorisant la propagation de diverses maladies qu'on peut prévenir et éloigner en temps opportun.

La police médicale consiste donc à prévoir et à arrêter la contagion qui peut dépendre des individus, des objets, des lieux; elle atteint ce but par les procédés les plus sûrs pour garantir la salubrité publique, et par les précautions les plus propres à borner les progrès de tout vice contagieux, à l'aide du traitement prophylactique et curatif de chaque contagion.

L'indication des moyens, les préservatifs de tout vice délétère, la prudence des praticiens la réserve qui doit précéder leurs décisions, la connaissance des premiers indices et des symptômes pathognomoniques qui aident à former un ordre successif d'idées positives et une série de faits, au moyen desquels le jugement devient certain sur le pronostic et la mesure du mal; telle est la sphère de cette partie de la médecine.

Elle apprend quelles sont les affections regardées comme contagieuses spécifiques, et quelles sont celles qui ne deviennent contagieuses que par accident; ce qui établit une distinction entre celles qui sont contagieuses par elles-mêmes et celles qui ne le deviennent qu'accidentellement. Elle enseigne les moyens ou voies de communication par lesquels se transmet le principe morbide qui varie selon la différence de température et la disposition individuelle à le recevoir ou à le transmettre. Les altérations des divers organes et les phénomènes consécutifs une fois bien déterminés, la police médicale et sanitaire sait prévoir le résultat, assurer la convalescence, éviter les rechutes; et les mesures intempestives, ou prises au hasard, qui ne sont que de fatales ressources d'une méthode ou d'une doctrine exclusive, sont repoussées comme elles méritent de l'être.

Il n'entre pas dans les attributions de la police médicale d'examiner si les symptômes sont un effort de la nature pour vaincre et chasser au dehors un principe morbide, cause du mal; s'ils sont la suite essentielle du mal ou les conséquences de la lésion; si la fièvre est elle-même un accident de cette lésion, un symptôme du mal, l'effet de la cause; mais elle s'attache à savoir ce qui constitue et caractérise la maladie:

elle ne recherche que les signes de maladie, et particulièrement le symptôme ou le phénomène principal de chaque affection.

Mais elle considère la fièvre comme symptôme principal d'une lésion, lorsqu'un trop grand excès de l'action organique du cœur et des artères, manifesté par la contraction trop fréquente du cœur et par la résistance augmentée vers les vaisseaux capillaires, ne permet point de douter que plus la fièvre s'écarte de son type naturel, par sa seule impulsion, par des imprudences de régime ou dans les remèdes, plus elle est ou sera accompagnée d'accidens divers et de dangers.

Ce qu'il faut savoir et ne pas oublier, c'est que la police médicale et sanitaire possède deux sortes d'action; l'une de prévenir, l'autre de combattre. La première exige la connaissance générale de tous les moyens hygiéniques pour assurer et maintenir la santé publique; tels que l'examen des objets, des lieux, des individus suspects ou infectés, les dangers des demi-mesures, la perte du temps, la fatigue d'une expectation long-temps continuée, l'indication des remèdes de prévoyance. L'autre en garantit le succès en limitant les funestes effets de l'infection ou de la contagion par tout ce que l'expérience la plus positive et la plus confirmée ne

permet plus de soumettre aux caprices des conjectures. Ce sont ces deux actions qui consistent à prévenir les maladies, comme une bonne police consiste à prévenir les délits.

Les moyens sont aussi de deux sortes : les premiers, d'urgence, politiques et généraux; les seconds, particuliers et individuels, méthodiques et curatifs.

Pour en faire l'application générale, il s'agit de reconnaître positivement si les qualités physiques générales de l'art engendrent seules une affection, ou si elle est déterminée par l'altération des localités respectives et individuelles.

Afin d'en faire l'application locale ou particulière, il faut s'assurer si la maladie est l'effet du contact avec un ou plusieurs malades par l'intermédiaire des vêtemens ou autrement. Dans l'un et l'autre cas, les moyens préservatifs ou de prévoyance, spécifiques ou de thérapeutique, doivent être mis en usage à propos pour éloigner les causes prédisposantes, occasionnelles et déterminantes des diverses affections.

La police médicale et sanitaire fait voir l'importance qu'il y a de classer les objets dans leur ordre naturel avec les signes pathologiques internes et externes : elle fait connaître la nature de leurs accidens et les récidives dont ils sont accompagnés : elle fait comparer la vraie ana-

lyse des maladies à une chaîne qu'on ne peut bien connaître, si l'on passe au second chaînon avant que d'être fixé sur le premier; car si l'on continuait de la sorte, on finirait par ne plus connaître ni l'un ni l'autre bout de la chaîne.

D'après les phénomènes que présente l'exposition topographique, par la description de leurs causes générales et des symptômes qu'elles excitent, la police médicale fait porter l'attention sur la partie ou sur l'organe qui devient le siége d'une irritation spéciale. Par son secours, on peut puiser les connaissances les plus certaines pour remonter des effets aux causes, pour fixer leur correspondance réciproque, leur enchaînement mutuel, et cette gradation naturelle qui établit les signes des affections générales et en détermine le caractère propre et particulier.

Par son secours, l'occasion des phénomènes rappelle le souvenir des événemens qui ont précédé, et les changemens divers qui doivent arriver dans la santé des uns et dans la maladie des autres. Les premiers indices font connaître la nature de ceux qui viendront après, parce qu'ils sont uniformes et qu'ils suivent la même marche. Ainsi se forme une perspective éclairée qui retrace au séméïologiste la mémoire des changemens passés, et sert à peindre les événemens futurs. Tous les signes étant succédanés,

donnent une série d'indications à remplir, d'exemples à suivre ou éviter.

Ainsi, les maladies endémiques se reproduisent en certains lieux avec une durée limitée, sporadiquement d'abord, et sans dangers pour les malades ni pour les personnes en santé. Mais quoique le vice, la marche et les accidens de l'affection individuelle diffèrent entre eux, ils finissent par vicier la salubrité publique et lui donner un caractère fâcheux. Le point essentiel est donc d'observer le symptôme pathognomonique de chaque stade, et de reconnaître les causes et les complications.

Plusieurs de ces affections, qui sont du ressort de la police médicale et sanitaire, ont leur siége dans les différens viscères, ou altèrent des organes sur lesquels le virus agit et porte ses premiers coups : elles sont aiguës ou chroniques, endémiques ou épidémiques contagieuses. Quelques-unes attaquent la peau à différentes profondeurs : celles-ci se communiquent d'un individu à un autre par les objets ou les substances qui en sont le foyer.

Je divise les maladies qui sont du domaine de la police médicale et sanitaire, en deux classes seulement, en maladies contagieuses par l'air, et en affections contagieuses par le contact immédiat.

L'air, regardé comme l'atmosphère qui nous entoure, est la cause immédiate des maladies populaires ou endémiques.

Du sein de la terre, par rapport à nous, il s'élève des émanations qui occasionnent des accidens connus par le nom d'endémiques : ce qui fait que les termes usités jusqu'ici ne laissent pas que d'avoir un sens et un caractère propre à eux. Mais la division que j'adopte me paraît en avoir un plus spécial, en désignant dans un sens générique les divers états de maladies analogues et identiques, en reportant et en faisant représenter toutes les espèces en un seul objet, qui est l'air atmosphérique, et à une unique cause, qui est le contact immédiat avec ce même air. Les objets et les causes, représentant toute une espèce ou plusieurs espèces d'affections, sont bien plus faciles à saisir et à classer dans leur ordre naturel. Par cette division on réduit ses idées à l'unité; on se représente toutes les maladies qui ont entre elles quelque analogie ou quelque identité, qui se ressemblent par leur nature ou par leurs effets, et qu'on distingue de toutes les autres par une physionomie spéciale ou caractère particulier.

Cette classification représente dans son entier l'objet qu'elle désigne sans partager l'attention : elle l'offre plus clairement à nos regards

sans arrêter la pensée sur un rapport de comparaison ou d'opposition avec d'autres idées, mais bien sur un principe commun à l'un et à l'autre des anciens termes.

Maintenant, et avant de passer au premier titre du code, il me paraît nécessaire de présenter sur les maladies contagieuses par l'air les prolégomènes suivans.

1. Le plus souvent la nature, l'invasion, le caractère des maladies contagieuses par l'air, sont relatifs à la température de l'atmosphère, aux influences nuisibles d'un sol ou d'habitations humides. La station des lieux, la stagnation ou le mouvement des eaux, les exhalaisons de la terre, la station des vents, la position des montagnes, en sont les causes et les circonstances prédisposantes.

2. Il n'est pas difficile alors de bien distinguer les différens stades ou périodes de la maladie, de découvrir la source du mal, et de juger avec certitude de la différence des symptômes essentiels d'avec les accidentels; d'arrêter tout effluve délétère provenant de miasmes qui résultent du séjour de l'eau dans la terre; de préserver les habitans de contrées marécageuses de l'influence de l'air ambiant humide, appliqué sur la fibre animale, en s'opposant à toute émanation et exhalaison excrémentitielles,

dont la propriété fétide suffit pour corrompre l'air et les alimens d'un usage habituel, et qui occasionne un état atonique dans les facultés physiques et morales.

3. Cet état atonique se complique dans d'autres circonstances avec des fièvres sporadiques : celles-ci n'attaquant que séparément, et quoique ne dépendant pas d'une cause générale, peuvent devenir communes aux habitans d'un même canton.

4. Si c'est la fièvre quarte qui se manifeste sporadiquement, il est prudent de ne pas suspendre le cours de cette affection par des remèdes intempestifs ; il convient seulement d'en tempérer les paroxysmes et d'abandonner à la nature pendant plusieurs accès le soin d'atténuer et de faire circuler les fluides en détruisant les engorgemens ou fluxions des glandes et des membranes muqueuses par l'augmentation des solides et des fluides qui a lieu durant le paroxysme. Il faut en excepter les vieillards, les personnes épuisées et celles qui sont attaquées de maux chroniques, comme d'hydropisie, de phthisie tuberculeuse, de scrophules, etc.

5. La résolution est la terminaison la plus favorable. Elle a lieu aussi par des excrétions qui entraînent la matière visqueuse adhérente à quelques-uns des viscères hypocondriaques.

6. Les moyens prophylactiques et curatifs consistent à détourner énergiquement des membranes muqueuses et des glandes lymphatiques la cause irritante qui les affecte, d'ouvrir les pores, d'exciter la transpiration, et de produire un spasme révulsif à l'extérieur. Des boissons délayantes et acidules, immédiatement après le paroxysme, l'usage des sels neutres, d'extraits amers, des préparations minérales qui ont une qualité active et pénétrante, l'emploi de médicamens diffusibles pour rétablir la force des viscères abdominaux et de l'estomac, et ceux qui sont propres à calmer la contraction spasmodique du système nerveux, sont préférables à tous les autres.

7. Outre l'élément marécageux, les causes les plus communes de maladie endémique, de rechute ou de cure incomplète, sont le mauvais régime, l'usage de fruits non mûrs ou de mauvaise qualité, et le défaut de précautions contre les rechutes, qui sont d'autant plus promptes et plus fréquentes que les tempéramens sont naturellement débiles, et que les mêmes causes continuent d'agir dans les mêmes lieux.

8. Dès qu'on a observé le symptôme pathognomonique de chaque stade et reconnu les causes et les complications, on commence par prescrire les mesures préservatrices. On modère

ensuite les symptômes excessifs, et l'on a le temps de combiner les moyens et les ressources, de calculer la durée et la crise, la marche et la terminaison de la maladie dominante. Le pronostic indique la mesure du mal et fixe sur le choix des moyens.

9. La première attention nécessaire pour prévenir tout accident, est d'observer l'état et la disposition des premiers fébricitans dans la saison d'automne; la deuxième, de prescrire promptement le tartre stibié et les évacuans acides aux malades qui éprouvent un embarras gastrique; la troisième, de rétablir par des alimens toniques et acescens, et par des légumes acides, les digestions ou le mauvais état des premières voies.

10. La nature des accidens dont les récidives sont accompagnées, exige souvent de nouveaux moyens, parce que les sujets déjà épuisés par la maladie antécédente ne sont plus en état de soutenir les efforts de la nature et l'énergie des médicamens. Par la même raison, les convalescens exposés aux impressions des mêmes causes morbides, retombent d'autant plus facilement qu'ils sont plus disposés par leur état atonique préexistant. Cette circonstance fâcheuse pour les malades, difficile pour le praticien, est presque inévitable dans les convalescences longues

et mal assurées, si les premières mesures nécessaires pour empêcher l'action de ces causes ne sont pas adoptées à propos.

11. Dans tous les cas, l'objet de la médecine consiste autant à prévoir, éviter et prévenir les causes et les premiers indices des affections populaires, qu'à combattre les effets de celles qui peuvent troubler la salubrité publique et compromettre la conservation des familles et des personnes.

12. Lors donc que l'altération de l'air ambiant est observée; que des gaz occultes ou connus exercent une influence quelconque sur l'économie animale; que des principes ou germes de maladie sont dus à la nature du climat, du sol, à l'état de l'atmosphère, à la qualité de l'eau et des alimens, à la propriété essentiellement constitutive de substances végétales ou animales nuisibles, à la présence de matières nitreuses ou autres, les moyens de prophylaxie doivent premièrement être mis en usage : des mesures générales doivent être prises à l'égard des personnes saines exposées à la maladie; des mesures particulières doivent être prises à l'égard des premiers individus qui tombent malades, ainsi qu'à l'égard de ceux qui sont obligés de vivre avec eux; enfin, d'autres mesures de précaution seront adoptées, plus tôt que plus tard,

concernant le régime et le traitement méthodique.

13. En conséquence, on aura à examiner d'abord si la fièvre, secondaire ou symptomatique, est excitée par une maladie précédente qui masque la véritable maladie, ou si elle est l'effet d'une autre affection ; si les fièvres régnantes atteignent les voisins les plus immédiatement placés près des terrains limoneux, des canaux obstrués ou détournés, des prisons, hôpitaux, cimetières, etc. ; si elles sont plus opiniâtres ou plus fâcheuses chez ceux qui, par devoir ou par habitude, se mettent en contact avec l'air renfermé des souterrains, aqueducs, égouts, voiries; si des sources taries ou corrompues sont le principe de ces maladies; si la misère et la malpropreté entretiennent la cause ou favorisent la propagation.

14. Dans toutes ces circonstances, la propreté devient la première condition sanitaire de rigueur; la purification de l'air, la ventilation et la fumigation dans les maisons, préviendront les effets des miasmes délétères ; les secours alimentaires et pharmaceutiques en arrêteront l'intensité, les progrès et les funestes conséquences.

15. Tous ces moyens d'une extrême urgence doivent être aussitôt adoptés que proposés. Quels que soient le cours des événemens et la disposi-

tion des esprits, il n'est pas permis d'en différer l'application dans l'attente pénible d'un changement dans la maladie, que la négligence et l'incurie font redoubler d'activité et de violence.

16. A ces mesures préliminaires il est prudent de joindre les suivantes : se livrer à des observations suivies sur les lieux, sur les circonstances aggravantes, et sur tout vice atmosphérique ou des alimens; analyser l'air, l'eau, les alimens, et considérer leur influence sous le rapport de leurs qualités prédominantes.

17. Le régime sera déterminé par les médecins aux épidémies; il sera basé sur la connaissance des causes primitives et secondaires d'après le mode d'invasion, le caractère et les symptômes de la maladie; d'après la marche et la durée des phénomènes particuliers, précurseurs et consécutifs, de la métastase et des complications, de la convalescence et de la rechute, et de la terminaison favorable ou funeste, observée par le secours de l'anatomie pathologique.

18. Afin de prévoir ou de diminuer la somme de maux qui peut provenir de la négligence ou de l'ignorance, il serait prudent d'établir dans chacun des cantons ruraux trop éloignés des hommes de l'art habiles, une commission composée des habitans les plus recommandables par leurs lumières, et que l'on chargerait du

soin d'indiquer la marche et les moyens à suivre dans les premiers momens où il se manifeste des indices de maladies endémiques.

19. Quelle que soit la nature de l'affection déclarée, pourvoir avec ordre au service de santé de la classe indigente, prévoir ses suites et ses résultats; telles sont les obligations, les attributions et les devoirs des fonctionnaires publics et des citoyens appelés à coopérer à leurs travaux par leurs talens et leurs bons conseils. Faire administrer avec talent et prudence le remède préservatif et curatif par des secours en tous genres, tracer la marche et les moyens à suivre par des instructions formelles et positives; tel est l'objet de sollicitude ordinaire du gouvernement, et l'objet spécial de sa vigilance.

20. Cette vigilance et cette sollicitude doivent être communes, à l'égard de toutes affections régnant populairement, qui ont leur manière de s'annoncer et d'agir, et qui peuvent appartenir, en tout temps, aux habitans de certains pays, puisqu'elles sont engendrées par les mauvaises qualités de l'air; ce qui fait qu'on a beau s'isoler de la cause commune qui la produit, l'air atmosphérique, il est difficile de l'éviter autrement qu'en changeant de climat; et non-seulement il est difficile de l'éviter, mais il est probable qu'on la communiquera à d'autres, parce

qu'on ne peut traverser un pays où règne une épidémie contagieuse, quelque précaution qu'on prenne, sans risquer de la contracter.

21. Soit que les constitutions morbifiques résultantes de la température dominante des saisons, et se manifestant habituellement ou successivement, soient générales, lorsque la cause principale répandue dans l'atmosphère développe une affection commune; soit qu'elles se montrent circonscrites et stationnaires, lorsque les principes morbides propres au sol ou aux localités ne dépassent pas les lieux où elles commencent à se manifester; et soit qu'on remarque que les unes sont essentielles et les autres accidentelles, toutes ont un rapport commun, qui est l'infection ou la contagion; des phénomènes semblables, la propagation; des résultats fâcheux, la perte d'un grand nombre de personnes.

22. La différence entre les causes établit des différences dans les effets; caractère distinctif de chaque genre de maladie, degré constitutif de l'épidémie ou de l'endémie, et point de départ pour reconnaître l'origine et la différence des principes morbides isolés ou réunis, le vice naturel et les accidens abusifs et consécutifs qui en proviennent.

23. On reconnaît les causes éloignées et im-

médiates par des recherches sur l'état et les variations de l'atmosphère, à l'aide du baromètre et de l'élévation du mercure, ainsi que par des observations confrontées avec celles de plusieurs praticiens : c'est le vrai moyen de juger de l'efficacité ou de l'action de l'air sur le corps de l'homme, et d'obtenir la description analytique de l'affection dominante. L'analyse écrite avec une fidèle sagacité paraît certaine si plusieurs auteurs, écrivant séparément, ont vu d'une manière uniforme ; s'ils n'ont eu qu'un même sentiment, qu'une même méthode, et s'ils coïncident entièrement en principes, théorie, plan et jugement, sans presque varier dans les observations et sans différer dans les résultats. Une telle conformité dans le raisonnement et les lumières fait rejaillir le mérite de l'analyse et les talens de l'écrivain, parce qu'on s'attache toujours à la lecture d'ouvrages utiles où tout est positif, comme on se plaît à prendre pour modèle celui qui ne s'attache qu'à publier des vérités.

24. Lorsque les symptômes et les causes sont compliqués, c'est par le concours des symptômes qu'on peut mieux juger, sur-tout si l'on a le temps d'en déterminer la nature, le siége, les causes, la marche, les phases, les analogies, la durée, et l'issue des fièvres pernicieuses, érup-

tives, ou les affections exanthématiques du tissu cutané sur les premiers malades.

25. Dans les affections générales populaires, il est important de s'attacher au symptôme particulier et inséparable qui désigne le siége du mal et la douleur principale, ce qui donne les mesures contre le mal même, après avoir recherché les moyens de prophylaxie et de thérapeutique pour les opposer, à force égale, aux causes de la maladie.

26. Une sage prévoyance est toujours mise en pratique si les causes physiques et les phénomènes précurseurs ont pu être prévus aussitôt que les premiers indices morbides se sont manifestés. Autrement il est difficile de prévoir les dangers sans pouvoir trop les arrêter, et d'en expliquer les causes sans pouvoir les détruire.

27. Les causes, les signes et les dangers qui menacent la vitalité, présentent trois indications à remplir : la première, de se préserver; la deuxième, de prévenir l'irritation et ses effets; la troisième, d'en circonscrire les progrès et les dangers par des principes sûrs, par une méthode et une doctrine incontestables, lorsque les maladies sont traitées dans le temps opportun.

28. Dans la première, il convient de tenir toute la surface du corps dans un état soutenu

d'élasticité, de souplesse et de force, par l'usage fréquent de linge blanc, de vêtemens frais, de frictions froides alcooliques aqueuses, d'un exercice modéré, et d'un régime fortifiant.

L'anomalie des symptômes dans la deuxième, la lenteur ou la rapidité de sa marche et la terminaison de la maladie, doivent fixer l'attention du médecin et du magistrat sur les plus promptes mesures de police médicale, beaucoup plus directes que l'action des moyens curatifs, et bien plus propres à prévenir l'infection commune qui se communique par l'intermédiaire de l'air ambiant, conducteur du principe morbifère.

Dans la troisième, le praticien doit se prémunir contre les dangers et les peines morales; il doit recourir à l'usage des médicamens les plus spécifiques, afin de faciliter les fonctions sécrétoires et excrétoires nécessaires à l'unité, à l'harmonie du sang et des autres fluides, sans lesquels il ne peut y avoir ni force de fluidité, ni action d'élasticité, ni force préservatrice de toute cause irritante.

29. Les moyens prophylactiques consistent à détourner énergiquement des lieux et des individus la cause irritante qui les affecte.

Les moyens curatifs, pour aider la nature, dans son but et dans les efforts de l'excrétion, sont :

la diète, la qualité de l'air, les évacuans pour exciter la transpiration et augmenter les autres sécrétions ; les médicamens internes et externes jouissant de la qualité nécessaire pour dissoudre et expulser la cause de la maladie, et pour calmer les symptômes.

30. Ces ressources de l'art donnent à l'économie la force nécessaire pour la résolution de la matière morbifique, lorsque le vice déposé dans des vaisseaux obstrués ou trop dilatés occasionne des exanthèmes, l'élévation des parotides ou l'adynamie; ou lorsque les fluides viciés ne peuvent plus réparer la vitalité, et qu'il en résulte des aphthes dans les premières voies, la suppuration et la gangrène d'un viscère ; ou enfin, lorsque les solides menacent de se détruire par la violence de la fièvre et de la cause qui la produit.

31. Par ce moyen d'agir et de combiner les ressources de la nature et de l'art, on parvient à dompter la cause matérielle de la fièvre, à la rendre mobile, et à l'expulser par le vomissement, les sueurs et par toutes les voies excrétoires.

Dans le choix et par l'action de ces divers moyens, on veille à la vie des malades pour ménager ou relever leurs forces, et afin de hâter la convalescence, d'éviter les rechutes, de ramener la santé.

32. L'observation démontre suffisamment que c'est de connaissances positives semblables que doit naître la confiance publique dans les affections générales, et que résultent la prudence et le succès du médecin.

33. Lorsque les plus sages précautions ne sont pas suivies d'un succès aussi heureux qu'il était naturel de l'espérer, ou que des obstacles imprévus se succèdent ou dérangent le plan et les vues du médecin, personne ne peut lui en attribuer la faute. Il n'a à craindre ni le blâme, ni les soupçons de négligence ou d'imprévoyance, qu'il a signalé la nature, le genre et les causes de maladies qui les entretiennent ou les multiplient. Après s'être consacré à la conservation de ses concitoyens, son devoir et sa tâche sont remplis.

34. Mais afin de ne rien livrer au hasard, à la timide complaisance, nous signalerons les moyens de se soustraire à un danger commun, en commençant par les maladies contagieuses au moyen de l'air, maladies dues au contact immédiat. Le second titre sera consacré aux maladies générales ou populaires, vulgairement appelées épidémiques et endémiques.

TITRE Ier.

Des maladies contagieuses par l'air.

1. Le but de la médecine étant de s'opposer à la propagation des maladies qui sont de nature à devenir générales, il est très-important d'obvier d'abord aux premiers accidens qu'on observe, et de remarquer s'ils tiennent à des causes politiques et morales, telles que la misère, la guerre, l'occupation étrangère, l'émigration, l'infection des lieux qu'on habite, les inondations naturelles ou artificielles, l'insalubrité des sépultures, et l'intempérie des saisons.

2. D'un côté, le magistrat, pénétré de la nécessité de remédier au malheur public et de faire cesser tout sujet d'alarme, a la tâche d'étudier et de reconnaître lui-même plusieurs causes générales de maladies communes, telles que le voisinage de fabriques de mégisserie, tannerie, savonnerie, boyauderie, parcheminerie, de colle forte, de soufre, d'acides concentrés, de soude artificielle, de vernis, de poteries, de blanc de céruse, de sel ammoniac, de tourbe carbonisée, de fours à plâtre et autres semblables, et enfin, d'usines pour la fonte de divers métaux, qui sont autant de foyers de ma-

ladies populaires qu'on voit exister encore dans l'enceinte des villes.

3. Parmi ces causes générales on doit compter aussi les émanations qui s'élèvent des étables et des corps des animaux à pied fourchu, parce qu'ils exposent trop leurs voisins des grandes villes à la corruption de l'air. Les ordonnances de police de 1368, 1539 et 1668, n'ayant pas été révoquées, sont censées être en vigueur, et doivent être mises à exécution pour le maintien de la salubrité publique, à l'égard des nourrisseurs de bestiaux, qui sont, à tort, autorisés à rester en-deçà des portes ou des barrières des villes.

4. D'un autre côté, on s'assurera si les eaux des égouts, des boucheries, celles qui proviennent de fosses à fumier, d'immondices, de chenevières ou autres eaux corrompues, filtrent dans les puits, fontaines ou citernes ; si des sources surgissent dans le voisinage des cimetières, ou s'il en est qui passent sur des substances métalliques, comme le cuivre, le plomb, ou dans des canaux obstrués, mal curés, dans des mines, carrières, forges et souterrains.

5. La même surveillance doit être exercée sur la propreté des villes et des campagnes, en empêchant qu'on ne trouble le cours des rivières et des ruisseaux, et qu'on ne jette dans

les eaux d'un usage domestique de la chaux pour empoisonner le poisson, ni des matières excrémentitielles ou des résidus malfaisans; que les ruisseaux, rivières et eaux pluviales ne soient détournés; que les aqueducs et tout réservoir d'eau ne soient encombrés; que tout foyer d'infection soit éloigné des maisons.

6. Afin que les administrés soient persuadés du succès des mesures adoptées, et pour éviter toute influence délétère, toute odeur fétide, ou pour en arrêter les progrès qui se manifestent par l'air atmosphérique ou ambiant dans les circonstances impérieuses dont il s'agit, le but politique et moral ne pouvant être atteint que par l'observance religieuse des préceptes de police médicale et sanitaire, on adoptera sans délai les points principaux suivans.

7. Après avoir apprécié les effets que le moindre retard peut occasionner, et s'être occupé incontinent des moyens préservatifs et curatifs, on détruira les causes qui augmentent ou reproduisent les effets, en remontant aux indications physiques environnantes, primitives ou secondaires qui, examinées dans les plus grands détails, indiquent elles-mêmes la mesure du mal.

8. On combat le méphitisme de l'air par la détonnation de grosse poudre, par la combustion

de bois résineux et aromatiques, et par tous les autres moyens analogues capables de diviser les gaz morbifiques.

9. On détruit l'humidité de l'air dans l'intérieur des maisons par des feux de cheminée, par des aspersions acides, et au moyen des ventilateurs et des boîtes fumigatoires qui ont la propriété de changer la nature et l'action des miasmes provenant de la décomposition de l'air.

10. On établit dans chaque habitation un courant d'air entre les principales issues, portes et fenêtres, dans le but de favoriser la circulation de l'air et de la chaleur du feu, et pour empêcher que les miasmes de l'intérieur des maisons resserrées se communiquent par les pores cutanés, ou ne soient absorbés durant la nuit par la voie de la respiration et de la transpiration.

11. On interdit l'usage de viande d'animaux morts naturellement, malades, malsains ou suspects, les alimens et boissons frelatés. Les lieux marécageux exigeant en pareil cas une attention scrupuleuse, les cardes, artichauts, navets, choux, fèves, laitue, chicorée, endives, cultivés dans des terres humides, doivent être prohibés.

12. L'emploi des végétaux stimulans comme condimens, tels que le cresson de fontaine, le raifort, la roquette, l'ail, le poireau et l'ognon, seront recommandés.

13. On fera usage d'infusions théiformes aromatiques de centaurée, petite sauge, absinthe, mélisse, camomille, chamédrys, romarin, etc. On fortifiera par des boissons alcooliques et toniques les ouvriers employés à des travaux publics. On ne sera point au dépourvu de quinquina, moyen préservatif et fébrifuge spécifique des fièvres endémiques au type intermittent. Enfin, il ne sera pas moins essentiel de prévenir les épizooties, qui sont ou peuvent être la cause ou le prélude des maladies des hommes.

14. Pour la préservation de toute maladie épidémique se communiquant par la respiration, les sueurs ou autrement, il sera nécessaire de distribuer à la classe peu aisée, du vin de gentiane, de quinquina, antiscorbutique, des boissons alcooliques, des légumes secs, des racines de plantes potagères, et des fruits acides mûrs.

15. Pour la préservation de fièvres pernicieuses ou d'affections exanthématiques se communiquant également par les sueurs et la respiration, et pour le traitement de maladies provenant de la contagion de l'air, il sera établi, aux frais de l'état et des communes, des infirmeries, des salles d'observation, et des salles de convalescence destinées au traitement des ma-

lades, afin de les obliger d'observer un régime préservatif ou curatif, en les privant, pendant un temps moral, de toute communication extérieure.

16. Dans cet objet, une commission sera chargée du soin d'acheter, de surveiller et de distribuer des grains, boissons, comestibles et denrées de toute espèce; tandis que les hommes de l'art et l'autorité se prémuniront contre des craintes générales sur l'invasion et le résultat de l'affection dominante déclarée.

17. Parmi les mesures de prophylaxie, celles-là sont les premières; les autres sont préservatrices; tels sont les moyens d'empêcher la communication du vice contagieux, les substances médicamenteuses convenables, et les désinfectans.

18. Des considérations sanitaires doivent déterminer à faire abattre les constructions inutiles, celles qui empêchent la circulation de l'air et de la lumière dans les quartiers populeux, places de guerre et ports de mer; dans l'intérieur des prisons, hôpitaux, lazarets, arsenaux, vaisseaux de guerre et de commerce, ateliers, casernes, colléges et établissemens publics ou particuliers, regardés comme des sources de corruption de l'air et de propagation des maladies.

19. Dans le même objet, et afin de se dérober à l'action des miasmes dont l'air ambiant peut s'imprégner facilement, fléau dangereux qui passe des prisons et hôpitaux dans les différens quartiers d'une ville, des vaisseaux dans les villes maritimes, et des camps dans les cantonnemens et sur toute une ligne militaire, l'évacuation de tout hôpital ou établissement analogue aura lieu dans les cas déterminés ci-après :

Lorsqu'il sera reconnu qu'il est le principe, le dépôt ou le propagateur du typhus contagieux;

Qu'il sera établi que son origine et son intensité sont dues à la mauvaise administration, à la mauvaise construction des bâtimens, à la distribution mal entendue de salles longues, étroites et contiguës, à des voûtes plates et trop basses, à des croisées trop petites et peu nombreuses, auxquelles on ne peut pas donner plus d'étendue;

Qu'il manque et qu'on ne peut procurer les ventilateurs et les boîtes fumigatoires nécessaires, ni obtenir ou construire des latrines spacieuses battues par les vents, ni changer la disposition des rangées de lits trop resserrés, où les malades s'infectent les uns les autres, et où le nombre des infirmiers de bonne volonté est insuffisant;

Lorsque les exhalaisons des malades et de leurs résidus excrémentitiels imprègnent l'air ambiant de particules pernicieuses qui font succomber les officiers du service de santé et d'administration et les agens subalternes;

Lorsque l'on ne peut abattre des cloisons, ou des murs, pour introduire dans toutes les parties de l'établissement une libre circulation de l'air, et éloigner convenablement les malades de tous les lieux ou foyers d'infection, et des causes de maladies signalées ostensiblement;

Lorsque les mesures de prévoyance auront été dirigées sans succès, et que les secours de la thérapeutique seront reconnus insuffisans pour arrêter le mal à sa source, et pour en empêcher les progrès;

Enfin, lorsque, par le défaut de mesures générales, on ne peut empêcher les effets physiques de s'étendre d'un individu à un autre, ou d'une famille aux voisins, et que la peur du mal est aussi forte que le mal lui-même.

20. Dans tous ces cas, on prévient l'empoisonnement, par l'air, par des aspersions et lotions de vinaigre et de substances antiseptiques. On divise les gaz méphytiques par de grandes commotions et de fréquentes vibrations dans l'atmosphère : on les détruit dans les établissemens de bienfaisance ou d'utilité

générale, ainsi que dans les maisons, par des fumigations de soufre, de muriate de soude et d'oxide de manganèse.

21. Si, pour des motifs d'urgence, reposant sur la préexistence de maladies pernicieuses dont le germe serait inconnu, on jugeait nécessaire de changer de local ou de site, il doit être expressément ordonné d'observer les dispositions réglementaires, et de faire assainir en conséquence le local qu'on abandonnerait, afin que, si l'on ne peut point en suspendre la propagation, on en limite du moins l'étendue et les ravages par toutes les mesures de prévoyance, bien plus spécifiques que les moyens de thérapeutique et que tous les remèdes.

22. Ainsi, on doit s'assurer, avant tout, si le foyer ou le centre d'infection de la surface d'un pays et de l'air ambiant est attribué à la décomposition de corps organiques : dans ce cas, on fait enlever les dépôts de toute espèce de substances irritantes, principes ou propagateurs de l'épidémie.

23. On choisit ensuite, hors des villes et à la distance requise, des populations immédiates, des sites élevés, ouverts et isolés pour l'établissement d'hôpitaux, salles d'observation, de traitement et de convalescence, lieux d'inhumation, etc., le principal but étant de s'éloi-

gner des causes pour améliorer la santé des peuples.

24. L'usage, dans les campagnes, de se porter en foule chez les malades, étant contraire à ceux-ci et à la salubrité publique, toutes visites oiseuses, inutiles, ou indiscrètes, seront prohibées, par la raison qu'il est indispensable de s'éloigner des lieux où l'affection peut prendre naissance ou se propager, et que ce n'est qu'en évitant les causes qu'on se préservera des accidens et qu'on se soustraira aux dangers d'une conduite dont l'expérience fournit chaque jour des exemples fâcheux.

25. Ces défenses seront faites pendant tout le temps que des lésions spécifiées, signalées aux titres I et II, parcourront toutes leurs périodes, et qu'elles seront d'autant plus intenses que les progrès de la putréfaction se trouvant plus favorisés par une invasion subite ou par le retour de la maladie, se reproduiront par le développement du vice morbide, et se manifesteront par des progrès lents ou tardifs.

26. Pendant le même espace de temps, les fonctionnaires publics et les hommes de l'art exerçant leur profession ne pourront, sous aucun prétexte, quitter le lieu de leur domicile, ni aller siéger dans une autre résidence, sans une autorisation spéciale de l'autorité supé-

rieure, ou sans l'ordre formel d'évacuer la place ou la ville; le but politique de leur présence étant de soutenir le moral des malades et de pourvoir les indigens en objets de tous genres, tels que les moyens de ventiler, laver et fumiger leurs maisons; vêtemens, linge et objets d'un service journalier, en faisant remplacer par de nouveaux objets, aux frais de l'administration municipale ou des personnes pieuses et bienfaisantes, ceux qu'on aura jugé convenable de détruire.

27. Il sera essentiel d'observer, en même temps, les principes, les causes et les effets de ces affections; si elles font une nouvelle invasion ou si elles redoublent de violence; par quels moyens on se garantit de la propagation; bien distinguer par quels signes ou par quelles influences de l'atmosphère elle s'annonce ou suspend ses effets. Tels sont les autres moyens à-la-fois prophylactiques et curatifs.

28. Dès que la nature de la maladie est connue, il est prudent et convenable d'isoler les premiers malades et de les transporter en secret, de s'occuper de suite des soins et du traitement jugés nécessaires, de la provision des remèdes, du nombre et de la qualité des personnes attachées au service, de la désinfection des vêtemens.

29. Durant tout le temps de la maladie, les sépultures auront lieu, au plus tard, douze heures après le décès, et plus tôt selon l'avis des médecins; les inhumations seront faites de préférence la nuit, et en silence; chaque fosse aura environ cinq pieds de profondeur. Les cimetières seront écartés du voisinage des habitations.

30. Les chambres, salles, bâtimens affectés à un service public, ou destinés au logement de prisonniers de guerre, de soldats en campagne, de passagers ou voyageurs venant de loin, seront lavés, ventilés, fumigés, et passés à l'eau de chaux.

Les fumigations, la ventilation et le lavage de tous les effets et meubles qui leur auront servi, doivent avoir lieu dans les plus grands détails.

31. On doit se garder, avec une scrupuleuse attention, de réunir dans les salles de convalescence ceux qui relèvent de fièvre typhode, de dysenterie, d'affections exanthématiques, avec ceux qui n'ont été atteints que de maladies endémiques et qu'il faut placer séparément, parce que la transpiration et les déjections des premiers tiennent encore de la nature de leur cause, et que les exhalaisons peuvent produire une nouvelle contagion.

32. Ces causes, et plusieurs atures, produisent des rechutes. Mais nulle n'est aussi dangereuse

ni aussi fréquente que l'humidité. Tant de motifs doivent naturellement faire reconnaître la nécessité et l'attention de charger du soin des convalescens les séméiologistes les plus éclairés, qui sachent à propos prévenir les rechutes, et administrer avec talent et prudence le remède préservatif.

33. Les causes de maladie et de rechute se manifestent dans toutes les saisons de l'année, principalement en automne. Les phlegmasies de l'estomac et de la membrane muqueuse intestinale deviennent alors des affections dont les symptômes génériques sont tous les signes et accidens communs à la seconde ou dernière période des phlegmasies, en général, qu'on désigne nosologiquement par état adynamique et ataxique. Elles sont souvent l'effet de la contagion dans les établissemens où la dysenterie est accompagnée de fièvre et de prostration de forces.

34. Dans ce cas, donner de prompts secours à tous les malades, au moyen des antiphlogistiques et de la propreté; éloigner des centres de contagion ceux qui n'en sont pas encore atteints; empêcher qu'une maladie grave ne soit confondue avec d'autres qui le sont peu ou peuvent le devenir, sont les objets de la première sollicitude du médecin.

35. En conséquence, il a à commettre le mé-

phitisme de l'air et la cause prochaine de ces diverses lésions par les secours de l'hygiène et de la thérapeutique, qui sont les moyens les plus efficaces pour calmer l'irritation abdominale ou sa cause primitive, c'est-à-dire, l'altération sensible du système nerveux, résultant quelquefois de la concentration des forces.

36. Lorsqu'il règne des affections fébriles contagieuses ou épidémiques, on doit avoir l'attention de faire brûler, au coucher du soleil, sur les places et autour des endroits réputés les plus insalubres, du bois de laurier, de genévrier et autres substances résineuses aromatiques, tandis que dans l'intérieur des maisons on recommencera les fumigations, et que dans les hôpitaux et prisons on détruira par le feu tout dépôt mortuaire et de vêtemens provenant de sources suspectes.

37. Au résumé, les autres, ou plutôt les seules précautions dans les contagions d'Europe, consistent à faire passer, à l'air par les ventilations, à l'eau par l'usage de lotions et lessives, au feu par l'exposition aux fumigations muriatiques oxigénées, ou aux flammes, lorsqu'il y aurait de la témérité à les conserver, tous les objets susceptibles de recéler le germe contagieux, d'entretenir des feux allumés dans les salles d'hôpitaux, dortoirs, chambres de malades, pour y

déterminer un courant continuel de calorique, et pour dissiper l'humidité aqueuse de la respiration et de la transpiration.

38. Toutes ces précautions concernent spécialement les troupes de terre exposées à des typhus de toute espèce, auxquels chaque climat donne une forme différente, que chaque pays dispose en en favorisant le développement d'après la variété infinie de tempéramens, de caractères de maladies, de besoins physiques et moraux.

Elles ne conviennent pas moins toutes les fois que l'arrivée successive et le nombre croissant de mendians dans une ville, port de mer, ou toute autre contrée, par suite de mauvaise récolte ou de manque de travail, peut être envisagée comme le présage de maladies populaires.

39. Les mêmes dispositions doivent être scrupuleusement observées à bord d'un vaisseau ; il est urgent, pour la préservation de l'équipage, de laisser les malades dans une station voisine, si cela est praticable, en informant les médecins et l'administration des lieux, des indices, symptômes et accidens de la maladie.

40. Dans le cas contraire, les précautions préservatives sont : la séparation des malades des gens de l'équipage ; le séjour dans un air frais ;

des vêtemens qui favorisent l'exhalation; recourir aux fumigations nitriques autour des malades; fumiger le vaisseau et tous les vêtemens; doubler la ration de vin et des boissons alcoolisées; faire, s'il se peut, la pêche, afin de donner à l'équipage de la chair non salée et du bouillon aux malades, sur-tout si l'on peut pêcher des tortues.

41. Si le typhus, le yaws, le pian, le scorbut, la fièvre jaune, ou toute autre maladie contagieuse, primitivement ou consécutivement, se déclare, les officiers de santé de la marine militaire ou commerçante ont à observer d'abord de quelle manière les germes contagieux s'annoncent ou se font craindre, afin que, selon leurs résultats, ils puissent employer à temps et à propos les acides, les antiphlogistiques ou les fébrifuges spécifiques.

42. Mais si le principe contagieux redouble ou se propage, c'est dès les premiers indices qu'il faut avoir recours aux mesures sanitaires à l'égard de ceux qui ne sont pas atteints, et aux moyens curatifs à l'égard des autres.

En conséquence, il reste à faire trois séparations ou classes: 1°. les malades; 2°. ceux qu'on soupçonne devoir le devenir sous peu de temps; 3°. les sujets sains qu'il ne faut pas laisser avec ceux qui soignent les autres.

43. Les limonades, l'oxycrat, les frictions à la peau, l'usage des évacuans doux, et l'application des sangsues sur l'épigastre, ne doivent être ni négligés, ni différés. Les révulsifs, tels que les sinapismes et les vésicans, deviennent nécessaires lorsque les organes pulmonaire et encéphalique paraissent essentiellement menacés.

44. Toutes les fois que le vin et les vivres s'avarient, ou sont de mauvaise qualité, on doit avoir soin de pomper, chaque soir, dans la cale des vaisseaux, de renouveler les fumigations, et de faire jouer le ventilateur, afin de prévenir ou de diminuer les ravages du scorbut ou de la dysenterie occasionnés par l'humidité de la mer, par la vie et l'occupation des marins, par la respiration et la transpiration d'un grand nombre d'hommes vivant trop près les uns des autres.

45. Les règles générales de police médicale sont applicables, dans les cas prescrits ci-dessus, à tout individu et à toute maison qui seraient le foyer de miasmes délétères ou de vice contagieux.

46. Pour prévenir toute affection putride régnant épidémiquement et d'une manière fatale dans les camps, les principaux moyens d'en arrêter les progrès sont : d'envoyer aux hôpitaux tous les militaires attaqués de flux dysentérique ou diarrhéique chronique;

De reverser tous ces malades sur les hôpitaux sédentaires des dernières lignes de l'armée; de les traiter séparément dans des infirmeries affectées à cet objet, où la propreté et les fumigations seront les premiers de tous les soins.

47. La police d'un camp s'étend sur la salubrité de l'air ambiant, de l'eau des rivières, fontaines ou citernes voisines; sur la qualité du pain et des farines, des viandes fraîches et salées, des légumes frais et secs, et de toute sorte de boissons; sur la tenue et la propreté du linge et des vêtemens; sur le curage et l'écoulement des abreuvoirs et des eaux pluviales, ou des débordemens; sur les dépôts de fumier, débris et immondices du camp et des alentours.

48. Les tentes doivent être le plus tendues possible, et leur entrée et leur fond correspondre aux vents dominans de la position. Des fossés en pente pour l'écoulement des eaux pluviales sont toujours nécessaires, ainsi que des tranchées sur divers points du camp qui aboutissent à ces fossés.

49. Les fosses d'aisance seront établies à l'est et au nord, à une distance convenable, et d'une profondeur de quinze à vingt pieds sur huit à douze de largeur; on y fera jeter tous les matins

une couche de chaux, ou, à son défaut, de terre, pour prévenir les exhalaisons fétides.

50. La boucherie et les bestiaux de toute espèce seront placés aux extrémités, sans toutefois qu'ils soient sous le vent dominant.

51. S'il est utile de changer fréquemment de position de camp, il y a urgence toutes les fois qu'il survient une épidémie, une épizootie, qu'il y a entassement de cadavres sans sépulture, ou d'autres causes majeures.

52. L'usage de boissons acidulées avec le vinaigre, de mélange d'eau-de-vie, de vin ou de rum, comme propre à repousser l'influence des causes morbides, doit être recommandé, ainsi que l'usage de l'ail comme condiment. On distribuera un peu plus de boisson alcoolique aux mineurs, sapeurs, canonniers et soldats travailleurs aux fascines, redoutes, canaux.

On pourvoira les postes avancés d'eau, de pain et de biscuit.

On fera, autant que possible, manger le soldat avant de combattre, ainsi que le faisaient les Romains, qui connaissaient l'avantage de cette précaution.

Tous ces objets portent naturellement à envisager toute bonne disposition sanitaire d'un camp comme le principal objet de sa sûreté et

comme un des moyens les plus sûrs de le défendre.

53. Afin que les résultats soient infaillibles, les mesures de précaution redoubleront à la fin de chaque campagne; on procurera aux troupes des cantonnemens sains, des alimens nourrissans, des boissons alcoolisées ou acides.

54. Les fièvres avec exanthèmes ou pétéchies, les phlegmasies cutanées, les fièvres continues, intermittentes ou rémittentes, exigent qu'on évacue de suite, sur les hôpitaux voisins, les soldats qui en éprouvent les premières atteintes, tant pour eux, qu'à cause de leurs camarades.

55. On ne peut, à moins qu'il n'arrive des circonstances impérieuses, faire passer un corps de troupes dans un pays où règnent le typhus, la dysenterie, et autres maladies contagieuses.

56. Toute communication avec les lazarets et hôpitaux militaires ou de charité sera interdite.

57. Les habits, couvertures, matelas et autres effets ou fournitures de lit étant les conducteurs de la contagion, et le moyen de recéler ou de propager les miasmes du virus morbifique, par leur disposition à recevoir et à communiquer son impression, il sera défendu de distribuer des vêtemens suspects aux individus qui sont

en santé, et de coucher des malades dans un lit ayant servi à d'autres malades, sans les avoir auparavant exposés à la vapeur du soufre et à la ventilation, et sans avoir lavé le bois de lit et la chambre, et fait des aspersions acides à une distance convenable.

58. En cas de retraite d'un corps d'armée, ou d'évacuations successives de malades sur une ligne militaire, les officiers de santé auront soin de faire placer à part, pendant tout le trajet, les soldats atteints de maladies contagieuses ou réputées telles.

59. Tout médecin ou chirurgien chargé en chef du service d'un hôpital temporaire ou sédentaire, fera placer les malades par genre de maladie : il établira une salle de convalescence, afin de prévenir les rechutes et les accidens.

60. Pareilles précautions et même vigilance seront exercées sur les premières lignes par les médecins de division, afin d'éviter l'influence et l'intensité des maladies communes.

Dans cet objet, leur zèle doit s'étendre jusqu'à connaître l'état sanitaire de l'armée ennemie, en examinant les prisonniers de guerre, en interrogeant les déserteurs et les espions.

61. Lorsqu'une maladie populaire se déclare dans une armée, dans une ville de guerre, dans

un port de mer, ou autres lieux voisins d'un camp ou d'un champ de bataille, les mesures sanitaires les plus promptes seront ordonnées pour éviter que la maladie se communique par le passage ou le séjour de soldats ou matelots dans les lignes militaires, gîtes, stations ou étapes de guerre, arsenaux, navirés, et tous lieux exposés à leur contact.

62. Afin de pouvoir se mettre en ordre pour combattre, et d'être à l'abri de tout mouvement extérieur, non moins que pour prévenir les désordres et les embarras d'une marche précipitée dans laquelle le sort de l'ambulance est compromis, et d'où peut résulter l'ébranlement de la force morale des troupes, il est de rigueur de choisir un terrain sec, élevé, peu éloigné d'une rivière; de placer les tentes à la distance de deux pieds l'une de l'autre, et les rangées à une distance double; de tracer pour un camp la même étendue que celle qui est nécessaire à un corps de troupes pour se ranger en front de bataille, si le camp venait à être attaqué ou surpris; de donner à un camp de cavalerie l'intervalle de cinquante pas de cheval d'un escadron à un autre, et de dix pieds entre les rangées.

63. L'importance du sujet exige que les médecins prennent des notes sur l'invasion ou le retour de la maladie, prescrivent le régime

alimentaire convenable, analysent les sources d'eau à l'usage commun, examinent les qualités des plantes potagères d'habitude, surveillent la distribution des vivres et fourrages, et évitent les effets de la malpropreté, de l'humidité et de l'insolation, causes physiques les plus fréquentes d'affections générales.

64. Si une épidémie est regardée par les hommes de l'art comme provenant des eaux stagnantes d'un moulin ou usine située de manière à arrêter le cours d'un ruisseau ou d'une rivière, et à occasionner une inondation qui submerge les champs et infecte les airs, le magistrat du lieu est tenu d'en provoquer ou d'en ordonner la démolition.

65. On laissera découverts les aquéducs, réservoirs, citernes, ruisseaux et conduits d'eau obstrués jusqu'à parfaite circulation de l'air et extinction du vice délétère.

66. Les chefs militaires et l'autorité locale aviseront scrupuleusement à ce qu'il ne soit employé ni céréales ni farines détériorées dont l'odeur infecte serait masquée avec des semences d'anis, fenouil ou autres.

67. Toute introduction frauduleuse dans les comestibles, boissons et tous autres objets de première nécessité, rendant plus imminent ou entretenant le danger de la maladie épidémique,

il sera pris des moyens propres à prévenir de tels délits.

68. Les peines seront proportionnées à la nature du délit, selon qu'il sera constaté que le prévenu a agi avec ou sans préméditation.

69. Tous grains, viandes fraîches et salées, poissons, comestibles, jugés insalubres par la commission des subsistances, seront brûlés publiquement; les vins et autres boissons suspects seront répandus.

70. Les débit, vente et détail d'animaux vivans et entrés sains dans les marchés, foires, abattoirs et boucheries, seront seuls permis. Tout autre reste interdit.

71. Les commissaires-inspecteurs chargés de la surveillance des halles, ports et marchés, feront les recherches les plus actives, et exerceront l'autorité la plus rigide sur la vente et le débit des vins, bière, cidre, et empêcheront la distribution de toute denrée ou marchandise qui leur paraîtra suspecte.

72. Si, après avoir pris le conseil des hommes éclairés sur le choix et les dispositions à prendre pour assainir les maisons, sur la formation d'infirmeries et de salles de convalescence, les fumigations et les ventilations étaient jugées insuffisantes, le changement de station devenant indispensable, le magistrat déterminera les me-

sures à prendre pour l'effectuer. Dans ce cas, après un laps de temps moral, et au retour des habitans, on procédera à la désinfection des maisons et des effets, comme il a déjà été dit.

73. L'utilité des boîtes fumigatoires étant constatée par des observations médico-chimiques sur l'usage des fumigations, jouissant de grandes propriétés antiseptiques, et réputées efficaces pour assainir les lieux d'où s'exhalent des miasmes putrides, causes primitives de maladies épidémiques, la première précaution est de pourvoir de cet appareil désinfectant les hôpitaux, prisons, ateliers et autres semblables, vaisseaux de guerre et de commerce, quartiers et casernes, bureaux de bienfaisance ou d'arrondissement, à l'usage des habitations des ouvriers et des indigens.

C'est une mesure de prévoyance dirigée, d'ailleurs, avec succès dans le traitement curatif.

74. Dans le cas où une maladie épidémique présenterait un caractère difficile à saisir, ou contre laquelle il n'y aurait pas encore de méthode rationelle établie, il est dans les attributions de l'autorité locale d'adresser au gouvernement une demande à l'effet d'obtenir des praticiens envoyés par lui.

75. Il y a lieu au même recours lorsque les apparences indiquent des dangers réels sans

qu'on trouve les mesures nécessaires, ou lorsqu'il convient de bien s'assurer de l'origine et de la nature de l'épidémie.

76. On se détermine à de semblables mesures, si la maladie, momentanément apaisée, menace d'une nouvelle agression, et lorsque les meilleurs préservatifs et les remèdes les plus énergiques n'ont point de résultat heureux.

77. Les fièvres bilieuses et nerveuses exigent des précautions non moins grandes que les maladies proprement épidémiques ou contagieuses spécifiques.

78. Les pharmaciens tenant officine ne pourront préparer, délivrer, vendre ou distribuer, que des remèdes dont la formule sera signée par un homme de l'art.

Ils veilleront à ce que leurs élèves exécutent ponctuellement les prescriptions, et à ce qu'ils ne commettent involontairement, par négligence, ou par défaut d'instruction ou de manipulation, des quiproquos dont les conséquences pourraient être funestes.

Ils ne se permettront, et ne toléreront en aucun cas, aucune sophistication ni substitution, sous les peines voulues par la loi.

RÉCAPIT

MALADIES CONTAGIEUSES PAR LE CONTAC IMMÉDIAT.

CLASSE PREMIÈRE.

Ordre IV. Peste.

CLASSE SECONDE.

Phlegmasies cutanées.

Genre X. Teigne (s'il y a prédisposition à cette maladie hé taire).
Genre XII. Dartres.
Genre XIII. Gale.
Genre XVII. Pustules malignes.

CLASSE QUATRIÈME.

Névrose.

Genre XX. Hydrophobie.

CLASSE CINQUIÈME.

Lésions organiques.

Genre Ier. Syphilis.
Genre III. Gangrène humide.
Genre IX. Lèpre ou éléphantiasis des Grecs.
Genre XI. Pian ou yaws des Nègres.
Genre XXXI. Blennorrhagie urétrale, ou blennorhée syphilit

TION.

LADIES CONTAGIEUSES PAR L'AIR AMBIANT.

CLASSE PREMIÈRE.

E Ier. Fièvre angioténique ou inflammatoire.
E II. Fièvres gastriques ou bilieuses.
Cholera-morbus.
E III. Fièvres muqueuses ou pituiteuses.
Id. *id.* vermineuses.
E IV. Fièvres avec adynamie, ou putrides.
Id. *id.* vermineuses.
Id. gastro-adynamiques (bilioso-putrides).
Id. mucoso-adynamiques (pituitoso-putrides).
Id. au type continu, rémittent ou intermittent.
E V. Fièvres avec ataxie, ou malignes.
Id. *id.* inflammatoires continues.
Id. *id.* bilieuses continues.
Id. *id.* muqueuses continues.
Id. *id.* adynamiques continues.
Id. *id.* gastro-adynamiques continues.
(Elles sont quelquefois contagieuses.)

CLASSE SECONDE.

Phlegmasies des membranes muqueuses.

RE XXV. Catarrhe pulmonaire (grippe).
Id. suffocant.
RE XXI. Angine gutturale.
Id. gutturale gangreneuse, ou maligne.
RE XXIV. Croup.
RE XVIII. Ophthalmie.
RE XXIV. Dysenterie.
RE XXXIX. Oreillons, angines externes. (Phlegmasies du tissu cellulaire et des organes parenchymateux).

CLASSE QUATRIÈME.

Névroses de la respiration.

RE XXXIX. Coqueluche.

SUITE DE LA R

MALADIES CONTAGIEUSES PAR L'AIR ET PAR LE CONTACT.

CLASSE PREMIÈRE.

ORDRE V. Fièvre typhode.
Typhus hiétérodes
ou fièvre jaune.
Suette.

CLASSE SECONDE.

Phlegmasies cutanées, ou fièvres éruptives ou exanthématiques

GENRE Ier. Variole.
GENRE III. Rougeole.
GENRE IV. Scarlatine.
GENRE VII. Miliaire. (Quelques praticiens la regardent ainsi).

CLASSE INDÉTERMINÉE.

Mitte.
Pourriture d'hôpital.

MALADIES DES ANIMAUX CONTAGIEUSES PA LE CONTACT IMMÉDIAT.

Le Farcin
ou la morve.
La petite vérole, claveau ou clavelle.
L'hydrophobie.
Les dartres.
La gratelle.
La lèpre du porc.
La ladrerie du cheval ou lèpre.
L'anthrax ou charbon.
L'efflorescence éruptive.
Le scrophule et les tumeurs glandulaires.
Les apostèmes à la gorge.

PITULATION.

OBSERVATIONS.

ɔique les phthisies et les scrophules ne soient point rangées dans sse des affections contagieuses, il n'en est pas moins vrai que aladies sont susceptibles de se développer par une longue coha- ɔn avec les enfans et les jeunes personnes. C'est pour cette rai- ı'on n'admet point dans les colléges et pensions de l'Université fans des deux sexes ayant ces infirmités, ainsi que ceux qui pas été vaccinés. Cette mesure est extrêmement sage.

ıe me paraît pas moins sage de considérer le scorbut, la gratelle, ɔridie ou psoriasie, la syphilis, l'épilepsie, la nostalgie, le et la manie, comme des affections plus que suffisantes pour légi- la séquestration de tout individu atteint d'une de ces maladies.

MALADIES CONTAGIEUSES PAR L'AIR.

e putridité locale.
hlegmasies des membranes muqueuses et du tissu parenchyma- ıx.
ique (endémique parmi quelques quadrupèdes).
urnis.
oupissement.
ourdissement.
ɛvre putride contagieuse, ictérique ou jaune.
lammation maligne.
gine aphtheuse, maligne, gangreneuse.
ers intestinaux et les ulcérations putrides avec fièvre.

TITRE II.

Des maladies contagieuses par le contact immédiat.

Les affections désignées dans ce titre sont marquées par un caractère qui indique des objets et qui en marque lui-même les rapports. Comme ce caractère est constant, le point de vue sous lequel on envisage les objets, les idées qu'on s'en fait étant claires et précises, il est d'absolue nécessité de consacrer des expressions exactes, non-seulement pour ne pas s'exprimer vaguement, mais encore pour que les termes employés contribuent au développement des idées, en distinguant l'objet unique, ou en le considérant dans ses qualités.

Quelques corollaires consignés ici serviront à faire distinguer ces diverses qualités.

1. On doit entendre par contagion la qualité spécifique de certaines substances dont le principal effet, en passant d'un corps qui renferme le germe ou virus contagieux à un corps sain, est de produire indéfiniment sur celui-ci l'état maladif du premier, sans que son caractère distinctif puisse être arrêté par aucun changement ni aucune modification de température ou de saison, d'état de santé ou de maladie.

2. Les mots virus, foyer, levain, poison, expriment l'action miasmatique de diverses substances morbifiques contagieuses; tels sont les gaz, exhalaisons de corps organiques ou inorganiques, émanations de sources corrompues, principes venimeux de plusieurs végétaux, piqûre d'animaux venimeux, etc.

3. Toute contagion est caractérisée par ses nuances constitutives, d'où il résulte que le contact ou l'attouchement peut se diviser en plusieurs espèces, qui toutes peuvent occasionner des maladies.

4. Ainsi le virus psorique ne s'étend que sur la surface de la partie affectée.

La piqûre d'un insecte venimeux se borne ordinairement à la partie attaquée.

Le virus syphilitique est circonscrit aux parties délicates recouvertes d'une membrane fixe et déliée, telles que les lèvres, la bouche, la langue, les parties sexuelles; il est tellement contagieux qu'il peut se transmettre de père en fils par la voie de la génération : il est caractérisé par des symptômes, les uns primitifs, résultant immédiatement de leur action sur les parties qui en sont le siége, les autres consécutifs, provenant d'une infection constitutionnelle plus ou moins invétérée.

La contagion de la lèpre a lieu principale-

ment par la cohabitation et par le commerce ordinaire de la vie : son incurabilité tient moins peut-être à l'incurabilité absolue qu'au défaut d'un véritable spécifique.

Le virus hydrophobique est beaucoup plus fixe que le virus vénérien ; ce virus ne se communique que par l'application immédiate de la salive de l'animal enragé sur la partie blessée.

Le virus carbonculeux des animaux attaqués de maladies contagieuses présente des résultats analogues et des phénomènes semblables.

5. Chaque contagion a donc un virus particulier propre. La cause n'est pas universelle ; elle est limitée, et on peut l'éviter ; de même qu'elle peut être communiquée non-seulement par le contact d'une personne malade et des objets à son service, mais encore par l'intermédiaire d'une personne saine qui sert de conducteur.

6. Les miasmes des affections éruptives, ceux de la pourriture d'hôpital, de l'effluve dysentérique et autres, ont une atmosphère plus étendue. Il en est de même de tout air délétère, soit des hôpitaux, soit des prisons, soit des marais.

7. Il est des maladies contagieuses qui peuvent naître d'une manière accidentelle et sans contagion antérieure présumable, lesquelles se communiquent ensuite par cette voie.

8. Une affection sporadique, non contagieuse

de sa nature, peut le devenir secondairement, selon la disposition de l'individu attaqué. Exemple, la mitte.

9. Un seul malade, renfermé dans un lieu étroit et manquant de soins de propreté, corrompt l'air de son habitation et le rend contagieux pour ceux qui le respirent.

10. Tout effluve exerce une action locale ou générale. C'est de ses propriétés respectives et de ses phénomènes généraux qu'ont lieu ses effets sur l'économie.

Ainsi, on contracte les miasmes de la variole, de la fièvre jaune, et de différentes lésions des organes gastriques et des membranes muqueuses du colon et du cœcum, pour être entré dans des maisons fermées où ces maladies avaient régné plusieurs mois auparavant.

11. Les élémens des miasmes épidémiques sont inconnus; leurs phénomènes ont lieu dans l'air ambiant.

12. Les élémens du virus contagieux, tout aussi inconnus, produisent leurs phénomènes dans les objets qui retiennent la contagion, en la transmettant indirectement par le moyen de l'air, ou directement du corps malade sur un corps sain, jusqu'à ce qu'elle se reproduise dans ce dernier, et qu'elle y détermine les mêmes accidens et y imprime la propriété spécifique d'infecter à son tour. Exemple, la peste.

13. L'action de certains virus peut produire une affection locale ou déterminer une maladie plus générale par voie d'absorption, par la respiration pulmonaire, ou par le contact direct.

14. Des effets imprégnés de ces virus peuvent recéler et conserver long-temps le principe délétère ; il s'agit, dans tous les cas, de prendre des mesures uniformes et sévèrement exécutées.

15. Le type caractéristique de la contagion le distingue toujours des affections générales ou communes. On peut l'éviter par l'isolement et en fuyant les endroits et les objets infectés.

16. Tous ces virus, de nature différente, exigent des moyens de précaution et de thérapeutique. L'inconvénient du retard dans leur application, joint à la terreur dont les esprits sont frappés, complique les maux physiques de causes morales, ce qui les aggrave et les propage.

17. Ces dangers menacent de plus près, depuis que les nombreux bâtimens de pirates couvrent les mers, et que ces forbans croisent ou abordent, chargent ou débarquent dans tous les ports d'Europe. Distinguer, apprécier leurs mouvemens sous les rapports de la santé publique, c'est prévoir les dangers extérieurs, c'est déjà être préservés de tout fléau.

18. Le préservatif consiste à faire observer les conditions que les nations civilisées stipu-

lent entre elles, celles de n'être lésées ni par fraude, ni par séduction, ni par menaces ; garantie mutuelle des droits de chacune en particulier et de toutes en général.

19. Tout ce qui peut compromettre la santé et la sûreté de l'État devenant une violation de ces droits, le gouvernement confie le soin de sa défense à une commission sanitaire occupée exclusivement de veiller à ce que nul individu, ou objet suspect, ne soit introduit avant que de s'être soumis aux règlemens de prudence souscrits par les gouvernemens des peuples civilisés.

20. Afin de se garantir de toute violation, deux grandes mesures sont généralement adoptées : la quarantaine, terme le plus long des maladies aiguës, qui a été choisi pour l'examen des contagions fébriles étrangères. On doit entendre aussi par ce mot le nombre plus ou moins grand de fumigations et le nombre de jours de sereinage nécessaires pour laver et purifier, par la fumigation et avant de descendre à terre, les objets ayant servi pendant un long voyage à des individus atteints ou soupçonnés de maladies suspectes. De cette opération, qui consiste à exposer, jour et nuit, à l'action du serein, les marchandises infectées, déployées, renfermant des miasmes contagieux, et de cette

prévoyance, qui garantit de regrets et de repentirs, résultent la sécurité, l'ordre et la confiance publique.

1. Tout objet est réputé contagieux lorsqu'il vient d'une source suspecte ou qui a communiqué avec des objets infectés.

2. Quiconque a touché ces objets, ou a été touché par des individus qui les possèdent, devra être consigné au lazaret pour un temps déterminé.

3. Tout ce qui entre dans le lazaret, et toute personne qui sert dans l'intérieur de l'établissement, sera considéré comme suspect, et subira la quarantaine.

4. Les cordons sanitaires seront établis sur la côte où l'on aura des motifs de craindre l'introduction des maladies fébriles contagieuses.

5. Tout pêcheur, batelier ou habitant qui aurait donné des soins à des naufragés, qui aurait recueilli, ou se serait approprié des effets appartenant à des bâtimens échoués, sera assujetti aux mesures les plus sévères d'isolement et d'observation.

6. Tout corps flottant sur mer et aux embouchures des rivières, les navires échoués ou naufragés, leurs débris et agrès, les hommes ou animaux morts, les vêtemens, caisses, paco-

tilles jetés sur les côtes de la mer ou ayant remonté dans les rivières, seront soumis à l'inspection de l'administration sanitaire.

7. Les naufragés ne pourront s'avancer dans les terres qu'au préalable on ne se soit assuré qu'ils ne portent avec eux aucun germe de contagion.

8. En temps de guerre, et lorsque des pirates auront effectué une descente, il doit être prescrit de brûler, sur l'endroit même, tous les corps poreux qu'ils auraient déposés sur les côtes ou sur le rivage.

9. Les personnes venant des mers ou côtes suspectes, qui, pour se soustraire à la quarantaine, auraient débarqué ou chercheraient à débarquer dans les ports où cette mesure n'est pas encore exigée, seront mises en réserve pendant dix jours au moins, et jusqu'au quarantième jour, si cela est jugé nécessaire.

10. L'autorité locale compétente nommera d'office des hommes de l'art chargés de les examiner, de les traiter, s'il y a lieu, et d'observer la nature et les effets des lésions ou phénomènes qui pourraient se manifester.

11. Nul bâtiment de guerre ou de commerce n'aura son admission dans un port quelconque, s'il n'est exempt ou purgé de tout germe contagieux ou vice suspect, et si les matelots, passagers, soldats ou marchands, ne se sont sou-

mis à la visite des inspecteurs de santé, et à la désinfection ou assainissement qui sera jugé convenable.

12. Les lazarets serviront à la désinfection des marchandises, à la quarantaine des passagers, et au traitement curatif des maladies pestilentielles ou contagieuses quelconques.

13. Tout capitaine se rendra au mouillage qui lui sera indiqué par les agens du port, et il y jettera l'ancre.

14. Le bâtiment étant placé, séparé et amarré à son arrivée à l'endroit désigné, un inspecteur lui assignera le poste qu'il doit occuper; il fera mouiller les bâtimens, s'il y en a plusieurs en même temps, sur un, deux ou trois rangs, selon le nombre. Il fera disposer les amarres de sorte qu'ils ne puissent s'endommager les uns les autres; il fera placer un bateau de garde afin d'empêcher que d'autres bateaux ou chaloupes s'en approchent.

15. Aussitôt qu'un navire admis en quarantaine aura mouillé à l'endroit qui lui aura été désigné, le commandant ira dans un canot ou dans sa chaloupe, conduit par un garde, à une distance convenable du bâtiment, au rivage ou au bureau de la commission sanitaire qui s'informera de quelle contrée est parti l'équipage, s'il est complet et en santé, en quoi consiste

son chargement, et s'il apporte la patente nette.

16. Le capitaine sera tenu de répondre exactement à toutes les questions qui lui seront adressées; il remettra son livre journal et tous autres papiers, si cela est nécessaire; il présentera la patente et donnera un détail ciconstancié de tout ce qui lui est arrivé depuis son départ, et fera une exacte relation de tout ce qui concerne la santé publique.

17. D'après son rapport, si la patente est nette et la déclaration sans soupçon, le capitaine, après avoir fait sa déclaration sous serment, et repris son certificat de santé de tous les passagers, s'il en a à bord, ainsi que le manifeste du chargement, avec les précautions sanitaires d'usage, fera prêter toute assistance nécessaire aux agens du gouvernement envers lesquels il aura et fera avoir les égards dus aux fonctions délicates et honorables qu'ils exercent.

18. Le commandant ne souffrira point que personne de son bord s'en éloigne sans la permission légale de l'inspecteur et de l'intendant du port, et sans être accompagné d'un garde ou d'un préposé de la santé.

19. Si les réponses donnent lieu à des soupçons sur l'état du bâtiment, si la patente est brute pour cause de départ d'une échelle suspecte ou infectée, pour cause de mort ou de

maladie à bord, le commandant détaillera les circonstances de contagion et de maladie en présentant le certificat du chirurgien du bâtiment, dans lequel seront mentionnés les symptômes et la nature de l'affection, la date et la durée, le traitement curatif suivi jusqu'alors, les marques aphtheuses ou exanthématiques observées dans l'état pathologique et par l'autopsie cadavérique.

20. Le chirurgien pourra être entendu, et il signera sa déclaration. Dès-lors, les gens de l'équipage seront envoyés en observation dans les infirmeries du lazaret ou de l'hôpital provisoire; les hardes, vêtemens, marchandises et effets de l'équipage, des malades et des morts, seront transportés à terre et mis en sereinage dans un local à ce destiné.

21. Le bâtiment ira mouiller à la station et à l'endroit destiné pour les vaisseaux venant d'Afrique ou de Turquie, soit pour y rester en quarantaine, soit pour y attendre des ordres ultérieurs.

22. Des gardes et des bateaux de service et de surveillance permanente seront postés, à des distances convenables, pour en observer tous les mouvemens, tant dans l'intérieur que dans toutes les parties et relations extérieures; ils empêcheront toute communication au dehors,

et seront affectés à ce service unique, jusqu'à ce qu'on puisse juger avec certitude de l'état sanitaire de l'équipage par les suites.

23. Si pendant le sereinage dans le bâtiment même, ou dans le lieu affecté à cette opération, et par l'épreuve que font les gens de l'équipage en maniant et en remuant les objets qui composent le chargement, il ne se déclare point de symptômes contagieux dans les salles d'observation parmi les plus suspects, les marchandises seront remises et chargées de nouveau après le laps de temps ordonné, et après que les officiers commandans auront fait exécuter rigoureusement tous les ordres qu'ils auront reçus.

24. Pendant tout le temps que durera la quarantaine, les poudres et autres matières inflammables renfermées dans les cales et appartenant à ces bâtimens, seront transportées et déposées dans un local spécial, afin d'éviter les accidens d'un embrasement particulier ou général.

25. Comme on ne peut raisonnablement établir de parallèle entre quelques avantages provenant des échanges et des productions de commerce, et la santé publique qui en peut souffrir, il ne pourra jamais, dans aucun cas, être rien extrait d'un bâtiment en quarantaine,

sans l'avis et le consentement de la commission sanitaire.

26. Par les règlemens existans, il est défendu, sous peine de la vie, de débarquer furtivement ou de faire remettre à terre, à l'insu de l'autorité établie à cet effet, aucune marchandise venant directement ou indirectement d'une échelle infectée ou suspecte. Ces dispositions n'ayant pas été rapportées, sont censées en vigueur, et doivent être littéralement maintenues.

27. Les officiers commandans des bâtimens ayant patente nette attendront le dixième jour de leur présentation et les ordres des commissions sanitaires, avant que de faire délivrer les marchandises qui auront été soumises à l'examen; ils feront enlever tout ce qui paraîtrait suspect dans les emballages ou enveloppes.

Outre ces mesures, les bâtimens de patente nette feront la totalité ou les deux tiers de leur quarantaine ordinaire dans l'ordre qui sera réglé par les commissions sanitaires.

28. L'officier supérieur fera obéir et obéira lui-même sans résister directement ni autrement, à tous avis ou ordres émanés de l'autorité, sauf à lui à recourir ensuite à l'autorité supérieure, s'il se croit lésé. Il veillera à ce que la meilleure harmonie règne entre les gens de

l'équipage, parmi lesquels il maintiendra une sévère discipline.

29. Il jurera, sur l'honneur, de ne point tolérer l'infraction des règlemens, ni par contrainte, ni en faisant semblant de ne point s'apercevoir de leur violation, pour ne pas exécuter textuellement les ordres qui garantissent la salubrité publique.

Il aura soin que le quart ou ronde soit fait exactement pendant la nuit; il est et demeure responsable de tout événement qui résulterait de sa négligence à cet égard.

30. En cas de contravention, le capitaine pourra être arrêté, mis en jugement et jugé conformément aux lois, d'après la nature du délit ou du crime, selon qu'il aura fait de fausses déclarations, qu'il aura laissé introduire clandestinement des effets contaminés, ou qu'il aura manqué à la foi jurée.

Afin qu'aucun officier ne puisse agir par cause d'ignorance, il sera fait part à chaque officier parvenu sur le rivage, des dispositions réglementaires établies en France.

On nomme patente nette celle qu'on délivre au capitaine d'un bâtiment dans une échelle exempte de tout soupçon de peste, et lorsque la santé de l'équipage n'a souffert aucune altération pendant le voyage.

La patente touchée, ou soupçonnée, est celle dans laquelle le consul qui l'a délivrée fait mention des avis qu'il a eus de quelques ports ou lieux voisins de sa résidence où le mal contagieux se fait sentir, ou de l'abordage dans son département de quelque bâtiment venant d'une échelle contaminée.

On nomme patente brute celle qui est délivrée aux capitaines partant d'une échelle où la peste fait actuellement des ravages.

Par ce juste principe, la quarantaine sera de six à dix jours pour la patente nette; de vingt à trente pour la patente touchée ou suspecte; enfin, de quarante jours pleins pour la patente brute.

31. Tout bâtiment qui aura été visité par des Barbaresques, sera soumis à la quarantaine ordinaire.

32. Tout capitaine ou commandant de brick, cutter, frégate, vaisseau de la marine royale ou marchande, qui aura été attaqué ou visité par des pirates, sera tenu d'en faire la déclaration en descendant à terre, soit pour débarquer, soit pour faire eau ou des vivres, soit enfin pour communiquer avec les indigènes, passagers ou matelots d'un autre bâtiment.

D'après sa déclaration et la nature des accidens qu'il aura rencontrés dans sa traversée, il

sera statué sur les mesures ultérieures de salubrité publique.

33. Tout navire en mauvais état, ou qui aura servi au transport d'hommes ou de marchandises venant du Levant, des côtes de Barbarie et des colonies où règnent la peste et la fièvre jaune, ou ayant à bord des malades atteints de fièvres pernicieuses, de scorbut, de dysenterie ou de tout vice contagieux, restera en quarantaine pour être assaini.

Dans aucun cas, il ne pourra servir à quoi que ce soit sans une autorisation légale et sans des ordres les plus authentiques.

34. Tout bâtiment de transport ayant à bord des esclaves, des captifs ou soldats prisonniers de guerre, sera examiné avec rigidité et avec toutes les précautions que dictent l'expérience et l'ordre public.

Nul individu faisant partie de l'équipage ne sera autorisé, sous aucun prétexte, à s'introduire dans les maisons, parcourir les rues, qu'après quarante jours révolus de séjour au lazaret, où il sera tenu de laisser ses anciens vêtemens.

35. Tout navire venant des ports de Constantinople, d'Afrique ou de la Méditerranée, sera également soumis aux mêmes usages, quelle que soit la nature de sa cargaison; les marchan-

dises seront examinées, et les individus seront mis en quarantaine et au lazaret.

36. Nul ne sera, d'ailleurs, admis dans aucun port de France, qu'il ne soit porteur d'un certificat authentique légalement visé, constatant qu'il a fait quarantaine en arrivant aux côtes, et qu'il s'est soumis aux règlemens sanitaires concernant les individus et effets transportés.

37. Si, pendant la route, il y a eu dans un bâtiment des accidens de mort ou de maladie, on ne s'en tiendra plus à la règle marquée pour les patentes simplement brutes; mais on prolongera la quarantaine de l'équipage qu'on surveillera davantage, et on agira à son égard avec les précautions les plus rigoureuses.

38. Les premières patentes nettes qui seront délivrées après la cessation de la contagion dans une échelle, seront regardées comme brutes si le bâtiment n'est pas parti vingt jours après qu'on aura commencé d'expédier ces patentes.

39. Il est défendu au capitaine de se dessaisir de la patente qu'on lui aura délivrée au lieu de son premier départ, et il lui est ordonné de la faire viser dans tous les ports où il sera obligé de mouiller pendant le voyage, afin qu'à son arrivée en France, les commissions sanitaires soient en état de juger avec entière con-

naissance de cause de la classe dans laquelle ils doivent ranger le bâtiment.

40. Un espace de mer sera destiné au mouillage des bâtimens qui, après avoir fait les deux tiers de leur quarantaine, iront l'achever et recevoir l'entrée au même endroit.

41. Un espace de terrain, ceint de deux murailles distantes de six toises l'une de l'autre, sera affecté à renfermer les cuirs mouillés qui auront servi au lest des bâtimens, pour être séchés dans cette enceinte.

Ces cuirs seront débarqués en présence d'un garde, qui empêchera les équipages de communiquer avec les portefaix qui les auront reçus pour les faire sécher.

42. L'approche de la partie du port destinée à la désinfection des bâtimens venant des lieux suspects sera défendue, à cent toises à la ronde, aux bâtimens qui ne sont pas sujets à la désinfection.

43. Des gardes du port, un patron et des mariniers seront attachés au service d'un bateau qui communiquera avec la commission du gouvernement et les commandans des bâtimens.

44. Les capitaines et patrons qui se présenteront à l'abordage, monteront dans le bateau ou chaloupe de service, pour être interrogés

avant que leurs bâtimens puissent être amarrés au port, et afin d'y prendre la permission de descendre à terre.

45. Il sera établi au port du mouillage un commissaire qui y résidera pour l'observation des règlemens, et un garde pour l'exécution des ordres de la commission ou du commissaire.

46. Le service de santé et du port sera fait alternativement par un ou par deux membres de la commission, selon que les circonstances le feront juger convenable.

47. Le commissaire inspecteur du service restera chargé de la surveillance de tous les bâtimens qui acheveront leur quarantaine à la chaîne du port, du bateau de service qui les observera, et du bateau qui communiquera du port au bureau de la commission.

48. Il y aura un nombre déterminé d'employés et de sous-employés qui seront répartis au port, dans les infirmeries et dans les divers offices.

49. Un secrétaire-archiviste tiendra avec exactitude l'état de la quarantaine des bâtimens, des marchandises et des passagers soumis aux mesures de salubrité; il aura soin de tenir en ordre le registre des délibérations; tous les règlemens, instructions, arrêtés, documens, expédi-

tions, lettres d'avis et de correspondance, lui seront confiés; il dressera en triple expédition les comptes des frais de quarantaine des bâtimens par numéro, qu'il fera enregistrer pour être produits au trésorier;

Il tiendra note de tout ce qui concerne le service de la santé;

Il expédiera tous les ordres relatifs au service du port et des infirmeries; les pièces, comme mémoires, ordonnances, projets de règlemens, et lettres de correspondance, seront classées par ordre, afin qu'on puisse les trouver au besoin;

Enfin, il enverra tous les soirs aux membres de la commission une note des bâtimens arrivés du Levant et de Barbarie pendant la journée, et des chargemens de denrées, de quelque part qu'ils viennent. Il fera mention, dans cette note, des déclarations des commandans, lorsqu'elles peuvent influer sur la santé publique.

50. Le bâtiment affecté au service de la santé sera divisé en deux parties : l'une, où l'on déposera les lettres apportées de la mer, qui seront rangées par ordre alphabétique, et distribuées au public par un employé qui ne souffrira jamais que les particuliers entrent au bureau; l'autre servira à renfermer les agrès de la chaloupe de service. Il sera utile d'y établir une fontaine à robinet pour contenir l'eau néces-

rantaine avant eux, aucun effet pour en devancer l'entrée dans une ville. La désobéissance à cet article sera punie avec sévérité.

59. Ils ne peuvent ni manger, ni boire en présence les uns des autres, à quelque distance que ce soit, et quelques précautions qu'ils puissent prendre.

Lorsqu'ils iront à la barrière, ils seront seuls, et en reviendront l'un après l'autre.

60. Les gardes qui seront mis auprès des passagers, les accompagneront lorsqu'ils iront à la barrière, sans jamais les perdre de vue; ils les empêcheront de communiquer avec les autres passagers de différens départemens, et se conformeront aux ordres des délégués du gouvernement concernant la discipline des infirmeries; il leur est défendu d'accepter des capitaines ou des équipages en quarantaine, ni argent, ni denrées, etc.

61. Ils avertiront l'autorité de toutes les contraventions qu'ils auront remarquées et qu'il ne leur aura pas été possible d'empêcher; il leur est défendu de se mêler des affaires qui n'auront pas de rapport à la santé.

62. Le commandant des galères de l'État, ou d'une escadre venant de la mer, enverra un officier dans la chaloupe, pour avertir la commission sanitaire de son arrivée.

63. Un commissaire-inspecteur se rendra sur-le-champ avec le canot sur lequel on arbore le pavillon de la commission du gouvernement, accompagné d'un garde du port et d'un commis aux écritures, pour s'approcher de la poupe du vaisseau amiral, et pour recevoir la déclaration détaillée de tous les mouillages pendant la campagne, de l'état de la santé des équipages et des chiourmes.

64. Si l'énonciation donne quelque soupçon, le commissaire délégué invite le commandant à empêcher la descente de qui que ce soit, jusqu'à ce que la commission sanitaire ait prononcé.

65. Si le rapport est exempt de tout soupçon, le commissaire de la santé monte à bord, prend la même déclaration par écrit, signée du commandant, et l'apporte à la commission pour y être enregistrée, après avoir donné l'entrée à l'escadre.

66. Mêmes précautions et formalités seront prises à l'égard des vaisseaux de guerre de haut-bord. Les officiers des moindres bâtimens se présenteront eux-mêmes au rivage et au bureau, où ils feront leur rapport et où ils recevront l'entrée.

67. Les commandans des galères étrangères

enverront l'aide-major, lorsqu'elles seront à l'entrée du port, et d'après la relation exacte qu'il fera de la route et de l'état de la santé, si elle n'excite aucun soupçon, l'entrée leur sera permise.

68. Les capitaines venant du Levant, et qui ont fait leur quarantaine dans les ports étrangers, doivent en rapporter le certificat en forme, et le présenter en remettant leur patente.

Si la commission sanitaire, après avoir examiné et constaté les dates de l'arrivée et de l'entrée dans le même port, estime que la quarantaine qu'ils ont faite ne répond pas au nombre de jours portés par le règlement, l'entrée leur sera interdite jusqu'après une nouvelle épreuve.

69. Si, pendant la quarantaine, soit que les bâtimens aient patente nette ou brute, quelqu'un y tombe malade, le capitaine, et à son défaut, le garde du bâtiment, sera tenu d'en faire la déclaration, et de satisfaire pleinement aux règlemens, sous des peines très-sévères.

70. Les capitaines partis des ports non suspects, tels que ceux d'Italie ou d'Espagne, et qui y ont chargé des marchandises ou pris des passagers venus du Levant ou de Barbarie, doivent représenter un certificat délivré aux mêmes ports, dans lequel il soit fait mention de la dés-

infection qui a déjà été faite de ces objets. On les retiendra provisoirement, s'ils ont négligé de l'apporter.

71. Lorsque le capitaine d'un bâtiment aura déclaré le nombre des passagers qui veulent faire leur quarantaine à terre, l'inspecteur les fera rendre dans les infirmeries, et y enverra les gardes nécessaires.

72. Les passagers, leurs vêtemens usuels et les pacotilles qu'ils ont apportées dans leurs malles, recevront une première fumigation à leur arrivée au lazaret, une deuxième après qu'ils auront fait la moitié de la quarantaine, et une troisième avant leur entrée dans la ville.

73. Si, pendant ce temps, les passagers sont demandés par leurs parens ou leurs amis, ils se rendront à la barrière accompagnés d'un garde qui ne les quittera jamais, et qui empêchera toute communication entre eux ou avec les passagers d'une autre chambre.

Toutefois cette permission n'est accordée qu'à ceux venus avec patente absolument nette.

74. Si quelqu'un du bord tombe malade dans cet intervalle et meurt ensuite, les passagers venus sur ce bâtiment seront retenus dans leur chambre pendant toute la quarantaine, qui recommencera du jour du décès, suivant la règle générale.

75. Tous les passagers venus sur un bâtiment pestiféré seront mis et enfermés dans un local particulier, sans qu'ils puissent en sortir avant le dernier jour de leur quarantaine.

76. A l'arrivée des bâtimens, l'inspecteur du port fera signifier à ceux qui les commandent les règles de conduite qu'ils sont tenus de suivre pendant le temps qu'ils ont à rester, les ordres qui leur défendent de faire partir des bateaux pour transporter des marchandises dans les infirmeries avant six heures du matin, et de l'agrément de l'inspecteur, lequel pourra les retenir pour cause de gros temps, de risque de naufrage, ou autres dangers imprévus.

77. Un état détaillé du nombre, de la qualité, du numéro et de la marque des marchandises embarquées à chaque voyage, sera remis à l'inspecteur.

78. L'inspecteur défendra aux équipages d'approcher de son logement, et aux mariniers du bateau de service de communiquer avec eux. Il veillera à ce que les provisions soient débarquées et distribuées sans confusion ; que le patron et les mariniers ne se chargent de prendre ou d'apporter que les lettres qui auront été trempées dans le vinaigre en sa présence.

79. Si le capitaine a déclaré que son chargement ne consiste qu'en denrées, il retournera

à son bâtiment, après avoir pris le garde et les provisions dont il a besoin : on les lui donnera par le balcon avec les précautions usitées.

80. S'il a des pacotilles suspectes, il les fera porter au plus tôt dans les infirmeries, attendu que sa quarantaine ne comptera que du jour qu'elles y auront été remises ; il y fera transporter incessamment les passagers et leurs hardes dans les bateaux de charge qui lui seront nécessaires pour en faire le transport au lazaret.

81. Les particuliers qui fourniront les bateaux se retireront après les avoir remis devant le bureau de l'inspecteur du port, et le capitaine y fera entrer quatre ou cinq hommes de sa chaloupe, pour les conduire à son bâtiment et en faire usage.

82. Ces bateaux seront surmontés d'un pavillon de couleur rouge et noire, afin qu'on puisse les reconnaître comme suspects, et s'en écarter pendant qu'ils transportent les marchandises au lazaret.

Lorsque le déchargement sera achevé, les équipages des bâtimens iront amarrer les bateaux de transport dans l'endroit désigné pour en faire la remise.

83. Les manœuvres de ces bateaux seront faites de câbles de jonc ou sparte; ils seront nettoyés exactement avant que d'être remis; la

voile, après avoir été trempée dans la mer, sera étendue pour être séchée, et alors l'équipage retournera à bord dans la chaloupe. Vingt-quatre heures après, les propriétaires pourront reprendre leurs bateaux.

84. L'inspecteur du port sera présent lorsque les bâtimens auront reçu l'autorisation de débarquer leurs denrées, afin d'empêcher qu'on ne mêle rien avec les objets qu'on débarque; il fera découvrir les coffres, caisses, paniers, sonder les tonneaux de riz et de légumes, et n'en laissera recevoir aucun qu'après toutes les précautions convenables.

Il fera la ronde auprès de ces bâtimens avant le coucher du soleil, et une seconde dans la nuit, afin de tenir les gardes et les équipages sur le qui vive, et vérifier s'ils font exactement le quart.

Il veillera à ce que le patron et les mariniers des bateaux de service et de garde fassent exactement leur devoir et aient soin de leurs bateaux et de leurs agrès.

85. L'entrée des bâtimens étant ordonnée, l'inspecteur se rendra au mouillage à une heure déterminée, pour procéder scrupuleusement à une visite générale des caisses, chambres des officiers, coffres des matelots, pour s'assurer que rien de suspect n'y a été caché. Il fera éta-

ler sur le tillac tous les matelas et autres objets de couchage, qu'il fera sonder pour découvrir si l'on n'y retient furtivement aucun objet suspect qui ne serait pas déclaré; dans ce cas, il en fera son rapport à la commission, et attendra les ordres qui lui seront donnés.

86. Si tout est dans l'ordre, l'inspecteur fera ranger les équipages en haie pour faire le recensement du nombre sur la patente et sur le rôle des classes qu'il se fera remettre; il les fera descendre ensuite dans l'entrepont, où il ordonnera la fumigation.

Le bâtiment sortira alors du rang pour aller prendre place dans le port.

87. Si le navire est chargé de grains, d'huiles ou autres denrées renfermées dans des sacs, balles, barils, etc., et qu'il n'y ait pas assez de jour dans la cale pour y introduire la sonde, un garde y restera jusqu'à ce qu'on ait pris les mesures convenables pour faire commodément cette vérification.

88. L'inspecteur ne pourra s'absenter que peu de momens, afin d'être instruit et de pouvoir instruire de l'état sanitaire qui pourrait changer d'un moment à l'autre.

89. Des sous-employés distribueront avec précaution, et en présence de l'inspecteur, les provisions de bouche apportées de la ville aux

équipages; ils seront chargés d'appeler avec un porte-voix les chaloupes des bâtimens qui achèvent leur quarantaine à la chaîne du port, pour qu'on aille enlever les provisions qui leur sont destinées.

90. D'autres sous-employés seront préposés aux mêmes fonctions dans les lazarets; ils garderont, à cet effet, les clefs de la grille qui ferme les portes en-deçà du balcon, et après avoir mis les alimens à la portée de ceux auxquels on les destine, ils rentreront et fermeront la barrière.

91. D'autres, enfin, seront chargés d'entretenir la propreté dans les infirmeries, de distribuer les médicamens aux malades, de leur prodiguer les soins convenables et d'assistance, de transmettre et de faire parvenir leurs plaintes, et de faire exécuter les ordres supérieurs ainsi que les choses prescrites par les hommes de l'art.

92. Nulle communication, sous prétexte de visite ou d'affaires, ne sera accordée avec les individus en traitement curatif.

93. De même, les bateaux des pêcheurs ou autres ne pourront approcher des bâtimens en quarantaine, à moins de cent toises de distance; ils ne pourront aborder sans un ordre légal expédié, en cas d'absolue nécessité et non autrement, pour l'utilité de la santé et du service qui la concerne.

94. On pourra permettre aux équipages de faire la pêche avec leur chaloupe dans le port, à la charge de ne pas s'éloigner et d'être constamment accompagnés d'un garde.

95. Le patron du bateau de service et ses mariniers mettront séparément sur le rivage tout ce qu'ils apporteront pour les bâtimens, afin que la garde du port ait le temps et la faculté de tout vérifier en présence de l'inspecteur.

96. Les gardes employés sur les bâtimens en quarantaine sont chargés d'empêcher que rien ne soit débarqué sans un ordre légal et authentique.

97. Ils s'opposeront à toute sorte de communication d'un bâtiment à l'autre, même à ce qu'on s'entre-donne des objets quoique non suspects.

98. Ils s'embarqueront toujours dans la chaloupe lorsqu'elle viendra à terre; ils ne permettront pas aux équipages d'y descendre, si ce n'est pour y amarrer des câbles pour la sûreté des bâtimens; et, en ce cas, ils feront écarter toutes les personnes qui se trouveraient sur le rivage.

99. Ils ne souffriront pas que les équipages fument dans la cale ou sur l'entrepont, ni qu'on fasse bouillir de la poix, du goudron ou autres matières inflammables. Ils observeront si les

officiers ont fait exactement le quart dans leur bord.

100. Lorsqu'ils seront sur des bâtimens chargés de marchandises, ils auront soin, après l'entier débarquement, de faire balayer la cale et l'entrepont, et de faire brûler les balayures ou les faire jeter à la mer, à la distance du port marquée à cet effet.

101. Après le débarquement, ils feront soigneusement la visite des bateaux, afin de s'assurer s'il reste des parcelles de laine ou de coton qu'ils feront enlever et brûler; ils feront tremper la voile dans la mer.

102. Retournés à bord, ils feront une visite exacte et rigoureuse des armoires, coffres, caisses et malles des officiers et des équipages, pour vérifier qu'il n'y a rien qui ne soit à leur usage; ils visiteront aussi toutes les parties du bâtiment.

103. Les gardes ne pourront quitter les bâtimens que pour des motifs d'urgence bien constatés; dans ce cas, ils ne sortiront qu'après avoir pris les clefs des écoutilles.

104. Ils feront mettre à la ventilation ou à l'évent toutes les hardes des équipages, et veilleront à ce qu'elles y restent, jour et nuit, pendant le nombre de jours qui aura été prescrit.

105. Si quelqu'un du bord devient malade pendant la quarantaine, les gardes en donneront avis sur-le-champ, quelque légère que paraisse la maladie.

106. Le chirurgien du bord s'empressera de faire son rapport, et de fournir les notions les plus positives à la commission sanitaire et aux chefs de service du lazaret, qui, après avoir examiné le malade à une distance convenable, jugeront de la nature du mal et détermineront le traitement curatif.

107. Si le malade meurt, et s'il existe des symptômes de peste, le cadavre sera brûlé dans de la chaux vive; tous ses vêtemens, ceux du chirurgien et des individus qui l'auront pansé ou touché, seront trempés dans l'eau bouillante et fumigés à plusieurs reprises.

108. La quarantaine du bâtiment recommencera, ses marchandises seront retenues, les instrumens de chirurgie passés au feu, et les individus de l'infirmerie consigués sans qu'il leur soit permis d'aller à la barrière.

Ces précautions n'auront pas lieu, si la mort est causée par une maladie ordinaire.

109. Si un pestiféré guérit après avoir usé de toutes ces précautions, et lorsque les plaies sont bien cicatrisées, on lui donnera de nouveaux vêtemens, et il fera la quarantaine com-

officiers ont fait exactement le quart dans leur bord.

100. Lorsqu'ils seront sur des bâtimens chargés de marchandises, ils auront soin, après l'entier débarquement, de faire balayer la cale et l'entrepont, et de faire brûler les balayures ou les faire jeter à la mer, à la distance du port marquée à cet effet.

101. Après le débarquement, ils feront soigneusement la visite des bateaux, afin de s'assurer s'il reste des parcelles de laine ou de coton qu'ils feront enlever et brûler; ils feront tremper la voile dans la mer.

102. Retournés à bord, ils feront une visite exacte et rigoureuse des armoires, coffres, caisses et malles des officiers et des équipages, pour vérifier qu'il n'y a rien qui ne soit à leur usage; ils visiteront aussi toutes les parties du bâtiment.

103. Les gardes ne pourront quitter les bâtimens que pour des motifs d'urgence bien constatés; dans ce cas, ils ne sortiront qu'après avoir pris les clefs des écoutilles.

104. Ils feront mettre à la ventilation ou à l'évent toutes les hardes des équipages, et veilleront à ce qu'elles y restent, jour et nuit, pendant le nombre de jours qui aura été prescrit.

105. Si quelqu'un du bord devient malade pendant la quarantaine, les gardes en donneront avis sur-le-champ, quelque légère que paraisse la maladie.

106. Le chirurgien du bord s'empressera de faire son rapport, et de fournir les notions les plus positives à la commission sanitaire et aux chefs de service du lazaret, qui, après avoir examiné le malade à une distance convenable, jugeront de la nature du mal et détermineront le traitement curatif.

107. Si le malade meurt, et s'il existe des symptômes de peste, le cadavre sera brûlé dans de la chaux vive; tous ses vêtemens, ceux du chirurgien et des individus qui l'auront pansé ou touché, seront trempés dans l'eau bouillante et fumigés à plusieurs reprises.

108. La quarantaine du bâtiment recommencera, ses marchandises seront retenues, les instrumens de chirurgie passés au feu, et les individus de l'infirmerie consigués sans qu'il leur soit permis d'aller à la barrière.

Ces précautions n'auront pas lieu, si la mort est causée par une maladie ordinaire.

109. Si un pestiféré guérit après avoir usé de toutes ces précautions, et lorsque les plaies sont bien cicatrisées, on lui donnera de nouveaux vêtemens, et il fera la quarantaine com-

plète, en s'exposant aux fumigations à plusieurs reprises.

110. L'état de la santé dans les diverses échelles du Levant, leur proximité ou leur éloignement de Marseille et de Toulon, leur voisinage de pays contaminés, et d'autres considérations appuyées sur les avis reçus journellement, concourront à faire établir la règle sanitaire qu'on doit suivre.

111. Toute lettre qui contiendra autre chose que des papiers sera brûlée. Il est défendu de mettre dans les livres, lettres, paquets et dépêches, des échantillons de drap, de soie, de coton ou autres étoffes semblables.

112. S'il se présente sur les côtes de l'Océan ou de la Méditerranée des bâtimens pour y stationner sans autorisation, l'autorité compétente mandera le capitaine ou enverra à bord, et lui ordonnera de se retirer, si cela est jugé convenable.

113. En cas de refus, de pourparlers trop longs, ou d'une opiniâtre résistance, vu l'urgence et l'intention hostile, le commandant du port usera de toutes les facultés et de tous les moyens propres à se garantir du voisinage et du contact d'un bâtiment suspect : en conséquence, on sera en droit de tenter quelques bordées de la rade ou du fort.

114. Il y a urgence à l'application des mêmes moyens, lorsque des corsaires barbaresques, pestiférés ou suspects, croisent trop près des côtes, pour les forcer à la retraite : on repousse l'agression et le danger par toutes les mesures que sollicite l'urgence des circonstances.

115. Les commerçans recevront des certificats des commissions sanitaires, constatant qu'ils se sont mis en règle et qu'ils peuvent être autorisés à vendre, sans empêchement ni inconvénient, les marchandises qui leur arrivent d'outre-mer.

116. Les documens en forme seront fournis aux commissions du gouvernement chargées de surveiller tous les actes de fraude, cupidité, négligence ou imprudence qui pourraient compromettre la santé d'une ville, ou inquiéter les magistrats et les habitans.

117. Tous les moyens coercitifs seront pris à l'égard des vaisseaux, passagers et denrées venant des colonies et des échelles, etc., qu'on chercherait à introduire par fraude ou séduction ; l'entrée des ports leur sera interdite jusqu'à ce que les commandans aient fourni les témoignages les plus authentiques qu'ils sont à l'abri de toute infection.

118. La même prévoyance sera commune aux villes maritimes de l'Océan et de la Mé-

diterranée, où il n'existe point de commissions sanitaires, dont les fonctions seront exercées par les médecins et chirurgiens qui seront désignés par le préfet ou par l'intendant de la marine.

Les voyageurs, matelots, soldats, négocians, agens diplomatiques venant des Indes orientales et occidentales, seront soumis à la même surveillance et aux mêmes usages.

119. Les mesures de salubrité et de sûreté générales seront prises sur les frontières de terre, sur toute la ligne et sur tous les points, à l'égard des pèlerins et voyageurs venant de la Grèce, de l'Égypte, de la Turquie, de la Syrie, des côtes de Sicile, etc.

120. Un bâtiment isolé tiendra lieu de lazaret provisoire jusqu'après l'avis transmis à l'autorité, pour assurer l'exécution des règlemens relatifs aux personnes qui sont dans le cas d'être séquestrées des villes, bourgs et villages où toute communication doit leur être interdite.

121. La plus grande surveillance sera exercée lorsqu'il se présentera des symptômes obscurs plus ou moins compliqués et embarrassans; le premier soin sera d'isoler l'individu suspect et de l'observer, dans un local particulier, pendant le temps moral requis à l'égard des quarantenaires, seul moyen de ne se méprendre ni

sur les signes contagieux ni sur une méthode rationnelle convenable au genre de la maladie.

122. Les maladies analogues aux fièvres pestilentielles des Africains et des Asiatiques exigent le même régime et la même discipline sur toute l'étendue des frontières de terre ou de mer, où les rapports commerciaux sont fréquens, et où des causes politico-morales peuvent concourir à la propagation des maladies les plus funestes.

123. Afin de ne pas rendre illusoires et inexécutables les mesures dont la tardive adoption pourrait entraîner de graves résultats, l'autorité locale suivra exactement l'esprit et les dispositions des règlemens hygiéniques; elle mettra en pratique les moyens préservatifs, seuls préceptes infaillibles.

124. Dans le même temps, les hommes de l'art, nommés d'office et remplissant les fonctions des commissions sanitaires, attaqueront sans perte de temps le mal à sa source; et afin de juger de la nature et du caractère de la maladie, ils observeront si la contagion gagne d'un à un, séparément et avec la condition expresse du contact immédiat; ou si elle attaque beaucoup d'individus simultanément dans une contrée entière, par intervalles plus ou moins marqués; si les progrès sont rapides et se mani-

festent par l'air ambiant ou atmosphérique; enfin, si, dans l'un ou l'autre cas, les mêmes causes se reproduisent et déterminent les mêmes effets : quoi qu'il en soit, il en sera donné avis à l'autorité supérieure.

125. La cause de la contagion étant presque toujours externe, il suffit qu'elle soit évidemment manifeste sur un seul individu, ou qu'on l'observe déjà sur plusieurs, pour appliquer les moyens propres à la prévenir et à la détruire avant qu'elle ne s'annonce par d'autres effets.

126. Toutes les fois qu'il se manifestera une maladie se répandant par le contact, et se propageant spontanément, telle que la pustule maligne, l'anthrax ou charbon, les bubons accompagnés de signes ou effets pestilentiels, on évitera, par la séquestration, la cause isolée, mixte ou réunie de la contagion, en recourant d'abord aux remèdes préservatifs, comme il a été dit précédemment.

127. Afin de prévenir la contagion exotique par des moyens coercitifs, tout étranger, maraudeur, contrebandier, recéleur d'objets infectés ou suspects, sera renfermé et gardé à vue pendant dix jours consécutifs.

128. Il y aura lieu à la même mesure à l'égard des bateaux de pêcheurs ou barques de mariniers qui, dans de fréquens voyages d'une côte

à l'autre, ou à la faveur d'un simulacre de surveillance, auront reçu directement ou indirectement des dépôts de marchandises expédiées de sources suspectes.

129. Toute marchandise de contrebande, provenant d'un trafic ou de tout genre de commerce illicite, comme bois de teinture, coton, indigo, tabac, ou autres, sera brûlée.

130. Les voyageurs devront exhiber les certificats en forme légale indiquant le signalement, l'état et l'origine des effets qu'ils transportent.

131. Les émigrans des pays suspects ne pourront être reçus qu'après avoir quitté, à l'entrée de la ville ou de la limite tracée, tous leurs vêtemens, pour en prendre de nouveaux ; ils devront se soumettre à des lotions générales par tout le corps, et à une quarantaine de vingt jours, avant que de pouvoir communiquer avec les familles du lieu d'adoption provisoire. Leurs bestiaux seront aussi soumis aux lotions et à la quarantaine.

132. Les étrangers, les voyageurs et les indigens seront transférés de suite et secrètement dans des infirmeries ou dans des maisons d'observation, suivant qu'ils paraîtront malades ou suspects.

133. Des messagers d'office seront attachés

à ces maisons servant de lazarets, pour y fournir et porter les choses nécessaires, qui y seront introduites par une fenêtre, au moyen d'une planche mobile et à bascule;

Des sentinelles y seront placées pour en empêcher l'entrée et la sortie, soit accidentelle, soit intentionnelle.

134. La durée de la réclusion des personnes suspectes ne pourra être moindre de vingt jours; ce terme étant de rigueur pour bien les examiner : si, pendant cet espace de temps, aucune ne tombe malade, on les considérera comme non atteintes de maladies contagieuses.

135. La durée de la réclusion de chaque individu tombé malade avant le vingtième jour, doit être augmentée de cinq jours et plus, s'il y a lieu, selon la nature des symptômes qui se manifestent.

136. Mêmes formalités à l'égard des suspects et des malades d'une maison particulière, lesquels devront résider dans celle où ils auront été atteints de la maladie, et de laquelle ils ne pourront sortir que vingt jours après leur parfaite guérison, d'après l'avis des médecins et de la commission de salubrité publique, basé sur l'absence d'indices d'anthrax, d'ulcères, ou d'autres symptômes, qui rendraient la réclusion plus longue et plus nécessaire.

137. Jusqu'à la sortie définitive des reclus, le médecin donnera chaque jour à l'autorité le bulletin de l'état des malades ou des suspects.

138. A défaut de quelqu'un, au choix du malade ou de bonne volonté, le magistrat lui donnera une garde, laquelle ne pourra sortir de la maison qu'après la cure ou le décès du malade, qu'après une quarantaine de vingt jours et qu'après s'être soumise aux règlemens prescrits pour la désinfection.

139. Si les facultés d'une personne malade lui permettent d'isoler la partie de la maison qu'il habite, sa famille peut rester dans la maison, pourvu qu'elle soit séparée du malade et qu'on observe, en tous points, les instructions et les ordres de l'autorité compétente.

Tout individu de la famille est néanmoins tenu de faire vingt jours de quarantaine.

140. Toute personne guérie est assujettie à prendre un bain par jour et une ou deux lotions chaudes, et à se revêtir d'habits neufs ou purifiés. Elle est tenue de remettre à l'autorité une note exacte des effets qu'elle a l'intention de faire transporter ou d'emporter, ainsi que de ceux qu'elle a laissés en entrant dans une maison d'observation. Dans l'un et l'autre cas, elle ne peut les faire transporter d'une résidence à une autre sans une permission légale et expresse

141. A chaque désinfection de maison ou de personne, on fera un inventaire et on placera un garde; toute opération de cette nature qui ne pourra pas être entreprise par les particuliers, sera soigneusement faite aux frais de l'état.

142. Tout déserteur, fuyard, maraudeur, soupçonné d'avoir communiqué furtivement, ou par tout autre moyen, avec des personnes ou effets des lazarets, salles d'observation, établissemens publics et particuliers, formés par mesure de sûreté, seront renfermés sur-le-champ, ou séquestrés et gardés à vue, pour être mis en quarantaine, et pour ensuite être jugés conformément aux lois.

143. Tout individu prévenu ou convaincu d'avoir traversé un pays gardé par un cordon de troupes, sera retenu, sans nulle formalité d'enquête, pendant douze à vingt jours, sous une surveillance rigoureusement observée, sans préjudice des peines portées contre les infracteurs.

144. Tout soldat égaré ou malade, ou qui se sera écarté de ses rangs, et faisant partie d'une division ou d'une armée en marche ou en retraite, dans un pays infecté ou suspect, sera déclaré suspect et comme présentant des signes douteux de contagion; il restera, pendant sept jours pleins, éloigné des colonnes et de ses ca-

marades, et ne sera reçu dans les rangs qu'après le délai de rigueur suffisant pour déclarer s'il existe des germes ou symptômes de maladie confirmée contagieuse, ou qui pourrait se manifester.

145. Les vêtemens, meubles, effets, et tous objets apparens ou cachés des individus tombés malades les premiers, et de ceux qui seront réputés suspects, seront fumigés ou brûlés, d'après l'examen et le rapport des officiers de santé.

146. Toute personne employée à un service quelconque, et qui aura pu s'exposer, sera tenue de faire quarantaine, avant d'être admise de nouveau dans la société.

147. En cas de contagion manifeste, prohibition sera faite de communiquer avec des marchands, colporteurs ou autres, qui trafiquent sur des denrées étrangères, ou qui cherchent à introduire des étoffes provenant de sources suspectes.

148. Si la ville est un port de mer, des nacelles seront placées à l'entrée du port, dans l'objet de prévenir du danger les matelots et passagers des bâtimens qui tenteraient d'y aborder, et afin de leur prêter tous les secours qu'il sera possible de leur accorder, avec toutes les précautions convenables.

149. Défense sera faite aux pêcheurs de com-

muniquer en mer avec aucun vaisseau : un endroit spécial sera assigné pour le débarquement et la vente du poisson.

150. Il sera établi des bateaux croiseurs et des embarcations armés, chargés de l'exécution des ordres donnés ou transmis par les soins des préfets, des intendans des ports et des commissions sanitaires, dans l'objet de prévenir, éloigner ou diminuer les dangers de la contagion, en excitant l'émulation et la répression contre l'introduction de tout bâtiment, individu ou marchandise venant des côtes de Barbarie, ou d'endroits soupçonnés d'infection.

151. Un bâtiment chargé ou infecté de marchandises qui seront réputées être le dépôt de l'infection, pourra être brûlé sur le port, ou en rade, si les circonstances le commandent.

152. Les meubles, vêtemens et instrumens faisant partie du bâtiment seront pareillement, dans les cas précités, livrés aux flammes.

153. Si la contagion gagne les troupes de la garnison, ou d'un arsenal de la marine ou d'une escadre, les mariniers ou les gens du port, la commission sanitaire ou les officiers de santé chargés en chef du service de la place ou de l'escadre, avertiront l'autorité compétente du danger et de la nécessité de se concerter ensemble pour empêcher ou arrêter les progrès

du mal contagieux, sans exciter l'attention publique, et sans que les administrés, soldats ou équipages se doutent, s'il se peut, des événemens qui ont lieu.

154. Dans ces circonstances, il est de la plus grande importance d'adopter les moyens les plus vigoureux et les plus prudens, et sur-tout de ne pas s'exposer aux effets funestes des demi-mesures ou d'une police mal entendue. On s'occupera, sans délai, de l'établissement d'un lazaret ou d'infirmeries de surveillance.

155. Des provisions de toute espèce seront faites aussitôt, afin d'aviser aux moyens de mettre la classe du peuple à l'abri de la misère; d'empêcher les habitans de quitter leurs foyers pour cause de famine, et de se répandre dans des contrées infectées ou qu'ils infecteraient.

156. Les magistrats chargeront des commissaires de faire des achats de grains et de céréales pour assurer la subsistance de la population. Les grains qu'on achètera seront secs, pleins, pesans, cassans, de couleur brune et sans mélange, ventilés, purgés de toute semence et poussière étrangères, et lavés, si cela paraît convenable.

157. Les bâtimens et les objets qui auront servi au transport des grains et autres denrées

de première nécessité, seront purifiés avec soin et intelligence.

158. Les denrées de première nécessité, achetées au nom de la ville ou du gouvernement, seront déposées dans des magasins et distribuées par des messagers, *ad hoc*, dans les maisons de surveillance. Ces préposés seront salariés aux frais du trésor.

159. Des mesures de prudence et de répression seront adoptées sur-le-champ, afin que les individus séquestrés et surveillés ne s'échappent pas des lazarets, ne refluent pas dans la ville ou les campagnes, et ne se cachent pas sous des voûtes d'églises ou autres, dans des grottes, caveaux ou souterrains.

160. Tous travaux de fabriques, manufactures, arts et métiers, seront suspendus si la contagion est grave et imminente : pendant tout ce temps, des secours en tous genres seront distribués aux classes peu aisées. Les actes de bienfaisance, l'exemple du courage et de la piété sont, dans ce cas, un remède moral propre à faire renaître l'espérance.

161. A la première apparition de bubons pestilentiels ou d'accidens analogues aux maladies contagieuses, les médecins et chirurgiens procéderont, sans délai, à l'isolement et à la séques-

tration des individus suspects des hôpitaux et des maisons particulières.

162. Ils traiteront à part tous les individus placés en lieu de sûreté.

163. Ils prononceront sur l'état d'infection ou de suspicion de tous individus et marchandises; nulle réclamation à l'autorité ne sera admise, et nulle détermination prise concernant la salubrité et la santé générales, sans leur avis préalable.

164. Ils aideront, autant qu'il sera en leur pouvoir, à surveiller les objets qui seraient introduits par l'imprévoyance et l'incurie; ils auront le soin, dans l'exercice de leurs fonctions, de se couvrir de capotes de toile gommée.

165. Lorsque le principe contagieux se sera manifesté, les fonctionnaires publics, qui seront les premiers avertis du danger, en donneront avis aux autorités voisines.

166. Des copies ou des exemplaires des règlemens sanitaires seront envoyés, par les soins des préfets ou des agens supérieurs des administrations, aux fonctionnaires publics de l'arrondissement où la contagion aura éclaté, ainsi que les instructions et documens détaillés qui tiendront lieu de statuts médico-politiques, et qui auront force et vigueur de lois de nécessité

et de circonstance, basées sur la salubrité publique et sur les intérêts politico-commerciaux.

167. Toute ville ou contrée, affligée de maladie contagieuse pestilentielle, arborera le drapeau noir. Ce signe de deuil sera attaché sur le lieu le plus apparent du lazaret, des hôpitaux ou salles de surveillance, vaisseaux et galères ayant à bord un mal contagieux avec anthrax ou bubons.

168. Les mêmes marques seront apposées, d'une manière ostensible, à l'entrée de tous les édifices publics, ou particuliers, consacrés au service ou traitement de maladies suspectes, ou destinés à observer des individus compris dans les mesures de sûreté générale.

169. Il ne pourra être établi, sous aucun motif, ni magasin ni dépôt mortuaire de linge ou effets d'individus traités dans les lazarets ou hôpitaux. On fera purifier, dans le plus court délai, les endroits qui auraient déjà reçu cette destination.

170. On conservera dans les archives des communes les documens, notions, instructions et bulletins des quartiers infectés, du nombre des malades, des convalescens, des rechutes et des décédés, des mesures qui auront prévenu ou mitigé le fléau; enfin, des informations qui

auront été prises dans les alentours sur la nature et le caractère de la maladie régnante pendant la station.

Il sera tenu aussi un registre ouvert pour y inscrire les noms de tous les habitans absens, et la date de leur départ.

171. Quiconque, pour cause de frayeur, aura quitté sa résidence afin de se soustraire au danger, ne pourra y rentrer qu'après toute extinction de vice contagieux, et sera soumis, malgré l'extinction réelle ou apparente, aux lois de l'hygiène relatives aux étrangers suspects, sa rentrée pouvant être prématurée ou funeste.

172. Pendant tout le temps de la contagion, toute assemblée d'églises, de processions, d'écoles, de salles de spectacles, de jeux et de fêtes, ainsi que toute réunion de foires et marchés, est et demeure prohibée jusqu'à nouvel ordre.

173. Les églises, temples et autres endroits publics seront fermés; l'entrée des cimetières sera interdite à qui que ce soit, excepté aux charretiers et fossoyeurs, qu'on contraindra, autant que possible, de vivre isolément.

174. Les morts seront ensevelis après six heures de décès seulement, sans appareil et en silence, dans des fosses d'environ cinq pieds de profondeur, et ils seront recouverts d'une couche épaisse de chaux vive.

Les vêtemens et objets qui auront servi aux personnes décédées, seront fumigés ou brûlés.

175. On détruira par le feu, ou on enfouira profondement, après les avoir arrosés d'acide sulfurique concentré, les matelas, coussins et lits de plume, trop difficiles à manier pour les fumiger complétement, ainsi que les objets qui auront été cachés ou détournés. C'est un sage moyen pour prévenir le retour de la contagion.

176. Les infirmiers et les fossoyeurs, les conducteurs de voitures de transport, et les gardiens des lieux d'inhumation, seront vêtus et recouverts d'un tablier et de gants de taffetas vernissés; les voitures ou brancards seront découverts, vernissés, et souvent lavés.

177. Ces hommes se conformeront, en tous points, aux règlemens sanitaires, soit pour eux-mêmes, soit à l'égard des autres; ils enveloppe-ront dans de la toile enduite de poix les corps morts, qu'ils enleveront avec des grapins de fer, et qu'ils déposeront dans les fosses, au moyen de chariots ou caisses à bascule.

178. Des pharmaciens désignés par l'autorité seront chargés exclusivement du service des suspects; ils auront, pendant la durée de ce service, une barre en avant de leur officine.

179. Dans l'objet de prendre des mesures de sûreté particulière et générale, et pour empê-

cher toute communication d'un pays sain avec un pays qui ne l'est pas, les magistrats des endroits voisins des lieux infectés auront à prendre, au premier soupçon de contagion, les mesures préservatrices d'urgence, telles que l'établissement d'un conseil de santé, d'un cordon de troupes, d'un hôpital temporaire pour tout individu tombant malade, et de doubles barrières aux principales avenues : ils feront fermer les autres issues.

180. Il sera établi des postes et une garde civique, choisie parmi les habitans les plus dévoués, inaccessibles à la corruption, incapables de céder à une aveugle ou fatale complaisance, à qui la garde de la ville sera confiée, et qui seront placés le plus près possible des magistrats, gardiens eux-mêmes des droits publics, afin que les moyens de prévoyance et les mesures d'exécution n'éprouvent aucun retard.

181. Ces gardes surveilleront toute fraude intérieure et extérieure ; elles protégeront la sortie des personnes aisées résolues de se confiner dans leurs maisons de campagne, et celles qui offriront de faire parvenir dans la ville des provisions de toute espèce, ainsi que les habitans que la frayeur de la contagion aurait dispersés, et ceux qui seront autorisés à rentrer

dans leurs foyers, en se soumettant à toutes les mesures de salubrité et de sûreté.

182. Le commandant de la ville ou de la garde nationale, le maire ou l'administrateur municipal faisant fonctions, se concerteront ensemble pour nommer, d'office, tous les jours, ceux des habitans à qui la garde intérieure ou extérieure de la ville doit être confiée.

Ils se concerteront, en même temps, pour qu'il n'y ait qu'une ou deux portes d'ouvertes seulement, et afin que des rondes fréquentes aient lieu, de jour et de nuit, le long des portes et issues condamnées provisoirement.

183. Le chef d'un poste et la sentinelle des maisons suspectes refuseront toute communication verbale, ou autrement, entre les malades ou individus séquestrés et ceux qui ne le sont pas.

184. Dans le même temps, il sera établi extérieurement un cordon de troupes, à un quart de lieue de la ville où l'infection aura pénétré, et par-tout où ce fléau sera à redouter. Des sentinelles seront placées de distance en distance, de manière qu'elles puissent se parler; elles recevront, de qui de droit, les instructions sommaires ou détaillées qui seront jugées nécessaires.

185. Une double barrière sera posée aux avenues principales. Les lettres y seront remises, décachetées, plongées en feuilles volantes dans le vinaigre, et passées ensuite à la vapeur du soufre.

186. L'enceinte des marchés qui seront établis aux portes principales de la ville, et non ailleurs, sera entourée de gardes et partagée en deux barrières, une extérieure pour les vendeurs, une intérieure pour les préposés aux subsistances et pour les habitans qui auront à voir des personnes du dehors. L'espace entre les deux barrières sera d'environ quatre mètres.

187. Outre les mesures indiquées dans les articles précédens, il en est une dont l'objet est de prévenir l'infection générale et de la circonscrire : elle consiste dans la répression des mendians, des vagabonds et gens sans domicile, ou dont les moyens d'existence ne sont pas connus, ainsi que de ceux qui vont de porte en porte, sous prétexte d'acheter ou de vendre divers objets; ceux qui sont stationnaires sur les ports, places publiques, foires et marchés.

188. On les réunira dans des lieux désignés, pour les utiliser auprès des malades ou pour enlever les cadavres; en cas de mauvaise volonté ou de résistance, ils seront enfermés et surveillés, sans qu'il leur soit permis de sortir,

qu'en temps opportun, ce qui sera jugé par les inspecteurs de la santé.

La police, à leur égard, devra être stricte et sévère.

189. L'autorité fera distribuer des vins médicinaux pour soutenir les forces.

190. Les portes et fenêtres, murées ou abandonnées, seront ouvertes, et les cheminées pourront être abattues pour leur donner plus d'air; on les laissera ainsi jusqu'à l'époque de la désinfection générale.

191. Les pièces de monnaie destinées aux achats resteront plongées dans des vases remplis d'eau bouillante.

192. Les boutiques de friperie, et autres semblables, seront fermées, et les marchandises ventilées et fumigées, avant d'être exposées en vente. Les marchandises déclarées suspectes seront séquestrées provisoirement, et même brûlées, s'il y a lieu. Les métaux, après avoir été fumigés, pourront être mis en circulation.

193. Tout trafic ou vente de hardes, peaux, cuirs, ou d'objets provenant de particuliers inconnus, sera prohibé, ainsi que tous objets de friperie apportés de pays voisins, peu avant la déclaration de la maladie contagieuse.

194. Des mesures analogues seront mises à exécution dans les endroits où le danger pa-

raîtra plus imminent sur la partie de la frontière de terre, des côtes, et près des lieux placés sur les points les plus exposés, et où il est de toute nécessité de repousser la guerre du dehors par la paix du dedans.

En conséquence, les magistrats établiront, provisoirement, et jusqu'à la décision de l'autorité supérieure, des gardes-côtes et un cordon de troupes par-tout où le besoin et la prudence pourront l'indiquer.

195. Les magistrats militaires ou civils pourront également, par mesure d'urgence, mettre un embargo sur les bâtimens dont la navigation aura été de long cours, ou qui auront fait eau dans des ports éloignés ou suspects.

196. Les habits et les meubles n'étant pas les seuls conducteurs de la contagion, et le charbon ou la pustule maligne pouvant se manifester immédiatement après avoir touché une étoffe, papier, linge, ou partie des effets d'un individu malade ou venant d'un pays infecté, aucun objet d'importation ne sera admis aux douanes qu'il n'ait été fumigé convenablement.

Ces soins sont de nature à prévenir des conséquences autrement fâcheuses que les effets de la fraude.

197. Les cordes, peaux, cuirs, tableaux, tapisseries, étoffes de soie, d'or, ou d'argent, ou

autres, seront passés plusieurs fois au vinaigre, et resteront long-temps exposés en plein vent. S'ils sont par trop sales ou trop difficiles à fumiger, on n'hésitera point à brûler ces objets qui absorbent et s'imprègnent avec promptitude du vice contagieux; qui le recélent ou peuvent le transmettre pendant long-temps.

198. Les malfaiteurs, maraudeurs, fuyards, fossoyeurs, infirmiers, galériens ou *hommes de peine*, connus sous le nom de *corbeaux*, pareillement ceux qui auraient enlevé les dépouilles des cadavres, seront punissables comme ayant enfreint les lois pénales.

199. Ceux qui auront apporté ou procuré clandestinement des vivres à des contrebandiers, maraudeurs et fuyards des lazarets, seront également punis.

200. Les vendeurs de remèdes secrets, distribuant des drogues ou visitant clandestinement des malades, seront mis en lieu de sûreté comme les quarantenaires, et pourront être poursuivis et punis selon le genre de fraude ou d'escroquerie dont ils se seront rendus coupables.

201. Des amendes seront infligées à tous ceux qui, méchamment ou négligemment, se seront dérobés aux mesures générales, ainsi qu'à ceux qui auront jeté des vêtemens, linges à pansemens, eaux et matières excrémentitielles

dans les citernes, fontaines, rues et places publiques.

202. Lorsque la maladie aura diminué d'intensité, ce qu'on reconnaîtra par la proportion successive des entrans dans les hôpitaux et du nombre des sortans des salles de convalescence et d'observation, on aura à s'occuper, sans délai, de pourvoir à ce que le vice contagieux soit entièrement éteint au moyen du lavage, du se reinage et des fumigations (1), comme une ressource certaine et une garantie efficace de la désinfection générale et individuelle.

203. Avant que de permettre les assemblées et la libre circulation des effets de commerce, l'on doit s'assurer si le calme n'est qu'apparent; on ne procédera à une désinfection générale qu'après une certitude rigoureuse, et, dans aucun cas, on ne pourra annoncer un état de santé parfaite et soutenue qu'après quarante jours de soins et de précautions.

---

(1) On rappelle ici que la différence entre l'acide nitrique et l'acide nitreux est telle, que le premier, outre les propriétés qu'il a de détruire les miasmes putrides et contagieux, peut s'employer sans inconvénient dans les lieux habités; et que de l'emploi du second il résulte des effets nuisibles, tant son action est corrosive; ce qui fait qu'en aucun cas on ne doit confondre l'acide nitrique avec l'acide nitreux.

204. Lors de la cessation de la contagion, on exigera la quarantaine pleine de tous ceux qui auront été employés au service des malades; de vingt jours pour les officiers de santé et d'administration, pour les aumôniers et agens supérieurs chargés de surveiller les différentes parties du service.

205. Pour s'assurer qu'ils n'apportent dans leurs effets aucun germe contagieux, on exigera le même temps d'épreuve des habitans auxquels leur fortune et leur état auront permis de fuir pour éviter la contagion. Ceux-ci auront l'attention de se préserver d'émonctoires ou de remèdes d'empiriques dits de précaution.

206. Le double de ce temps sera exigible à l'égard des desservans subalternes d'infirmeries, salles de convalescence et d'observation, ainsi que des habitans du voisinage et de leurs animaux domestiques.

207. Le sereinage, l'évent ou la ventilation, et sur-tout les fumigations d'acide muriatique oxygéné, étant les meilleurs dissolvans du virus, on transportera tous les effets, ballots, denrées suspects, préalablement inventoriés, dans un vaste enclos, où ils seront lavés, ventilés et fumigés au moyen de cordages tendus, et d'instrumens analogues qui seront séparés par une double barrière.

208. On lavera et on lessivera, à l'eau bouillante, tous linges, habillemens et couvertures, avec la précaution de les changer de place et de les transporter avec des pinces. Les paillasses de lit seront brûlées publiquement.

209. Lorsque le conseil de santé aura reconnu qu'il n'y a plus de danger de contagion ni au dedans ni au dehors, l'avis en sera donné légalement par l'autorité compétente, qui expédiera des lettres d'avis d'assainissement, après s'être suffisamment assurée qu'il n'y a plus à redouter ni rechute, ni nouvelle invasion. Dès lors le drapeau noir sera enlevé; les communications intérieures et extérieures seront rétablies.

210. Alors, et pour plus grande sûreté, les commandans de troupes barraquées aux environs, et ceux des postes extérieurs, les officiers et soldats de la garde d'une limite, quoique séparés de toute personne qui aura vécu avec des malades, seront obligés de faire une quarantaine de sept à douze jours.

211. Pour la facilité de tous, et particulièrement pour les bureaux de santé à établir dans les ports maritimes, sur les frontières de terre, et pour les officiers de santé des hôpitaux temporaires, tenant lieu de lazarets, les quarantaines doivent être fixées d'après le modèle ou tableau suivant.

QUARANTAINE.

ÉCHELLES.	Bâtimens, effets, etc. sujets à la quarantaine.	Nombre de jours.
Constantinople.	Bâtimens avec marchandises.	28
	Marchandises.	28
	Passagers.	28
	Bâtimens de denrées avec pacotilles. . .	23
	Passagers avec pacotilles.	23
	Bâtimens avec denrées, sans pacotille. .	18
	Passagers.	18
	Les pacotilles.	33
Côtes de Barbarie et d'Alger.	Bâtimens avec marchandises et passagers.	28
	Marchandises.	38
	Bâtimens avec denrées, sans pacotilles ni passagers.	18
	Bâtimens de denrées avec pacotilles . . .	23
	Passagers avec pacotilles.	23
	Pacotilles	33
Du Levant, royaume de Maroc et tirant sur la côte d'Alger.	Bâtimens avec marchandises et passagers.	20
	Id. de denrées avec pacotilles.	20
	Pacotilles.	30
	Passagers avec pacotilles.	20
	Bâtimens de denrées sans pacotilles et avec passagers.	18
Buénos-Ayres, la Havane, St.-Domingue, etc., jusqu'à Lima.	Passagers	4
	Denrées.	8
	Pacotilles.	12
Côtes d'Italie et d'Espagne, ou mers Méditerranée et Adriatique.	Passagers.	6
	Denrées.	12
	Pacotilles.	15

ÉCHELLES.	Bâtimens, effets, etc. sujets à la quarantaine.	Nombre de jours.
Colonies françaises.	Passagers.	3
	Denrées	6
	Pacotilles	6
Frontières des Alpes et de terre, où il y a des indices de typhus.	Passagers	6
	Marchandises	12

	Nombre de jours de sereinage.		
Patente nette.	0.	8.	4.
Id. soupçonnée.	15.	10.	7.
Id. brute.	25.	18.	15.

212. D'autres affections contagieuses, indigènes plutôt qu'elles ne sont exotiques, telles que la pustule maligne, la petite vérole, le vice vénérien, la lèpre, l'hydrophobie, la gale et la démence furieuse, méritent une attention et des précautions particulières.

213. Afin de prévenir la contagion, dont les progrès sont le résultat de l'incurie et de l'imprévoyance, les mesures convenables seront prises promptement, et la surveillance la plus scrupuleuse doit être exercée envers tout individu atteint d'éruptions cutanées qui communiquent et transmettent le vice délétère en dérangeant le tissu de la peau et en affectant le système cutané.

214. En conséquence, le premier soin à l'égard des individus affectés de vices ou virus analogues, est de les faire traiter à part, en les envoyant à l'hôpital, ou en les guérissant sur les lieux, s'ils n'ont pas les moyens de pourvoir aux frais du traitement, ou s'ils se refusent à le faire : dans ce dernier cas, on les tient en lieu de sûreté.

215. Tout homme, femme ou enfant mordu par un chien enragé, et qui donnera des signes non équivoques d'hydrophobie, sera d'abord surveillé et renfermé.

216. On le traitera avec douceur; tous les

secours physiques et moraux lui seront prodigués ; on lui parlera à quelque distance, et en évitant de recevoir de sa salive.

217. Avant tout, la cautérisation des parties mordues sera faite le plus tôt possible, comme le meilleur préservatif de cette maladie. Les mêmes précautions doivent être adoptées, non-seulement dans les cas d'hydrophobie déclarée et confirmée, mais encore à l'égard de tout individu mordu par un animal suspect.

218. Toute personne empreinte de la salive d'un hydrophobe, et tout individu qui donnera des craintes de rage spontanée, doivent être compris dans les mêmes actes de prudence et d'humanité que pour la rage confirmée. On les surveillera attentivement pendant quarante jours révolus.

219. Les objets soupçonnés d'être empreints de salive ou de virus hydrophobique, seront lessivés à l'eau bouillante et passés à la vapeur du soufre, du vinaigre, ou de l'acide muriatique oxygéné. Les cloisons, portes, fenêtres, murailles qui pourraient en être empreintes, seront passées à l'eau de chaux.

220. L'adoption prompte de mesures opportunes devient loi, afin de prévenir l'invasion et la propagation des affections contagieuses. Ainsi donc, lorsqu'un individu est jugé attaqué du

morfex blanc, ou de lèpre commençante, la première attention est de le faire transporter dans un hôpital, où il sera séquestré et traité à part.

221. L'approche de toute personne lui sera interdite; il ne lui sera permis de toucher que les objets destinés à son service.

Les infirmiers s'abstiendront de toucher le malade et ce sur quoi il aura apposé les mains, autrement qu'avec des gants; ils se tiendront à quelque distance de lui en lui parlant.

222. Si la lèpre est confirmée, ce mal hideux étant peu susceptible de guérison, le malheureux qui en sera affecté doit être reçu dans un établissement de charité, isolé dans une chambre, et traité avec douceur et compassion jusqu'à la fin de sa triste existence.

Les différens objets qui auront servi à son usage seront jetés au feu.

223. Ces précautions et cette surveillance doivent être communes à toutes les circonstances où il est urgent d'éloigner les causes de contagion ou d'inoculation individuelle.

224. La contagion syphilitique étant susceptible de se propager dans toutes les familles, il est important de la prévenir par des mesures de police municipale sévères et répressives, qu'il est inutile de retracer ici.

225. La petite vérole étant la maladie la plus

contagieuse et la plus meurtrière, et l'ignorance et l'opiniâtreté repoussant le seul préservatif, il doit être expressément défendu à tous voisins et habitans d'un rayon circonvoisin, de se mettre en communication avec les personnes de la maison et la chambre du malade où cette affection sera reconnue.

226. Après la mort ou la guérison, on fera fumiger, à plusieurs reprises, les vêtemens et tous les objets ayant servi au malade.

TABLEAU INDICATIF

Des maladies et objets du ressort de la police médicale et sanitaire.

MALADIES.	OBJETS.
Angine (inflammatoire gangreneuse),	Animaux domestiques (leurs maladies),
Anthrax contagieux,	Amphithéâtres (anatomie humaine et vétérinaire),
Apostèmes,	Abus de l'ivrognerie,
Catarrhe pulmonaire, suffocant, grippe,	Alcools (leurs dangers),
Cholera-morbus,	Aqueducs,
Coqueluche,	Bagnes,
Contagions (toutes),	Bergeries,
Croup,	Boucheries, tanneries et autres analogues,
Dartres,	Cabarets,
Dysenterie,	Canaux,
Efflorescences,	Citernes,
Empoisonnemens par l'air,	Casernes,
— par le contact immédiat,	

MALADIES.	OBJETS.
Empoisonnemens par les acides minéraux et par les substances corrosives,	Conduits d'irrigation,
— par les champignons,	Construction des maisons,
— par les substances narcotiques, etc.,	Culture des terres,
Endémies,	Cimetières,
Epidémies,	Dépouilles d'animaux, peaux, cuirs, laine,
Eruptions,	Dépôts de fumier et de subst. vég. et anim. en putréfaction,
Exanthèmes,	Dépôts de mendicité,
Fièvres angioténiques,	Eaux minérales,
— gastriques,	*id.* factices,
— pernicieuses,	*id.* corrompues ou détournées,
Farcin (médecine vétérinaire),	Fabriques, usines, etc.,
Fièvre putride-contagieuse ictérique (méd. vétér.),	Farines,
Gale,	Fleuves,
Gangrène,	Fontaines (cours des),
Hydrophobie,	Fosses publiques et d'aisances,
Inflammation maligne ou pustule maligne,	Fourrage (sa qualité),
Lèpre,	Foires et marchés (sous le rapport de la salubrité),
Ophthalmie épidémique (cocote),	Fumigations,
Oreillons, *id.*,	Grains et denrées de toute espèce,
Mitte,	Graisse ou suif,
Phlegmasies,	Hôpitaux civils,
Pleurésies et péripneumonies (épidémiques),	— militaires,
Putridité, pourriture d'hôpital,	— de la marine,
Rougeole,	Iles et colonies françaises,
Scrophules,	Impressions du climat et de l'air ambiant,
Scorbut,	Lazarets,
Syphilis,	Mesures coercitives,
Scarlatine,	Manutention du pain,
	Pâturage,

MALADIES.	OBJETS.
Suette, Typhus, Vésanies, Ulcères et cancers (de nature gangreneuse), Variole, Yaws ou pian.	Parcours, Police médicale des camps, — du parc d'armée, — des régimens de cavalerie, — des puits et sources d'eau, Prisons de police correctionnelle, — municipale, — judiciaire, — d'état, Quartiers des troupes, Surveillance d'alimens suspects et de fraude, — du traitement préservatif et curatif, — de l'occision et des fosses d'animaux suspects, Routes, rivières, ruisseaux, Transports ou passages de bestiaux, Vins et boissons frelatés, Viandes fraîches ou salées, Vaisseaux de la marine (royale et marchande), Visite des filles prostituées.

Note du rédacteur. En publiant ici le travail auquel s'est livré M. Bidault, nous n'avons point prétendu adopter toutes ses opinions. Notre objet a été de mettre sous les yeux des lecteurs le plus grand nombre des préceptes de police médicale-sanitaire répandus çà et là dans d'anciennes ordonnances, ainsi que dans les ouvrages de médecine, et que l'auteur a recueillis, et qu'il a fondus avec ses idées particulières. Nos confrères apprécieront l'utilité de ce travail, dont ils sauront gré à M. Bidault, bien que plusieurs d'entre eux différeront de sentiment, avec lui, sur quelques-unes de ses doctrines.

APERÇU

SUR

LA TOPOGRAPHIE DES ASTURIES,

ET OBSERVATIONS SUR LA GALE QUI AFFECTE LES HABITANS DE CETTE PROVINCE,

PAR M. BOBILLIER, Docteur en Médecine,

Chirurgien aide-major à l'hôpital militaire de Toulon.

PENDANT plusieurs années j'ai habité les Asturies à la suite du 119e. régiment auquel j'étais attaché en qualité de chirurgien aide-major; j'ai été à même de faire quelques remarques sur le climat de cette province et sur les maladies de ses habitans.

Si je n'avais cru voir dans ce faible essai quelques circonstances propres à confirmer une vérité pathologique importante, l'existence du sarcopte dans la gale, et propres aussi à détruire les objections qui s'élèvent contre cette nouvelle théorie, j'aurais laissé dans l'obscurité qui leur convient, des matériaux et des souvenirs

d'ailleurs stériles pour les progrès de la science; mais témoin de faits qui m'ont convaincu, j'aurai du moins pour excuse, en les publiant, le désir et l'espoir d'être utile.

Le climat des Asturies concourant, avec plusieurs autres causes, au développement de la gale, j'ai cru devoir en placer la description avant celle de cette maladie.

Les Asturies sont formées par de hautes montagnes qui occupent un espace de trente lieues le long de l'Océan, entre la Galice et la province de Santander; et de dix lieues de large depuis la mer jusqu'aux limites du royaume de Léon, où se trouvent les plus élevées. Du sommet de celles-ci on voit toutes les autres se développer comme les vagues de la mer; d'abord très-hautes et séparées par de profondes vallées, elles diminuent insensiblement, et finissent, en quelque sorte, par se plonger et se perdre dans les eaux de l'Océan.

Du côté où les Asturies confinent au royaume de Léon, on n'aperçoit d'abord que quelques bruyères, quelques chênes nains, des rochers escarpés suspendus sur des abîmes, d'énormes crevasses, et des gouffres si profonds qu'on n'entend pas le bruit des eaux qui s'y précipitent; mais à mesure qu'on descend dans le pays, on suit les progrès d'une végétation tou-

jours plus féconde. Ce ne sont bientôt plus que des forêts de châtaigniers, de riches prairies, des champs de maïs et de froment. Si l'œil découvre encore quelques montagnes, la plupart s'élèvent en mamelons tout couverts d'arbres utiles ou de plantes d'un aspect agréable.

En s'éloignant de ces hautes montagnes asturiennes, dont le granite, le quarz et le jaspe forment la base, et d'où l'industrie pourrait même extraire des métaux, on trouve une végétation singulièrement active et abondante; les torrens rapides, changés en ruisseaux paisibles, présentent sur leurs bords une étonnante variété de plantes remarquables par leur vigueur et leur éclat.

Le littoral de l'Océan jusqu'à la hauteur d'Oviédo, présente sur-tout un paysage enchanteur; mais le luxe de la végétation qu'on y remarque n'est dû qu'à l'extrême humidité du terrain : aussi ne trouve-t-on dans cette partie de la province aucune plante aromatique.

Les forêts des Asturies sont les plus belles de toute l'Espagne. Elles sont peuplées d'ours, de loups, de renards, et de chevaux dans l'état sauvage : la province nourrit également toutes les espèces d'animaux domestiques : le gibier abonde, sur-tout le long de la mer. Les rivières sont poissonneuses. Elles donnent particulièrement la

truite et le saumon. Il est quelquefois arrivé que de violentes tempêtes, s'élevant sur l'Océan, ont agité les rivières des Asturies au point qu'une quantité prodigieuse de poissons rejetés sur leurs bords ont occasionné, en se putréfiant, des épidémies dans les alentours.

Le climat des Asturies est doux et humide : l'atmosphère est presque toujours nébuleuse et obscurcie par d'épais brouillards, sur-tout dans les vallées où les rayons du soleil ont de la peine à pénétrer. Les peuples de ces contrées se trouvent ainsi continuellement plongés au milieu de vapeurs aqueuses ; mais vers les bords de la mer, où l'horizon s'étend davantage, les brouillards sont moins denses, et le soleil les dissipe aisément. Souvent attirés sur le sommet des montagnes, ils se ramassent en nuage, et une pluie soudaine vient, en un instant, grossir les torrens et inonder le pays.

La température est tellement variable, qu'elle change plusieurs fois dans la journée : aussi les habitans portent-ils les mêmes vêtemens dans toutes les saisons. Les nuits sont constamment humides ; aussitôt après le coucher du soleil, on voit descendre des brouillards qui, le matin, s'étaient retirés vers les montagnes ; tandis que d'autres s'élèvent de la mer et viennent couvrir le pays. Les fruits se pourrissent avant la ma-

turité, le fer se rouille, et la farine se gâte très-promptement.

L'hiver n'est point froid, il n'est que pluvieux: en été, les chaleurs sont étouffantes, parce que l'atmosphère n'est rafraîchie par aucune brise. L'esprit et le corps languissent dans un extrême abattement.

Lorsque le tonnerre se fait entendre, ce qui arrive rarement, il gronde presque toujours dans le lointain. Je me suis souvent demandé si les pointes de tant de rochers escarpés et couverts de bois, en soutirant le fluide électrique et en le dispersant ensuite, ne prévenaient point les détonations.

Les Asturiens sont d'une taille médiocre, et assez bien faits; les femmes sont remarquables par une blancheur éclatante, par la fraîcheur et le vif incarnat de leur teint. Elles ont le sein très-développé, et le contraste est frappant, à cet égard, entre elles et les Castillanes, dont les yeux et les cheveux noirs, la peau brune et sèche, et le peu de gorge, décèlent l'influence d'un autre climat. Une différence non moins grande existe entre les hommes dans les deux provinces. La mollesse et l'indolence sont unies à plus d'aménité et de douceur chez l'Asturien que chez le Castillan, à-la-fois paresseux et intraitable.

Les femmes y sont très-fécondes ; aussi ce pays est-il un des plus peuplés de l'Espagne. Ne pourrait-on pas expliquer ce surcroît de population en considérant qu'un pays montagneux et très-inégal est réellement plus étendu qu'il ne paraît l'être?

Si l'on compare la fierté des Asturiens à la prétendue supériorité qui la leur inspire, on n'y verra qu'une vanité puérile. Ils se regardent comme le peuple dont le sang s'est conservé le plus pur depuis Tubal, qu'ils pensent avoir été leur fondateur, et ils se persuadent que le beau et le bon dans tous les genres ne sauraient se rencontrer ailleurs que chez eux. Leur goût pour les romans et pour la magie prend sa source dans l'oisiveté de leur esprit. On les caractérise dans les autres provinces par ce proverbe : Asturien, gueux, vain et fou.

Ce peuple n'a été subjugué ni par les Romains, ni par les Maures; mais, avec moins d'orgueil, il n'attribuerait point à sa seule valeur un avantage qu'il doit à des circonstances qui en sont indépendantes.

Les femmes, dont l'éducation est très-négligée, ont cependant beaucoup de vivacité dans l'esprit et d'agrément dans la conversation.

Les villes, plus nombreuses en Asturie qu'en Castille, sont la plupart sur les bords de la mer;

Oviédo, la principale, qui en est éloignée de quatre lieues, occupe une belle vallée; elle est bien bâtie et d'un séjour fort agréable. Parmi les autres villes, les plus remarquables sont: *Guignon*, *Riba-de-Sella*, *Avilef* et *Uanef*. Chacune d'elles est un petit port où la plus grande partie des habitans sont pêcheurs; le reste se compose presque entièrement de familles nobles, qui font remonter leurs titres jusqu'à la guerre des Maures. Il n'est même pas rare de voir des hommes de la dernière classe graver des armoiries sur leurs portes.

Les maisons, sur-tout dans la campagne, sont très-basses, humides, remplies de vermine et d'immondices. On voit souvent pêle-mêle, dans le même réduit, les hommes et les animaux domestiques. Toute la famille se couche autour du feu sur de simples nattes; les Asturiens se fabriquent eux-mêmes des vêtemens avec la laine de leurs moutons.

Les végétaux aqueux et insipides dont ils font usage n'offrent point une nourriture substantielle. Le pain lui-même, fait de farine de maïs et cuit sous la cendre, est toujours détrempé, aigre et visqueux. Leur mets le plus ordinaire est un mélange de chair de porc et de choux bouillis, qu'on assaisonne de beaucoup de piment; l'usage du laitage est commun. Le

cidre est la boisson habituelle; on est très-avide de liqueurs fortes, même les femmes, qui hument, ainsi que les hommes, les vapeurs du tabac.

Les maladies les plus familières aux Asturiens sont la gale, les dartres, quelquefois la lèpre. Les variations fréquentes de l'atmosphère multiplient les affections catarrhales. Ces maladies y suivent une marche lente et chronique. Elles attaquent le plus souvent les poumons, la conjonctive et les parties génitales. La phthisie est néanmoins peu fréquente, et c'est même dans les Asturies que les phthisiques des autres provinces viennent chercher du soulagement. Les phlegmasies de la conjonctive sont dues, en grande partie, à la répercussion de la gale, ou dépendent des scrophules; plusieurs finissent par occasionner l'obstruction du canal lacrymal, et par produire des fistules.

Parmi le grand nombre de femmes atteintes de leucorrhée, la plupart doivent cette maladie aux dérangemens de la menstruation, les jeunes filles à la difficulté que cette évacuation trouve à s'établir : chez plusieurs, la leucorrhée devient constitutionnelle.

Les scrophules attaquent plus particulièrement les femmes, sur-tout dans le bas âge. Un grand nombre de jeunes femmes et de petites

filles achètent leur fraîcheur par quelque écoulement vers la région cervicale ; si la puberté ne guérit point cette affection, elle ne fait que s'exaspérer en vieillissant.

On rencontre fréquemment des enfans atteints du carreau, et qui meurent la plupart avant dix ans.

Il y a beaucoup de cancers en Asturie : dans quelques cas qui se sont présentés à moi, j'ai pu juger de l'effet de la poudre arsenicale imprudemment appliquée. Cette médication irritante n'avait fait que précipiter la marche de la maladie. Chez un soldat asturien qui avait une parotide engorgée et ulcérée, l'application de cette poudre fut suivie d'un tel accroissement de la tumeur, qu'en moins d'un an elle égalait le volume de la tête.

J'ai vu une femme portant un cancer qui avait détruit la moitié droite de la face, l'œil, la paroi inférieure de l'orbite, les os maxillaire et malaire, le voile du palais avec la paroi correspondante des fosses nasales, une partie de la mâchoire inférieure et la langue jusqu'à sa base. Le ravage paraissait être borné par la paroi postérieure du pharynx sur laquelle on portait les alimens.

Les dartres sont difficiles à guérir : l'air humide, le défaut d'exhalation cutanée, des gales

dégénérées paraissent en être les causes : on y donne peu d'attention, et on les garde toute la vie.

Il existe encore en Asturie des maisons destinées autrefois à recevoir les lépreux, et qu'on n'emploie plus aujourd'hui au même usage, sans doute parce que le nombre de ces maladies a beaucoup diminué. Néanmoins les germes de la lèpre n'y sont point éteints, et j'ai observé, dans un cas, tous les traits caractéristiques de cette affection : c'était une maladie qui n'est sans doute qu'une variété de la lèpre, et qu'ils appellent *mal de la rose;* elle se manifeste par des tâches rouges-brunâtres sur diverses régions du corps, mais particulièrement aux mains; les parties qui en sont couvertes s'ulcèrent pendant l'automne et l'hiver, et ces ulcérations se dessèchent en été; quelquefois, au lieu d'ulcérations, il survient de simples gerçures : on a coutume d'apaiser la douleur qui les accompagne, par l'application d'un mélange de lait et de farine.

Si le nombre des scorbutiques est si grand dans les Asturies, il en faut accuser l'habitation de cases humides et malsaines, l'usage du porc frais ou fumé, et la grande quantité d'eau qui noie l'aliment végétal.

Entre autres maladies nerveuses, j'ai observé,

chez une femme, un hoquet de trente ans de date, et sans cause connue; la digestion ne se faisait pas moins bien, et rien n'annonçait une affection organique, si ce n'était la maigreur et l'état de souffrance habituelle.

Parmi les cas de démence que j'ai rencontrés, plusieurs avaient pour cause la dernière guerre: un officier espagnol, devenu fou après une bataille, se croyait un second Pélage, chargé de délivrer sa nation du joug des étrangers.

Il me reste à parler de la gale, maladie la plus généralement répandue dans les Asturies. Cette affection s'y manifeste par de petites vésicules cristallines, plus ou moins grosses, qui contiennent une sérosité limpide. Ces vésicules se voient d'abord autour des poignets, entre les doigts, en dedans des cuisses. Plus ou moins rapprochées, elles semblent, par leur volume et leur forme, placer la gale asturienne à côté de l'espèce connue sous le nom de *gale pustuleuse, humide, grosse gale* : dès qu'elles viennent à se rompre, elles se dessèchent et forment des croûtes qui se réunissent et donnent à la partie qui en est le siége, un aspect hideux. Ces croûtes tombent et sont bientôt remplacées par une nouvelle éruption de vésicules.

En examinant ces vésicules avec attention, on y trouve le sarcopte avec d'autant plus de

facilité, qu'il est plus gros dans cette espèce de gale que dans celles où il a été découvert en France. On l'aperçoit sans le secours d'aucun instrument d'optique ; les femmes du pays sont habituées à le retirer, avec la pointe d'une épingle, de l'humeur des pustules où il est plongé : lorsqu'elles l'écrasent sur leur ongle, il se fait un petit bruit bien distinct. C'est dans les pustules où le prurit se fait le plus vivement sentir, qu'elles le trouvent le plus ordinairement ; elles font cette opération au soleil, auquel elles exposent leurs enfans tout nus.

Si le sarcopte est plus gros dans cette espèce de gale, il y est aussi plus rare ; car les pustules qu'il produit sont bien moins nombreuses que dans la gale de nos pays ; et c'est peut-être pour cette raison que cette gale se transmet moins facilement, même par le contact immédiat, comme nous avons pu l'observer parmi nos soldats, qui fréquentaient impunément beaucoup de femmes qui en étaient infectées.

Il est si vrai que c'est le sarcopte qui produit la pustule galeuse, qu'on le voit souvent en quitter une pour cheminer sous l'épiderme jusqu'à une plus ou moins grande distance, et donner lieu à la formation d'une autre à l'endroit où il s'arrête : la trace qu'il laisse de son

passage est sensible et représente un long sillon qu'on distingue par la nuance plus ou moins foncée de la peau. Aussi les habitans appellent-ils les sarcoptes, laboureurs.

Ainsi, j'ose affirmer que cet insecte fait naître des pustules sur les galeux asturiens, et, par conséquent, qu'il est chez eux la cause de la gale. Maintenant, on peut se demander s'il existe entre cette gale et celle des autres pays d'autres différences que celle de la grosseur du sarcopte. Mais les symptômes sont du moins les mêmes, et le même traitement s'applique avec un égal succès à l'une et à l'autre.

La gale des Asturiens n'épargne aucune classe de la population; le riche en est atteint comme le pauvre; elle est moins commune parmi les hommes que parmi les femmes; celles-ci la transmettent à leurs enfans bientôt après leur naissance, et avec d'autant plus de facilité que leur peau est plus délicate, et qu'on prend moins de précautions pour les en garantir.

Les Asturiens regardent la gale comme une maladie dépuratoire. Ils négligent toute espèce de traitement, dans la crainte, disent-ils, de faire rentrer une humeur qui cherchait à s'échapper. Il semble que ce soit un héritage qu'ils ont reçu de leurs pères, et qu'ils doivent transmettre à

leurs enfans; et puisque nos pères, ajoutent-ils, ont vécu avec la gale, nous ne mourrons pas de la maladie qui les a laissé vivre.

La malpropreté, le défaut d'exhalation cutanée dans une atmosphère déjà trop chargée d'humidité pour en absorber encore, la nature des alimens, sont autant de causes qui concourent, avec l'insouciance, à entretenir et à propager l'infection psorique. Il ne faut rien moins que l'incommodité d'un prurit excessif, et le sentiment toujours tardif du dégoût qu'ils inspirent, pour décider les Asturiens à employer quelques remèdes, presque toujours insuffisans.

Les médecins du pays sont dans l'habitude de saigner et de purger leurs malades; ensuite ils leur prescrivent des frictions avec un onguent composé de carbonate de plomb, de sous-hydro-chlorate de mercure et d'axonge. Ce traitement ne fait que pallier la maladie, qui, le plus souvent, revient bientôt avec plus d'intensité, et produit des croûtes sur tout le corps. C'est dans cet état d'inflammation chronique de la peau que la répercussion de cette maladie peut devenir très-dangereuse.

J'ai donné mes soins à plusieurs galeux asturiens, et jugeant d'avance, chaque fois que j'entreprenais un traitement, de la difficulté que j'éprouverais à combattre une maladie entre-

tenue par tant de causes, j'avais recours aux moyens les plus énergiques. C'est ainsi que j'ai employé avec avantage les bains sulfureux secondés par l'usage des sudorifiques. Dans quelques cas, j'ai fait usage d'une pommade composée avec le sublimé corrosif (*perchlorure de mercure*), le sous-hydro-chlorate de mercure, le nitrate de potasse et le soufre sublimé. Le malade s'en frottait une ou deux fois par jour, et prenait, en même temps, des bains de mer.

J'ai eu la satisfaction d'en guérir beaucoup; mais quelques-uns ont bientôt vu revenir leur gale, soit que le traitement eût été infructueux, soit qu'ils eussent contracté de nouveau cette maladie par le contact d'une personne infectée; ou bien enfin, pour avoir gardé les vêtemens qu'ils portaient étant malades.

On se souvient, dans le pays, qu'on n'est autrefois parvenu à détruire la lèpre, qu'en établissant des hospices publics où les lépreux étaient séquestrés : c'est à un moyen semblable qu'il faudrait peut-être avoir recours pour détruire la gale. Ce n'est qu'en traitant les malades en grand et tous à-la-fois, et en empêchant qu'ils communiquent avec les personnes saines ou guéries, qu'on peut espérer un tel résultat.

HISTOIRE

D'UNE OPÉRATION D'ANÉVRISME POPLITÉ, PRATIQUÉE SELON LA MÉTHODE DE SCARPA (1);

PAR M. WILLAUME,

Chirurgien en chef, premier professeur à l'hôpital militaire de Metz.

LES premiers essais sur l'aplatissement des gros troncs artériels, entrepris, il y a déjà plusieurs années, par des expérimentateurs célèbres, avaient semblé promettre les plus heureux résultats; cependant ce mode de ligature, loin de prendre faveur, semblait tomber, sinon dans l'oubli, du moins dans un tel discrédit, qu'il était entièrement rejeté par les chirurgiens anglais, qui lui préféraient la compression circulaire, et qu'à Paris même, où il avait pris nais-

(1) Je dis *méthode*, parce que, indépendamment de ses procédés, le lieu où il veut qu'on opère diffère assez essentiellement de celui qu'a indiqué Hunter, pour donner à sa manière de faire le caractère d'une méthode.

sance, ce procédé était rarement mis en usage, même dans les cas où il semblait qu'on dût en retirer le plus d'avantages; tel est celui où, dans l'opération de l'anévrisme, on se propose de n'intercepter le cours du sang que peu à peu.

Les choses étaient dans cet état quand, il y a deux ans, un illustre praticien étranger, M. Scarpa, ayant répété, sur plusieurs espèces de grands quadrupèdes, les expériences faites déjà en 1780 (1) sur des chevaux, par M. Percy, et ayant trouvé, comme l'avait alors annoncé ce savant professeur, et comme l'avait peut-être entrevu Pouteau à travers ses préventions, ce résultat si avantageux, et pourtant si stérile jusqu'alors, qu'a près quatre ou cinq jours, quel qu'ait été le mode de ligature, le tube artériel était déjà si solidement oblitéré que le sang ne pouvait plus y pénétrer, en tira cette conséquence pratique, qu'on pourrait, dans l'opération de l'anévrisme, enlever la ligature et tout moyen compressif au bout de quatre jours; simplifier ainsi l'opération, et sur-tout prévenir ces hémorragies désespérantes résultant de la section du vaisseau dont on conserverait ainsi l'intégrité, danger que tous les efforts des pra-

---

(1) *Dictionnaire des Sciences médicales,* art. LIGATURE, page 190.

ticiens de nos jours ont pour but d'éviter.

Deux opérations d'anévrisme, l'une de l'artère poplitée, l'autre de la brachiale, pratiquées peu de temps après par Palletta, d'après les vues de son célèbre compatriote, venaient d'en confirmer la justesse, et la publication de ces deux beaux faits avait tout récemment donné lieu, entre les chirurgiens les plus célèbres de Paris, et au sein même de la Faculté de Médecine, à des discussions du plus haut intérêt, entre autres à la question de savoir s'il ne suffirait pas d'un temps encore moins long, de vingt-quatre heures, de douze, et même moins encore, pour déterminer l'adhésion des parois artérielles rapprochées, et pour guérir ainsi, en quelques heures, une maladie des plus graves, lorsque le sujet de l'observation suivante se présenta à moi.

Le sieur Bourgeois, habitant de cette ville (Metz), chapelier de profession, âgé de trente-sept ans, d'une constitution lymphatique détériorée par plusieurs années de misère et de privations de toute espèce éprouvées dans les prisons d'Angleterre, altérée, en outre, par des affections psoriques et syphilitiques antécédentes, assez légèrement traitées, réclama, dans les premiers jours de janvier de cette année (1818), les soins d'un jeune docteur, pour

une tumeur volumineuse qu'il portait au jarret de la jambe gauche.

Incertain sur la nature de cette maladie, le jeune praticien, trop instruit pour méconnaître le danger d'une méprise en pareil cas, me fit voir celui-ci peu de jours après.

Nous trouvâmes le malade au lit, qu'il ne quittait plus guère, sa tumeur étant trop pesante et trop douloureuse dans toute autre position. Voici, d'ailleurs, quel était l'état du membre affecté : la cuisse et la jambe à demi-fléchies; cette dernière fort tuméfiée à sa partie supérieure, mesurée à sa plus grande circonférence, au moyen d'un fil, donne 17 pouces 2 lignes (464 millimètres); la jambe saine, mesurée à la même hauteur, n'a que 9 pouces 10 lignes (266 millimètres). Au jarret, dont la fosse a disparu, une tumeur arrondie, circonscrite, assez molle, rénitente, indolente, avec coloration en brun de la peau ; un sentiment obscur de fluctuation à cette tumeur, ainsi qu'à celle de la jambe, beaucoup plus considérable, plus diffuse, et qui paraît produite par un fluide amassé au-dessous des muscles du mollet. D'ailleurs, ni pulsations, ni bruissement nulle part; la saillie du tendon extenseur de la jambe effacée par une infiltration du tissu cellulaire; les mouvemens de l'articulation fémoro-tibiale encore

libres, quoique bornés; les glandes inguinales engorgées et dures; cette région largement sillonnée par la cicatrice d'un bubon; peu d'œdème au reste du membre qui conserve sa chaleur et sa couleur naturelles, et dont les tégumens sont parsemés de veines dilatées. Le malade n'y ressent que par intervalles, quelquefois assez longs, des douleurs violentes, des crampes qu'il appelle ses crises; il conserve, d'ailleurs, de l'appétit, un peu de sommeil, et ne se doute pas de la gravité de son mal.

Dans une narration longue et fort entortillée, il nous apprend qu'il est tombé sur l'escalier de sa cave, six mois auparavant, sans que cette chute ait eu aucune suite apparente, autre que quelques douleurs au dos; qu'il y a trois mois environ, qu'il s'est aperçu de la tumeur du jarret, petite d'abord, sans douleur, dure et résistante; qu'elle a grossi peu à peu; enfin, que depuis six semaines seulement, la jambe a commencé à se tuméfier; que cette tuméfaction a acquis en huit ou dix jours, et pendant l'usage des bains, cataplasmes et fomentations qu'on lui a conseillés, l'étendue que nous lui voyons; que jamais il ne s'est aperçu de battemens dans la tumeur.

Nous étions trois à cette première explora-

tion. Le récit du malade porta l'un de nous, le premier appelé, à penser qu'il s'agissait d'un dépôt froid. J'eus une autre idée; et j'annonçai que je croyais que nous avions sous les yeux un anévrisme spontané et diffus de l'artère poplitée. M. le docteur Becœur, l'un des chirurgiens aides-majors de l'hôpital d'instruction, aussi présent, remarqua avec raison que ce pourrait être une de ces tumeurs sanguines indiquées par Pott, et qui, selon cet auteur, sont le résultat d'une lésion organique des parois artérielles, consistant en une multitude de petits pertuis par lesquels le sang s'échappe du vaisseau; effectivement, la tumeur a quelques-uns des caractères qu'assigne à ces anévrismes spongieux le praticien anglais, tels que la dureté dans le principe de la maladie, la douleur sourde, la situation sous les muscles du mollet. Je le répète, pas de pulsations, point de bruissement, nul changement dans la tumeur par la compression de l'artère fémorale dont les pulsations se perdent au-dessous de la partie moyenne de la cuisse; elles ne se font pas sentir dans les branches inférieures de ce tronc, telles que la tibiale antérieure et la pédieuse, sa continuation. Ces derniers caractères devaient dissiper mes doutes, car j'en conservais encore; mais la tu-

meur paraissait s'être amollie avec le temps, au lieu de se durcir; cette particularité, je l'avoue, faisait vaciller mon premier jugement.

Nous passâmes trois jours à examiner et étudier cette maladie; enfin, aucun nouvel indice ne venant nous donner plus de lumières, je proposai, comme moyen explorateur, une ponction de la tumeur de la jambe à sa partie interne près le bord interne du tibia; c'est là que les parois de la tumeur étaient le plus amincies, quoique fortifiées encore par l'aponévrose tibiale; c'est là qu'un trois-quarts à hydrocèle fut plongé dans la tumeur.

A l'instant, il sortit de la canule un sang épais, en apparence altéré et cependant sans odeur, coulant difficilement par saccades à peine sensibles, régulières et isochrones aux pulsations artérielles; nous en tirâmes environ une once. Dès-lors, plus de doutes; nous recouvrîmes la piqûre de plusieurs emplâtres agglutinatifs superposés, et d'une compresse soutenue par une bande médiocrement serrée, ce qui n'empêcha pas qu'il ne s'écoulât un peu de sang dans cet appareil jusqu'au lendemain.

Tout en convenant que l'amputation du membre paraissait, vu l'étendue et l'état avancé de la maladie, le moyen qui offrait au malade le plus de chances de salut, la difficulté de faire

adopter une proposition aussi extrême dans une circonstance qui, aux yeux du vulgaire, semble si peu la motiver; le peu de confiance que m'inspirait, d'ailleurs, ce que disent les praticiens les plus fameux, et sur-tout Scarpa, de cette opération pratiquée en pareil cas; ces motifs me décidèrent à tenter la ligature de l'artère fémorale, par la méthode de Hunter, modifiée par Scarpa.

Le 6 janvier, aidé de mes deux jeunes consultans, je découvris l'artère au bas de l'espace inguinal, un peu au-dessus du point où j'ai dit que les pulsations commençaient à s'affaiblir. Ce vaisseau, complétement isolé de la veine et de quelques racines du nerf saphène, dans une étendue de trois ou quatre lignes seulement (six ou neuf millimètres), fut soulevé avec l'aiguille à anévrisme qui servit à passer au-dessous de lui un cordonnet, ou plutôt un ruban de fil large de trois lignes (six millimètres) et ciré. Après m'être assuré que l'artère était bien comprise dans l'anse de ce lacet, un morceau de liége fin, taillé de manière à faire l'office de presse-artère, fut porté entre les deux chefs jusque sur le vaisseau, qui, au moyen d'une constriction modérée, se trouva aplati. Le malade ne perdit pas une demi-once de sang, et ne parut ressentir aucune douleur bien vive. La plaie fut remplie mollement de morceaux d'aga-

ric bien souple, placés de manière à soutenir la pièce de liége, et recouverte de charpie sèche que contint un bandage peu serré. Le membre reposant sur sa face externe fut laissé dans la demi-flexion. A l'instant même, le malade dit y ressentir des fourmillemens et de l'engourdissement; il fut entouré de sachets de sable fin médiocrement chaud, et recouvert d'une flanelle qu'on recommanda de réchauffer de temps en temps. Comme le malade est naturellement faible, que la vie paraît peu active chez lui, on prescrit une demi-tasse de bouillon avec un peu de vin, à prendre toutes les deux heures.

Le 7, sommeil durant la nuit, pas de douleurs; fourmillemens dans le membre, dont la chaleur et la sensibilité n'ont pas diminué notablement; pas de changement apparent dans la tumeur; deux déjections alvines; même prescription.

Le 8, état également satisfaisant; la tumeur du jarret et la tuméfaction de la jambe sont évidemment moindres. A raison de la fièvre vulnéraire qui existe, on diminue la quantité du vin dans le bouillon, et l'on prescrit une tisane avec le chiendent et la réglisse. Le soir, fièvre modérée.

Le 9, même état; la tumeur semble plus tendue. Fièvre moindre que la veille, et cependant

nuit moins bonne. Un peu de moiteur à la peau, pas de déjections. Même prescription. On renouvelle le léger appareil mis sur la piqûre du trois-quarts; rien de dérangé à celui de la cuisse.

Le 10, même état du membre; la tumeur, au lieu de se durcir, semble s'amollir; pas de fièvre, la suppuration s'établit dans la plaie. Nous délibérons si nous débarrasserons l'artère. Le peu d'énergie des fonctions vitales chez ce malade nous fait craindre que l'acte inflammatoire, plus lent à s'effectuer chez lui, ne puisse, en quatre jours, procurer une adhésion solide des parois artérielles. En conséquence, et par prudence, nous croyons devoir laisser le presse-artère un jour de plus. Même prescription que la veille.

Le 11, nuit bonne; plus de fièvre, tumeur dans le même état; le malade dit y ressentir de temps en temps des élancemens; nous en concevons de vives inquiétudes sur l'inflammation, l'ulcération, et par suite la rupture des tégumens. L'appareil est levé avec la plus grande facilité. Le presse-artère ôté laisse voir l'artère aplatie. Immédiatement au-dessus le doigt reconnaît encore des pulsations sourdes; étant laissée à découvert pendant cinq à six minutes, elle ne reprend ni sa forme cylindrique ni ses pulsations. On distingue sur le vaisseau aplati une petite veine qui, malgré la longue com-

pression qu'elle a éprouvée, reçoit encore du sang. Les chefs de la ligature laissés libres sont agités par le mouvement pulsatif communiqué à la portion d'artère aplatie; l'un d'eux est coupé avec facilité, à raison de la largeur du fond de la plaie, et l'autre est retiré. La pression fait sortir un peu de pus amassé dans le trajet de la ligature. On couvre le vaisseau d'une boulette molle de charpie fine, et la plaie de plumasseaux enduits de cérat. Le malade témoignant le désir de manger, on permet un potage au vermicelle, matin et soir.

Le 12, nuit assez bonne; cependant, sommeil interrompu par de fréquens soubresauts dans la jambe dont le volume ne diminue pas sensiblement; un peu d'élévation dans le pouls. Depuis deux jours il n'y a pas eu de déjections. Même prescription; quelques pruneaux dans la journée.

Le 13, nuit bonne; même état et mêmes mouvemens dans la tumeur de la jambe; une déjection facile. La plaie est en pleine suppuration. Pulsations moins sensibles au-dessus du point aplati dont elles semblent s'éloigner, nulles au-dessous. Ce point paraît légèrement ecchymosé; cela donne des inquiétudes et détourne de rapprocher les lèvres de la plaie; de plus, pour se prémunir contre une hémorragie par l'ulcé-

ration de l'artère ou la rupture de ses tuniques, on place au-dessus de la plaie, à peu de distance du pli de l'aine, un tourniquet sans le serrer, et l'on instruit le malade à comprimer, en cas d'accident. On se propose de le surveiller de très-près plus tard, le danger n'étant pas encore imminent. Même prescription.

Le 14, même état. Ecchymose du point aplati encore plus marquée.

Le 15, état général très-satisfaisant. Un air de bien-être et de satisfaction a remplacé sur la physionomie l'expression de l'inquiétude et de la souffrance. Les tumeurs semblent ramollies. Plaie en bon état; le point ecchymosé toujours plus apparent, et nos inquiétudes augmentant avec ces apparences. Plus de pulsations au-dessus de ce point.

Le 16, même état. On reconnaît que la tache brune indiquée jusqu'à présent comme une ecchymose est une véritable escare ou exfoliation, consistante mais superficielle, et même déjà séparée, dans son pourtour, par un cercle en suppuration; elle a, à-peu-près, l'étendue de la moitié de l'ongle du petit doigt; elle est évidemment le résultat de la pression trop forte du presse-artère; ce qu'il y a de remarquable, c'est que rien ne l'annonçait, quand on a enlevé cet instrument. L'infiltration répandue sur la

partie interne et inférieure de la cuisse, ainsi qu'autour du tendon extenseur de la jambe, a beaucoup diminué.

Le 17, les soubresauts sont réduits à quelques élancemens faibles et rares dans la tumeur de la jambe. Celle-ci étant mesurée avec le fil qui a déjà servi à cet usage, on trouve qu'elle a diminué de 2 lignes (4 millimètres). Celle du jarret ne change point encore. L'exfoliation de l'artère continue; on remarque au-dessous, et autour de la lame mince qui en est le résultat, un tissu fibreux et blanc. Le malade manifeste un grand appétit; on accorde quelques alimens de plus.

Le 18, cette nuit, la jambe a beaucoup transpiré, a dit le malade. L'escare se soulève par ses bords.

Le 19, rien de nouveau.

Le 20, l'escare se détache en lambeaux blancs; la plaie tend à se réunir et repousse le bourdonnet que l'on a placé jusqu'alors dans son fond pour le tenir ouvert jusqu'à l'entière exfoliation. La surface exfoliée se couvre de bourgeons celluleux; on touche avec le nitrate d'argent fondu quelques chairs mollasses, et l'on ôte le tourniquet, toute crainte d'hémorragie ayant cessé.

Le 25, l'état de l'opéré est on ne plus satis-

faisant; le changement de lit qu'on a permis lui a fait le plus grand plaisir. On le maintient dans un état continuel de faim, dans l'espérance que la résorption du sang des tumeurs en sera plus active; en effet, celle de la jambe a diminué de 8 lignes (18 millimètres). La plaie se rétrécit et diminue à vue d'œil; les mouvemens des orteils qui, jusque-là, avaient été embarrassés, sont libres; la sensibilité et la chaleur n'ont jamais diminué notablement; il n'y a, sous ce rapport, aucune différence entre le membre malade et celui du côté sain. Le premier a transpiré considérablement pendant plusieurs jours. La résorption s'est ainsi faite peu-à-peu, d'abord dans la tumeur de la jambe, ensuite dans celle du jarret dont elle était évidemment la continuation; elle s'est faite assez lentement, assez imperceptiblement dans cette dernière, pour me faire craindre pendant quelque temps qu'elle ne reçût du sang par une branche collatérale; l'une de ces branches, l'articulaire supérieure et interne, a pris assez de développement pour que ses pulsations soient visibles à la partie interne du genou. Des exostoses sur les tibias et des douleurs nocturnes s'étant manifestées, cet homme a pris des frictions mercurielles qui ont dissipé les unes et les autres.

Le 30 mars, il nous parla, pour la première

fois, d'une escare superficielle, large et ronde comme un écu de 5 francs, qui s'était formée sous le talon; elle est tombée lentement, et a laissé une ulcération superficielle comme elle, et qui a été assez long-temps à se guérir.

Aujourd'hui, 15 décembre, il ne reste de cette grave maladie qu'un durillon sous le jarret dont la fosse a reparu, et qu'un peu d'induration et d'épaississement dans le tissu cellulaire sous-cutané de la jambe, dont les mouvemens sont libres. Le sujet a repris de la force, de l'embonpoint, et vaque à ses occupations accoutumées.

Détails explicatifs sur quelques circonstances de cette observation.

On a vu par l'exposition des causes morbifiques diverses auxquelles le sujet a été long-temps exposé, et par l'absence totale des signes caractéristiques de l'anévrisme, que le diagnostic de la tumeur était assez obscur; sa diffusion au loin, sous les muscles de la partie postérieure de la jambe, sa mollesse assez uniforme en toutes ses parties, ne contribuaient pas peu à cette obscurité. Elle était telle que, sans l'épreuve de la ponction, je me fusse difficilement décidé à intercepter le cours du sang dans le tronc arté-

riel. Je n'ai pas craint de montrer mes hésitations et mes incertitudes dans le diagnostic; ceux-là me les pardonneront, qui savent combien il est parfois difficile dans cette maladie : « *Nullus est ferè morbus in quo tam facilius, tam-* » *que turpius decipiamur*, » a dit d'elle un grand praticien.

En songeant à l'ablation du membre, peut-être encourons-nous le reproche d'avoir manqué de confiance dans les ressources infinies de la nature, et méconnu ce qu'elle préparait pour le salut du malade; elle nous en a punis en mère toujours bonne et généreuse; elle s'est prêtée à notre plan de traitement dont elle avait d'avance préparé le succès; peut-être même eût-elle accompli seule sa guérison. Effectivement, pour peu que les tégumens eussent encore résisté, selon toute apparence, cet anévrisme se serait guéri spontanément; l'artère était déjà en partie oblitérée, puisque ses pulsations ne se sentaient plus au-dessous de la partie moyenne de la cuisse, et l'oblitération étant devenue complète, la tumeur s'enflammant lentement, la maladie se serait peut-être terminée comme une sorte d'abcès sanguin.

J'ai choisi pour opérer le bas de l'espace inguinal, non-seulement parce qu'en cet endroit il est plus facile de découvrir le vaisseau, mais

encore parce que un peu au-dessous de ce point les pulsations ne se faisaient plus sentir distinctement, et qu'en opérant plus bas, j'aurais pu tomber sur une partie de l'artère frappée de l'altération morbifique qui occasionnait la maladie, par conséquent manquer mon but en n'obtenant point l'inflammation adhésive, ou le manquer encore en rendant plus facile la propagation de l'inflammation des tuniques artérielles à la tumeur qui y était déjà disposée. C'est ainsi qu'a manqué la première opération d'anévrisme poplité faite par Desault à la méthode d'Anel; et celle de Hunter, dans laquelle on s'éloigne davantage de la tumeur, n'a pas toujours mis à l'abri de cet inconvénient.

Le vaisseau n'a été séparé du tissu cellulaire serré qui l'unissait aux parties contiguës, que dans une étendue suffisante pour placer à l'aise le ruban de fil.

Au défaut d'un presse-artère, j'en ai fabriqué un de mon invention, dont les avantages, faciles à apercevoir, sont tels que je n'hésiterais pas à m'en servir dans d'autres circonstances, à l'exclusion de tous ceux qui ont été proposés : la facilité d'en trouver par-tout la matière et de le préparer; sa légèreté, sa souplesse, son volume, que je regarde comme avantageux dans ce cas, puisqu'après avoir été retiré, il laisse,

au fond de la plaie, un libre accès à l'œil et aux instrumens si leur emploi devenait nécessaire, et permet, après avoir délié le lien, au lieu de le couper, de retirer ce dernier sans imprimer la moindre secousse à l'artère; enfin, sa porosité qu'on peut faire tourner à l'avantage du procédé, mais à laquelle je n'ai pas fait assez attention, puisque le renflement, qui a été la suite de cette propriété, a donné, dans le cas dont il s'agit, un degré de constriction plus considérable qu'il ne fallait, et assez fort pour produire une escare superficielle; ces qualités, dis-je, convenablement appréciées, en font, à mon avis, un instrument plus commode que tous ceux qui ont été imaginés pour le même usage. A la plus grande simplicité, enfin, il réunit l'avantage de remplir les intentions du célèbre chirurgien de Pavie, qui désirait qu'on trouvât un moyen de ne pas imprimer de secousses à l'artère en retirant la ligature qui l'entoure, et de délier le nœud qui la fixe, au lieu de le couper.

Ce presse-artère extemporané n'est autre chose qu'un morceau d'une substance déjà employée au même usage par l'Anglais Cline et autres, mais sous la forme d'un cylindre, comme Lecomte, son tuyau de plume; Assalini, son baril de bois; Scarpa, son rouleau de sparadrap; qu'un mor-

ceau de liége fin, un bouchon taillé avec un instrument bien tranchant en pyramide tronquée, de 11 ou 12 lignes (25 ou 27 millimètres), ou plus, de hauteur, selon la profondeur qu'aura la plaie, et à quatre faces, ayant chacune 6 lig. (13 millimètres) au sommet, et 8 lignes (18 millimètres) à la base de la pyramide. Deux de ces faces opposées entre elles sont creusées, dans leur longueur, d'une entaille ou coulisse d'une demi-ligne de profondeur (1 millimètre), et d'une largeur proportionnée à celle du ruban que l'on veut employer pour ligature.

Le sommet de la pyramide qui, lorsqu'elle sera en place, en deviendra l'extrémité inférieure, celle par conséquent sur laquelle l'artère sera aplatie, est légèrement convexe dans le sens transversal par rapport au vaisseau, qui est aussi le sens des coulisses; ce sommet, dis-je, doit être taillé bien nettement, ne pas offrir la moindre inégalité, et représenter un segment de 6 à 7 lignes d'un cercle de 14 lignes de diamètre (de 13 à 15 millimètres d'un cercle de 31 millimètres de diamètre). L'extrémité opposée, ou la base qui doit dépasser le niveau des bords de la plaie, est taillée horizontalement, ou peut être aussi légèrement bombée dans le même sens que le sommet; c'est sur elle que

doit porter le nœud qui, par-là, se trouve à l'abri du sang, du pus, accessible à la vue, aux doigts, et peut ainsi être délié avec la plus grande facilité quand il en est temps.

J'ai dit que le renflement dont le liége est susceptible par l'effet de l'humidité pouvait, en certains cas, être considéré comme un avantage. En effet, il permet de ne donner d'abord à la ligature qu'un degré de constriction très-modéré, assez modéré peut-être pour que, dans un anévrisme récent, on pût, si on le voulait, se ménager, au moins pendant quelques heures, l'avantage qu'a cherché naguère M. le professeur Dubois, en n'oblitérant pas le vaisseau du premier coup. On conçoit que la pièce de liége, en s'imbibant peu-à-peu des humidités de la plaie, augmentera de même, par degrés insensibles, le rapprochement des parois artérielles, et finira par les mettre dans un contact suffisant pour y produire le phénomène que l'on désire.

Dans mon opération je n'ai pas calculé ce renflement; j'ai serré d'abord, autant que je l'ai cru nécessaire, pour intercepter le cours du sang; aussi ai-je eu pour résultat une constriction trop forte, et par elle une escare superficielle. Cet accident léger, mais qui pouvait être

grave, m'a empêché, il est vrai, de réunir la plaie le cinquième jour. Mais, d'abord, je fais peu de cas de cette réunion si prompte ; elle a toujours lieu assez tôt spontanément ; nous en avons la preuve dans l'observation ci-dessus. Malgré la nécessité dans laquelle je me suis trouvé de tenir les bords de la plaie écartés pendant quelques jours, il n'en a fallu que douze pour leur rapprochement et leur réunion.

J'avoue, d'ailleurs, que je n'eusse pas trop osé faire usage de cet avantage si recherché de quelques praticiens, et que j'eusse été bien aise de voir pendant quelque temps ce qui se passait au fond de la plaie; ce nouveau procédé n'étant pas encore devenu tellement familier, qu'on pût être sûr qu'il a produit son effet dans le temps donné, attendu que la vie n'est pas également active chez tous les individus, et que les expériences de Mislei, postérieures à celles de Scarpa, ne me rassuraient pas à cet égard. Il n'est pas certain non plus qu'après l'éloignement de la ligature, on ne doive plus avoir d'inquiétude au sujet du vaisseau qui a été soumis à son action.

Je ferai encore une remarque ; c'est que l'escare produite dans ce cas peut être considérée

comme une preuve plus certaine de la bonté et de la sûreté du nouveau mode d'aplatissement que celle que, dans une de ses observations, Pallesta a tirée de la difficulté avec laquelle les rameaux collatéraux se sont prêtés à la dérivation du sang, puisque l'affaiblissement de la paroi artérielle, qui a dû nécessairement résulter de la formation de l'escare, n'a point empêché cette paroi de résister à l'effort que, dans les premiers jours, le sang a dû exercer dans le voisinage du point affaibli.

Du reste, si l'on voulait savoir de combien une masse de liége, ayant les dimensions indiquées ci-dessus, peut augmenter par l'humidité dont elle serait saturée, cela se réduit à une demi-ligne (1 millimètre) sur la hauteur, et un tiers de ligne environ (0,752 millimètre) sur la largeur.

Je répondrai au reproche que l'on peut me faire de m'appesantir sur un sujet si léger, et de donner trop d'importance à de petites choses, que quand, dans une matière de cette importance, il existe encore parmi les maîtres de l'art une dissidence si marquée sur les points principaux, on ne saurait raconter avec trop de détails les faits qui peuvent donner quelque lu-

mière et être ajoutés au procès, ni donner des renseignemens trop circonstanciés sur les procédés que l'on a mis en usage.

J'ai pensé que les cas dans lesquels le mode de ligature dont il s'agit a été employé ne sont pas encore assez communs, surtout chez nous, pour qu'il soit superflu de faire connaître celui-ci, et qu'il pouvait fournir une assez belle observation.

OBSERVATION

Sur une plaie pénétrante de la poitrine, suivie de l'expulsion de plusieurs portions de la membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur de la trachée-artère.

PAR M. HIRN, Docteur en Médecine,

Chirurgien aide-major à l'hôpital militaire de La Rochelle.

LE 9 juin 1819, le nommé Coquelin, artilleur, âgé de 41 ans, d'un tempérament bilieux, fut apporté à l'hôpital, pour un coup de pointe de sabre qu'il venait de recevoir à la poitrine.

Le blessé, à son arrivée à l'hôpital, était dans un état d'ivresse complet, et sans connaissance. Respiration à peine sensible, comme dans la syncope; sueurs, extrémités froides, émission involontaire de l'urine. Le malade déshabillé et mis au lit, M. Godélier, chirurgien en chef, procéda à l'examen d'une plaie oblique, d'environ un pouce d'étendue, située à la partie antérieure supérieure gauche de la poitrine, entre la deuxième et la troisième des vraies côtes, près de leur articulation sternale. Les vê-

temens du blessé annonçaient qu'il avait perdu beaucoup de sang. L'hémorragie n'avait plus lieu, et il ne se présentait d'autre indication à remplir que la réunion de la plaie par première intention, ce qui fut exécuté au moyen d'emplâtres agglutinatifs, aidés d'un bandage de corps. Limonade pour boisson.

Vers les dix heures, Coquelin, ayant recouvré sa connaissance, fut pris d'un accès de toux, et fit des efforts pour vomir; le sang sortit alors par la plaie en si grande quantité que l'appareil en fut imbibé, ainsi que les draps et le matelas. La respiration, très-laborieuse, menaçait le malade de suffocation. Pouls petit, presque insensible; extrémités froides, soif ardente : on fit boire de la limonade. Peu après, le malade se trouvant plus calme, je me contentai, d'après l'avis de M. Godélier, de donner une libre issue au sang qui pouvait être épanché dans la poitrine. Trouvant les lèvres de la plaie légèrement écartées, je laissai la bandelette, et je la couvris d'une compresse fenêtrée, d'un peu de charpie et d'un bandage de corps. Le sang continua à suinter, mais en petite quantité. J'engageai le blessé à se coucher sur le côté affecté; il ne lui fut pas possible de garder cette position, il ne pouvait rester que sur le dos, la tête et la poitrine for-

tement élevées, légèrement inclinées à droite.

Le 7 au matin, le malade était fortement oppressé, la nuit avait été orageuse; pouls petit et fréquent, grande soif; le blessé désespérait de son salut. Diète, limonade. A dix heures et demie l'oppression augmenta, menace de suffocation; pouls élevé, fréquent et irrégulier. Une sueur chaude et abondante couvrit tout le corps. Respiration bruyante, accompagnée de râle. M. Godélier ordonna une saignée du bras, elle produisit peu d'effet. Je découvris la plaie entièrement, j'en écartai les lèvres, pour faciliter la sortie du liquide qui pouvait se trouver épanché; mais il n'en sortit qu'une très-petite quantité de sérosité. Ce fut alors que je reconnus, à quelques bulles d'air qui se présentèrent à son entrée, qu'elle était pénétrante; ce qui détermina M. Godélier à y introduire une sonde de poitrine, dans l'intention de faciliter l'issue du liquide qu'on présumait être épanché dans cette cavité. La sonde y pénétra obliquement de bas en haut, et de dehors en dedans; ce qui démontra que la plaie des tégumens n'était point en rapport avec celle de la plèvre. Dès qu'elle y fut entrée, l'air s'en échappa avec impétuosité et sifflement, puis il y entra et en sortit alternativement. Alors M. Godélier recommanda au malade de faire une forte inspi-

ration, afin de chasser l'air qui pouvait encore se trouver dans la poitrine. La sonde fut retirée le plus vite possible, et on réunit les lèvres de la plaie. Coquelin se trouva tellement soulagé par cette évacuation d'air, qu'il conçut les plus heureuses espérances. Ce mieux ne fut que de peu de durée. A une heure, le même appareil de symptômes se renouvela, à l'exception du pouls, qui fut petit et irrégulier. Le blessé s'étant bien trouvé de l'introduction de la sonde dans la poitrine, M. Godélier réitéra l'opération. Mais cette fois il n'en résulta pas le même soulagement. Le malade toussa beaucoup sans pouvoir expectorer; il finit cependant par rendre un crachat opaque, qui parut être puriforme; de fortes palpitations furent remarquées dans la région épigastrique; en appliquant la main sur le côté sain du thorax, on sentit une espèce de vibration du poumon à ce côté. Pendant toute l'après-midi, le blessé resta dans cet état. La suffocation fut extrême par momens, pouls presque insensible, face pâle, les traits affaissés, les extrémités supérieures froides. Rêvasserie vers le soir, délire, assoupissement. A huit heures, la poitrine parut être fort remplie; râle continuel. A neuf heures, une petite selle, après laquelle le blessé se trouva un peu soulagé.

Il manifesta le désir de prendre quelque nourriture. A minuit, l'expectoration devint plus facile, et le malade dormit jusqu'à trois heures.

Le 8 au matin, le blessé se trouva beaucoup plus calme que la veille; la figure était meilleure, le pouls, quoique très-petit, était régulier. Respiration encore considérablement gênée. Limonade, lavement émollient; on administra un bouillon. A une heure, assoupissement, respiration bruyante, céphalalgie, le pouls gauche petit et fréquent; le droit un peu élevé et également fréquent. Le blessé put rester couché la tête moins élevée, mais il lui fut impossible de se mettre sur les côtés. A quatre heures, il se trouva moins bien, et se plaignit d'un embarras dans la partie inférieure de la trachée-artère, la déglutition devint douloureuse, l'arrière-bouche cependant ne présentait aucune altération; le mal de tête persista. A sept heures, plus d'intensité dans les symptômes; pouls élevé et fréquent des deux côtés; toux plus forte, expectoration moins facile, crachats blancs et visqueux, se détachant avec peine; le côté blessé douloureux pendant la toux; la respiration dans le même état; les pulsations dans la région épigastrique continuèrent.

Le 9, à la visite du matin, le blessé dit avoir

beaucoup toussé pendant la nuit. Expectoration abondante; des crachats visqueux et opaques. La douleur de la trachée-artère persévéra, ainsi que la céphalalgie; pouls dur et fréquent. Nouvelle inquiétude de la part du blessé, sueurs abondantes. Bouillons, tisane pectorale miellée, julep pectoral, lavement émollient. A dix heures, le malade, après avoir toussé deux ou trois fois, rendit sans effort plusieurs portions de la membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur de la trachée-artère. La surface de l'une de ces portions de membrane, qui adhérait à l'organe, était teinte de sang. D'autres offraient des traces de désorganisation plus ou moins avancée. Leur sortie fut suivie d'un mieux sensible. La respiration devint moins bruyante et plus facile, des crachats abondans, visqueux, opaques, et de nature puriforme, furent rendus en même temps. Pouls plus régulier. Le blessé prit un peu de panade et eut deux selles. Ce mieux se soutint jusqu'à minuit. Alors la respiration redevint laborieuse, toux forte et fréquente, l'expectoration fut abondante et de même nature que précédemment; une dernière portion de membrane muqueuse fut rendue, dont une extrémité tubulée présentait un calibre d'une ligne de diamètre; je pense que cette membrane ve-

nait des premières divisions des bronches; déglutition difficile; toux, soif, bouche mauvaise; pouls petit et fréquent; le malade eut une transpiration abondante; dès-lors tous les symptômes diminuèrent d'intensité. Des crachats abondans et purulens, encore mêlés de quelque débris de membrane, furent rendus. Augmentation des alimens.

Le 11 au matin, le blessé dit avoir beaucoup toussé pendant la nuit; l'expectoration fut abondante, et n'avait pas changé de nature. Oppression moins forte, possibilité d'être couché sur les deux côtés; par momens, douleur dans la trachée-artère; tous les autres symptômes se sont amendés; moiteur légère, pouls plus régulier. On donna pour alimens le *quart, une soupe, une moitié de vin*, tisane pectorale édulcorée, julep anodin. Le malade passa bien la journée : deux selles.

Le 12 au matin, le malade dit avoir moins toussé pendant la nuit. Plus de douleur à la trachée-artère. Le côté blessé est aussi moins douloureux pendant la toux; pouls comme la veille. La prescription des alimens fut la *moitié le matin, le quart et la soupe le soir.* Mêmes médicamens que la veille. Le blessé passa bien la journée, et il eut deux évacuations alvines.

Le 13 au matin, le mieux se soutient. Expectoration toujours de même nature, légère céphalalgie, transpiration. La plaie est cicatrisée. Même prescription; la journée se passa bien. Deux évacuations stercorales.

Le 14, convalescence. Le malade sortit de l'hôpital le 24, parfaitement guéri.

ANALYSE

Des eaux et boues thermales de Saint-Amand,

PAR E. PALLAS,

Pharmacien à l'hôpital militaire d'instruction de Lille.

LES eaux thermales et minérales de St.-Amand paraissent être produites par quatre sources différentes, qui donnent naissance à quatre fontaines, lesquelles ont reçu différens noms; la première, appelée *fontaine Bouillon*, à cause d'un bouillonnement produit par le dégagement des gaz qui s'échappent de son intérieur, a été aussi nommée fontaine du Sud, à cause de sa position. La deuxième a reçu le nom de *fontaine Moyenne*. La troisième, celui de *Pavillon ruiné* ou *du Nord;* et enfin la quatrième, celui de *Vérité* ou *de l'évêque d'Arras*.

Les trois premières fontaines sont renfermées dans un pavillon, et l'eau qui en découle en grande abondance se rend dans un bassin qu'on

a pratiqué à cet effet. La quatrième, située à environ dix ou quinze mètres des précédentes, a un bassin particulier pour recevoir l'eau qui en découle en petite quantité.

Les boues, dans lesquelles on prend habituellement les bains, sont situées sous un grand bâtiment en forme de hangar, dont le sol est distribué en un grand nombre de parties destinées à servir de bain. C'est dans une de ces parties qu'on a pris la boue qui a été soumise à l'analyse (1).

Après avoir donné une idée très-succincte de la position des eaux et des boues, nous allons commencer par l'analyse des eaux, ensuite nous ferons connaître celle des boues; et enfin, nous terminerons par l'examen des gaz qui se dégagent de l'intérieur de ces dernières.

---

(1) Je n'ai pas cru devoir m'étendre davantage sur la description topographique des lieux où se trouvent ces eaux et ces boues, parce que M. Roux, médecin et professeur à notre hôpital, doit faire sur l'établissement de Saint-Amand, un travail médical, qui ne laissera, sans doute, rien désirer à ce sujet.

Analyse de l'eau de la fontaine du Sud, dite Bouillon.

Propriétés physiques.

L'eau de la fontaine du Sud, examinée à la source, est limpide, incolore, sans odeur, d'une saveur fade, d'une température de 28 degrés du thermomètre centigrade : la température atmosphérique était de 21 degrés du même thermomètre; trois jours après avoir été puisée à la source, elle n'avait éprouvé aucun changement apparent. Une certaine quantité de cette eau ayant été soumise à l'action des réactifs, elle a présenté différens phénomènes.

Examen par les réactifs.

Le nitrate d'argent a produit dans cette eau un précipité cailleboté, blanc d'abord, mais qui, en se précipitant, est devenu d'un blanc jaunâtre mêlé d'un œil violet, insoluble dans l'acide nitrique, et entièrement soluble dans l'ammoniaque caustique.

L'oxalate d'ammoniaque y a formé un précipité blanc assez considérable, ayant un aspect nacré très-marqué.

Le prussiate de potasse n'a fait éprouver au liquide aucun changement sensible.

La teinture aqueuse de noix de galle n'a fait éprouver aucun changement.

Le nitrate de baryte y a formé un précipité blanc insoluble dans l'acide nitrique.

L'acétate de plomb a produit un précipité blanc assez considérable.

L'eau de chaux y a formé un précipité blanc assez abondant.

Le sulfate de fer a produit un précipité de couleur blanc-jaunâtre.

L'ammoniaque a produit un précipité en flocons blancs.

La solution de potasse à l'alcool a produit un précipité blanc floconneux qu'un excès d'alcali n'a pas redissous.

Un litre de cette eau mise dans une cornue à laquelle était adapté un tube convenablement recourbé pour être reçu sous une cloche pleine de mercure, a été chauffé jusqu'au terme de l'ébullition : elle a laissé dégager une certaine quantité de gaz, dont 0,556 litre ont été absorbés par le moyen de l'eau de chaux. La température atmosphérique était de 19 degrés du thermomètre centigrade. Cette eau est devenue,

par le refroidissement, légèrement trouble, et, au bout de deux heures de repos, il paraissait exister dans le liquide quelques flocons blancs; la solution de potasse caustique y a produit un précipité floconneux plus considérable qu'avec l'eau de chaux.

Il est facile de voir, d'après ces expériences, que cette eau tient en dissolution différentes substances :

SAVOIR :

1°. Du gaz acide carbonique;
2°. Un sulfate;
3°. Un muriate;
4°. Un carbonate.

Examen de l'eau par évaporation.

Quatre litres d'eau de cette fontaine ont été évaporés à une douce chaleur dans une capsule de verre. Le liquide, réduit au deux tiers de son volume, s'est recouvert d'une pellicule blanche, cristalline, qui a gagné le fond du liquide, à mesure que l'évaporation avançait. Chauffé jusqu'à siccité, on a obtenu un résidu pulvérulent, d'un blanc légèrement grisâtre, d'une saveur piquante, fraîche et amère, qui, bien séché et

séparé avec soin de la capsule, pesait 5,800 de gramme. Ce résidu était recouvert dans quelques points de sa surface de petites taches jaunâtres.

Traité avec quinze fois son poids environ d'alcool rectifié à l'aide d'une très-douce chaleur, au bout d'une demi-heure de contact, on a filtré, et on a obtenu un liquide transparent, jaunâtre, d'une saveur piquante. Essayé avec quelques réactifs, il a présenté les phénomènes suivans :

Le nitrate d'argent a produit un précipité blanc considérable, insoluble dans l'acide nitrique, et entièrement soluble dans l'ammoniaque caustique.

L'oxalate d'ammoniaque n'a produit aucun changement.

La solution de potasse à l'alcool et l'ammoniaque ont produit un précipité blanc floconneux très-sensible.

Cette liqueur alcoolique a été évaporée à une douce chaleur, et ramenée presque en consistance sirupeuse; elle a laissé séparer à sa surface une matière jaunâtre, insoluble dans l'eau et entièrement soluble dans l'alcool. La petite quantité de cette matière, qui paraît être de nature résineuse, ne nous a pas permis d'en

faire un examen plus détaillé. On a évaporé à siccité le liquide, et calciné au rouge le résidu pendant une heure, afin de décomposer le muriate de magnésie, et s'assurer s'il ne contenait pas de muriate de soude; la magnésie, lavée et séchée, pesait 0,110, ce qui équivaut à 0,200 de muriate de magnésie. L'eau de lavage de la magnésie avait une saveur salée très-prononcée; elle précipitait par le nitrate d'argent, et la solution de potasse à l'alcool n'y produisait aucun changement, même après quelques heures de contact. Pour en déterminer la quantité, on a soustrait le muriate de magnésie de la quantité de matière dissoute par l'alcool, et le reste nous a donné 0,050 de muriate de soude.

Le résidu qui avait perdu par l'action de l'alcool 0,320 de gramme de son poids, a été traité avec l'eau distillée chaude pendant un quart d'heure; la liqueur filtrée, après son refroidissement, était d'une couleur jaune-paille, d'une saveur salée assez franche et légèrement amère. Examinée avec quelques réactifs, elle a présenté les phénomènes suivans :

Le nitrate de baryte a produit un précipité blanc considérable, insoluble dans l'acide nitrique.

La solution de potasse caustique et l'ammo-

niaque ont produit un précipité blanc floconneux.

L'oxalate d'ammoniaque n'a produit aucun changement apparent.

Cette liqueur, que l'on soupçonnait contenir en dissolution du sulfate de magnésie et du muriate de soude, a été évaporée dans une capsule de porcelaine à une douce chaleur : ramenée par ce moyen au tiers de son volume, il s'est formé à sa surface une pellicule cristalline qui bientôt s'est détachée pour donner naissance à de petits cristaux de forme cubique : retirée du feu et exposée dans un lieu frais, la cristallisation n'avait nullement augmenté par le refroidissement. L'on fut, d'après cela, porté à croire que ce ne pouvaient être que des cristaux de muriate de soude mêlés à du sulfate de magnésie non cristallisé ; on ajouta au mélange un peu d'eau, afin de redissoudre les cristaux, et on traita la matière par le nitrate de baryte, pour déterminer la quantité de chacun de ces deux sels : on obtint en effet du sulfate de baryte, qui, séparé par le filtre et chauffé jusqu'au rouge dans un creuset de platine, pesait 1,290, qui, selon Fourcroy, donnent 1,748 de sulfate de magnésie; et en soustrayant le muriate de soude connu de 1,850 que l'action de l'eau a

séparé de la matière, on a 0,102 de muriate de soude, qui, réuni à la quantité que l'alcool a dissous, donne 0,152.

Le résidu, après avoir été successivement traité par l'alcool et l'eau, ne pesait plus que 3,700. Il a été mis en contact avec l'acide acétique qui en dissout une certaine quantité avec une vive effervescence. On a laissé le mélange en contact pendant deux heures, ensuite on a filtré : la liqueur qui contenait encore un excès d'acide acétique fut examinée; 1°. par l'oxalate d'ammoniaque, qui y occasionna un précipité blanc considérable; 2°. l'ammoniaque y forma un précipité blanc floconneux.

Afin de déterminer la quantité de carbonate de chaux et de magnésie que l'acide acétique avait dissous, on fit évaporer jusqu'à consistance sirupeuse, et on traita ensuite par l'acide sulfurique pur étendu. On fit évaporer de nouveau, et on poussa assez le feu pour chasser l'acide acétique et l'excès d'acide sulfurique; on lava ensuite la matière avec une très-petite quantité d'eau, afin de séparer le sulfate de magnésie, très-soluble, de celui de chaux, qui ne l'est que très-peu. Celui-ci, après avoir été bien séché, pesait 1,010, qui, selon Chenevix, ont été formés par 0,774 de carbonate de chaux;

cette quantité, soustraite de 1,010 de carbonate dissous par l'acide acétique, donne 0,236 de carbonate de magnésie.

Le résidu, qui avait acquis une couleur de plus en plus foncée, à mesure qu'il diminuait de volume par suite de l'action de divers agens, fut soupçonné contenir du fer, quoique les réactifs n'en indiquassent nullement la présence : à cet effet, il fut traité par l'acide muriatique, qui devint jaunâtre aussitôt. Après avoir chauffé un instant et étendu l'eau, on s'assura par le prussiate de potasse que la liqueur contenait du fer. Pour le séparer, on le précipita par l'ammoniaque ; après l'avoir lavé et chauffé jusqu'au rouge, il pesait 0,100.

Le résidu, que l'on soupçonnait être du sulfate de chaux, ne pesait plus que 2,505 ; il a été traité par le sous-carbonate de potasse ; après une heure d'ébullition, on a filtré et traité le carbonate de chaux formé par l'acide muriatique, qui a laissé 0,040 de matière reconnue pour être de la silice. En soustrayant cette quantité du sel soumis à l'expérience, on a 2,465 de sulfate de chaux.

D'après les expériences ci-dessus, on peut voir facilement que quatre litres d'eau de la fontaine du Sud, dite *Bouillon*, sont composés de

différentes substances dans les proportions suivantes :

SAVOIR :

Gaz acide carbonique..	2,224	
Sulfate de chaux.....	2,465	Sous la température de 21° du thermomètre centigrade.
— de magnésie...	1,748	
Muriate de magnésie ..	0,200	
— de soude.....	0,152	
Carbonate de chaux...	0,774	
— de magnésie .	0,236	
Fer.....	0,100	
Silice.....	0,040	
Matière résineuse.....	0,000	
Perte	0,085	
TOTAL.....	5,800 (1).	

Analyse de l'eau de la fontaine Moyenne.

Propriétés physiques.

L'eau de cette fontaine, examinée à sa source est incolore, très-légèrement opaque, laissant

(1) M. Drapier, pharmacien de Lille, s'étant occupé en l'an XIII de l'analyse de cette eau, annonce qu'elle répand une odeur d'œufs pourris, et qu'elle contient aussi du muriate de chaux. Malgré tous les moyens que nous

surnager quelques petits flocons blancs, d'une odeur et d'une saveur très-prononcée d'œufs pourris, d'une température de 28 degrés du thermomètre centigrade. L'orifice par lequel s'échappe l'eau de la source est recouvert circulairement d'un sédiment blanc jaunâtre, ce qu'on n'observe que dans la fontaine de *Vérité*.

Trois jours après avoir été puisée à la source, elle n'avait plus ni odeur, ni saveur sulfureuse, et se comportait par ses propriétés physiques de la même manière que celle de la fontaine du *Sud*.

Examen par les réactifs.

Cette eau, examinée par les réactifs, n'a offert d'autre différence avec celle de la fontaine du Sud, que des quantités de précipités plus ou moins considérables; ce qui nous a engagé dans la suite de son analyse à la traiter de la même manière (1).

Un litre d'eau de cette fontaine a été mis

---

avons employés, nous n'avons pu l'y reconnaître. Il ne parle pas du carbonate de magnésie, dont l'existence ne peut être révoquée en doute dans cette eau.

(1) On a eu occasion d'examiner cette eau à la source avec une solution d'acétate de plomb; il s'est formé un précipité assez considérable de couleur de chocolat, ce qui n'a pas eu lieu trois jours après y avoir été puisée.

dans une cornue munie d'un tube recourbé, dont le bec allait plonger sous une cloche pleine de mercure. Poussée à l'ébullition, elle a laissé dégager une certaine quantité de gaz, dont 0,332 de litre cube ont été absorbés par le moyen de l'eau de chaux. La température atmosphérique était de 19 degrés du thermomètre centigrade. Il faut remarquer que cette eau n'a laissé dégager aucun atome de gaz hydrogène sulfuré, quoique à la source elle paraisse en contenir en quantité notable ; on s'en est assuré en traitant ce gaz par le chlore, qui ne lui a fait éprouver aucun changement apparent. L'eau, après son refroidissement, a laissé former une pellicule blanche à sa surface et quelques petits flocons blanchâtres, qui nageaient dans la masse du liquide. Filtrée et traitée par l'eau de chaux et la potasse caustique, elle a laissé déposer un précipité floconneux blanc plus considérable avec la potasse qu'avec l'eau de chaux.

Quatre litres d'eau de cette fontaine ont été évaporés avec les mêmes précautions que celle de la fontaine du *Sud*, et ont donné un résidu d'une couleur un peu moins foncée, et qui pesait 6,700.

L'alcool rectifié y a dissous 0,710, qui ont été reconnus, par les moyens employés dans l'analyse précédente, contenir 0,090 de muriate

de magnésie, et 0,546 de muriate de soude. Le résidu pesait 5,990 : il a été traité pendant quelques heures par l'eau froide; il a perdu 2,300; la liqueur a été ensuite examinée par les réactifs, qui y ont démontré l'existence d'un peu de sulfate de chaux, du sulfate de magnésie et du muriate de soude. Pour séparer le premier, on a évaporé jusqu'au tiers de son volume la liqueur; il s'en est déposé de petits cristaux par le refroidissement, qu'on a isolés en découlant le liquide. Ce dernier, évaporé de nouveau, a donné, après deux jours de repos, quelques cristaux de sulfate de magnésie, mêlés à d'autres petits cristaux très-distincts, qu'on a soupçonnés être formés de sulfate de soude, d'après quelques propriétés chimiques (1). Pour démontrer la présence de ce dernier sel d'une manière qui ne laissât rien à désirer sur l'exactitude de l'expérience, on a continué à évaporer la liqueur à siccité, et traité un grand nombre de fois par l'alcool, afin de séparer entièrement le muriate de soude qu'elle contenait. Le résidu ayant été ensuite dissous dans l'eau distillée, on a pré-

(1) M. Roussel, mon collègue, qui m'a secondé dans le cours de mes expériences, m'a fait observer le premier cette différence de cristaux; je lui ai laissé le soin de les déterminer; il est parvenu à prouver qu'ils étaient composés de sulfate de soude et de magnésie.

cipité par le muriate de baryte, en portant la plus grande attention à n'en mettre que la quantité exacte pour décomposer les sulfates. Le précipité de sulfate de baryte pesait, après avoir été séché dans un creuset de platine, 2,455. La liqueur, réunie aux eaux de lavage, ayant ensuite été évaporée à siccité, on a calciné au rouge le résidu, afin de décomposer le muriate de magnésie, connaître la quantité de base qu'il contenait, et rechercher la présence du muriate de soude qui devait s'être formé par la double décomposition du muriate de baryte et du sulfate de soude : en effet, l'eau de lavage de la magnésie contenait une certaine quantité de ce sel, sans retenir ni muriate de magnésie, ni muriate de baryte. On a obtenu 0,304 de magnésie pure. Or, comme 2,445 de sulfate de baryte représente une quantité d'acide sulfurique plus que suffisante pour saturer 0,304 de magnésie, il est évident que l'excédant de cet acide était employé à former du sulfate de soude. D'où il résulte que les 2,300 de matière que l'eau a dissoute sont composés de sulfate de chaux 0,042, muriate de soude 0,260, sulfate de magnésie 0,870, de soude 0,488, perte 0,640 (1).

---

(1) Il est à observer que cette perte, beaucoup trop considérable pour une si petite quantité de matière, n'existe

La matière, traitée par l'alcool et par l'eau, a été mise en contact avec l'acide acétique, qui a dissous carbonate de chaux 0,434, de magnésie 0,906. Le résidu ensuite a été chauffé avec une dissolution de sous-carbonate de potasse, comme dans l'analyse de l'eau de la fontaine du Sud, jusqu'à ce que l'oxalate d'ammoniaque ne démontrât plus la présence du sulfate de chaux dans la liqueur, et par conséquent annonçât son entière décomposition et sa transformation en sous-carbonate. On a ensuite traité ce sous-carbonate de chaux par l'acide muriatique, pour en séparer le fer et la silice; celle-ci, après avoir été lavée et séchée, pesait 0,080. Le fer a été séparé de la dissolution muriatique par l'ammoniaque; après avoir été séché, il pesait 0,080; la chaux a été déduite des quantités connues de fer et de silice, comparées à la quantité de matière traitée par le sous-acétate de potasse. Cette quantité de chaux était telle, qu'elle devait former 2,110 de sulfate de chaux.

---

pas réellement, et qu'elle provient de ce qu'on a séparé quelques cristaux de sulfate de soude pour les examiner par le nitrate de baryte et la potasse pure. On doit donc augmenter la quantité de sulfate de soude pour diminuer celle de la perte. Il eût été à désirer que, pour déterminer ces quantités d'une manière plus exacte, on eût été à même de se procurer de nouvelle eau pour répéter l'analyse.

Il résulte donc de toutes ces expériences qui, comme on le voit, sont, à très-peu de chose près, semblables à celles qui ont été faites pour l'analyse de l'eau de la fontaine du Sud, que quatre litres d'eau contiennent :

Acide carbonique.....	1,328	
Sulfate de chaux.....	2,152	de litre.
— de magnésie....	0,870	
— de soude.....	0,488	
Muriate de magnésie ...	0,164	
— de soude.....	0,806	
Carbonate de chaux....	0,434	
— de magnésie.	0,906	
Silice.....	0,080	
Fer.....	0,080	
Matière résineuse.....	0,000	
Perte.....	0,720	
TOTAL.....	6,700	

Analyse des eaux de la fontaine du Nord, dite grand Bouillon, *et de celle de* Vérité.

L'eau de la fontaine grand Bouillon, par ses propriétés physiques et la manière de se comporter avec les réactifs, possédant les mêmes propriétés que celle de la fontaine du Sud, il m'a paru inutile de la soumettre à d'autres

épreuves ; ce qui m'a porté à considérer ces deux eaux comme étant absolument analogues.

Quant à l'eau de la fontaine de Vérité, elle est à la fontaine Moyenne ce qu'est l'eau de la fontaine du Sud à celle de la fontaine du Nord ; car elle jouit des mêmes propriétés physiques et chimiques.

Il est facile de voir, si l'on porte un peu d'attention sur tout ce que nous venons de dire, que les eaux puisées dans quatre fontaines différentes peuvent se rapporter à deux principales, puisque nous avons eu occasion de faire observer qu'elles possèdent des propriétés tellement analogues, qu'on pourrait peut-être les considérer comme identiques.

Nous devons dire, d'après ce que nous avons observé, que les eaux des fontaines Moyenne et de Vérité perdent avec le temps, même du jour au lendemain, l'odeur et la saveur d'œufs pourris. On sait que ces deux propriétés sont dues à la présence du gaz hydrogène sulfuré (acide hydro-sulfurique) qu'elles produisent en quantité notable. Si ce composé gazeux donne à ces eaux quelques propriétés médicinales, ce n'est certainement qu'à sa source où elles doivent être administrées. Je crois que le prompt dégagement de ce gaz est principalement dû à la température de l'eau, qui, comme l'on sait, est

de 28 degrés du thermomètre centigrade (1). Quoiqu'on ait porté les plus grands soins à boucher les bouteilles immédiatement après les avoir remplies, il a été impossible d'en transporter de Saint-Amand à Lille sans que ces eaux eussent entièrement perdu leur odeur et leur saveur sulfureuses.

Analyse des boues.

Les boues, examinées sur les lieux, sont noirâtres, de consistance de bouillie épaisse, d'une odeur de marais, mêlée de celle d'œufs pourris; d'une température de 25 degrés du thermomètre centigrade, celle de l'atmosphère étant de 21 degrés du même thermomètre. Trois jours après avoir été prises sur les lieux, elles sentaient encore la vase des marais, et, par l'agitation, elles répandaient l'odeur de gaz hydrogène sulfuré.

On a pris 100 grammes de cette boue, elle a été desséchée à une douce chaleur dans un creuset de platine; pendant cette opération, la matière a laissé dégager différens gaz qui avaient

(1) On sait, d'ailleurs, que ce gaz a beaucoup de peine à s'unir à l'eau, même à la température ordinaire de 10 à 15 degrés, et à plus forte raison à une température plus élevée.

l'odeur de marais et d'œufs pourris. Cette matière, bien sèche, était toujours noirâtre, pulvérulente, sans contracter nullement d'adhérence entre ses parties. Elle avait perdu, par la dessiccation, 55 grammes, ce qui nous a donné 45 grammes de matière sèche. Traitée avec 150 grammes d'eau distillée à l'aide de la chaleur, après une heure d'ébullition, ayant eu soin de remplacer l'eau à mesure qu'elle s'évaporait, on a filtré et lavé la matière avec de l'eau bouillante; les eaux de lavages réunies à la première, on a obtenu un liquide rouge-jaunâtre assez foncé, très-clair, d'une odeur très-désagréable, approchant de celle de la tourbe en combustion; d'une saveur légèrement douceâtre, mêlée d'un goût particulier assez désagréable. Examinée avec les réactifs, la liqueur a présenté les phénomènes suivans :

Le nitrate de baryte n'a produit aucun changement sensible.

L'oxalate d'ammoniaque n'a produit aucun précipité spontané; mais le liquide, après quelques instans, est devenu sensiblement trouble.

Le nitrate d'argent n'a produit aucun changement spontané; mais au bout de douze heures de contact, il s'est déposé des flocons jaunâtres.

La solution de potasse à l'alcool s'est com-

portée de la même manière que le nitrate d'argent.

L'eau de chaux et l'acétate de plomb n'ont produit aucun changement sensible.

Le sulfate d'alumine saturé par la potasse, et le sous-acétate de plomb, ont rendu la liqueur blanche, en donnant des précipités plus ou moins colorés.

L'ammoniaque, après quelques instans de contact, a produit un précipité jaunâtre.

La teinture aqueuse de noix de galle n'a produit aucun changement spontané; mais la liqueur, au bout de douze heures de contact, a laissé déposer quelques flocons blancs-jaunâtres.

Le papier bleu de tournesol n'a aucunement changé de couleur; celui préalablement rougi par un acide n'a de même éprouvé aucun changement.

L'eau de lavage, dont une partie vient d'être examinée par les réactifs, a été évaporée dans une capsule de porcelaine, à l'aide d'une douce chaleur, jusqu'à consistance d'extrait. Cet extrait était d'une couleur fauve-marron, d'une odeur aromatique approchant de celle de l'assa-fœtida. Traité avec l'alcool, ce liquide est devenu de couleur jaune-citron. Il avait acquis une odeur et une saveur aromatiques plus prononcées que

dans l'extrait. Évaporée à une douce chaleur, cette dissolution alcoolique a donné un extrait de couleur jaune-safranée, d'une odeur balsamique assez agréable, d'une saveur amère et aromatique; soluble dans l'eau, quoiqu'il eût été séparé par l'alcool concentré; soluble aussi dans l'alcool. Cette matière extractive, d'après la manière de se comporter avec l'eau et l'alcool, paraît tenir le milieu entre les résines et les gommes.

Lorsqu'on a eu fait agir l'alcool sur l'extrait provenant de la décoction aqueuse des boues, il est resté une très-petite quantité de matière jaune-rougeâtre pulvérulente, que l'action de l'alcool n'a pu dissoudre, et qui a été regardée comme un peu de chaux unie à un peu de matière colorante.

On a mis 100 grammes de boues dans une fiole à médecine; on a adapté à celle-ci un bouchon percé d'un tube convenablement recourbé, pour pouvoir être reçu sous une cloche pleine de mercure; on a mis sous la fiole quelques charbons incandescens; bientôt il s'est dégagé du gaz, et après avoir chauffé pendant un quart d'heure, on en a obtenu une certaine quantité. Il avait une odeur de marais mêlée de celle d'œufs pourris; il éteignait une bougie allu-

mée lorsqu'on la plongeait sous la cloche. On a pris une même quantité de boues, et on a obtenu, à très-peu de chose près, une même quantité de gaz, qui a été partagée en deux parties, pour les soumettre à de nouvelles expériences. On a exposé la première partie à l'action de l'acide sulfureux, qui a occasionné une absorption de 0,005 de litre, en produisant un léger nuage dans l'intérieur de la cloche. L'autre partie a été traitée par l'eau de chaux, qui s'est troublée instantanément, et on a eu une absorption de 0,010 de litre. On a négligé le résidu, qui n'avait plus d'action sur la bougie allumée : il a été considéré comme de l'air atmosphérique.

On a repris la matière après avoir été traitée par l'eau, elle avait perdu par cette opération 1,220, et, par conséquent, ne pesait plus que 43,880. Elle a été chauffée dans un creuset de platine assez fortement, afin d'opérer par ce moyen l'incinération des substances organiques qu'elle pouvait contenir. Après avoir chauffé pendant une demi-heure, on a retiré le creuset du feu, et après le refroidissement la matière ne pesait plus que 37,080. Il faut observer que, pendant cette opération, il s'est dégagé une quantité assez considérable de gaz hydrogène sulfuré. Cette matière, qui avait perdu 6,800,

a été traitée par l'acide acétique, qui a occasionné une légère effervescence avec dégagement de gaz hydrogène sulfuré; ce qui me fait croire qu'il y avait dans les boues, du soufre à l'état de corps simple (1). Après avoir laissé le mélange, à l'aide de la chaleur, en contact pendant deux heures, on a étendu d'eau la liqueur, et on a filtré; on a obtenu un liquide blanc transparent, d'une odeur légère d'œufs pourris. Examinée par quelques réactifs, elle a donné par l'oxalate d'ammoniaque un précipité blanc assez considérable; par la potasse à l'alcool un précipité blanc floconneux; et l'acétate de plomb a produit un précipité brun.

La matière, après avoir été traitée par l'eau, incinérée et traitée ensuite par l'acide acétique, avait une couleur grise rougeâtre; elle avait perdu par l'action de l'acide acétique 2,150. Elle a été mise en contact avec l'acide muriatique, à

(1) Comment peut-on l'y considérer autrement? Le dégagement du gaz hydrogène sulfuré ne peut pas provenir de la décomposition d'un sulfate, puisque le réactif n'y est pas démontré; ce ne peut pas être non plus un sulfure, car l'action de l'eau aurait dû nous l'indiquer. Ce ne peut donc être que du soufre qui, par l'action de la chaleur, se sera combiné à la chaux et à la magnésie; de là des sulfures alcalins.

l'aide de la chaleur. Au bout d'une demi-heure, on a lavé et filtré. La liqueur, qui avait une couleur verte jaunâtre, précipitait en très-beau bleu par le prussiate de potasse; l'oxalate d'ammoniaque et la potasse y démontraient encore la présence d'un peu de chaux et de magnésie. On a précipité le fer par l'ammoniaque, qui, lavé et chauffé au rouge, pesait 1,450. On a réuni les muriates de chaux et de magnésie aux acétates des mêmes bases; on a traité par l'acide sulfurique; on a desséché les sulfates, et ils ont été séparés à la manière ordinaire. Le sulfate de chaux pesait 2,045 qui représente 1,569 de carbonate de même base; et le sulfate de magnésie pesait sec 0,755, qui représente 0,568 de carbonate de magnésie.

La matière, après avoir été traitée par l'acide muriatique, était de couleur blanc-jaunâtre; on l'a fait sécher à une douce chaleur, et lorsque le feu était un peu trop fort, il s'en dégageait des vapeurs de soufre : on l'a mise bien sèche dans une petite cornue lutée; on a exposé celle-ci sur des charbons incandescens; on a obtenu du soufre qui s'était sublimé sur les parois du col de la cornue, et qui pesait 0,250.

Pour être certain si cette boue contenait réellement une substance azotée comme les réactifs

avaient semblé nous l'indiquer, on en a fait sécher une certaine quantité, on l'a mise ensuite dans une petite cornue lutée; on a chauffé, et, au bout de quelques instans, il s'en est dégagé des vapeurs d'huile empyreumatique d'une odeur insupportable. En continuant l'opération, ces vapeurs ont cessé de se dégager, et ont été remplacées par une substance cristalline qui s'est attachée sur la partie supérieure du col de la cornue; on a cessé le feu, après quoi on a cassé la cornue pour examiner les cristaux. Le papier tournesol, rougi par un acide, a été ramené au bleu; la potasse caustique a fait dégager de l'ammoniaque d'une manière très-sensible. Enfin, ils ont présenté tous les caractères du sous-carbonate d'ammoniaque.

La matière, provenant de 100 grammes de boues, après avoir été traitée par les différens agens chimiques, avait une couleur blanc-jaunâtre; ce qui est sans doute dû à des traces de fer qui ont échappé à l'action de l'acide muriatique. Elle nous a présenté tous les caractères de la silice, et ne pesait plus que 30,400.

Il résulte d'après toutes les expériences que nous avons faites sur les boues thermales de Saint-Amand, que 100 grammes sont composés

de différentes matières, dans les proportions suivantes :

Gaz acide carbonique....	0,010	
Gaz hydrogène sulfuré...	0,0033	
Eau.....	55,000	de litre.
Matière extractive.....	1,220	
Matière végéto-animale. .	6,800	
Carbonate de chaux.....	1,569	
— de magnésie...	0,568	
Fer.....	1,450	
Soufre.....	0,250 (1)	
Silice.....	30,400	
Perte pendant l'opération.	2,743	
TOTAL.....	100,000	

Analyse d'un gaz qui se dégage spontanément de l'intérieur d'une eau stagnante placée à côté du bâtiment où se trouvent renfermées les boues.

On a recueilli une certaine quantité de ce gaz au moyen d'une bouteille pleine d'eau ; il a été soumis à quelques expériences.

(1) Il est certain que la quantité de soufre doit être plus considérable, car j'ai dû en perdre beaucoup lors de l'incinération des substances végéto-animales. Je pense qu'il

Le gaz que nous fournit cette eau est incolore, sans odeur sensible, rougissant faiblement la teinture de tournesol. Lorsqu'on plonge une bougie allumée dans une cloche pleine de ce gaz, elle y est éteinte sur-le-champ.

On a pris cent parties de ce gaz, il a été mis en contact avec l'eau de chaux; celle-ci est devenue trouble, en laissant précipiter une poudre blanche, en petite quantité : au bout d'une demi-heure de contact, on a eu 0,10 de gaz absorbé.

Le résidu, après avoir été traité par l'eau de chaux, ne rougissait plus la teinture de tournesol, mais il éteignait encore la bougie allumée. On a séparé, par le moyen de l'eau de chaux, le gaz acide carbonique d'une autre quantité de gaz, et on a mis 100 parties en contact avec 50 parties de deutoxide d'azote dans l'eudiomètre de M. Gay-Lussac; on a obtenu $\frac{15}{150}$ d'absorption, ce qui représente 0,05 d'oxygène absorbé. On a répété l'expérience, et au lieu de deutoxide d'azote, on a employé le phosphore; on a obtenu, à peu de chose près, les mêmes résultats.

En poursuivant toujours l'examen du gaz qui

---

serait bien difficile d'en déterminer la quantité exacte. Telle est cependant celle que j'ai obtenue par la sublimation.

a échappé aux diverses épreuves, on a remarqué qu'il avait perdu très-peu de son volume; il a été reconnu pour être du gaz azote, par la propriété qu'il avait de ne pas rougir la teinture de tournesol, et d'éteindre les corps en combustion.

Il résulte des expériences que nous avons faites, que 100 parties de ce gaz sont composées ainsi qu'il suit :

Acide carbonique	0,10
Oxygène	0,05
Azote	0,85
TOTAL	100

Nous n'avons pas pu soumettre à l'analyse les gaz qui se dégagent spontanément de l'intérieur des boues, à cause de la rupture du vase qui avait servi à les recueillir.

Je vais joindre, à la suite de mon travail, les recherches qui ont été faites jusqu'à ce jour, du moins à ma connaissance, sur les eaux et les boues thermales de Saint-Amand. Je vais copier à cet effet tout ce qui est relatif à cet objet dans l'ouvrage de M. Bouillon-Lagrange, qui a pour titre : *Essai sur les Eaux minérales, naturelles, artificielles.*

J'ajouterai ensuite le résultat de l'analyse qui

en fut faite en l'an XIII par M. Drapier, pharmacien de Lille.

« A trois sources d'eaux minérales qui jouissent d'une grande réputation; la première est connue sous le nom de fontaine du *Bouillon;* la deuxième s'appelle fontaine d'*Arras;* et la troisième, fontaine *Ferrugineuse.* Les malades font plus particulièrement usage de l'eau des deux premières sources, et l'expérience a, en effet, prouvé qu'elles étaient préférables, dans bien des cas, à la troisième.

» L'une des premières époques des succès qu'elles ont opérés, dit M. Moraud, fut en 1648, sur l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas; mais elles n'ont été bien en vogue que depuis la conquête de la Flandre, sous le règne de Louis XIV. Cependant, si on en juge par les morceaux d'antiquité qu'on a trouvés dans le voisinage de la principale fontaine, lorsqu'on en a fouillé la terre, il n'est pas douteux que cet endroit n'ait été connu par les Romains. On y a trouvé des médailles de Vespasien et de Trajan, un petit autel de bronze, avec les principaux traits de Rémus et de Romulus en relief, dont M. Moraud dit avoir fait l'acquisition; une petite statue du dieu Pan; plusieurs de Cupidon, et quantité de fragmens de vases antiques faits d'une terre bolaire fixe et rougeâtre, telle que celle de Bu-

caros. En examinant la nature du sol où on les rencontre, on observe, en plusieurs endroits, trois lits de matières différentes : le premier et le plus superficiel, est d'une terre noire ; le second, d'une espèce de marne; le troisième, d'un sable très-fin, qui est fort mouvant dans le voisinage des eaux. La matière noire du premier lit se lève quelquefois par feuillets, et il s'est trouvé de ces feuillets durs, pesans et chargés de particules métalliques. Lorsqu'on en jette sur des charbons ardens, elle s'enflamme et répand une odeur de soufre.

» Parmi les analyses qui ont été faites des eaux de Saint-Amand par différens médecins et chimistes, celle de Monnet paraît la plus exacte. Suivant ce chimiste, l'eau des deux premières sources a une légère odeur de gaz hydrogène sulfuré ; mise dans la bouche, elle y laisse la même impression que celle du foie de soufre. Une pièce d'argent exposée pendant quelque temps à sa surface, jaunit d'abord, et finit par devenir noire. La température est un peu plus élevée que celle de l'atmosphère. Exposée à l'air libre, elle perd bientôt ce qu'elle a de sulfureux, et devient semblable à l'eau ordinaire. Par l'évaporation, Monnet a démontré qu'elle contient de la terre absorbante, du sulfate de chaux et du sulfate de soude, mais en si

petite quantité, qu'on est presque tenté de croire que ce n'est pas à la présence de ces substances qu'elle doit ses propriétés.

» Quant à l'eau de la troisième source, indépendamment des matières salines et terreuses dont on vient de parler, elle contient encore du fer, qu'on reconnaît facilement par la couleur violette et noire qu'elle prend, lorsqu'on la mêle avec une infusion de noix de galle.

» Près la fontaine d'Arras, se trouvent les boues noires qui sont rassemblées dans un bassin découvert; leur odeur est assez désagréable, et le devient davantage quand on les fait chauffer.

» Ces boues paraissent n'être autre chose qu'un terreau gras et bitumineux, qui est abreuvé continuellement par l'eau des sources, et qui doit en grande partie son odeur aux impuretés des corps qui y demeurent, et qui y éprouvent, avec le temps, une sorte de fermentation.

» Les malades ne font usage de l'eau de Saint-Amand qu'en boissons. Celle des deux premières sources est réputée utile dans les cas de graviers des reins et de la vessie, de glaires dans les voies ordinaires, et d'obstruction dans les viscères.

» Cette dernière propriété pourrait appartenir plus spécialement à l'eau de la troisième source; mais, comme on l'a dit plus haut, elle

est beaucoup moins employée que celle des deux autres.

» Quant aux boues, elles se prennent en bains, et jouissent de la réputation de guérir les maux de jambes, les faiblesses dans les membres, les paralysies, rhumatismes, sciatiques, gonflement dans les jointures, les ankyloses, et sur-tout les rétractions des tendons des nerfs, à la suite de grandes blessures.

» Les grands éloges donnés à l'efficacité de ces boues sont fondés sur une tradition locale à laquelle est lié l'intérêt des habitans de Saint-Amand. De fortes raisons font croire que, si on examinait les choses de plus près, on serait bientôt convaincu que si, dans un petit nombre de cas, ces boues peuvent être utiles, elles offrent souvent l'inconvénient d'exposer les malades à contracter des fièvres opiniâtres, qu'on ne parvient à guérir qu'avec beaucoup de peine. »

Extrait des Mémoires de l'Académie, pour l'année 1699.

« Les eaux de Saint-Amand, près Tournay, furent examinées par Bourdeu; elles ne lui ont donné aucun indice ni d'acide, ni d'alcali.

» Elles rendaient un peu laiteuse l'eau de

chaux, et blanchissaient assez le vinaigre de saturne.

» Une livre d'eau évaporée laisse 12 grains d'une terre assez blanchâtre, et ces 12 grains de terre rendent 3 grains de sel. »

Analyse de l'eau de la fontaine Bouillon par M. Drapier.

Cette eau, dit l'auteur de cette analyse, lorsqu'elle est récemment puisée, exhale une odeur sensible d'œufs pourris, qu'elle perd bientôt par l'exposition à l'air, ou par le simple repos; elle a une saveur légèrement amère; elle rougit très-faiblement la teinture de violette. Sa pesanteur spécifique est de 1,01000 environ; celle de l'eau distillée étant à la même température de 1,00000. Exposée à l'action de la pompe pneumatique, il s'en dégage une grande quantité de bulles d'air; essayée par les réactifs, elle a donné des précipités blancs avec l'eau de chaux, le muriate de baryte, le nitrate d'argent, l'ammoniaque, et l'acide oxalique.

Elle est thermale ainsi que les boues. Leur chaleur marque un peu plus de 20 degrés au thermomètre de Réaumur.

Après avoir fait connaître les propriétés physiques et chimiques de cette eau, M. Drapier en

a fait évaporer quatre kilogrammes qui lui ont fourni quelques gaz et un résidu qui pesait 6,0400, qui, analysés, ont fourni :

	grammes.
Air atmosphérique	0,0000
Acide carbonique gazeux	0,6812
Sulfate de magnésie	2,9200
Sulfate de chaux	0,2400
Muriate de chaux	0,2200
— de soude	1,7000
— de magnésie	0,3200
Carbonate de chaux	1,5600
Silice	0,1000
Fer	0,0000
Perte	0,0800
TOTAL	6,400

Je conclus, d'après ce que j'ai observé, que l'analyse des eaux de Saint-Amand n'avait pas encore été faite d'une manière satisfaisante jusqu'à l'époque où M. Drapier s'en est occupé. Ce chimiste n'a soumis à l'analyse que l'eau de la fontaine *Bouillon*, qui, comme on peut le voir, par les résultats qu'il a obtenus, ne sont pas absolument semblables à ceux que m'a fournis l'analyse de l'eau de la même fontaine.

Quant aux boues, je pense que si elles sont formées par un terreau gras et bitumineux,

comme l'ont pensé quelques chimistes, lequel, disent-ils, est continuellement abreuvé par l'eau des sources; je pense, dis-je, que cette eau, en contact avec ce même terreau, doit éprouver de grands changemens dans sa composition; car les eaux de lavages des boues n'ont montré avoir en dissolution aucun des sels que les eaux contiennent.

Quoi qu'il en soit, les résultats de mes expériences ne m'ont fourni rien de satisfaisant par rapport à l'état actuel des connaissances chimiques, sur la vérité de cette assertion.

SUR UNE MÉTHODE SIMPLE,

FACILE ET PROMPTE DE GUÉRIR LES AFFECTIONS SYPHILITIQUES;

PAR M. HERMANT,

Chirurgien-Major des hussards du Jura.

LE mercure est, à juste titre, regardé comme le meilleur remède à opposer à la maladie vénérienne; on pourrait presque dire que, dans nos climats, tous les autres médicamens qui ont été employés successivement à combattre cette dangereuse affection sont restés insuffisans, à moins qu'ils n'aient été aidés de l'action du mercure, et qu'ils doivent plutôt être considérés comme ses auxiliaires.

Parmi les préparations mercurielles, les unes sont plus fréquemment administrées à l'intérieur, comme le muriate suroxygéné (sublimé corrosif), le muriate mercuriel au minimum d'oxidation (calomélas), l'acétate de mercure (terre foliée mercurielle), le nitrate du même métal, qui fait la base du sirop de Belet. Ces

sels mercuriels ont plus ou moins d'inconvéniens; le sublimé a souvent déterminé des phthisies pulmonaires; plus souvent des gastrites chroniques, confondues avec les premières dans un assez grand nombre de cas; fréquemment il est inefficace, même lorsqu'il est très-longtemps continué; le calomélas est souvent infidèle, et détermine trop facilement le ptyalisme, le dévoiement et des coliques; la terre foliée mercurielle est, avec raison, abandonnée; le sirop de Belet n'est point préparé d'une manière uniforme dans toutes les officines; il s'altère par le temps, comme les préparations éthérées; les oxides mercuriels ont également été administrés à l'intérieur; le mercure soluble d'Hannemann (ou oxide précipité, par un alcali, d'une dissolution saline mercurielle); les autres préparations très-analogues, connues sous les noms de mercure gommeux, saccharin, glycyrrhisé et d'onguent mercuriel, sont également des oxides noirs ou au minimum d'oxidation, qui ont été administrés à l'intérieur avec plus ou moins de succès, mais qui ont tous pour inconvénient, ainsi que les préparations précédentes, de demander un temps assez long pour que la guérison soit opérée, attendu que le médicament n'étant point introduit directement dans la portion du système lymphatique

qui a reçu l'impression du virus, ne l'atteint que beaucoup plus tard; inconvénient qui est sur-tout remarquable dans les affections récentes.

Le mercure a été administré à l'extérieur avec beaucoup plus d'avantages; on a évité, de cette manière, toute impression fâcheuse sur la membrane muqueuse du canal alimentaire; les digestions n'ont point été dérangées. Le mode d'administration a éprouvé beaucoup d'utiles variations. Le sublimé corrosif a été incorporé dans des pommades, et appliqué particulièrement à la plante des pieds; cette méthode de Cirillo n'est nullement exempte des accidens qui dépendent de l'administration interne de ce sel; l'estomac n'en est point lésé (1), mais les constrictions de la poitrine, l'hémoptysie, la phthisie, ont dû en résulter, puisqu'ils sont occasionnés par les lotions de sublimé pour le traitement des affections psoriques.

Le mercure doux échoue à l'extérieur comme à l'intérieur; il est cependant spécialement ap-

---

(1) Cette exception n'est pas générale : j'ai souvent vu que l'administration extérieure du mercure, même de l'onguent citrin, déterminait des gastrites. Cette circonstance dépend de l'idiosyncrasie des sujets.

(*Note du rédacteur.*)

plicable aux affections syphilitiques de la bouche ; en ce cas, l'on frictionne, avec succès, les gencives.

Le sulfate jaune de mercure (turbith minéral) a été plus spécialement appliqué au traitement des dartres.

Le nitrate mercuriel, qui fait la base de l'onguent citrin, pourrait sans doute offrir autant et plus d'avantages comme antisyphilitique que comme antipsorique ; mais il n'est point préparé uniformément dans les officines (1).

Les bains mercuriels à base de sublimé corrosif, les fumigations faites avec le sulfure de mercure, ont sans doute guéri plusieurs maladies vénériennes, principalement celles qui siégeaient particulièrement sur le tissu cutané ; mais ces deux méthodes ne sont pas exemptes d'accidens.

La préparation qui a procuré les succès les plus constans, et dans le plus grand nombre de cas, est sans contredit l'oxide de mercure

---

(1) La pommade citrine préparée avec de l'acide nitrique bien pur, est un médicament précieux, dans les syphilis *constitutionnelles*, lorsqu'on l'administre à petites parties, c'est-à-dire, tous les deux, trois ou quatre jours, à la dose d'un demi-gros à un gros, par des frictions aux jambes, sur le trajet des vaisseaux lymphatiques.

(*Note du redacteur.*)

noir en pommade, c'est-à-dire, le mercure bien pur éteint dans l'axonge, par une trituration long-temps continuée. Les frictions faites avec cet onguent sont ordinairement pratiquées sur la face interne des avant-bras, et plus souvent encore sur celle des jambes et des cuisses; la friction est faite devant le feu, et assez long-temps continuée pour favoriser l'absorption. Quelque assurés que soient, en général, les succès de cette méthode, on ne peut mettre en doute qu'elle n'ait divers inconvéniens; elle est souvent longue, toujours dégoûtante, ordinairement plus ou moins douloureuse.

Elle est souvent longue, l'expérience le prouve; il n'est pas très-rare d'observer que quarante à cinquante frictions et que huit à neuf onces d'onguent sont nécessaires, parce que l'épiderme étant assez épais, ses écailles superposées, comme imbriquées, recouvrant les orifices des vaisseaux absorbans, les frictions les soulèvent avec peine, et, chez beaucoup de sujets, sur une friction de deux gros, à peine en pénètre-t-il le quart ou le tiers; le reste est empreint sur le membre et est enlevé, presque en totalité, par le contact des vêtemens; cette portion, très-considérable, ne sert point à la cure. D'un autre côté, malgré les communications des vaisseaux lymphatiques, quoique les vais-

seaux absorbans des membres inférieurs se rendent aux glandes inguinales, le mercure ne parvient que difficilement, et peut-être point du tout, dans le système lymphatique de la verge et des parties génitales, parties qui, en général, ont été le siége de l'infection, et ont été les premiers dépositaires du virus.

Cette méthode est toujours dégoûtante, à cause de l'état du linge.

Elle est ordinairement plus ou moins douloureuse, à raison de la multitude de petits boutons déterminés par la friction même; ces boutons se manifestent d'autant plus promptement que la peau est plus fine et que les poils sont plus nombreux.

Frappé de tous ces inconvéniens, j'ai tâché de trouver une méthode qui en fût exempte, et je crois y avoir réussi; elle consiste à administrer les frictions sur les parties génitales mêmes.

Cette méthode ne présente point les inconvéniens dont on vient de parler; elle est plus prompte, elle exige un plus petit nombre de frictions, et une moins grande consommation d'onguent mercuriel, parce que l'absorption est bien plus active sur la surface muqueuse du gland, du prépuce, des grandes et des petites lèvres de la vulve, que sur la peau. Ici l'épi-

derme est si mince, qu'il existe à peine ; il est si peu une barrière à l'absorption, que le moindre contact du virus détermine, chez presque tous les sujets, la contagion ; tandis que ce contact, même lorsqu'il s'est prolongé, n'est, en général, suivi d'aucun inconvénient, en ayant lieu sur la peau, excepté dans quelques parties très-fines du système cutané, comme à la verge, au scrotum, etc. Ces exceptions confirment la généralité du principe. Or, si l'absorption du virus est si facile, pourquoi celle du spécifique le serait-elle moins ? et si elle éprouve des obstacles sur la peau même, pourquoi n'y en aurait-il pas pour l'introduction du remède ? La continuité de la friction en annule seulement une partie.

Le mercure parvenant plus promptement et plus facilement dans le torrent circulatoire, le traitement devra être plus court ; aucune portion de la pommade n'étant perdue dans le linge du malade, la dose pourra être moindre et sera plus facilement appréciée. Dans les maladies récentes, le remède étant appliqué à l'endroit où l'infection a eu lieu avant de se propager dans le système lymphatique, la désinfection ou la neutralisation du virus sera plus assurée et plus prompte, puisque l'antidote aura parcouru la même route, les mêmes vaisseaux, les mêmes glandes ; de là on obtiendra plus facilement la

résolution des bubons, des chancres, des pustules locales; on les préviendra même. Les végétations de toute espèce se guériront bien plus vite par le contact continuel du mercure. On sent bien que si la contagion avait eu lieu sur d'autres parties du système muqueux, ce serait là qu'il faudrait faire les frictions, toujours par les motifs qui viennent d'être exposés; ainsi, aux gencives pour les ulcères dépendans de baisers lascifs avec une personne infectée; alors le calomélas méritera la préférence, à cause de sa couleur moins désagréable; il faudra qu'il soit bien lavé pour qu'il ne contienne aucune parcelle de sublimé corrosif.

Même observation pour les symptômes primitifs qui auraient leur siége à l'autre extrémité du canal digestif.

Cette méthode est très-compatible avec la propreté de la peau, avec celle du linge; elle n'expose pas à en perdre, à cause des taches indélébiles, ou que des acides corrosifs peuvent seuls faire disparaître. Elle favorise par tous ces motifs le secret dont la nécessité est si souvent impérieuse dans le traitement de cette maladie, nécessité qui a donné tant de vogue à beaucoup de remèdes internes, d'ailleurs dangereux. Elle n'expose pas à cette multitude d'éruptions, si gênantes, dans la méthode des frictions cutanées.

Mode d'administration.

Voici la manière très-simple de se servir des frictions aux parties génitales, pour tout traitement.

On commencera par administrer un bain chaud, de tout le corps; chaque friction sera précédée d'un bain local; cette précaution sera encore plus indispensable si les parties génitales sont le siége d'ulcération.

Un demi-gros d'onguent mercuriel sera d'abord employé pour chaque friction : après huit ou dix jours, cette dose sera augmentée et portée jusqu'à un gros. Les frictions seront faites, le matin et le soir, sur la surface du gland et la face interne du prépuce chez les hommes; sur la surface rouge des grandes lèvres et sur les nymphes chez les femmes. On se servira des doigts; il suffira de frictionner pendant dix ou douze minutes. En général, deux onces d'onguent mercuriel et vingt jours suffisent pour la guérison des affections récentes; il faut une plus grande quantité d'onguent et plus de temps pour les anciennes infections. Si la maladie est simple, le sujet bien constitué, il ne sera pas nécessaire de recourir à aucune préparation; on ne prescrira aucun régime particulier, la sobriété sera recommandée, et l'abstinence totale

du vin, dans le cas seulement où il y aurait des chancres ou bubons enflammés; alors il faudra également que le malade se restreigne sur les alimens.

Il sera toujours avantageux de faire prendre, journellement, une pinte de tisane sudorifique. Les parties ulcérées du prépuce ou du gland seront recouvertes d'onguent napolitain, et ensuite on ramènera le prépuce sur le gland, sans y interposer de charpie; ce contact de deux surfaces muqueuses favorise l'absorption.

Je crois avoir prouvé, par le raisonnement, la bonté de cette méthode. Maintenant j'ajouterai que j'ai pour preuve de son efficacité quinze années d'expérience, faites à l'hôpital militaire du Port-de-Paix, à Saint-Domingue, où je faisais le service en qualité de chirurgien de seconde classe; à l'hôpital militaire de l'île de Rhé, dont j'étais chirurgien-major. J'ai répété ces expériences sur un grand nombre de militaires, lorsque j'étais chirurgien-major du 105e. régiment de ligne. Par cette méthode, j'ai obtenu très-promptement la guérison de malades atteints de pustules, de bubons et de chancres aux parties génitales. J'ai eu la satisfaction de revoir un grand nombre de ces malades, à des époques fort éloignées; aucun d'eux n'avait éprouvé de rechute.

OBSERVATION

SUR UN CAS REMARQUABLE DE SYPHILIS,

PAR M. ZINCK,

Chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Givet.

UN militaire entra à l'hôpital dans l'état suivant : la figure et la poitrine étaient couvertes de plaques dartreuses dont la couleur me décela la nature; le menton était le siége d'une éruptiou verruqueuse, et les verrues, dont quelques-unes étaient isolées et d'autres groupées, offraient en quelque sorte la forme et le volume de la framboise. Cette maladie, qui était fort ancienne, et dont le caractère avait été méconnu, a été parfaitement guérie par un traitement mixte (les frictions et les sudorifiques), bien ménagé et long-temps continué. C'est ici le cas de dire un mot touchant certaines préparations mercurielles.

Nous avons remarqué, depuis long-temps, qu'entre autres accidens assez justement reprochés à l'action du *sublimé corrosif,* on peut

signaler comme le plus fâcheux, par ses résultats souvent funestes, l'irritation spécifique du système lymphatique, et principalement de ses glandes; ou, pour exprimer toute notre pensée en peu de mots, nous avions remarqué, dis-je, que l'individu soumis à ce mode de traitement échangeait fréquemment la vérole contre les écrouelles. Cependant ici, comme ailleurs, nous avons voulu en tenter encore l'usage; et, quelques précautions que nous ayons prises, soit sous le rapport du choix des individus dont le tempérament semblait devoir le mieux se prêter à l'action de ce médicament, soit sous celui de son mode d'administration, nous avons dû bientôt y renoncer.

Nous désirerions bien, dans l'intérêt de l'humanité et pour notre instruction, que les médecins de tel hôpital de Paris, où le sublimé est, dit-on, employé presque exclusivement pour le traitement de vénériens des deux sexes, daignassent nous révéler leur secret.

Si nous avons eu à nous plaindre du mercure sous forme de sel, nous avons à nous en louer sous celle dite *oxide noir d'Hannemann*. Nous avons employé cette préparation avec succès dans divers cas d'infection, soit ancienne, soit récente. Cependant, je dois avouer que, de toutes les méthodes de traitement par le mer-

cure, celle par les frictions me paraît jusqu'à présent mériter la préférence.

L'Observation que rapporte M. Zinck, n'est pas absolument rare sous le rapport du cas pathologique; on en voit, assez souvent, de semblables dans les grands hôpitaux, et sur-tout dans les hospices civils des grandes villes. Mais le traitement rationnel qu'a employé M. Zinck, et ses réflexions, fort judicieuses, sur les inconvéniens qui résultent de l'emploi du sublimé corrosif, nous ont paru être d'un assez haut intérêt pour nous décider à publier cette partie de son rapport trimestriel adressé au Conseil de santé des armées. (*Note du rédacteur.*)

RÉFLEXIONS

SUR L'EMPLOI QUI A ÉTÉ FAIT, EN DERNIER LIEU, DE L'OPIUM DANS LE TRAITEMENT DE LA GALE;

PAR M. POUGET,

Chirurgien à l'hôpital d'instruction de Paris.

LA gale, cette affection que l'on peut véritablement regarder comme endémique dans les régimens, les prisons, les vaisseaux et tous les lieux où se trouvent réunis un grand nombre d'individus, a été long-temps et est encore l'objet des recherches des observateurs. Aux époques où, sans autre examen, se contentant d'adopter les opinions spéculatives et humorales de ses prédécesseurs, on rapportait l'existence de la gale à des causes internes, à des altérations, à des acrimonies du sang et des autres humeurs, mille moyens ont été proposés, mis en usage, adoptés ou rejetés par l'expérience. Depuis qu'il a été incontestablement reconnu que le sarcopte (*sarcoptes scabiei*) fait naître et entretient cette affection doulou-

reuse et dégoûtante, tout a dû se réunir contre cet insecte, dont l'existence est trop frêle pour qu'on ne parvienne pas aisément à le détruire : aussi l'innombrable série des substances irritantes que nous fournit la nature, triomphe-t-elle toujours avec plus ou moins de promptitude d'un ennemi si redoutable et si faible. Chaque auteur, chaque praticien put donc, à son gré, chercher dans cette classe de substances celle qui le frappa le plus, celle que le hasard ou des circonstances forcées lui présentèrent; l'essayer sous toutes les formes, et l'adopter enfin préférablement à d'autres, qui cependant avaient ou auraient eu les mêmes résultats. C'est ainsi, et par suite d'épreuves multipliées et concluantes, que le tabac, le camphre, l'acide sulfurique étendu d'eau, le soufre et ses diverses préparations, détruisant constamment le sarcopte, furent les seuls médicamens conservés généralement comme les moyens les plus rationnels. Dans ces derniers temps même, l'efficacité du soufre fut tellement reconnue, qu'on ne s'efforçait plus qu'à étudier les formes les moins dispendieuses et les moins désagréables d'en faire l'application. Tels sont également les motifs qui ont fait découvrir et proposer un nouveau mode curatif par M. Tosquinet, ex-médecin ordinaire, mode que nous allons expo-

ser aux lecteurs, et qui est le but principal de ce travail.

Cette nouvelle méthode consiste en une solution de deux grammes d'opium dans six ou sept onces d'eau; les malades doivent s'en frictionner légèrement deux ou trois fois le jour, sur toutes les parties du corps couvertes de pustules psoriques; rarement la gale, d'après le rapport de l'auteur, résiste plus de deux à six jours, et cette guérison rapide est exempte de toutes suites fâcheuses. Ces lotions opiacées ont encore l'avantage de ne salir, de ne gâter, ni le linge des malades, ni les fournitures d'hôpital.

L'emploi de l'opium, comme agent destructeur du sarcopte, n'est point une découverte : nous lisons dans un passage de l'article Gale du *Dictionnaire des Sciences médicales*, qu'anciennement Duland l'employait en frictions; et, dans un autre, que ce médicament, dont on avait vanté les bons effets, était maintenant abandonné. L'art est donc seulement redevable à M. Tosquinet d'avoir rappelé l'attention sur un moyen qui, d'après les expériences récemment tentées, paraît être assez avantageux. M. Tosquinet, exerçant la médecine civile, ne put faire d'abord que quelques légères épreuves; leur réussite l'engagea à prier M. Clément, aide-

major de la légion de la Meurthe, chargé du service de l'hôpital de Longwy, à les continuer. Messieurs les officiers de santé en chef prirent en considération la juste demande de M. Tosquinet, et donnèrent à sa nouvelle méthode un développement plus étendu : ainsi, la partie gommeuse de l'opium dissoute dans l'eau, sa partie résineuse dans l'alcool, la teinture thébaïque composée, l'alcool pur et simple, furent employés plus ou moins, mais, plus particulièrement, les solutions opiacées. Le mois de décembre 1818, et le premier trimestre de 1819, furent consacrés aux expériences qu'avait demandées l'auteur. Cinquante-six galeux ont été traités pendant ces quatre mois; vingt-neuf par les lotions opiacées, et vingt-sept par les frictions antipsoriques; ainsi que le prouvent les états que nous avons sous les yeux, lesquels furent faits à l'hôpital de Longwy, et qui furent envoyés au Conseil de santé.

Si nous comparons, au moyen de ces tableaux, les résultats qu'eurent les deux modes curatifs, nous y verrons que, sous le rapport du nombre de journées qui fut nécessaire au traitement des galeux par l'un et l'autre moyen, il est à-peu-près le même, et que ce nombre monte également à 8, 10, 12, 16, 20 et même 36 jours et plus; que sous le rapport du prix, chaque lotion

d'opium est évaluée à 2 ou 3 centimes de plus que chaque friction antipsorique; mais que ce temps et cette dépense sont rachetés suffisamment par l'économie des bains et des fournitures, et par le bien-être qu'éprouvent les malades, de ne pas se trouver dans une atmosphère continuellement chargée de particules sulfureuses. Mais tout en donnant des éloges à M. Tosquinet sur ces premiers essais, nous ne pouvons nous empêcher de dire que, jusqu'ici du moins, les épreuves sur l'efficacité de l'opium, comme moyen de guérison de l'affection qui nous occupe, n'ont pas encore été assez nombreuses, et qu'elles ne suffisent pas pour en mettre les lotions au-dessus d'autres moyens connus; par exemple, la méthode de M. Dupuytren.

En effet, l'avantage sera cette fois tout-à-fait en faveur de cette dernière; et pour en avoir la conviction, il n'y a qu'à invoquer le témoignage de M. Percy. Ce célèbre chirurgien, dans un rapport qu'il présenta sur cette méthode au Ministre de la guerre, dans le mois d'octobre 1813, reconnaît que le sulfure de potasse, avec addition d'un septième ou d'un huitième d'acide sulfurique, mélangés dans quatre ou cinq fois leur poids d'eau, guérit parfaitement la gale, et n'altère en rien la santé des malades; enfin,

qu'il est extrêmement économique, et par rapport au temps, puisqu'il suffit de six à sept frictions, terme moyen; et par rapport au prix, puisque la matière de ces six à sept frictions s'élève à peine à 30 centimes; et par rapport au linge et aux fournitures qu'il n'endommage en aucune manière.

Un seul malade, couvert de gale des pieds à la tête, a été neuf jours à guérir par la méthode de M. Dupuytren; et dans le rapport que messieurs les officiers de santé en chef de l'hôpital de Longwy envoyèrent, en même temps que les états, au Conseil de santé, nous lisons l'aveu franc et sincère, 1°. de la longueur du traitement sur deux malades, à cause, sans doute, disent-ils, de la grande sensibilité du système cutané; 2°. de l'insuffisance de ce traitement sur deux autres qu'on n'a pu guérir qu'après vingt frictions onguentuelles, et accompagnées d'un grand nombre de bains sulfureux.

Quoi qu'il en soit, nous engageons les officiers de santé militaires à vérifier les premières tentatives de M. Tosquinet, et à ajouter à ses premiers succès. Cependant, nous pensons qu'il est de notre devoir, en faisant un semblable appel, de livrer au jugement de nos confrères auxquels nous nous adressons, les réflexions suivantes à l'égard des lotions opiacées.

Médicament énergique et dangereux à manier, l'opium ne demande-t-il pas beaucoup de circonspection et de réserve de la part des médecins, et sur-tout des médecins militaires, qui l'emploieront pour détruire la gale? En effet, la négligence que le service peut éprouver volontairement ou involontairement dans les hôpitaux, les erreurs dans la distribution d'un médicament, les usages condamnables qu'en peuvent faire les soldats malades, ne sont-ils pas susceptibles de conduire à des résultats funestes? N'a-t-on pas vu quelquefois des gardiens, des infirmiers, en dérangeant les fioles d'un malade, occasionner des méprises dangereuses? N'ai-je pas vu, et plusieurs de mes collègues pourraient l'attester, un fiévreux boire son liniment camphré et se frotter avec sa potion? un vénérien employer sa friction mercurielle à chercher à s'empoisonner, en y mêlant des mouches cantharides? etc. Connaissant, ou ayant entendu parler vaguement des qualités de l'opium, des soldats imprudens ne peuvent-ils pas, pour eux ou pour leurs camarades, conserver le tout ou partie des lotions opiacées qu'on leur aurait délivrées, dans le seul espoir de se procurer un sommeil qui semble les fuir ou les fuit réellement?

Sous d'autres rapports, dans les cas de gale invétérée, lorsque la liqueur séreuse, par un trop long séjour dans les pustules que le sarcopte a fait naître, a appelé à la peau une irritation inflammatoire chronique; que cette sérosité est devenue une matière purulente cachée sous des croûtes plus ou moins épaisses; qu'arrivée à ce degré, la maladie s'est métamorphosée pour ainsi dire en une sorte d'émonctoire imprudent alors à supprimer trop brusquement; les lotions opiacées, en stupéfiant les parties, ne pourraient-elles pas déterminer les mêmes résultats que les répercussifs et les astringens? Le jeune enfant, sujet d'une observation particulière, dont toute la surface du corps présentait des pustules psoriques croûteuses telles qu'il eût été difficile de les frictionner, et dont les dimensions variaient de l'extrême en petit jusqu'à deux lignes et demie de diamètre, pour la guérison desquelles on conseilla à la mère de tremper dans une teinture alcoolique, fortement chargée d'opium, les barbes d'une plume, et de la passer cinq à six fois par jour sur les pustules, n'éprouva-t-il pas plus tard quelques accidens, précisément parce que sept jours avaient seuls suffi pour obtenir la guérison? Enfin, dans un remède énergique et dont les

heureux effets contre telle ou telle affection manquent encore de preuves suffisantes, n'est-il point prudent de ne les pas juger de suite après la guérison, et ne doit-on pas suivre le malade encore quelque temps après, pour s'assurer si elle est bien consolidée ?

OBSERVATION

SUR UNE OPÉRATION DE TRÉPAN,

PRATIQUÉE PAR LE DOCTEUR MAGNIN,

Aide-Major aux Chasseurs de la Meuse (13e. régiment).

Quibus occasione aliquâ cerebrum fuerit vehementer concussum, mutos protinùs fieri necesse est.

HYPOC. aphor. 58, sect. VII.

LE nommé Becquer, chasseur au 3e. escadron, tomba, le 26 décembre 1818, à cinq heures du soir, d'un grenier à foin élevé de quinze pieds au moins au-dessus d'une écurie pavée. La tête porta la première contre le sol. Appelé de suite, je trouvai ce chasseur relevé et couché sur de la paille.

Perte de connaissance, état comateux, d'où il sortait par intervalles, en agitant convulsivement les membres, sur-tout lorsque, pressant le crâne, on appuyait un peu fort sur sa partie supérieure; mâchoires serrées, écume à la bou-

che, respiration lente, quelquefois râle, pouls petit et lent; tels étaient les symptômes qui existaient et qui accompagnaient une plaie triangulaire de deux pouces d'étendue, faite au cuir chevelu, sur la partie supérieure du pariétal droit, et à-peu-près à son milieu : les doigts, introduits sous les tégumens divisés, me firent reconnaître une fracture de cet os avec enfoncement. Le malade fut de suite transporté à l'hospice de Mézières, où je l'accompagnai. Le chirurgien-major de cet hospice se trouvant absent, je priai M. Amstein, médecin, de m'aider en cette occasion.

Pendant la route, le malade avait vomi à plusieurs reprises, et rendu tous les alimens contenus dans l'estomac; aux symptômes précités, se joignait, à son arrivée à l'hôpital, une insensibilité presque absolue, pâleur de la face, pouls intermittent. Le cuir chevelu rasé, je fis une grande incision de haut en bas, depuis un des angles de la plaie jusqu'à l'union du pariétal droit avec le temporal; deux autres incisions opposées vinrent tomber à angle droit sur la partie supérieure de celle-ci; je relevai et disséquai les lambeaux; de façon que la presque totalité du pariétal fut mise à découvert. Nous vîmes alors clairement une fracture linéaire,

qui, de la partie supérieure de cet os, le parcourant de haut en bas, finissait à la suture écailleuse et à son union avec le temporal du même côté; supérieurement, plusieurs autres félures venaient se joindre à celle-ci, et, à leur point de jonction, lieu où la tête avait touché le sol, il y avait un enfoncement de près de deux lignes de plusieurs petites pièces d'os; la fracture paraissant se prolonger sur le pariétal opposé, celui-ci fut également mis à découvert, et une fracture longitudinale, aussi de haut en bas, le traversait également. A peine, pendant ces énormes incisions et la douleur qui aurait dû les accompagner, Becquer témoigna-t-il qu'il était le sujet sur lequel on opérait. Il y était absolument insensible; les mêmes symptômes persistaient; et il n'était point douteux qu'ils ne fussent dus à la compression de l'encéphale. L'opération du trépan était indiquée; elle fut résolue et pratiquée de suite.

Je ruginai le pariétal droit presque en entier, et j'appliquai sur la partie supérieure de la fracture une couronne de trépan, posée de manière qu'elle portât un peu sur les pièces enfoncées; la première n'étant point suffisante, M. Amstein en appliqua une seconde très-près de la première; alors, je pus faire usage de

l'élévatoire et ramener, en soulevant doucement, les pièces d'os à leur position naturelle; rien ne troubla l'opération, qui fut à peine achevée, que le malade, se levant sur son séant comme un homme qui sort d'un profond sommeil, promena autour de nous des yeux égarés, nous pria de le faire placer dans un lit, et de le laisser dormir. Le pansement fait, on le changea de lit. Becquer est d'un tempérament lymphatique, il avait perdu beaucoup de sang, et lors de la chute, et par les différentes incisions faites au derme épicrânien; le pouls était petit et lent; il ne fut donc point saigné. Une boisson stibiée fut prescrite.

Le lendemain, le malade était encore assoupi et ne répondait qu'avec peine aux questions qu'on lui adressait; fonctions vitales dans leur rhythme ordinaire. Lavement; boisson laxative.

Le surlendemain, je levai l'appareil en présence de plusieurs médecins et chirurgiens du lieu; les battemens du cerveau, très-sensibles par les ouvertures faites au crâne, démontraient clairement leur *isochronéité* avec la diastole artérielle, quoiqu'on ait voulu encore dernièrement prétendre qu'ils correspondaient aux mouvemens expiratoires. Le pansement fut fait à l'ordinaire; les évacuations alvines, supprimées

depuis la chute, se rétablirent ; le malade conservait encore du penchant au sommeil et de la surdité; les autres fonctions dans l'état naturel.

Pendant tout le mois de janvier, Becquer a éprouvé encore de la surdité et une somnolence; du reste, aucun autre accident; au second mois, plusieurs pièces d'os se sont exfoliées; mais cependant moins que je ne m'y attendais, d'après la grande surface que j'avais mise à découvert et dépouillée de son périoste : la nature aura détaché le reste d'une manière insensible.

La plaie s'est couverte de bourgeons charnus, les tégumens rapprochés se sont affaissés peu-à-peu, et cet homme ne conserve plus maintenant de cette énorme plaie qu'une petite portion non cicatrisée de la largeur d'une pièce de vingt sous. Il jouit de toutes ses facultés physiques et morales, et servira encore l'État.

Deux choses sont à considérer dans cette observation. La première est que malgré la violence du coup et l'étendue de la fracture qui divisait le crâne latéralement d'un côté à l'autre, malgré le désordre qui avait eu lieu près du sinus longitudinal, ce dernier ne se soit point rompu, et qu'il n'y ait point eu d'épanchement, au moins sensible; on ne peut expliquer ce fait,

qu'en admettant que la force du coup s'est épuisée à fracturer le crâne dans une grande étendue. La seconde, est la prompte disparition des accidens aussitôt qu'on a eu relevé les pièces d'os enfoncés et que la compression du cerveau a cessé : ce qui démontre, en pareil cas, la nécessité d'opérer promptement pour prévenir une mort certaine.

OBSERVATION

EXTRAITE DU RAPPORT DE MESSIEURS LES OFFICIERS DE SANTÉ EN CHEF DE L'HÔPITAL D'INSTRUCTION DE STRASBOURG.

Pontet (Antoine), fusilier dans la légion de la Haute-Saône, d'un tempérament bilioso-sanguin, âgé de dix-neuf ans, avait été atteint, en décembre 1817, d'une fièvre quotidienne, ou double-tierce, qui avait cédé, au bout de huit jours, à une simple infusion de sommités de petite centaurée, en laissant après elle un engorgement assez considérable de la rate. Depuis lors, Pontet n'a plus joui d'une bonne santé, et éprouvait des frissons de temps à autre. Enfin, la rate étant sensiblement accrue, il entra à l'hôpital de Strasbourg le 15 décembre 1818.

Premier jour; il offrait à l'examen une tumeur dure, insensible, qui occupait une grande partie de l'hypocondre gauche, et s'étendait jusqu'à l'épigastre; le pouls était naturel, plutôt lent que précipité; du reste, Pontet n'accusait aucune douleur.

Nous recourûmes aussitôt à un moyen qui,

dans des cas semblables, avait été suivi d'un plein succès, c'est-à-dire, l'application sur la tumeur de l'emplâtre ammoniacal. L'effet de ce topique fut remarquable.

Deuxième jour; le lendemain tout avait changé de face, la tumeur avait diminué de plus de moitié, et était entièrement ramollie; pendant la nuit, épistaxis considérable, horripilation suivie de chaleur vive, soif, respiration difficile et douloureuse, douleur gravative au côté gauche du thorax, toux sèche, incommode, fatigante, pouls fort, développé et fréquent; enfin, tous les signes d'une péripneumonie intense.

Prescription : diète, tisane et potion gommeuse, fomentations émollientes, saignée de huit onces. Quelque soulagement dans la journée, mais la rate se gonfle de nouveau.

Troisième jour; les symptômes reprennent leur première intensité : on continue les mêmes remèdes; deux saignées dans la journée.

Quatrième, cinquième et sixième jours; la tumeur de la rate reste stationnaire, mais les autres symptômes déclinent. Tout annonçait une résolution prochaine. Dans la nuit du sixième jour, insomnie, délire; le malade reste découvert et boit de la tisane froide.

Septième jour ; embarras extrême dans la circulation ; pouls faible, petit, lent (quarante-cinq pulsations), intermittent, rougeur de la face, sorte d'affection soporeuse, toux fréquente, crachats opaques, jaunâtres, mêlés à quelques stries de sang. Prescription : six sangsues sur le côté gauche du thorax, diète, tisane et potion gommeuses, fomentations émollientes. Ce n'est que dans la nuit que ces fâcheux symptômes cèdent à une sueur critique très-abondante, qui continua, avec de légers intervalles, les huitième et neuvième jours.

Dixième jour ; le malade se sent de l'appétit ; le pouls est encore un peu lent et inégal, la respiration est meilleure, la face n'est plus rouge, la toux est moins fréquente, les crachats ne sont plus teints de sang, la tumeur de la rate a presque entièrement disparu. Enfin, le dix-huitième jour, le malade était aux trois-quarts de la portion, et voisin de l'état de la plus parfaite santé.

La masse sanguine logée dans la rate distendue, rentrée trop subitement dans l'appareil circulatoire, se fait jour à travers les artérioles de la membrane muqueuse nasale, et enflamme les vaisseaux capillaires pulmonaires, prédisposés par la saison froide et humide, in-

flammation occasionnée par une pléthore subite. Ce fait, dont notre pratique ne nous avait jamais offert d'analogue, prouve qu'il est quelquefois dangereux de chercher à résoudre trop promptement d'anciennes congestions sanguines, même dans les organes dont les propriétés vitales nous paraissent les plus obscures.

DE L'EMPLOI
DES MATÉRIAUX IMMÉDIATS DES VÉGÉTAUX,

CONNUS SOUS LE NOM DE GOMMES-RÉSINES, DANS LES MÉDICAMENS EXTEMPORANÉS ET OFFICINAUX, INTERNES ET EXTERNES;

PAR P. P. F. BERTRAND,

Pharmacien-major-démonstrateur à l'hôpital militaire d'Instruction de Paris.

QUELQUES critiques, entre autres feu M. Chaumeton, ont avancé que les analyses des corps destinés à la médication étaient faiblement utiles à la médecine. Je ne pense pas de même. Elles éclairent le médecin et le pharmacien sur le choix des menstrues qui leur conviennent le mieux, et sur les formes sous lesquelles il est le plus avantageux de les administrer, et surtout sur les principes actifs de ces substances.

C'est ainsi que les analyses faites des gommes-résines nous ont démontré que cette dénomination ne pouvait pas toujours leur convenir; car, si on consulte le Mémoire intéressant de M. Pelletier sur la composition de ces corps, on verra qu'ils doivent être divisés en résines-gommes et en gommes-résines, suivant qu'un des deux principes y domine ; et même en résines.

Une fois cette distinction opérée, on peut juger facilement quels sont les meilleurs moyens d'extraire de ces corps les principes les plus solubles, et d'opérer rationnellement leur division. Ainsi l'alcool à 21 degrés, et chaud, conviendra pour traiter les gommes-résines, tandis qu'il sera nécessaire d'employer de l'alcool à 24 ou à 30 degrés quand on aura à opérer sur des résines-gommes, et à 36 quand ce seront des résines.

Le commerce de la droguerie n'offrant pas toujours ces produits en larmes pures, mais, au contraire, le plus souvent mêlés avec des débris de végétaux, du sable, et autres substances terreuses, il en résulte que la pulvérisation des gommes-résines, en sorte ou en masse, ne peut offrir qu'un mauvais médicament; de manière qu'il doit y avoir plusieurs modes de les diviser et de les dépurer. Si les larmes sont bien isolées des masses, il ne s'agit que de les faire sécher,

pendant quarante-huit heures, dans une étuve échauffée à 25 degrés, après les avoir concassées, et de les triturer, aussitôt qu'elles sont refroidies, dans des mortiers de fer entourés d'un mélange frigorifique; la poudre tamisée, on la conserve dans des vases de verre très-secs et froids, et munis de leur bouchon en cristal, dans une température froide et un endroit sec; malgré ces précautions, elles s'agglomèrent, mais une simple trituration suffit pour les disgréger.

C'est principalement cette poudre qu'on doit employer dans les médicamens internes solides, mous ou visqueux, ou liquides, et, dans ce cas, la gomme arabique, le jaune d'œuf, suffisent pour la diviser et faciliter sa suspension, et même en partie sa solution dans les médicamens liquides, et principalement ceux qui sont doués d'une certaine viscosité.

Mais on ne peut facilement se procurer ces corps en larmes, et, dans ce cas, la division doit en être opérée différemment, suivant que la gomme ou la résine domine.

Les menstrues doivent aussi varier, suivant que ces médicamens sont destinés à l'intérieur ou pour l'extérieur.

Les gommes-résines destinées à l'intérieur doivent être dépurées à l'aide de l'alcool aqueux,

chaud, et passées à travers un linge serré avec expression; on fait évaporer jusqu'à siccité dans une étuve, pour pouvoir les réduire en poudre par un temps sec et froid.

Celles qui doivent entrer dans les médicamens destinés à l'extérieur, tels que les emplâtres, seront traitées par le fort vinaigre blanc, ou l'acide acétique distillé, et par la chaleur. Après les avoir passées avec expression, on les fait évaporer au bain-marie, ou à l'étuve, jusqu'à consistance solide ou bien de miel.

Les dernières portions d'acide tiennent fortement, ce qui en augmente l'énergie, principalement dans les emplâtres, comme l'ont observé Rouelle l'aîné et M. Deyeux, sur-tout dans le diachylon gommé. Mais un pareil médicament ne pourrait être employé à l'intérieur; car, outre l'acide, il s'y est formé des acétates terreux qui, par leur solubilité, modifient l'action des gommes-résines.

OBSERVATIONS

SUR L'EMPLOI DU CAMPHRE DANS LES MÉDICAMENS EXTEMPORANÉS LIQUIDES;

PAR LE MÊME.

LE camphre est soluble dans l'alcool, l'alcool aqueux, l'éther, la liqueur d'Hoffmann, les

huiles fixes et volatiles, et l'eau, quand il est à l'état de molécules naissantes.

On le prescrit dans les médicamens, sous formes liquides et solides. Nous ne nous occuperons que des formes liquides, telles que les médicamens extemporanés, connus sous les noms d'émulsion camphrée, de potions et juleps camphrés, de décoctions ou infusions camphrées destinées à l'intérieur, d'injections et de fomentations.

Dans la pharmacie militaire, en Autriche, le camphre, divisé par l'alcool ou la liqueur d'Hoffmann, est incorporé dans un épais mucilage de gomme arabique ou adragant, pour pouvoir être mis à petites doses dans les médicamens extemporanés. Ce moyen est très-expéditif, c'est son seul mérite; car il offre l'inconvénient de ne pouvoir être dosé avec précision.

Notre mode de le diviser est le même; mais il est plus conforme aux règles de l'art, parce que nous pesons la dose de camphre voulue pour chaque prescription. Ce mode est trop long, et, en outre, le camphre, n'étant pas à l'état de molécules naissantes, se sépare en peu de temps dans les liquides peu visqueux; de sorte que si les servans négligent d'agiter le vase chaque fois que le malade en prend, il est à craindre que les premières portions du liquide con-

tiennent toute la quantité de camphre, qui, pris en une seule dose, peut devenir un poison violent.

Le camphre se divise beaucoup mieux à l'aide du jaune d'œuf; mais on ne doit l'employer que dans les médicamens qui doivent se renouveler toutes les six ou huit heures, telles que les émulsions, car le jaune d'œuf s'altère facilement, et alors communique un goût et une odeur insupportables. Il est une autre raison qui s'oppose à l'emploi des œufs dans les grands établissemens, où la surveillance est difficile pour pouvoir empêcher l'abus de cette denrée.

La magnésie, que l'on a proposée pour diviser le camphre, ne peut convenir, 1°. parce que cette substance terreuse, une fois imbibée d'eau, devient plus pesante, et, en se précipitant, laisse surnager le camphre; 2°. cette terre s'oppose à l'introduction dans les médicamens, des acides, des éthers de la seconde section et de beaucoup de sels, sur-tout les sursels ou à excès d'acide; de sorte qu'il en résulterait des combinaisons nouvelles qui, en modifiant l'action médicamenteuse, ne rempliraient plus l'indication voulue.

Selon M. Planche, l'amidon de froment serait préférable; mais il aurait l'inconvénient de donner un médicament trop substantiel, et, une fois

imbibé d'eau, en se précipitant au fond, il laisserait le camphre à nu : peut-être, dans ce cas, l'amidon grillé conviendrait beaucoup mieux, étant soluble en partie dans l'eau froide; mais il aurait toujours l'inconvénient de présenter une substance alimentaire qui serait souvent pernicieuse dans les cas où l'on administre le camphre.

L'eau diurétique de Baumé perfectionnée par M. Planche offre le meilleur moyen d'administrer le camphre à la dose voulue, et dans un état de division parfaite. Elle est composée de camphre dissous dans l'alcool et étendu d'eau distillée. Mais lorsqu'on veut y introduire le nitre, il doit être dissous, étant bien divisé, dans le mélange d'alcool camphré et d'eau ; car, sans cette précaution, si on ajoutait à l'alcool camphré la solution du nitre, il y aurait précipitation du camphre, ce qui n'arrive pas quand on suit le procédé donné par M. Planche dans les journaux de pharmacie.

Ainsi on peut avoir par ce procédé une eau camphrée simple ou nitrée.

L'avantage est réel :

1°. Le liquide pesé, ainsi que le camphre, on peut connaître les proportions de ce médicament, qui peuvent offrir deux grammes de camphre dans huit grammes de liquide, qui con-

tient deux grammes d'alcool et six grammes d'eau ; de sorte que les médicamens en sont faiblement augmentés de volume ;

2°. Cette eau camphrée ne précipite pas dans les médicamens liquides ;

3°. Les médicamens en sont plus actifs, le camphre étant plus divisé, et beaucoup plus homogènes, sans couleur, et par conséquent plus agréables ;

4°. Le seul inconvénient est que ce médicament, à la longue, se décompose et donne de l'acide acétique ; mais on peut y remédier en n'en composant que de très-petites portions qui puissent servir pour un mois ; car l'acétification ne se manifeste souvent qu'au troisième mois, suivant les circonstances où s'est trouvé ce médicament, telles que l'exposition à la chaleur et à l'air, ce que l'on peut facilement éviter.

NE SERAIT-IL PAS AVANTAGEUX

DE BANNIR L'EAU-DE-VIE DU COMMERCE POUR LES PRÉPARATIONS DANS LES HÔPITAUX MILITAIRES ?

PAR LE MÊME.

L'EAU-DE-VIE du commerce est rarement le produit de la distillation du vin. Celle que l'on

peut regarder comme la meilleure est formée par le mélange de l'alcool avec l'eau, et on lui donne un air de vétusté en laissant séjourner le mélange sur des copeaux de bois neuf, ou en la caramélisant. On l'obtient le plus souvent dans le commerce de la fermentation des fruits, des pommes de terre avec l'orge germée, du sucre, du miel, des sirops et mélasses, des graines céréales, du suc de betterave, du marc des raisins, etc.

Ces eaux-de-vie sont, à la vérité, aujourd'hui moins désagréables qu'autrefois, par suite des procédés modernes, à l'aide d'alambics nouveaux. et par la vapeur.

Si on leur donne une saveur douce et agréable par le caramel, on les rend aussi plus piquantes à l'aide du poivre.

Quoique distillés de nouveau après avoir été brassés avec la chaux et le charbon, ces alcools étendus d'eau conservent l'odeur peu agréable due à la décomposition du tartre ou du muqueux, et à la volatilisation de l'huile des pepins ou de la cire des pellicules des fruits.

On reconnaît l'addition du sucre caramélisé par le résidu de l'évaporation qui est très-sucré, visqueux, et donnant de l'acide oxalique par l'acide nitrique; celle du poivre, quand l'eau-de-vie, traitée par le même procédé, laisse un

résidu grisâtre très-âcre, et conservant la saveur et l'odeur de cette substance exotique.

L'alcool obtenu avec des eaux-de-vie non extraites avec précaution du vin, manifeste, évaporé sur la main, une odeur particulière désagréable; si on l'étend d'eau, on éprouve les mêmes sensations physiques.

Un pareil alcool ne peut servir à faire l'éther, car il a une odeur très-peu agréable; aussi les pharmaciens allemands, qui ont été souvent trompés, essaient-ils toujours leur alcool avant de le mélanger en grand avec l'acide sulfurique. Cet essai consiste à laisser vingt-quatre ou quarante-huit heures un mélange de petites portions égales d'alcool à 36 et d'acide sulfurique concentré; si l'alcool n'a pas été retiré du vin, le mélange se colore fortement, et il s'en précipite une grande quantité de carbone; si l'alcool est pur et obtenu du vin, il ne se forme pas de dépôt, le mélange est à peine coloré, ou du moins les nuances ne sont dues qu'à la différence de densité du liquide; tandis que dans le mélange des alcools de grains de marc de raisins, de sirops ou mélasses, etc. avec l'acide sulfurique concentré, celui-ci carbonise l'huile qui s'est volatilisée avec l'alcool.

L'eau-de-vie, par son volume, est d'un difficile

transport. On ne peut compter sur la pureté de l'eau-de-vie marchande, l'extractif âcre du piment ajoute des propriétés nouvelles aux médicamens, le caramel s'oppose à son action comme menstrue. On est avide de cette liqueur, sur-tout si ce sont des hommes de peine qui sont chargés de sa conservation; tandis qu'ils ne touchent pas à l'alcool, qu'un pharmacien peut rendre au degré convenable avec l'eau. La déperdition qui peut avoir lieu, en faisant ce mélange par le dégagement de calorique, peut être facilement évitée en opérant dans une cave et dans des vases de verre faciles à boucher.

Il doit en résulter

Que la dépense pour le transport sera bien moindre;

Qu'il y aura moins de déperdition, puisqu'on pourra conserver l'alcool dans des vases de verre;

Que les médicamens en seront plus purs et plus faciles à doser;

Qu'on pourra en surveiller plus facilement l'emploi;

Qu'il y aura moins d'abus, les infirmiers étant très-avides d'eau-de-vie, et répugnant à boire l'alcool;

Que la sophistiquerie sera moins facile; d'autant mieux qu'on la reconnaîtrait promptement,

et que, d'ailleurs, on l'exerce rarement à la source sur les liquides chers, le commerçant s'exposant alors à une trop grande perte si sa denrée était rejetée.

DE LA CHICORÉE,

AVEC QUELQUES CONSIDÉRATIONS SOUS LES RAPPORTS MILITAIRES;

PAR LE MÊME.

Cichorium intybus (L.), *cichorium silvestre sive officinarum. Cichorium caule simplici, foliis dentato sinuatis.*

Chicorée sauvage. Plante bisannuelle, syngénésie polygamie égale (L.), cl. 9. Semi-flosculeuses de (T.), cynarocéphales de (Ventenat), f. des chicoracées de (J.).

Ce genre, qui a des rapports avec les cupidones et les sérioles, comprend six espèces, dont deux sont connues généralement; la première, sous le nom de chicorée sauvage, plus particulièrement employée comme médicament et en fourrage. Elle croît dans toute espèce de terrain; mais le bon influe sur la grandeur et la qualité de cette plante. En effet, la chicorée sauvage cultivée offre dans ses jeunes feuilles

vertes un aliment très-sain, lorsqu'il est assaisonné en salade; et ses feuilles plus grandes étiolées, ou dans des caves, ou par la pression, à l'aide d'une pierre, ou recouvertes de terre, donnent un aliment très-succulent, un peu amer, mais ne répugnant pas, et très-tendre.

La deuxième espèce ou endive, endive chicorée des jardins, beaucoup plus employée dans l'art culinaire, soit en salade, soit cuite et assaisonnée avec le suc des viandes, qui, par l'assaisonnement et la chaleur, en diminue l'amertume.

Racine. Vivace, fibreuse, fusiforme, remplie d'un suc laiteux, presque lisse à l'extérieur et fauve, blanche à l'intérieur, d'une saveur amère, mais fraîche à raison de son mucilage assez abondant.

Tige. S'élevant, suivant le terrain ou la culture, depuis deux jusqu'à quatre pieds, herbacée, mais ferme, tortueuse et rameuse.

Feuilles. Placées alternativement sur la tige, d'un vert foncé, celles du bas oblongues, légèrement velues, divisées jusqu'à la côte du milieu en plusieurs segmens terminés en pointe, tandis que les supérieures, à-peu-près de la même forme, diminuent de grandeur vers le sommet, mais avec des découpures moins profondes, et parfois variées de rouge.

Grandes, sessiles, communément bleues, naissant deux à deux aux aisselles des feuilles, dont on trouve des variétés à fleurs rouges et blanches. La culture, le terrain, influent non-seulement sur la grandeur de cette plante, mais encore sur ses formes; car les feuilles deviennent plus longues, moins découpées, à surface presque lisse; phénomènes que la physiologie végétale nous retrace continuellement; car, par la culture, on voit disparaître dans beaucoup de végétaux les poils, ou aiguillons, ou épines. Fleurs.

Ou capsule remplie de petites semences anguleuses, sans aigrettes. Fruit.

Toutes les parties de cette plante étaient employées depuis très-long-temps en médecine; on n'utilise aujourd'hui que les racines et les feuilles, dont on obtient, par incision, un suc blanchâtre et amer.

Celle de la racine n'a pas été faite; mais il est probable qu'elle ne diffère guère de celle des feuilles; elle contient cependant beaucoup plus de mucilage, assez abondamment de l'extrait amer, et un peu de principe astringent. Analyse de M. Laubert.

La décoction ménagée de la feuille récente est d'un jaune rougeâtre; sa saveur est mucilagineuse, légèrement amère. Elle forme spontanément à l'air un précipité à peine sensible. La

noix de galle en sépare un précipité léger brun, tandis que la gélatine animale et l'émétique n'y opèrent aucun changement. L'oxalate d'ammoniaque y développe un précipité peu sensible, d'un blanc sale; l'acétate de plomb, un précipité assez abondant, d'un blanc sale, et la liqueur devient incolore. Il se forme, par l'eau de chaux, un précipité considérable, verdâtre gélatineux, tandis que la liqueur devient transparente et conserve sa couleur; et par le trito-sulfate de fer un précipité noirâtre gélatineux assez abondant, et la liqueur conserve une couleur noirâtre.

Formes. On donne la racine en décoction, en extrait; les feuilles en infusion, en suc, en extrait. On les associe aux purgatifs ou à des substances animales, pour en constituer des bouillons médicinaux. On employait jadis l'eau distillée des feuilles. On en forme des sirops simples, soit avec le suc des feuilles, ou des sirops composés, tels que ceux de rhubarbe, d'erysimum; les racines font partie du catholicon. Les semences, qui contiennent une huile douce, ont été mises au nombre des quatre semences froides mineures. Les fleurs, dont on ne fait plus usage, furent mises bien gratuitement au nombre des fleurs cordiales.

C'est un des meilleurs fourrages, il améliore sur-tout les herbes par trop ligneuses des prairies mal saignées qui abondent en joncs. Usage économique.

La racine récente, desséchée, coupée par petites tranches et torréfiée, forme le succédané imparfait du café, qu'on emploie principalement dans le Nord et la Flandre. Les carottes, les racines de petit houx ne sont pas plus avantageuses, car leur décoction ne participe en rien de la vertu excitante et tonique du café, quoique l'huile pyrogénée et l'amertume donnent de la saveur à ces décoctions; mais elles ne sont avantageuses qu'autant qu'on associe la poudre de chicorée à la dose d'un quart, et même d'un cinquième avec le café; car la décoction seule de ces racines cesse d'être tonique, suivant Murrhay, qui la croit susceptible de relâcher les fibres et de débiliter les nerfs. C'est donc un poison lent, dont les pauvres sont, tôt ou tard, les tristes victimes.

La poudre de chicorée triturée sous la meule après sa torréfaction, est susceptible de s'enflammer spontanément, si on la conserve en masse. Cinq maisons de Magdebourg furent incendiées par suite de cette action : observation précieuse pour un pharmacien militaire qui, par son rang et ses connaissances, est membre du Conseil de guerre et de salubrité des places fortes, et ne Considérations militaires.

doit rien négliger de ce qui peut conserver une forteresse à l'État. La Flandre, où sont les clefs de la France, fabrique beaucoup de café indigène : c'est au pharmacien à éclairer le gouverneur et les magistrats sur ces dangers, et à donner aux fabricans les moyens de les éviter, en faisant placer ces produits en petit volume et isolément dans des endroits secs; et à faire éloigner ces fabriques des magasins d'approvisionnement, de l'arsenal, des hôpitaux, des moulins et dépôts de poudre de guerre.

Variétés. La chicorée des jardins ou endive, *cichorium indivia*, offre plusieurs variétés par la culture, telles que la scariole grande et petite, la chicorée blanche, la chicorée frisée; parmi celles-ci, la chicorée endive jouit des mêmes vertus médicinales que la chicorée sauvage. Elle croît naturellement dans les bonnes prairies, fleurit tout l'été; sa tige est creuse, cannelée, ses feuilles alternes, ses fleurs bleues, sessiles, aux aisselles des rameaux, ses semences semblables aux graines de la chicorée sauvage; elle offre un des meilleurs fourrages, tandis que les autres ne sont employées que dans l'art culinaire.

RACINE DE COLOMBO.

Menispermum palmatum. (Lamarck).
M..... hirsutum de Commerson.

PAR LE MÊME.

Plante vivace.

Racine tubéreuse, rameuse, fusiforme, qui nous arrive de l'île de Ceylan en morceaux orbiculaires inégaux, de deux à trois pouces de diamètre; écorce rugueuse de quelques lignes d'épaisseur, couleur de rouille obscure. Cette couleur la distingue des bryones auxquelles l'a comparée Willdenow. A l'écorce succède une couche plus compacte, ligneuse, formant un renflement qui s'élève en bourrelet. Racine.

Le centre de la racine paraît être formé d'une substance médullaire, farineuse, d'un jaune verdâtre, avec des globules brillans qui ne sont sensibles qu'à la loupe; elle est parsemée çà et là de taches jaunes pâles, ou noirâtres. Fraîche et en petite masse, elle a l'odeur nauséabonde. En grande masse, son odeur se rapproche de celle du cumin; mais à l'état sec, elle est, suivant quelques auteurs, sans odeur, sur-tout si elle est isolée; mais étant très-hygrométrique, elle acquiert bientôt de l'odeur à l'air. Mâchée, elle

paraît très-mucilagineuse. Réduite en poudre, elle est verdâtre et attire plus fortement l'humidité, d'une saveur amère un peu piquante; suivant Murrhay, son odeur est facilement modifiée à l'aide de l'écorce d'oranges.

Tige. Feuilles. Fleurs.

Cette herbe dioïque est sarmenteuse, ou à tige grimpante, cylindrique, velue; ses feuilles alternes, pétiolées, en cœur, à cinq lobes aigus entiers, ses fleurs portées sur des grappes axillaires, accompagnées de bractées, dont on ne connaît que les fleurs mâles, et qui paraît constituer un genre dans la diœcie hexandrie, et dans la famille des ménispermes, dont le calice a six folioles, dont trois intérieures, corolles de six pétales charnus, obtus, concaves, six étamines à peine plus longues que la corolle.

Analyses chimiques.

Ce médicament, qui jouit de vertus énergiques, a été l'objet des recherches de beaucoup de pharmaciens-chimistes. Feu Josse ne la trouva composée que de résine et de gomme; M. Alibert dit que la résine est moins abondante que le muqueux, puisqu'une once de racine a fourni un gros vingt-quatre grains d'extrait amer par l'eau, et que la même quantité, traitée par l'alcool, n'a donné que vingt-quatre grains d'extrait résineux.

Suivant Swilgué, elle ne contient que de l'extrait amer simple et de l'huile volatile.

Tromsdorff n'y a vu qu'un extrait amer et de la résine.

Murrhay, qui a emprunté à Cartheuzer ce que M. Alibert nous dit sur son analyse, assure qu'on n'a pu obtenir de l'huile volatile par sa distillation avec l'eau, qui devient d'une odeur balsamique de cumin; le résidu donne un gros vingt-quatre grains d'extrait amer par once de racine. L'alcool se colore en jaune avec une odeur agréable et modifiée de musc, et le résidu de l'évaporation fournit vingt-quatre grains de résine; ces proportions sont les mêmes que celles qu'y a trouvées M. Alibert.

Le vin, digéré avec la racine, devient très-peu amer; c'est, sans doute, parce qu'on n'a pas employé le vin alcoolique de Madère, ou ceux qui s'en rapprochent, tels que le Xerès sec et le Lunel.

L'extrait hydro-alcoolique ne paraît pas différer de la poudre de la racine, et des essais nombreux prouvent que cet extrait bien fait lui est même supérieur.

Faite comparativement à celle du quinquina, avec les mêmes réactifs, elle a offert à notre digne chef les résultats suivans.

Analyse par les réactifs, par M. Laubert.

La décoction d'un coup d'œil louche, jaunâtre, sans odeur sensible, d'une saveur amère ordinaire, mais persistante, rougit la teinture

de tournesol, formant un dépôt léger à l'air. Elle donne par la noix de galle un précipité blanchâtre dont une portion tombe précipitamment au fond, l'autre reste quelque temps suspendue, et la liqueur qui surnage est d'un jaune plus clair que la décoction.

La gélatine animale, l'émétique, l'eau de chaux, n'y opèrent aucun changement.

L'oxalate d'ammoniaque trouble le liquide sans y former un précipité sensible, tandis que l'acétate de plomb y opère un précipité léger floconneux, et la liqueur qui surnage, perdant sa première opacité, acquiert une couleur jaune paille, avec de la transparence.

Le sulfate de fer oxigéné (trito-sulfate) y forme un précipité jaunâtre, très-lent à se former; la liqueur surnageante se décolore en partie et acquiert de la transparence.

Analyse de M Planche, et déductions pour la pharmacologie et la thérapeutique.

Cette analyse complète est précieuse, puisqu'elle guide le praticien pour donner la meilleure forme médicamenteuse déduite du mode d'action des réactifs sur cette substance. Par les expériences de ce savant pharmacien, on peut voir combien sont encore peu vraies les analyses de beaucoup de corps, sur-tout ceux où on n'a trouvé encore que le principe muqueux, qui souvent s'y forme par l'action de la chaleur, aux dépens de l'amidon. C'est ainsi qu'en trai-

tant les corps à froid, on a trouvé en abondance la fécule amilacée dans le calamus-aromaticus, le gingembre, la pyrèthre. On a aujourd'hui des idées si certaines sur les caractères mobiles des principes qui constituent les végétaux, qu'il est probable que les analyses des corps organiques n'offriront plus les mêmes variations, si l'on tient compte de la réaction énergique que l'action de la chaleur fait éprouver à ces corps. Par une chaleur de 90 degrés, on obtient, à l'aide de l'eau, une gelée qui, évaporée avec ménagement, donne un extrait très-compliqué, très-tenace, très-altérable, puisqu'en très-peu de temps il se couvre d'un mucus répandant une odeur insupportable d'ammoniaque; de sorte que M. Planche en déduit que ce mode de préparation doit être rejeté, et qu'il vaut mieux ajouter l'amidon, séparé préalablement par l'eau froide et desséché, car par la coction il se réduit en mucilage très-altérable. L'extrait par décoction est brun, très-amer, élastique, et très-déliquescent.

L'alcool se colore légèrement en jaune safran, louche et amer : la noix de galle en sépare une matière animale abondante, qui se coagule.

C'est à la matière animale, combinée avec la matière jaune amère, que cette racine paraît devoir ses propriétés énergiques, et la fécule

amilacée qu'on obtient à la dose d'un tiers ne diffère en rien de l'amidon pur des céréales. Cette racine peut donc entrer dans la nombreuse série des substances alimentaires décrites par notre patriote Parmentier.

Résultats. 1°. Amidon, le tiers du poids de la racine.

2°. Ligneux, le tiers. Mêmes proportions que l'amidon.

3°. Matière animale très-abondante (1).

4°. Matière jaune amère indécomposable par les sels métalliques.

5°. De l'huile volatile en petite quantité.

6°. Probablement des malates de potasse et de chaux.

7°. Du sulfate et du muriate de potasse.

8°. De la silice, des traces de phosphate de chaux et d'oxide de fer.

Formes. Par la macération aqueuse on enlève le principe aromatique, la matière animale, la substance jaune amère et les sels solubles dans l'eau froide.

Dans l'infusum, outre les principes précédens, on trouve un peu d'amidon, et l'extrait contient de moins le principe aromatique.

La décoction est la meilleure forme, puisqu'elle contient tous les principes solubles, et

(1) Cette matière animale a besoin d'être examinée.

une plus grande quantité d'amidon, et l'usage en confirme les heureux résultats. L'alcool absolu et l'éther ne s'emparent que de la matière animale combinée avec la matière jaune amère; mais, à l'aide de l'alcool aqueux à vingt-un degrés, on obtient les mêmes principes, en plus grande quantité; ce qui doit faire préférer l'alcool aqueux à l'absolu et à l'éther.

La meilleure manière de la préparer consiste à délayer l'amidon du colombo avec une décoction bouillante de la racine, rapprochée convenablement, édulcorée avec le sucre, et aromatisée, suivant Murrhay, avec l'écorce d'oranges. Gelée.

Son nom lui vient de Colombo, capitale de l'île de Ceylan; on lui a aussi donné ceux de *Columbo, Calombæ, Columbæ, Calumbæ.* Histoire.

François Redi la fit connaître le premier en 1685.

Curvus Semmedus et Water en parlèrent en 1697 et 1722.

Elle croît, suivant les uns, dans le continent d'Asie, d'où elle fut transportée et transplantée à Colombo, capitale de l'île de Ceylan. M. Poivre l'a cultivée à l'Ile-de-France, et elle réussirait peut-être dans nos climats méridionaux. Il est étonnant que, provenant des possessions hollandaises, elle ait été plus particulièrement con-

nue par suite des travaux des médecins anglais qui l'employaient exclusivement depuis 50 ans. Le docteur Percival la prôna le premier, et donna comme le meilleur véhicule le vin de Madère sec; c'est dans ce temps que les pharmacopées de Londres et d'Édimbourg en firent mention.

Cartheuzer, Cullen, Selle et Me. Bertrand de Lagrésie s'en occupèrent ensuite; mais sur-tout Lagrésie, qui prouva par ses expériences que cette racine était antiseptique; il exposa de la chair et de la bile en putréfaction dans sa décoction, qui fit disparaître aussitôt la mauvaise odeur, tandis que la décoction du quinquina ne la fait point disparaître. Mais la poudre de cette racine n'empêche pas la putréfaction de la viande fraîche, ce qu'opère très-bien la poudre de quinquina.

Ce n'est qu'en 1805 que Fortin a vu la plante de colombo, pour la première fois, à Mosambique, d'où les Portugais transportent la racine en Europe.

Andrew Berry la reconnut pour un *menispermum*, que Lamarck a décrit sous le nom de ménisperme palmé, et Commerson sous celui de *menispermum hirsutum*, tandis que Willdenow la mit au nombre des bryones, dont elle se rapproche par les caractères physiques et chimi-

ques, n'en différant que par la couleur de rouille, très-légère différence, suffisante peut-être pour l'enlever aux bryones et la classer dans un genre voisin. C'est à cette variété d'opinions des botanistes qu'on doit cette complication, qui rend on ne peut pas plus pénible l'étude de l'histoire naturelle médicale. Quand s'entendront-ils?

Murrhay, Gaubius, Cullen, Selle, considèrent cette racine comme un médicament précieux dans le *cholera morbus*, les fièvres bilieuses, les diarrhées et dysenteries. En Afrique, on l'emploie avec succès dans ces maladies et dans la syphilis. Elle est généralement employée dans le Nord, bien moins en France, peut-être à tort.

OBSERVATION

D'UNE FIÈVRE COMPLIQUÉE D'OBSCURCISSEMENT DE LA VUE ET D'AFFAIBLISSEMENT DES FORCES CONTRACTILES DE LA VESSIE ;

PAR M. GODIN,

Chirurgien-Major en retraite.

LE 2 novembre 1809, lendemain de son arrivée à Mayence, M. Champigny, chirurgien principal du huitième corps de l'armée d'Allemagne, m'ayant fait inviter à venir le voir à l'auberge du Roi des Romains, je fus fort étonné de l'y trouver au lit. Sa maladie apparente était un aveuglement semblable, pour l'effet, à celui de la goutte sereine. Il me raconta qu'il y avait environ un mois qu'il s'était aperçu d'une espèce de brouillard qui était venu obscurcir la vue de l'œil gauche; qu'au moment de partir de Bayreuth, le 19 octobre, il avait pris, pour obvier à quelques signes d'embarras gastrique, un vomitif composé de dix-huit grains d'ipécacuanha et d'un grain de tartrate de potasse antimonié;

que ce remède l'avait rudement secoué; que loin d'en avoir éprouvé du soulagement, il s'en était trouvé plus mal à son aise; qu'il s'était dès-lors aperçu que l'œil droit se recouvrait, comme le gauche, d'un nuage qui ne lui permettait de distinguer et de reconnaître les objets qu'après les avoir long-temps regardés. Néanmoins il voyait encore à cette époque suffisamment pour se conduire dans les rues : un officier d'artillerie m'a rapporté que M. Champigny avait encore été le voir sans guide le 20 octobre.

Arrivé à Bamberg, il fut consulter M. le docteur Marens, le 23 ou 24 du même mois; ce médecin, après lui avoir conseillé quelques remèdes généraux, lui avait dit que l'usage de la *belladona* pourrait peut-être lui procurer du soulagement. Il ne put, en route, mettre en pratique les conseils du docteur : il se contenta de prendre des lavemens, quand les circonstances le lui permettaient.

J'ai su par le chirurgien qui l'avait accompagné, que tous les jours il avait éprouvé une atteinte de fièvre, mais je n'ai pu recueillir aucune donnée qui m'en ait indiqué le caractère positif; à ma première visite, le 2 novembre, vers midi, je ne lui en trouvai pas; la langue était humide et blanchâtre, avec très-peu de saburre; le pouls me parut être celui d'un

homme inquiet; je fis exercer quelques mouvemens à l'iris de chaque œil, et je remarquai qu'ils se dilataient dans l'obscurité, mais qu'ils se tenaient le plus constamment contractés, ce qui n'est pas ordinaire dans la goutte sereine; il m'assura que, dans le moment même qu'il me parlait, il ne distinguait aucun trait de ma figure.

Il me communiqua qu'outre cet accident grave, il éprouvait une gêne inquiétante du côté de l'urine, qu'il ne la rendait que très-rarement, après de longs efforts et après avoir pressé avec sa main sur la région de la vessie. Je fus un jour présent à un de ses essais, et je vis, en effet, qu'après s'être tenu à genoux sur son lit pendant une à deux minutes, il rendit un peu d'urine, qu'elle coula lentement, et en raison de la pression qu'il avait exercée sur la région hypogastrique qui n'était ni tendue, ni douloureuse.

Il me dit qu'il ne dormait pas depuis plusieurs jours, qu'il était fort altéré, qu'il n'allait pas librement à la selle, que les lavemens qu'il prenait tous les jours n'avaient encore amené que quelques petits excrémens recuits; qu'il éprouvait de plus, tous les soirs, un accès de fièvre marqué par une toux d'irritation, des envies de vomir et une sensation de froid aux

extrémités inférieures; que le reste de la nuit se passait sans dormir.

Après l'avoir consolé de mon mieux et approuvé la conduite qu'il avait tenue jusqu'alors, je lui demandai s'il ne lui paraissait pas convenable de stimuler les premières voies, en employant le tartrate de potasse antimonié, à petites doses répétées; il me répondit qu'il avait de la répugnance pour l'émétique, que son premier vomitif lui avait fait trop de mal; qu'il venait de se faire faire chez un apothicaire une tisane de chicorée pour boisson, et un julep calmant pour le soir, parce qu'il avait grand besoin de dormir.

Le 3 au matin, j'appris que la nuit n'avait pas été plus calme; je trouvai la langue enduite d'une mucosité blanchâtre et la figure un peu bouffie; j'insistai pour l'engager à prendre le matin, pendant quelques jours, deux gros de sulfate de soude, dans une tasse d'infusion de tilleul. J'écrivis, d'après son consentement, la prescription qui consistait en sel de Glauber ℥ i, divisée en quatre paquets. Son impatience lui fit prendre un paquet, d'heure en heure, jusqu'à la consommation des quatre doses.

Le soir, je le trouvai content de sa personne; il avait eu sept à huit selles, et uriné avec moins de gêne; il se félicitait de ne point avoir ressenti

ses envies de vomir, il n'avait pas été atteint de son accès de fièvre journalier, et il comptait, moyennant sa potion calmante, passer une bonne nuit.

Le 4 au matin, il me dit que le soulagement de la veille n'avait pas répondu à son attente; qu'il n'avait pas dormi de la nuit; que cependant il venait de manger avec appétit une petite soupe, ce qui depuis long-temps ne lui était pas arrivé. Nous convînmes qu'il ne prendrait pas de sel, et qu'il s'en tiendrait pour la journée à l'infusion de tilleul et à son julep pour la nuit.

Le soir, il mangea sa petite soupe avec le même appétit que le matin; il se permit même de prendre deux œufs à la coque immédiatement après; mais il n'eut pas lieu de se louer d'avoir satisfait son appétit; ces œufs lui pesèrent sur l'estomac, sans cependant lui renouveler ses envies de vomir; la nuit fut plus mauvaise.

Le 5, il prit le sel de Glauber de la même manière qu'il l'avait fait le 3, mais il n'en obtint pas le même effet; il n'eut que deux selles qui furent précédées de quelques nausées; les urines furent plus rares. A mon arrivée, je le trouvai debout; il me parut qu'il devenait chancelant sur ses jambes; cela me fit craindre que la cause qui avait paralysé le nerf optique, qui avait affaibli la force de contractilité muscu-

laire de la vessie, n'étendît ses progrès sur les extrémités inférieures. Il me semblait d'ailleurs que sa potion, au lieu de le calmer, l'entretenait dans l'agitation et nuisait à la sécrétion de l'urine. Je lui fis part de mes réflexions; il crut qu'elles pouvaient être fondées, et se proposa, en conséquence, de cesser l'usage de son julep narcotique, et de s'en tenir, pour la nuit, à la boisson composée d'eau édulcorée avec le sirop de vinaigre, qu'il avait adoptée depuis quelques jours pour remédier à la soif dont il était tourmenté.

La nuit du 5 au 6 fut également agitée; une nouvelle inquiétude était venue renforcer celles qu'il avait déjà pour sa vue : il s'était imaginé que, n'étant encore logé que par billet, on allait lui signifier de chercher un autre logement; il me demanda s'il ne pourrait pas avoir une chambre à l'hôpital militaire; et sur mon rapport, il s'y rendit le 6, vers dix heures du matin. Je fus l'y voir à onze heures; l'ayant trouvé assoupi par la fatigue du trajet, je recommandai à des chirurgiens de sa division qui étaient près de lui, de le laisser dormir. Son sommeil ne fut ni long, ni tranquille; il m'envoya chercher, vers quatre heures. Je le trouvai agité, se plaignant d'avoir la tête lourde, d'éprouver des vertiges quand il se remuait dans son

lit, au point d'avoir quelquefois peur d'en tomber. Il se plaignit dans le moment d'une atteinte de défaillance; les vomissemens se renouvelèrent en ma présence, il rendit plusieurs gorgées de bile sans effort, et sans y avoir donné lieu; il n'avait encore pris qu'un bouillon depuis son entrée à l'hôpital, sa boisson avait été de l'eau édulcorée avec le sirop de vinaigre. Je lui fis prendre quelques tasses d'une légère infusion de fleurs de camomille; il vomit encore deux fois avant l'arrivée du chirurgien en chef de l'hôpital, M. Verdier, à qui il fit connaître sa situation.

Le pouls était dur et fréquent; M. Verdier crut à propos de lui rendre la potion calmante et d'augmenter la dose du lendemain. Il prescrivit un mélange d'infusion de fleurs de tilleul, de décoction de racine de pivoine, de chaque quatre onces, de laudanum, un gros, de liqueur minérale anodine d'Hoffman, deux gros, de teinture de cannelle, deux gros, édulcorés avec le sirop de sucre. Il prit cette potion dans la nuit, sans que son agitation en fût apaisée en rien.

Le 7 au matin, il me dit qu'il se trouvait plus babillard que de coutume, qu'il avait toujours la tête lourde, qu'il éprouvait encore des étourdissemens lorsqu'il essayait de se mettre sur

son séant; je remarquai que lorsque l'on cessait de lui adresser la parole, il se trouvait pris de délire. Il n'avait pas vomi pendant la nuit, mais il avait été et était encore tourmenté par le hoquet; sa langue était toujours humide et blanchâtre, le ventre n'était pas tendu, ni la région de la vessie, quoiqu'il n'eût pas uriné de toute la nuit.

M. Jacmart, médecin de l'hôpital, et M. Verdier, se réunirent à leur visite du matin; le premier crut remarquer de l'analogie entre la maladie présente et celle que Home avait décrite; il pensa de même qu'une inflammation lente de l'organe cérébral était la cause de tous les symptômes présens. Quoique je ne connusse pas l'observation de Home, je partageai l'opinion de M. Jacmart, et je me réunis à son avis; il fut en conséquence décidé de raser la tête du malade sur-le-champ, on la fit ensuite laver et recouvrir de compresses trempées dans de l'eau froide et ammoniacée; on lui appliqua deux vésicatoires aux jambes, dans la vue de porter un point d'irritation dans un lieu éloigné du siége du mal. On prescrivit la limonade tartarisée pour boisson et un julep, dans lequel entraient l'esprit de Mindererus, la teinture de cannelle et la liqueur d'Hoffmann; les alimens furent une compote, des pruneaux et du vin.

Le soir, à cinq heures, je trouvai son pouls relevé, il avait senti l'effet des vésicatoires sur ses jambes; il n'avait point été à la selle, ni uriné depuis vingt-quatre heures; il essaya en vain en ma présence; cependant il n'avait ni tension, ni douleur dans la région de la vessie, quoiqu'il eût bu plus de deux pintes de limonade, sans vomir. Les ablutions avaient eu lieu, et on avait toutes les heures retrempé les compresses, ce dont il se plaignait amèrement, à cause du froid qu'il disait ressentir dans toute l'habitude du corps. Encouragé par le léger soulagement qu'il avouait avoir éprouvé du côté de la tête, il consentit encore à se la laisser laver en ma présence; je la fis recouvrir d'un mouchoir sec.

Le 8 au matin, avant la visite du médecin, l'apparence en mieux se soutenait, le pouls avait repris de la force, la langue était toujours humectée de saburres blanchâtres; il avait uriné dans la nuit, il urina encore devant moi sans grands efforts; il avait rendu ses deux lavemens à-la-fois, et presque sans excrément; il n'avait pas vomi. La tête n'était plus douloureuse; cependant il avait été tourmenté pendant la nuit d'un hoquet qui subsitait encore; il continuait à délirer, excepté dans les instans où on lui adressait la parole; il répondait alors

exactement et instantanément à la première question; il ne tardait pas ensuite à retomber dans le délire. On pansa ses vésicatoires en ma présence; je fis enlever l'épiderme; sur quoi il me représenta que cette pratique n'était pas conforme aux règles de l'art.

A la visite, il fut décidé que le même traitement serait continué, qu'on ajouterait de plus au lavement du matin trois onces de vin émétique et autant à celui du soir; que le mode des ablutions serait changé; qu'on mettrait un gros de sel ammoniac en poudre entre deux linges; qu'on humecterait le linge lorsqu'il serait placé sur la tête, et qu'un quart d'heure après, cet appareil serait remplacé par un linge sec. Cette manœuvre devait se répéter toutes les quatre heures. Nous apprîmes que le médecin principal du huitième corps d'armée, M. Antoine, était venu le voir la veille en passant, et qu'il avait dit qu'on avait eu tort de ne pas employer le quinquina. Nous ne l'avions pas en effet mis en usage d'après les symptômes de saburres et l'assertion du médecin Jacmart, qui rapportait avoir lu dans les observations de Home, qu'en pareil cas l'usage du quinquina avait toujours été funeste.

Dans l'après-dînée, je trouvai qu'il conservait sa loquacité, le pouls me parut redevenir

serré, le hoquet persistait, la langue était moins humectée, quoique toujours blanchâtre; il ne se plaignit plus de la tête; les urines coulèrent encore avec aisance le soir.

Le 9 au matin, j'appris qu'il avait été fort agité pendant la nuit; qu'il s'était levé et avait voulu sortir de sa chambre; qu'après s'être fatigué pendant quelque temps contre la résistance de ses gardes, ses forces lui avaient manqué, et qu'il s'était fait reporter dans son lit; le pouls était resté faible et nerveux; l'urine avait bien coulé; il n'avait pas eu de selle; il avait rendu son lavement émétisé, un quart d'heure après l'avoir eu pris, sans mélange d'excrément; il continuait à boire ce qu'on lui présentait; il n'avait point eu de hoquet pendant la nuit, cependant je trouvai que la poitrine était oppressée, que sa loquacité était la même; il s'entretenait avec les chirurgiens de sa division, s'informait de la santé de ceux qu'il supposait malades comme lui, et continuait à répondre juste aux questions qu'on lui adressait. Les vésicatoires étaient pâles et humides sans suppuration, ils furent saupoudrés de cantharides.

Le traitement employé jusqu'alors n'ayant pas paru répondre à l'espérance qu'il avait d'abord donnée, il fut convenu de le changer et de donner une forte décoction de valériane

et une potion avec la décoction de quinquina.

A la visite du soir, les vésicatoires des jambes étant presque secs, on en appliqua deux autres à la partie interne des cuisses; la respiration devenait de plus en plus embarrassée; il lui fut bientôt impossible d'avoir la tête couchée sur l'oreiller, il la supporta machinalement de la main, le coude appuyé sur l'oreiller et changeant très-souvent de main et de position. On s'aperçut que les pieds étaient œdématiés, on ajouta une once d'oximel scillitique à sa potion. Jusqu'alors il avait pris toutes ses boissons sans résistance; vers six heures il refusa de boire et de prendre son lavement; son agitation augmenta au point de ne pouvoir se tenir un instant tranquille, ni couché; enfin, après quelques mouvemens convulsifs dans lesquels il eut un peu d'écume à la bouche, il mourut vers sept heures un quart du soir.

Autopsie.

L'ouverture du cadavre fut faite le lendemain 10 novembre; j'y fus présent, ainsi que MM. Jacmart, Verdier et plusieurs chirurgiens de l'hôpital et du huitième corps d'armée.

On trouva la dure-mère fortement injectée, le sinus longitudinal supérieur fort gorgé de sang; le cerveau était pâle, ses vaisseaux san-

guins ne paraissaient pas pleins, ni distendus comme l'étaient ceux de la dure-mère; les ventricules latéraux contenaient chacun environ une once de liquide séreux; le plexus choroïde était pâle; il y avait infiltration dans le tissu cellulaire des environs de l'adossement des nerfs optiques : je fis remarquer sur le milieu de cet adossement une petite saillie de l'étendue d'une large lentille qui était infiltrée et de couleur jaunâtre; un coup de scalpel donné dans cette petite élévation la fit disparaître, en donnant issue au liquide renfermé dans ses cellules.

La poitrine nous présenta une collection d'eau dans sa cavité gauche, ainsi que dans le péricarde; le cœur était fort volumineux; la cavité droite présentait des adhérences avec la plèvre dans toute la partie convexe du poumon. Du reste, les poumons paraissaient sains, on n'y sentit pas de tubercule.

Dans le bas-ventre les intestins étaient remplis d'air, le foie était fort volumineux, la vésicule du fiel était pleine, ainsi que la vessie urinaire.

L'auteur de cette Observation n'a point énoncé son opinion sur l'espèce précise de la maladie qui en fait le sujet : notre honorable et judicieux confrère s'est borné à recueillir avec exactitude les faits qu'il expose avec

beaucoup de lucidité. Toutefois, le point important est de savoir quel était l'organe dont la lésion a causé de si graves accidens, et la mort enfin du sujet. L'autopsie cadavérique ne nous apprend rien à cet égard : elle n'a rien fait afin de déterminer, au moyen des recherches anatomiques, quel était le siége primitif et principal de la maladie : celles qui ont eu lieu ont été insuffisantes et dictées par la routine. En effet, on s'est beaucoup occupé du cerveau, qui, dans ces cas, n'est jamais affecté que d'une manière secondaire et sympathique; on a soigneusement examiné la poitrine, qui ne l'était aucunement; et l'on a totalement négligé d'explorer l'intérieur des viscères abdominaux. C'est dans l'estomac et dans le reste du trajet intestinal qu'il convenait de chercher les preuves de l'irritation morbifique et la cause des désordres qui ont causé la mort à laquelle notre camarade a succombé. Cependant, les médecins qui ont une grande habitude d'étudier les symptômes pathologiques extérieurs, n'hésiteront point, sans doute, à reconnaître ici une gastro-entérite fort intense, ou, sous un autre nom, une fièvre maligne très-prononcée. Nous croyons qu'on avait prudemment agi en épargnant au malade le quinquina; et l'on voit que son administration a été promptement suivie de la funeste catastrophe. Ce fait est encore une nouvelle preuve du danger d'une méthode incendiaire, dans de pareilles maladies, qui réclament essentiellement la méthode antiphlogistique.

(*Note du rédacteur.*)

RÉFLEXIONS

SUR L'IMPOSSIBILITÉ OU SE TROUVE UN SOLDAT DE SERVIR ACTIVEMENT LORSQU'IL EST ATTEINT DE HERNIE;

PAR M. SAVREUX,

Chirurgien-Major de la légion de l'Orne.

LE fantassin atteint de hernie est-il susceptible de servir activement? Tout, ce me semble, tend à démontrer le contraire, et prouve évidemment qu'un soldat atteint de cette maladie est hors d'état de rendre aucun service à sa patrie. Sans doute, s'il n'avait, en lui payant son tribut, qu'à remplir les fonctions que l'état de paix réclame de lui, il pourrait sans danger se livrer à tous les travaux qu'exige l'art militaire; encore faudrait-il supposer qu'il ne se démunît jamais du moyen contentif que la chirurgie lui a offert, le plus léger écart l'exposant à des accidens sans nombre, qui souvent peuvent compromettre son existence.

Mais que, muni de ses armes, chargé d'un sac fort pesant, de nourriture souvent pour un laps de temps assez long, il entre en campagne, exposé à des marches continuelles, nous le verrons alors dans l'impossibilité la plus absolue de supporter, comme l'homme exempt d'infirmités, les fatigues sans nombre qui désormais lui

sont réservées ; il souffre, ralentit d'abord sa marche, s'arrête le plus souvent ; d'autres fois, plein de courage, ses souffrances ne peuvent être un obstacle pour lui, il suit par-tout ses compagnons d'armes ; mais à la longue, le poids incommode de son sac, de ses armes, nécessitant la contraction presque permanente des muscles du dos et de la partie antérieure de la poitrine, rend sa respiration pénible ; les muscles de l'abdomen, sollicités dans leur action par celle de leurs voisins, se contractent aussi, compriment les organes abdominaux, qui tendent ainsi à s'échapper par les ouvertures naturelles qu'offre cette cavité, et à donner lieu à l'apparition nouvelle de la hernie, que les braguers (donnés aux militaires) maintiennent ordinairement mal. Le malheureux soldat en butte à ces accidens, souvent seul, éloigné quelquefois des moyens qu'exige son état, court le risque de voir étrangler sa hernie, et de périr privé de tout secours.

Cependant, il serait malheureux que tous les herniaires encourussent les mêmes périls, et beaucoup, sans doute, ont, malgré leur indisposition, fait un grand nombre de campagnes, sans qu'aucun accident se soit manifesté ; mais s'il est vrai qu'un seul puisse les redouter, n'est-il pas démontré que tous ceux qu'atteint cette infirmité sont physiquement impropres à tout service militaire actif ?

Néanmoins, dans les cas pressans, on pourrait, sans les exclure tout-à-fait, chercher à les rendre utiles, en les plaçant de préférence dans des citadelles, où le service qui leur est départi est bien moins pénible que tout autre.

UNE PORTION DE L'OREILLE DROITE ENTIÈREMENT SÉPARÉE ET DIVISÉE, AYANT ÉTÉ MÉTHODIQUEMENT RÉAPPLIQUÉE, ON EN A OBTENU UNE RÉUNION EXACTE.

OBSERVATION

Du Docteur MAGNIN,

Aide-Major aux Chasseurs de la Meuse, membre de la Société Médicale de Montpellier et de celle de Gènes.

Nil radicis egent aliæ; summumque putator
Haud dubitat terræ referens mandare cacumen:
Quin et caudicibus sectis (mirabile dictu)
Truditur e sicco radix oleagina ligno.
Virg. Georg. lib. II, v. XXXVI.

Lahalle (Augustin), chasseur au 3e. escadron des chasseurs de la Meuse (13e.), en garnison à Charleville, reçut, le 2 septembre 1819, un coup de sabre sur la partie latérale droite du crâne, qui fit une plaie pénétrante jusqu'à l'os, et de la longueur de trois pouces environ, depuis la partie supérieure du pariétal droit jusques et au niveau du conduit auditif externe; là, l'instrument étant relevé, coupa entièrement la partie de l'oreille située au-dessus de cette ouverture, et la sépara de la portion inférieure restante.

Lahalle, conduit chez moi sur-le-champ, portait dans le mouchoir qui enveloppait sa tête et arrêtait le sang de la blessure la portion d'oreille séparée. Je m'occupai d'abord de la plaie du crâne, et j'arrêtai par la réunion l'hémorragie qu'une artériole divisée occasionnait depuis le commencement. Restait l'oreille détachée; le blessé et ses camarades me disaient de la jeter, ne croyant pas qu'elle eût pu et dût reprendre; mais j'avais trop présent à l'esprit et l'Observation de Garengeot et celle du docteur Balfour, pour ne pas saisir l'occasion favorable de vérifier ces faits et d'obéir aux préceptes que l'illustre professeur Percy développe à ce sujet dans le *Dictionnaire des Sciences Médicales*, à l'article (ENTE ANIMALE).

En conséquence, je réappliquai de mon mieux cette partie d'oreille détachée; deux morceaux d'emplâtre aglutinatif placés l'un du côté interne, l'autre du côté externe, la maintinrent en contact immédiat; de la charpie mollette fut placée tout autour de l'oreille, et un bandage légèrement serré soutint le tout.

Le quatrième jour, la plaie du crâne suppurant un peu, je levai l'appareil; ayant examiné l'extrémité supérieure de l'oreille divisée, je la trouvai pâle et froide, et le malade me dit n'y éprouver aucune douleur; j'en augurai mal; je laissai néanmoins intacts les morceaux d'appareil qui la maintenaient, et ce ne fut que le dixième jour que je détachai seulement celui que j'avais appliqué du côté interne. Mon étonnement fut grand, en voyant alors l'oreille recollée et parfaitement reprise, sans suppuration. Pour plus grande sûreté, et pour éviter que le malade, assez impatient de son naturel, n'y portât trop les mains, je laissai l'autre portion d'emplâtre agglutinatif en place jusqu'au quinzième jour. Alors, la plaie du crâne

se trouvant aussi guérie, j'enlevai le tout. L'oreille est solide, bien cicatrisée, de couleur et sensibilité naturelles; sa cicatrice, linéaire et entièrement circulaire, démontrerait aux plus sceptiques l'évidence d'un fait dont j'aurais d'ailleurs pour témoins tout mon régiment.

Nous soussignés membres du Conseil d'administration du régiment des Chasseurs de la Meuse, certifions que le nommé Lahalle (Augustin), chasseur au 3e. escadron dudit régiment, a eu, dans un combat singulier, le 2 septembre 1819, une partie de l'oreille droite totalement coupée; et que cette partie, réappliquée par M. le docteur Magnin, chirurgien aide-major à notre corps (monsieur le chirurgien-major était alors absent pour cause de maladie), s'est parfaitement réunie, et que ledit Lahalle existe à notre corps bien guéri.

Fait à Charleville, le 20 novembre 1819.

Cher. Lepage, Naudet, Vor. Cullet, Ubry.

Le fait, très-remarquable, et tout-à-fait neuf, qui est consigné dans l'Observation qu'on vient de lire, peut donner lieu à d'importantes recherches ultérieures : le Conseil de Santé a cru ne devoir le publier que revêtu de l'attestation du Conseil d'Administration du régiment auquel appartient M. Magnin. Ce n'est point que ce chirurgien ne mérite toute confiance de la part de ses chefs; mais ils ont voulu, par cette précaution, ajouter, pour le public, un nouveau degré de crédibilité à son rapport.

(*Note du rédacteur.*)

HOPITAUX MILITAIRES D'INSTRUCTION.

Le concours qui a eu lieu à la fin de la dernière année scolaire dans les quatre hôpitaux d'instruction, a fourni à S. Exc. une nouvelle occasion de récompenser le zèle et l'aptitude des élèves. La plupart de ces jeunes gens se sont distingués : les uns se sont partagé les prix qui sont consacrés par le Règlement; les autres ont obtenu de l'avancement. Les élèves couronnés sont :

POUR L'HOPITAL D'INSTRUCTION DE PARIS,

MM.

Ier. Prix. . .	Manson.	Élèves en Chirurgie.
	Hénot.	
IIe. Prix. . .	Clerc.	
	Brée.	
Ier. Prix . . .	Lacarterie.	Élèves en Pharmacie.
IIe. Prix . . .	Novario.	

POUR L'HOPITAL DE LILLE.

Ier. Prix. . .	Jauffret.	Élèves en Chirurgie.
	Ballard.	
IIe. Prix. . .	Regnier.	
	Bourdin.	

Ier. Prix . . .	Roussel.	Élèves en Pharmacie.
IIe. Prix . . .	Pallas.	

POUR L'HOPITAL DE METZ.

Ier. Prix. . .	Pascal.	Élèves en Chirurgie.
	Rennes.	
IIe. Prix. . .	Duplan.	
	Robert.	
Ier. Prix . . .	Bordes.	Élèves en Pharmacie.
IIe. Prix. . .	Gourdon.	

POUR L'HOPITAL DE STRASBOURG.

Ier. Prix. . .	Girault.	Élèves en Chirurgie.
	Chauvel.	
IIe. Prix. . .	Bolut.	
	Robineau.	
Ier. Prix . . .	Tailleur.	Élèves en Pharmacie.
IIe. Prix. . .	Lesage.	

NÉCROLOGIE.

Nos lecteurs ont déjà gémi sur la grande perte que vient de faire le service de santé militaire. La mort de M. Coste est un de ces événemens qu'il appartient à la Renommée de publier avec rapidité. Si nous en faisons mention dans ce Recueil, c'est uniquement pour consacrer la date de la perte que nous déplorons tous. M. Coste atteignait sa soixante-dix-neuvième année; il jouissait de l'intégrité de toutes ses facultés intellectuelles; il était exempt de toutes les infirmités attachées à un grand âge; mais, depuis plusieurs années, il éprouvait des obstacles dans la circulation pulmonaire, sur-tout pendant l'hiver, et sous l'influence d'une température froide et humide : dans ces circonstances, s'il faisait le plus petit trajet à l'air, il tombait dans un véritable état d'asphyxie qui ne cessait qu'au moyen d'une forte chaleur dont il fallait l'environner. Nous avons été fréquemment témoins de ces accès alarmans dans lesquels M. Coste restait quelquefois, sans mouvement et sans pouls, pendant une demi-heure. Son mal s'est aggravé au commencement de cet hiver pluvieux et humide, et il a succombé le 8 du mois de novembre dernier, n'ayant gardé sa chambre que cinq ou six jours. Il a conservé jusqu'au dernier instant le libre exercice de la parole, toute la lucidité de son esprit, toute la force de son âme. M. Coste était trop habile praticien, trop bon observateur pour ne pas apprécier exactement sa situation; il prévoyait sa fin prochaine, il attendait la mort

avec l'indifférence du sage, compatissant toutefois sur les alarmes qu'il allait répandre autour de lui; sur la douleur qu'allaient éprouver ses enfans chéris, et sur-tout sur celle qui doit flétrir la vieillesse d'une épouse vénérable qui fut attachée à ses destins pendant plus d'un demi-siècle.

Les obsèques de M. Coste ont eu lieu à l'église de l'Hôtel Royal des Invalides; on y voyait un nombreux concours de militaires de tous grades : tous les officiers de santé militaires employés à Paris, ceux même qui jouissent de leur retraite, s'étaient empressés de venir rendre à leur ancien chef le dernier devoir. Des généraux, intendans militaires, des administrateurs, des citoyens distingués de tous les ordres, de nombreux invalides, ornaient de leur présence cette pompe douloureuse. M. le maréchal duc de Cogny, gouverneur des Invalides, accompagné de son état-major, présidait la solennité funèbre : chacun de nous lui a su gré de ce dernier témoignage d'estime qu'il donnait à un homme qui, de son vivant, avait su commander celle de ses contemporains, quel que fût leur rang.

M. Laubert, membre du Conseil de Santé, a prononcé, sur la tombe de son respectable collègue, un discours qui, outre le mérite des sentimens de regrets qui y sont exprimés, renferme la biographie du Nestor de la médecine militaire. Nous nous arrêtons ici : le Conseil de Santé, composé de MM. le baron Desgenettes, Gallée et Laubert, voulant payer à la mémoire de M. Coste un juste tribut, a décidé que l'Éloge du collègue qu'il a perdu, et qui laisse après lui de si beaux exemples, sera prononcé l'année prochaine dans les quatre hôpitaux d'instruction.

FIN DU TOME VI.

TABLE

Des matières contenues dans le sixième volume des Mémoires de Médecine, Chirurgie et Pharmacie militaires (faisant suite au Journal qui paraissait sous le même titre).

Topographie physique et médicale de l'île d'Ouessant; par G. B. Beaufils, chirurgien-aide-major. Pag. 1

Projet d'un Code de Police sanitaire; par M. Bidault, médecin des armées, actuellement employé à l'hôpital militaire de Longwy. 56

Aperçu sur la Topographie des Asturies, et Observations sur la gale qui affecte les habitans de cette province; par M. Bobillier, docteur en médecine, chirurgien-aide-major à l'hôpital militaire de Toulon. 238

Histoire d'une Opération d'anévrisme poplité, pratiquée selon la méthode de Scarpa; par M. Willaume, chirurgien en chef, premier professeur à l'hôpital militaire de Metz. 253

Observation sur une plaie pénétrante de la poitrine, suivie de l'expulsion de plusieurs portions de la membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur de la

trachée-artère; par M. Hirn, docteur en médecine, chirurgien-aide-major à l'hôpital militaire de La Rochelle. Pag. 276

Analyse des Eaux et Boues thermales de Saint-Amand; par E. Pallas, pharmacien à l'hôpital militaire d'instruction de Lille. 284

Sur une Méthode simple, facile et prompte de guérir les affections syphilitiques; par M. Hermant, chirurgien-major des Hussards du Jura. 300

Observation sur un cas remarquable de syphilis; par M. Zinck, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Givet. 330

Réflexions sur l'emploi qui a été fait, en dernier lieu, de l'opium dans le traitement de la gale; par M. Pouget, chirurgien à l'hôpital d'instruction de Paris. 333

Observation sur une Opération de trépan, pratiquée par le docteur Magnin, aide-major aux Chasseurs de la Meuse (13e. régiment). 342

Observation extraite du Rapport de messieurs les officiers de santé en chef de l'hôpital d'instruction de Strasbourg. 348

De l'emploi des matériaux immédiats des végétaux, connus sous le nom de gommes-résines, dans les médicamens extemporanés et officinaux, internes et externes; par P. P. F. Bertrand, pharmacien-major-démonstrateur à l'hôpital militaire d'instruction de Paris. 352

Observations sur l'emploi du camphre dans les médicamens extemporanés liquides; par le même. 355

Ne serait-il pas avantageux de bannir l'eau-de-vie du commerce pour les préparations dans les hôpitaux militaires? Par le même. Pag. 359

De la Chicorée, avec quelques considérations sous les rapports militaires; par le même. 363

Racine de Colombo; par le même. 369

Observation d'une fièvre compliquée d'obscurcissement de la vue et d'affaiblissement des forces contractiles de la vessie; par M. Godin, chirurgien-major en retraite. 378

Réflexions sur l'impossibilité où se trouve un soldat de servir activement lorsqu'il est atteint de hernie; par M. Savreux, chirurgien-major de la légion de l'Orne. 391

Une portion de l'oreille droite entièrement séparée et divisée, ayant été méthodiquement réappliquée, on a obtenu une réunion exacte. Observation du docteur Magnin, aide-major aux Chasseurs de la Meuse, membre de la Société médicale de Montpellier et de celle de Gênes. 393

Hôpitaux militaires d'instruction; distribution des prix. 396

Nécrologie. 398

FIN DE LA TABLE.

ERRATA

POUR LE TOME Ve.

Page 262, ligne 4, à prendre en deux cuillerées, *lisez :* à prendre deux cuillerées de deux heures en deux heures.

— — — 6, tous les quatre heures, *lisez :* toutes les quatre heures.

— — — 17, ℞ carbonate de potasse ℥ ß, *lisez :* carbonate de potasse ʒ ß (demi-gros).

— 263, — 26, j'y fis ajouter ℥ j, *lisez :* ℈ j (un scrupule ou 24 grains).

— 264, — 24, dans la potion ℥ j de carbonate de potasse, *lisez :* ʒ j (un gros).

— 265, — 7 et 8, dans la potion ℥ iv de carbonate de potasse, *lisez :* ℈ iv (4 scrupules).

— — — 22, dans la potion ℥ v d'alcali, *lisez :* ℈ v (5 scrupules d'alcali).